

ŒUVRES

COMPLETTES

DE

J. J. ROUSSEAU.

SUPPLÉMENT

A LA

COLLECTION.

TOME VINGT-SEPTIEME.

SUPPLÉMENT

A LA

COLLECTION

DES ŒUVRES

DE

J. J. ROUSSEAU,

CITOYEN DE GENÈVE.

TOME TROISIÈME.



AUX DEUX-PONTS,
CHEZ SANSON ET COMPAGNIE.

M. DCC. LXXXII.

**Landesbibliothek
Coburg**



PROJET
POUR
L'EDUCATION
DE MONSIEUR
DE SAINTE-MARIE.

Vous m'avez fait l'honneur, Monsieur, de
me confier l'instruction de Mrs. vos enfans.
C'est à moi d'y répondre par tous mes soins &
par toute l'étendue des lumieres que je puis avoir;
& j'ai cru que pour cela mon premier objet de-
voit être de bien connoître les sujets auxquels
j'aurai affaire : c'est à quoi j'ai principalement
employé le temps qu'il y a que j'ai l'honneur
d'être dans votre maison, & je crois d'être suf-
fisamment au fait à cet égard pour pouvoir ré-
gler là-dessus le plan de leur éducation. Il n'est
pas nécessaire que je vous fasse compliment,
Monsieur, sur ce que j'y ai remarqué d'avan-
tageux; l'affection que j'ai conçue pour eux se
déclarera par des marques plus solides que des
louanges, & ce n'est pas un pere aussi tendre &

Suppl. de la Collec. Tom. III.

A

aussi éclairé que vous l'êtes, qu'il faut instruire des belles qualités de ses enfans.

Il me reste à présent, Monsieur, d'être éclairci par vous-même des vues particulières que vous pouvez avoir sur chacun d'eux, du degré d'autorité que vous êtes dans le dessein de m'accorder à leur égard, & des bornes que vous donnerez à mes droits pour les récompenses & les châtimens.

Il est probable, Monsieur, que m'ayant fait la faveur de m'agréer dans votre maison avec un appointment honorable & des distinctions flatteuses, vous avez attendu de moi des effets qui répondissent à des conditions si avantageuses; & l'on voit bien qu'il ne falloit pas tant de frais ni de façons pour donner à Messieurs vos enfans un précepteur ordinaire qui leur apprît le rudiment, l'orthographe & le catéchisme: je me promets bien aussi de justifier de tout mon pouvoir les espérances favorables que vous avez pu concevoir sur mon compte; &, tout plein d'ailleurs de fautes & de foiblesses, vous ne me trouverez jamais à me démentir un instant sur le zèle & l'attachement que je dois à mes élèves.

Mais, Monsieur, quelques soins & quelques peines que je puisse prendre, le succès est bien éloigné de dépendre de moi seul. C'est l'harmonie parfaite qui doit regner entre nous, la confiance que vous daignerez m'accorder, & l'autorité que vous me donnerez sur mes élèves, qui décidera de l'effet de mon travail. Je crois, Monsieur, qu'il vous est tout manifeste qu'un homme qui n'a sur des enfans des droits de nulle espèce, soit pour rendre ses instructions aimables, soit pour leur donner du poids, ne prendra jamais d'ascendant sur des esprits qui, dans le

fond, quelque précoces qu'on les veuille supposer, régulent toujours à certain âge les trois quarts de leurs opérations sur les impressions des sens. Vous sentez aussi qu'un maître obligé de porter ses plaintes sur toutes les fautes d'un enfant, se gardera bien, quand il le pourroit avec bienséance, de se rendre insupportable en renouvelant sans cesse de vaines lamentations; & d'ailleurs, mille petites occasions décisives de faire une correction, ou de flatter à propos, s'échappent dans l'absence d'un père & d'une mère, ou dans des momens où il seroit mésséant de les interrompre aussi désagréablement; & l'on n'est plus à temps d'y revenir dans un autre instant, où le changement des idées d'un enfant lui rendroit pernicieux ce qui auroit été salutaire: enfin, un enfant qui ne tarde pas à s'appercevoir de l'impuissance d'un maître à son égard, en prend occasion de faire peu de cas de ses défenses & de ses préceptes, & de détruire sans retour l'ascendant que l'autre s'efforçoit de prendre. Vous ne devez pas croire, Monsieur, qu'en parlant sur ce ton là, je souhaite de me procurer le droit de maltraiter Mrs. vos enfans par des coups; je me suis toujours déclaré contre cette méthode; rien ne me paroîtroit plus triste pour M. de Ste. Marie que s'il ne restoit que cette voie de le réduire; & j'ose me promettre d'obtenir désormais de lui tout ce qu'on aura lieu d'en exiger, par des voies moins dures & plus convenables, si vous goûtez le plan que j'ai l'honneur de vous proposer. D'ailleurs, à parler franchement, si vous pensez, Monsieur, qu'il y eût de l'ignominie à Monsieur votre fils d'être frappé par des mains étrangères, je trouve aussi de mon côté qu'un honnête homme ne

fauroit gueres mettre les fiennes à un usage plus honteux que de les employer à maltraiter un enfant : mais à l'égard de M. de Ste. Marie, il ne manque pas de voies de le châtier dans le besoin , par des mortifications qui lui feroient encore plus d'impression , & qui produiroient de meilleurs effets ; car dans un esprit aussi vif que le sien , l'idée des coups s'effacera-aussi tôt que la douleur , tandis que celle d'un mépris marqué , ou d'une privation sensible , y restera beaucoup plus long temps.

Un maître doit être craint ; il faut pour cela que l'élève soit bien convaincu qu'il est en droit de le punir : mais il doit surtout être aimé ; & quel moyen a un gouverneur de se faire aimer d'un enfant à qui il n'a jamais à proposer que des occupations contraires à son goût , si d'ailleurs il n'a le pouvoir de lui accorder certaines petites douceurs de détail qui ne coûtent presque ni dépenses , ni perte de temps , & qui ne laissent pas , étant ménagées à propos , d'être extrêmement sensibles à un enfant , & de l'attacher beaucoup à son maître ! J'appuyerais peu sur cet article , parce qu'un pere peut , sans inconvénient , se conserver le droit exclusif d'accorder des grâces à son fils , pourvu qu'il y apporte les précautions suivantes nécessaires surtout à M. de Ste. Marie, dont la vivacité & le penchant à la dissipation demandent plus de dépendance. 1^o. Avant que de lui faire quelque cadeau , savoir secrètement du gouverneur s'il a lieu d'être satisfait de la conduite de l'enfant. 2^o. Déclarer au jeune homme que quand il a quelque grâce à demander , il doit le faire par la bouche de son gouverneur ; & que s'il lui arrive de la demander de son chef , cela seul suffira pour l'en ex-

clure. 3°. Prendre de là occasion de reprocher quelquefois au gouverneur qu'il est trop bon, que son trop de facilité nuira au progrès de son élève, & que c'est à sa prudence à lui de corriger ce qui manque à la modération d'un enfant. 4°. Que si le maître croit avoir quelque raison de s'opposer à quelque cadeau qu'on voudroit faire à son élève, refuser absolument de le lui accorder, jusqu'à ce qu'il ait trouvé le moyen de fléchir son précepteur. Au reste, il ne sera point du tout nécessaire d'expliquer au jeune enfant dans l'occasion qu'on lui accorde quelque faveur précisément parce qu'il a bien fait son devoir: mais il vaut mieux qu'il conçoive que les plaisirs & les douceurs sont les suites naturelles de la sagesse & de la bonne conduite, que s'il les regardoit comme des récompenses arbitraires qui peuvent dépendre du caprice, & qui dans le fond ne doivent jamais être proposées pour l'objet & le prix de l'étude & de la vertu.

Voilà tout au moins, Monsieur, les droits que vous devez m'accorder sur M. votre fils, si vous souhaitez de lui donner une heureuse éducation, & qui réponde aux belles qualités qu'il montre à bien des égards, mais qui actuellement sont offusquées par beaucoup de mauvais plis qui demandent d'être corrigés à bonne heure, & avant que le temps ait rendu la chose impossible. Cela est si vrai, qu'il s'en faudra beaucoup, par exemple, que tant de précautions ne soient nécessaires envers M. de Condillac; il a autant besoin d'être poussé que l'autre d'être retenu, & je saurai bien prendre de moi-même tout l'ascendant dont j'aurai besoin sur lui: mais pour M. de Ste. Marie, c'est un coup de partie pour son éducation que de lui donner une bride qu'il

sente & qui soit capable de le retenir; & dans l'état où sont les choses, les sentimens que vous souhaitez, Monsieur, qu'il ait sur mon compte, dépendent beaucoup plus de vous que de moi-même.

Je suppose toujours, Monsieur que vous n'auriez garde de confier l'éducation de Mrs. vos enfans à un homme que vous ne croiriez pas digne de votre estime; & ne pensez point, je vous prie, que par le parti que j'ai pris de m'attacher sans réserve à votre maison dans une occasion délicate, j'aye prétendu vous engager vous-même en aucune maniere; il y a bien de la différence entre nous: en faisant mon devoir autant que vous m'en laisserez la liberté, je ne suis responsable de rien; & dans le fond, comme vous êtes, Monsieur, le maître & le supérieur naturel de vos enfans, je ne suis pas en droit de vouloir, à l'égard de leur éducation, forcer votre goût de se rapporter au mien. Ainsi après vous avoir fait les représentations qui m'ont paru nécessaires, s'il arrivoit que vous n'en jugeassiez pas de même, ma conscience seroit quitte à cet égard, & il ne me resteroit qu'à me conformer à votre volonté. Mais pour vous, Monsieur, nulle considération humaine ne peut balancer ce que vous devez aux mœurs & à l'éducation de Mrs. vos enfans, & je ne trouverois nullement mauvais qu'après m'avoir découvert des défauts, que vous n'auriez peut-être pas d'abord aperçus, & qui seroient d'une certaine conséquence pour mes élèves, vous vous pourvussiez ailleurs d'un meilleur sujet.

J'ai donc lieu de penser que tant que vous me souffrez dans votre maison, vous n'avez pas trouvé en moi de quoi effacer l'estime dont vous

m'aviez honoré. Il est vrai, Monsieur, que je pourrois me plaindre que dans les occasions où j'ai pu commettre quelque faute, vous ne m'avez pas fait l'honneur de m'en avertir tout uniment; c'est une grace que je vous ai demandée en entrant chez vous, & qui marquoit du moins ma bonne volonté: & si ce n'est en ma propre considération, ce seroit du moins pour celle de Mrs. vos enfans, de qui l'intérêt seroit que je devinssé un homme parfait s'il étoit possible.

Dans ces suppositions, je crois, Monsieur, que vous ne devez pas faire difficulté de communiquer à M. votre fils les bons sentimens que vous pouvez avoir sur mon compte, & que, comme il est impossible que mes fautes & mes foiblesses échappent à des yeux aussi clairvoyans que les vôtres, vous ne sauriez trop éviter de vous en entretenir en sa présence: car ce sont des impressions qui portent coup; & comme dit M. de la Bruyere, le premier soin des enfans est de chercher les endroits foibles de leurs maîtres pour acquérir le droit de les mépriser: or, je demande quelle impression pourroient faire les leçons d'un homme pour qui son écolier auroit du mépris?

Pour me flatter d'un heureux succès dans l'éducation de M. votre fils, je ne puis donc pas moins exiger que d'en être aimé, craint & estimé. Que si l'on me répondoit que tout cela devoit être mon ouvrage, & que c'est ma faute si je n'y ai pas réussi, j'aurois à me plaindre d'un jugement si injuste; vous n'avez jamais eu d'explication avec moi sur l'autorité que vous me permettiez de prendre à son égard, ce qui étoit d'autant plus nécessaire que je commence un métier que je n'ai jamais fait; que lui ayant

trouvé d'abord une résistance parfaite à mes instructions & une négligence excessive pour moi, je n'ai su comment le réduire; & qu'au moindre mécontentement il couroit chercher un asyle inviolable auprès de son papa, auquel peut-être il ne manquoit pas ensuite de conter les choses comme il lui plaisoit.

Heureusement le mal n'est pas grand; à l'âge où il est, nous avons eu le loisir de nous tâtonner, pour ainsi dire, réciproquement, sans que ce retard ait pu porter encore un grand préjudice à ses progrès, que d'ailleurs la délicatesse de sa santé n'auroit pas permis de pousser beaucoup (*): mais comme les mauvaises habitudes, dangereuses à tout âge, le sont infiniment plus à celui-là, il est temps d'y mettre ordre sérieusement: non pour le charger d'études & de devoirs, mais pour lui donner de bonne heure un pli d'obéissance & de docilité qui se trouve tout acquis quand il en sera temps.

Nous approchons de la fin de l'année: vous ne sauriez, Monsieur, prendre une occasion plus naturelle que le commencement de l'autre pour faire un petit discours à Monsieur votre fils, à la portée de son âge, qui lui mettant devant les yeux les avantages d'une bonne éducation, & les inconvéniens d'une enfance négligée, le dispose à se prêter de bonne grace à ce que la connoissance de son intérêt bien entendu, nous fera dans la suite exiger de lui. Après quoi, vous auriez la bonté de me déclarer en sa présence que vous me rendez le dépositaire de votre autorité

(*) Il étoit fort languissant quand je suis entré dans la maison: aujourd'hui sa santé s'affermir visiblement.

sur lui, & que vous m'accordez sans réserve le droit de l'obliger à remplir son devoir par tous les moyens qui me paroîtront convenables, lui ordonnant en conséquence de m'obéir comme à vous-même, sous peine de votre indignation. Cette déclaration, qui ne sera que pour faire sur lui une plus vive impression, n'aura d'ailleurs d'effet que conformément à ce que vous aurez pris la peine de me prescrire en particulier.

Voilà, Monsieur, les préliminaires qui me paroissent indispensables pour s'assurer que les soins que je donnerai à Monsieur votre fils ne seront pas des soins perdus. Je vais maintenant tracer l'esquisse de son éducation, telle que j'en avois conçu le plan, sur ce que j'ai connu jusqu'ici de son caractère & de vos vues. Je ne le propose point comme une règle à laquelle il faille s'attacher, mais comme un projet qui ayant besoin d'être refondu & corrigé par vos lumières & par celles de M. l'Abbé de...., servira seulement à lui donner quelque idée du génie de l'enfant à qui nous avons à faire; & je m'estimerai trop heureux que M. votre frère veuille bien me guider dans les routes que je dois tenir: il peut être assuré que je me ferai un principe inviolable de suivre entièrement, & selon toute la petite portée de mes lumières & de mes talens, les routes qu'il aura pris la peine de me prescrire avec votre agrément.

Le but que l'on doit se proposer dans l'éducation d'un jeune homme, c'est de lui former le cœur, le jugement, & l'esprit; & cela dans l'ordre que je les nomme: la plupart des maîtres, es pédans surtout, regardent l'acquisition & l'entassement des sciences comme l'unique objet d'une

belle éducation, sans penser que souvent, comme dit Moliere,

Un sot savant est sot plus qu'un sot ignorant.

D'un autre côté, bien des peres méprisant assez tout ce qu'on appelle études, ne se soucient gueres que de former leurs enfans aux exercices du corps & à la connoissance du monde. Entre ces extrémités nous prendrons un juste milieu pour conduire M. votre fils; les sciences ne doivent pas être négligées, j'en parlerai tout-à-l'heure, mais aussi elles ne doivent pas précéder les mœurs surtout dans un esprit pétillant & plein de feu, peu capable d'attention jusqu'à un certain âge, & dont le caractère se trouvera décidé très à bonne-heure. A quoi sert à un homme le savoir de Varron, si d'ailleurs il ne fait pas penser juste? que s'il a eu le malheur de laisser corrompre son cœur, les sciences sont dans sa tête comme autant d'armes entre les mains d'un furieux. De deux personnes également engagées dans le vice, le moins habile fera toujours le moins de mal; & les sciences, même les plus spéculatives & les plus éloignées en apparence de la société, ne laissent pas d'exercer l'esprit, & de lui donner en l'exerçant une force dont il est facile d'abuser dans le commerce de la vie, quand on a le cœur mauvais.

Il y a plus à l'égard de M. de Ste. Marie. Il a conçu un dégoût si fort contre tout ce qui porte le nom d'étude & d'application, qu'il faudra beaucoup d'art & de temps pour le détruire, & il seroit fâcheux que ce temps-là fût perdu pour lui: car il y auroit trop d'inconvéniens à le contraindre, & il vaudroit encore mieux qu'il ignorât entièrement

ce que c'est qu'études & que sciences, que de ne les connoître que pour les détester.

A l'égard de la religion & de la morale; ce n'est point par la multiplicité des préceptes qu'on pourra parvenir à lui en inspirer des principes solides, qui servent de règle à sa conduite pour le reste de sa vie. Excepté les élémens à la portée de son âge, on doit moins songer à fatiguer sa mémoire d'un détail de loix & de devoirs, qu'à disposer son esprit & son cœur à les connoître & à les goûter, à mesure que l'occasion se présentera de les lui développer; & c'est par-là même que ces préparatifs sont tout-à-fait à la portée de son âge & de son esprit, parce qu'ils ne renferment que des sujets curieux & intéressans sur le commerce civil, sur les arts & les métiers, & sur la maniere variée dont la Providence a rendu tous les hommes utiles & nécessaires les uns aux autres. Ces sujets, qui sont plutôt des matieres de conversations & de promenades que d'études réglées, auront encore divers avantages, dont l'effet me paroît infaillible.

Premièrement; n'affectant point désagréablement son esprit par des idées de contrainte & d'étude réglée, & n'exigeant pas de lui une attention pénible & continue, ils n'auront rien de nuisible à sa santé. En second lieu, ils accoutumeront à bonne heure son esprit à la réflexion & à considérer les choses par leurs suites & par leurs effets. 3°. Ils le rendront curieux & lui inspireront du goût pour les sciences naturelles.

Je devrois ici aller au-devant d'une impression qu'on pourroit recevoir de mon projet, en s'imaginant que je ne cherche qu'à m'égayer moi-même & à me débarrasser de ce que les leçons ont de sec & d'ennuyeux, pour me procurer une

occupation plus agréable. Je ne crois pas, Monsieur, qu'il puisse vous tomber dans l'esprit de penser ainsi sur mon compte. Peut-être jamais homme ne se fit une affaire plus importante que celle que je me fais de l'éducation de Mrs. vos enfans, pour peu que vous veuillez seconder mon zèle : vous n'avez pas eu lieu de vous apercevoir jusqu'à présent que je cherche à fuir le travail ; mais je ne crois point que pour se donner un air de zèle & d'occupation, un maître doive affecter de surcharger ses élèves d'un travail rebutant & sérieux, de leur montrer toujours une contenance sévère & fâchée, & de se faire ainsi, à leurs dépens, la réputation d'homme exact & laborieux. Pour moi, Monsieur, je le déclare une fois pour toutes ; jaloux jusqu'au scrupule de l'accomplissement de mon devoir, je suis incapable de m'en relâcher jamais : mon goût ni mes principes ne me portent ni à la paresse ni au relâchement : mais de deux voies pour m'assurer le même succès, je préférerai toujours celle qui coûtera le moins de peine & de désagrément à mes élèves ; & j'ose assurer, sans vouloir passer pour un homme très occupé, que moins ils travailleront en apparence, & plus en effet je travaillerai pour eux.

S'il y a quelques occasions où la sévérité soit nécessaire à l'égard des enfans, c'est dans le cas où les mœurs sont attaquées, ou quand il s'agit de corriger de mauvaises habitudes. Souvent, plus un enfant a d'esprit, & plus la connoissance de ses propres avantages le rend indocile sur ceux qui lui restent à acquérir. De-là, le mépris des inférieurs, la désobéissance aux supérieurs, & l'impolitesse avec les égaux : quand on se croit parfait, dans quels travers ne donne-t-on pas ?

M.

M. de Ste. Marie a trop d'intelligence pour ne pas sentir ses belles qualités ; mais si l'on n'y prend garde il y comptera trop, & négligera d'en tirer tout le parti qu'il faudroit. Ces semences de vanité ont déjà produit en lui bien des petits penchans nécessaires à corriger. C'est à cet égard, Monsieur, que nous ne saurions agir avec trop de correspondance, & il est très important que dans les occasions où l'on aura lieu d'être mécontent de lui, il ne trouve de toutes parts qu'une apparence de mépris & d'indifférence, qui le mortifiera d'autant plus que ces marques de froideur ne lui seront point ordinaires. C'est punir l'orgueil par ses propres armes & l'attaquer dans sa source même, & l'on peut s'assurer que M. de Ste. Marie est trop bien né pour n'être pas infiniment sensible à l'estime des personnes qui lui sont chères.

La droiture du cœur, quand elle est affermie par le raisonnement, est la source de la justesse de l'esprit ; un honnête homme pense presque toujours juste, & quand on est accoutumé dès l'enfance à ne pas s'étourdir sur la réflexion, & à ne se livrer au plaisir présent qu'après en avoir pesé les suites & balancé les avantages avec les inconvéniens, on a presque, avec un peu d'expérience, tout l'acquis nécessaire pour former le jugement. Il semble en effet, que le bon sens dépend encore plus des sentimens du cœur que des lumieres de l'esprit, & l'on éprouve que les gens les plus savans & les plus éclairés ne sont pas toujours ceux qui se conduisent le mieux dans les affaires de la vie : ainsi après avoir rempli M. de Ste. Marie de bons principes de morale, on pourroit le regarder en un sens comme assez avancé dans la science du raisonnement :

mais s'il est quelque point important dans son éducation, c'est sans contredit celui-là, & l'on ne sauroit trop bien lui apprendre à connoître les hommes, à savoir les prendre par leurs vertus & même par leurs foibles pour les amener à son but, & à choisir toujours le meilleur parti dans les occasions difficiles. Cela dépend en partie de la maniere dont on l'exercera à considérer les objets & à les retourner de toutes leurs faces, & en partie de l'usage du monde. Quant au premier point, vous y pouvez contribuer beaucoup, Monsieur, & avec un très grand succès, en feignant quelquefois de le consulter sur la maniere dont vous devez vous conduire dans des incidens d'invention; cela flattera sa vanité, & il ne regardera point comme un travail le temps qu'on mettra à délibérer sur une affaire où sa voix sera comptée pour quelque chose. C'est dans de telles conversations qu'on peut lui donner le plus de lumieres sur la science du monde, & il apprendra plus dans deux heures de temps par ce moyen, qu'il ne feroit en un an par des instructions en regle; mais il faut observer de ne lui présenter que des matieres proportionnées à son âge, & surtout l'exercer long-temps sur des sujets où le meilleur parti se présente aisément, tant afin de l'amener facilement à le trouver comme de lui-même, que pour éviter de lui faire envisager les affaires de la vie, comme une suite de problèmes où les divers partis paroissant également probables, il feroit presque indifférent de se déterminer plutôt pour l'un que pour l'autre, ce qui le meneroit à l'indolence dans le raisonnement & à l'indifférence dans la conduite.

L'usage du monde est aussi d'une nécessité ab-

solue & d'autant plus pour M. de Ste. Marie que, né timide, il a besoin de voir souvent compagnie pour apprendre à s'y trouver en liberté, & à s'y conduire avec ces graces & cette aisance qui caractérisent l'homme du monde & l'homme aimable. Pour cela, Monsieur, vous auriez la bonté de m'indiquer deux ou trois maisons où je pourrois le mener quelquefois par forme de délassément & de récompense; il est vrai qu'ayant à corriger en moi-même les défauts que je cherche à prévenir en lui, je pourrois paroître peu propre à cet usage. C'est à vous, Monsieur, & à Madame la mere à voir ce qui convient, & à vous donner la peine de le conduire quelquefois avec vous, si vous jugez que cela lui soit plus avantageux. Il fera bon aussi que quand on aura du monde on le retienne dans la chambre, & qu'en l'interrogeant quelquefois & à propos sur les matieres de la conversation, on lui donne lieu de s'y mêler insensiblement. Mais il y a un point sur lequel je crains de ne me pas trouver tout-à-fait de votre sentiment. Quand M. de Ste. Marie se trouve en compagnie sous vos yeux, il badine & s'égaye autour de vous, & n'a des yeux que pour son papa; tendresse bien flatteuse & bien aimable: mais s'il est contraint d'aborder une autre personne ou de lui parler, aussitôt il est décontenancé, il ne peut marcher ni dire un seul mot, ou bien il prend l'extrême, & lâche quelque indiscretion. Voilà qui est pardonnable à son âge: mais enfin on grandit, & ce qui convenoit hier ne convient plus aujourd'hui, & j'ose dire qu'il n'apprendra jamais à se présenter, tant qu'il gardera ce défaut. La raison en est, qu'il n'est point en compagnie quoiqu'il y ait du monde autour de lui; de peur d'être contraint

de se gêner il affecte de ne voir personne, & le papa lui sert d'objet pour se distraire de tous les autres. Cette hardiellé forcée, bien loin de détruire sa timidité ne fera sûrement que l'enraciner davantage, tant qu'il n'osera point envisager une assemblée ni répondre à ceux qui lui adressent la parole. Pour prévenir cet inconvénient, je crois, Monsieur, qu'il seroit bien de le tenir quelquefois éloigné de vous, soit à table soit ailleurs, & de le livrer aux étrangers pour l'accoutumer de se familiariser avec eux.

On concluroit très mal si de tout ce que je viens de dire, on concluoit que me voulant débarrasser de la peine d'enseigner, ou peut-être, par mauvais goût méprisant les sciences, je n'ai nul dessein d'y former M. votre fils, & qu'après lui avoir enseigné les élémens indispensables, je m'en tiendrai là, sans me mettre en peine de le pousser dans les études convenables. Ce n'est pas ceux qui me connoîtront qui raisonneront ainsi : on sait mon goût déclaré pour les sciences, & je les ai assez cultivées pour avoir dû y faire des progrès, pour peu que j'eusse eu de disposition.

On a beau parler au désavantage des études, & tâcher d'en anéantir la nécessité & d'en grossir les mauvais effets, il sera toujours beau & utile de savoir; & quant au pédantisme, ce n'est pas l'étude même qui le donne, mais la mauvaise disposition du sujet. Les vrais savans sont polis & ils sont modestes, parce que la connoissance de ce qui leur manque, les empêche de tirer vanité de ce qu'ils ont; & il n'y a que les petits génies & les demi-savans qui croyant savoir tout, méprisent orgueilleusement ce qu'ils ne connoissent point. D'ailleurs, le goût des lettres est d'une grande ressource dans la vie, même pour un homme d'épée. Il est bien gra-

cieux de n'avoir pas toujours besoin du concours des autres hommes pour se procurer des plaisirs; & il se commet tant d'injustices dans le monde, l'on y est sujet à tant de revers, qu'on a souvent occasion de s'estimer heureux de trouver des amis & des consolateurs dans son cabinet, au défaut de ceux que le monde nous ôte ou nous refuse.

Mais il s'agit d'en faire naître le goût à M. votre fils, qui témoigne actuellement une aversion horrible pour tout ce qui sent l'application. Déjà la violence n'y doit concourir en rien, j'en ai dit la raison ci-devant : mais pour que cela revienne naturellement, il faut remonter jusqu'à la source de cette antipathie. Cette source est un goût excessif de dissipation qu'il a pris en badinant avec ses freres & sa sœur, qui fait qu'il ne peut souffrir qu'on l'en distraise un instant, & qu'il prend en aversion tout ce qui produit cet effet : car d'ailleurs, je me suis convaincu qu'il n'a nulle haine pour l'étude en elle-même, & qu'il y a même des dispositions dont on peut se promettre beaucoup. Pour remédier à cet inconvénient, il faudroit lui procurer d'autres amusemens qui le détachassent des niaiseries auxquelles il s'occupe, & pour cela, le tenir un peu séparé de ses freres & de sa sœur; c'est ce qui ne se peut gueres faire dans un appartement comme le mien, trop petit pour les mouvemens d'un enfant aussi vif, & où même il seroit dangereux d'altérer sa santé, si l'on vouloit le contraindre d'y rester trop renfermé. Il seroit plus important, Monsieur, que vous ne pensez, d'avoir une chambre raisonnable pour y faire son étude & son séjour ordinaire; je tâcherois de la lui rendre aimable par ce que je pourrois lui présenter de plus

riant, & ce feroit déjà beaucoup de gagné que d'obtenir qu'il se plût dans l'endroit où il doit étudier. Alors pour le détacher insensiblement de ces badinages puériles, je me mettrois de moitié de tous ses amusemens, & je lui en procurerois des plus propres à lui plaire & à exciter sa curiosité; de petits jeux, des découpages, un peu de dessein, la musique, les instrumens, un prisme, un microscope, un verre ardent, & mille autres petites curiosités me fourniroient des sujets de le divertir & de l'attacher peu à peu à son appartement, au point de s'y plaire plus que partout ailleurs. D'un autre côté, on auroit soin de me l'envoyer dès qu'il feroit levé sans qu'aucun prétexte pût l'en dispenser; l'on ne permettroit point qu'il allât dandinant par la maison, ni qu'il se réfugiât près de vous aux heures de son travail; & afin de lui faire regarder l'étude comme d'une importance que rien ne pourroit balancer, on éviteroit de prendre ce temps pour le peigner, le friser, ou lui donner quelque autre soin nécessaire. Voici, par rapport à moi, comment je m'y prendrois pour l'amener insensiblement à l'étude de son propre mouvement. Aux heures où je voudrois l'occuper, je lui retrancherois toute espece d'amusement, & je lui proposerois le travail de cette heure-là; s'il ne s'y livroit pas de bonne grace, je ne ferois pas même semblant de m'en appercevoir, & je le laisserois seul & sans amusement se morfondre, jusqu'à ce que l'ennui d'être absolument sans rien faire l'eût ramené de lui-même à ce que j'exigeois de lui; alors j'affecterois de répandre un enjouement & une gaieté sur son travail qui lui fît sentir la différence qu'il y a, même pour le plaisir, de la fainéantise à une occupation honnête. Quand ce moyen ne

réussiroit pas, je ne le maltraiterois point; mais je lui retrancherois toute récréation pour ce jour là, en lui disant froidement que je ne prétends point le faire étudier par force: mais que le divertissement n'étant légitime que quand il est le délassement du travail, ceux qui ne font rien n'en ont aucun besoin: de plus, vous auriez la bonté de convenir avec moi d'un signe par lequel, sans apparence d'intelligence, je pourrois vous témoigner, de même qu'à Madame sa mere, quand je serois mécontent de lui. Alors la froideur & l'indifférence qu'il trouveroit de toutes parts, sans cependant lui faire le moindre reproche, le surprendroit d'autant plus qu'il ne s'apercevroit point que je me fusse plaint de lui; & il se porteroit à croire que comme la récompense naturelle du devoir est l'amitié & les caresses de ses supérieurs, de même la fainéantise & l'oïveté portent avec elles un certain caractère méprisable qui se fait d'abord sentir, & qui refroidit tout le monde à son égard.

J'ai connu un pere tendre qui ne s'en fioit pas tellement à un mercenaire sur l'instruction de ses enfans, qu'il ne voulût lui-même y avoir l'œil; le bon pere, pour ne rien négliger de tout ce qui pouvoit donner de l'émulation à ses enfans, avoit adopté les mêmes moyens que j'expose ici. Quand il revoyoit ses enfans, il jettoit, avant que de les aborder, un coup-d'œil sur leur gouverneur: lorsque celui-ci touchoit de la main droite le premier bouton de son habit, c'étoit une marque qu'il étoit content, & le pere caressoit son fils à son ordinaire; si le gouverneur touchoit le second, alors c'étoit marque d'une parfaite satisfaction, & le pere ne donnoit point de bornes à la tendresse de ses caresses, & y

ajoutoit ordinairement quelque cadeau mais sans affectation; quand le gouverneur ne faisoit aucun signe, cela vouloit dire qu'il étoit mal satisfait, & la froideur du pere répondoit au mécontentement du maître: mais, quand de la main gauche celui-ci touchoit sa premiere boutonniere, le pere faisoit sortir son fils de sa présence, & alors le gouverneur lui expliquoit les fautes de l'enfant. J'ai vu ce jeune seigneur acquérir en peu de temps de si grandes perfections, que je crois qu'on ne peut trop bien augurer d'une méthode qui a produit de si bons effets: ce n'est aussi qu'une harmonie & une correspondance parfaite entre un pere & un précepteur qui peut assurer le succès d'une bonne éducation; & comme le meilleur pere se donneroit vainement des mouvemens pour bien élever son fils, si d'ailleurs il le laissoit entre les mains d'un précepteur inattentif, de même le plus intelligent & le plus zélé de tous ces maîtres prendroit des peines inutiles, si le pere, au lieu de le seconder, détruiroit son ouvrage par des démarches à contre-temps.

Pour que M. votre fils prenne ses études à cœur, je crois, Monsieur, que vous devez témoigner y prendre vous-même beaucoup de part. Pour cela vous auriez la bonté de l'interroger quelquefois sur ses progrès, mais dans les temps seulement & sur les matieres où il aura le mieux fait, afin de n'avoir que du contentement & de la satisfaction à lui marquer, non pas cependant par de trop grands éloges propres à lui inspirer de l'orgueil & à le faire trop compter sur lui-même. Quelquefois aussi, mais plus rarement, votre examen rouleroit sur les matieres où il se fera négligé; alors vous vous informeriez de sa santé & des causes de son relâchement,

chement, avec des marques d'inquiétude qui lui en communiqueroient à lui-même.

Quand vous, Monsieur, ou Madame sa mere aurez quelque cadeau à lui faire, vous aurez la bonté de choisir les temps où il y aura le plus lieu d'être content de lui; ou du moins de m'en avertir d'avance, afin que j'évite dans ce temps-là de l'exposer à me donner sujet de m'en plaindre; car à cet âge-là les moindres irrégularités portent coup.

Quant à l'ordre même de ses études, il sera très simple pendant les deux ou trois premières années. Les élémens du latin, de l'histoire & de la géographie partageront son temps : à l'égard du latin, je n'ai point dessein de l'exercer par une étude trop méthodique, & moins encore par la composition des thèmes; les thèmes, suivant M. Rollin, sont la croix des enfans, & dans l'intention où je suis de lui rendre ses études aimables, je me garderai bien de le faire passer par cette croix, ni de lui mettre dans la tête les mauvais gallicismes de mon latin, au lieu de celui de Tite-Live, de César & de Cicéron. D'ailleurs un jeune homme, surtout s'il est destiné à l'épée, étudie le latin pour l'entendre & non pour l'écrire, chose dont il ne lui arrivera pas d'avoir besoin une fois en sa vie. Qu'il traduise donc les anciens auteurs & qu'il prenne dans leur lecture le goût de la bonne latinité & de la belle littérature, c'est tout ce que j'exigerai de lui à cet égard.

Pour l'histoire & la géographie, il faudra seulement lui en donner d'abord une teinture aisée, d'où je bannirai tout ce qui sent trop la sécheresse & l'étude, réservant pour un âge plus avancé les difficultés les plus nécessaires de la chro-

nologie & de la sphere. Au reste, m'écartant un peu du plan ordinaire des études, je m'attacherai beaucoup plus à l'histoire moderne qu'à l'ancienne, parce que je la crois beaucoup plus convenable à un officier, & que d'ailleurs je suis convaincu sur l'histoire moderne en général, de ce que dit M. l'Abbé de.... de celle de France en particulier, qu'elle n'abonde pas moins en grands traits que l'histoire ancienne, & qu'il n'a manqué que de meilleurs historiens pour les mettre dans un aussi beau jour.

Je suis d'avis de supprimer à M. de Ste. Marie toutes ces especes d'études, où sans aucun usage solide on fait languir la jeunesse pendant nombre d'années : la rhétorique, la logique, & la philosophie scholastique sont à mon sens toutes choses très superflues pour lui, & que d'ailleurs je serois peu propre à lui enseigner ; seulement quand il en fera temps, je lui ferai lire la logique de Port-Royal, & tout au plus, l'art de parler du P. Lami, mais sans l'amuser d'un côté au détail des tropes & des figures, ni de l'autre aux vaines subtilités de la dialectique ; j'ai dessein seulement de l'exercer à la précision & à la pureté dans le style, à l'ordre & la méthode dans ses raisonnemens, & à se faire un esprit de justice qui lui serve à démêler le faux orné, de la vérité simple, toutes les fois que l'occasion s'en présentera.

L'histoire naturelle peut passer aujourd'hui, par la maniere dont elle est traitée, pour la plus intéressante de toutes les sciences que les hommes cultivent, & celle qui nous ramene le plus naturellement de l'admiration des ouvrages à l'amour de l'ouvrier. Je ne négligerai pas de le rendre curieux sur les matieres qui y ont rap-

port, & je me propose de l'y introduire dans deux ou trois ans par la lecture du spectacle de la nature que je ferai suivre de celle de Nieuventyt.

On ne va pas loin en physique sans le secours des mathématiques, & je lui en ferai faire une année; ce qui servira encore à lui apprendre à raisonner conséquemment & à s'appliquer avec un peu d'attention, exercice dont il aura grand besoin. Cela le mettra aussi à portée de se faire mieux considérer parmi les Officiers, dont une teinture de mathématiques & de fortifications fait une partie du métier.

Enfin, s'il arrive que mon élève reste assez long-temps entre mes mains, je hasarderai de lui donner quelque connoissance de la morale & du droit naturel par la lecture de Puffendorf & de Grotius; parce qu'il est digne d'un honnête homme & d'un homme raisonnable de connoître les principes du bien & du mal, & les fondemens sur lesquels la société dont il fait partie est établie.

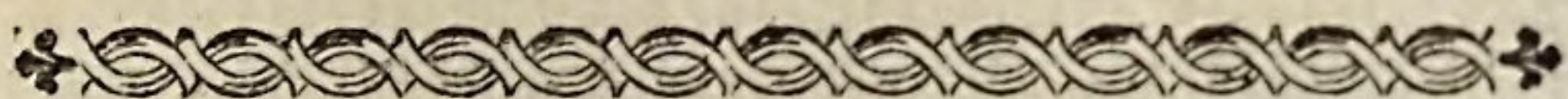
En faisant succéder ainsi les sciences les unes aux autres, je ne perdrai point l'histoire de vue, comme le principal objet de toutes ses études, & celui dont les branches s'étendent le plus loin sur toutes les autres sciences. Je le ramènerai au bout de quelques années à ses premiers principes avec plus de méthode & de détail; & je tâcherai de lui en faire tirer alors tout le profit qu'on peut espérer de cette étude.

Je me propose aussi de lui faire une récréation amusante de ce qu'on appelle proprement Belles - Lettres, comme la connoissance des livres & des auteurs, la critique, la poésie, le style, l'éloquence, le théâtre, & en un mot tout

ce qui peut contribuer à lui former le goût & à lui présenter l'étude sous une face riante.

Je ne m'arrêterai pas davantage sur cet article ; parce qu'après avoir donné une légère idée de la route que je m'étois à-peu-près proposé de suivre dans les études de mon élève , j'espère que M. votre frere voudra bien vous tenir la promesse qu'il vous a faite de nous dresser un projet qui puisse me servir de guide dans un chemin aussi nouveau pour moi. Je le supplie d'avance d'être assuré que je m'y tiendrai attaché avec une exactitude & un soin qui le convaincra du profond respect que j'ai pour ce qui vient de sa part ; & j'ose vous répondre qu'il ne tiendra pas à mon zèle & à mon attachement que Mrs. ses neveux ne deviennent des hommes parfaits.





ORAISON FUNEBRE

DE S. A. S.

MONSEIGNEUR LE DUC

D'ORLÉANS,

Premier Prince du Sang de France.

Modicum plora supra mortuum , quoniam requievit.

Pleurez modérément celui que vous avez perdu , car
il est en paix. *Ecclesiastic. C. 22 v. 11.*

MESSIEURS,

LES écrivains profanes nous disent qu'un puissant roi, considérant avec orgueil la superbe & nombreuse armée qu'il commandoit, versa pourtant des pleurs, en songeant que dans peu d'années, de tant de milliers d'hommes, il n'en resteroit pas un seul en vie. Il avoit raison de s'affliger, sans doute : la mort pour un payen ne pouvoit être qu'un sujet de larmes.

Le spectacle funebre qui frappe mes yeux, & l'assemblée qui m'écoute, m'arrachent aujourd'hui la même réflexion ; mais avec des motifs de consolation capables d'en tempérer l'amertume & de la rendre utile au chrétien. Oui, Messieurs,

si nos ames étoient assez pures pour subjuguier les affections terrestres & pour s'élever par la contemplation jusqu'au séjour des bienheureux, nous nous acquitterions sans douleur & sans larmes du triste devoir qui nous assemble : nous nous dirions à nous-mêmes dans une sainte joie : celui qui a tout fait pour le ciel est en possession de la récompense qui lui étoit due ; & la mort du grand Prince que nous pleurons, ne seroit à nos yeux que le triomphe du juste.

Mais, foibles chrétiens encore attachés à la terre, que nous sommes loin de ce degré de perfection nécessaire pour juger sans passion des choses véritablement desirables ! Et comment oserions-nous décider de ce qui peut être avantageux aux autres, nous qui ne savons pas seulement ce qui nous est bon à nous-mêmes ? Comment pourrions-nous nous réjouir avec les Saints d'un bonheur dont nous sentons si peu le prix ? Ne cherchons point à étouffer notre juste douleur. A Dieu ne plaise qu'une coupable insensibilité nous donne une constance que nous ne devons tenir que de la religion. La France vient de perdre le premier Prince du sang de ses Rois, les pauvres ont perdu leur pere, les savans leur protecteur, tous les chrétiens leur modèle : notre perte est assez grande pour nous avoir acquis le droit de pleurer au moins sur nous-mêmes. Mais pleurons avec modération, & comme il convient à des chrétiens : ne songeons pas tellement à nos pertes que nous oublions le prix inestimable qu'elles ont acquis au grand Prince que nous regrettons. Bénissons le saint nom de Dieu & des dons qu'il nous a faits, & de ceux qu'il nous a repris. Si le tableau que je dois exposer à vos yeux vous offre de justes sujets de douleur dans

la mort de TRÈS HAUT, TRÈS PUISSANT, ET TRÈS EXCELLENT PRINCE, LOUIS DUC D'ORLÉANS, PREMIER PRINCE DU SANG DE FRANCE, vous y trouverez aussi de grands motifs de consolation dans l'espérance légitime de son éternelle félicité. L'humanité, notre intérêt nous permettent de nous affliger de ne l'avoir plus; mais la sainteté de sa vie & la religion nous consolent pour lui; car il est en paix. *Modicum plora supra mortuum, quoniam requievit.*

P R E M I E R E P A R T I E.

DANS l'hommage que je viens rendre aujourd'hui à la mémoire de Monseigneur le Duc d'Orléans, il me sera plus aisé de trouver des louanges qui lui soient dues, que de retrancher de ce nombre toutes celles dont sa vertu n'a pas besoin pour paroître avec tout son éclat. Telles sont celles qui ont pour objet les droits de la naissance; droits dont ceux qu'on nomme Grands sont ordinairement si jaloux, & qui ne décelent que trop souvent leur petitesse par leur attention même à les faire valoir. Il naquit du plus illustre Sang du monde, à côté du premier trône de l'univers, & d'un Prince qui en a été l'appui. Ces avantages sont grands, sans doute; il les a comptés pour rien. Que la modestie de ce grand Prince regne jusques dans son éloge; & comme il ne s'est souvenu de son rang que pour en étudier les devoirs, ne nous en souvenons nous-mêmes que pour voir comment il les a remplis.

Il le faut avouer, Messieurs, si ces devoirs

consistent dans l'affectation d'une vaine pompe, souvent plus propre à révolter les cœurs qu'à éblouir les yeux; dans l'éclat d'un luxe effréné qui substitue les marques de la richesse à celles de la grandeur; dans l'exercice impérieux d'une autorité dont la rigueur montre communément plus d'orgueil que de justice: si ce sont là, dis-je, les devoirs des Princes; j'en conviens avec plaisir, il ne les a point remplis.

Mais si la véritable grandeur consiste dans l'exercice des vertus bienfaisantes, à l'exemple de celle de Dieu qui ne se manifeste que par les biens qu'il répand sur nous; si le premier devoir des Princes est de travailler au bonheur des hommes; s'ils ne sont élevés au-dessus d'eux que pour être attentifs à prévenir leurs besoins; s'il ne leur est permis d'user de l'autorité que le ciel leur donne que pour les forcer d'être sages & heureux; si l'invincible penchant du peuple à admirer & imiter la conduite de ses maîtres n'est pour eux qu'un moyen, c'est-à-dire, un devoir de plus pour le porter à bien faire par leur exemple, toujours plus fort que leurs loix; enfin s'il est vrai que leur vertu doit être proportionnée à leur élévation: Grands de la terre, venez apprendre cette science rare, sublime, & si peu connue de vous, de bien user de votre pouvoir & de vos richesses, d'acquérir des grandeurs qui vous appartiennent, & que vous puissiez emporter avec vous en quittant toutes les autres.

Le premier devoir de l'homme est d'étudier ses devoirs; & cette connoissance est facile à acquérir dans les conditions privées. La voix de la raison & le cri de la conscience s'y font entendre sans obstacle; & si le tumulte des passions nous empêche quelquefois d'écouter ces con-

seillers importuns, la crainte des loix nous rend justes, notre impuissance nous rend modérés; en un mot, tout ce qui nous environne nous avertit de nos fautes, les prévient, nous en corrige, ou nous en punit.

Les Princes n'ont pas sur ce point les mêmes avantages. Leurs devoirs sont beaucoup plus grands, & les moyens de s'en instruire beaucoup plus difficiles. Malheureux dans leur élévation, tout semble concourir à écarter la lumière de leurs yeux & la vertu de leurs cœurs. Le vil & dangereux cortège des flatteurs les assiège dès leur plus tendre jeunesse; leurs faux amis intéressés à nourrir leur ignorance, mettent tous leurs soins à les empêcher de rien voir par leurs yeux. Des passions que rien ne contraint, un orgueil que rien ne mortifie, leur inspirent les plus monstrueux préjugés, & les jettent dans un aveuglement funeste que tout ce qui les approche ne fait qu'augmenter: car, pour être puissant sur eux, on n'épargne rien pour les rendre foibles, & la vertu du maître fera toujours l'effroi des courtisans.

C'est ainsi que les fautes des Princes viennent de leur aveuglement plus souvent encore que de leur mauvaise volonté, ce qui ne rend pas ces fautes moins criminelles, & ne les rend que plus irréparables. Pénétré dès son enfance de cette grande vérité, le Duc d'Orléans travailla de bonne heure à écarter le voile que son rang mettoit au-devant de ses yeux. La première chose qu'on lui avoit apprise, c'est qu'il étoit un grand Prince: ses propres réflexions lui apprirent encore qu'il étoit un homme, sujet à toutes les foiblesses de l'humanité; que dans le rang qu'il occupoit, il avoit de grands devoirs à remplir & de

grandes erreurs à craindre. Il comprit que ces premières connoissances lui imposeroient l'obligation d'en acquérir beaucoup d'autres. Il se livra avec ardeur à l'étude, & il travailla à se faire dans les bons auteurs, & surtout dans nos livres sacrés, des amis fidèles & des conseillers sincères qui, sans songer sans cesse à leur intérêt, lui parlaient quelquefois pour le sien. Le succès fut tel qu'on pouvoit l'attendre de ses dispositions. Il cultiva toutes les sciences; il apprit toutes les langues, & l'Europe vit avec étonnement un Prince tout jeune encore sachant par soi-même, & ayant des connoissances à lui.

Telles furent les premières sources des vertus dont il orna & édifia le monde. A peine fut-il livré à lui-même qu'il les mit toutes en pratique. Uni par les nœuds sacrés à une épouse chérie & digne de l'être, il fit voir par sa douceur, par ses égards & par sa tendresse pour elle, que la véritable piété n'endurcit point les cœurs, n'ôte rien à l'agrément d'une honnête société, & ne fait qu'ajouter plus de charme & de fidélité à l'affection conjugale. La mort lui enleva cette vertueuse épouse à la fleur de son âge; & s'il témoigna par sa douleur combien elle lui avoit été chère, il montra par sa constance que celui qui n'abuse point du bonheur ne se laisse point non plus abattre par l'adversité. Cette perte lui apprit à connoître l'instabilité des choses humaines & l'avantage qu'on trouve à réunir toutes ses affections dans celui qui ne meurt point. C'est dans ces circonstances qu'il se choisit une pieuse solitude pour s'y livrer avec plus de tranquillité à son juste regret & à ses méditations chrétiennes; & s'il ne quitta pas absolument la Cour & le monde où son devoir le retenoit encore, il

fit, du moins, assez connoître que le seul commerce qui pouvoit désormais lui être agréable, étoit celui qu'il vouloit avoir avec Dieu.

L'éducation de son fils étoit le principal motif qui l'arrachoit à sa retraite : il n'épargna rien pour bien remplir ce devoir important. Le succès me dispense de m'étendre sur ce qu'il fit à cet égard, & il nous feroit d'autant moins permis de l'oublier que nous jouissons aujourd'hui du fruit de ses soins.

S'il fut bon pere & bon mari, il ne fut pas moins fidèle sujet & zélé citoyen. Passionné pour la gloire du Roi, c'est-à-dire, pour la prospérité de l'Etat, on fait de quel zèle il étoit animé par-tout où il la croyoit intéressée : on fait qu'aucune considération ne put jamais lui faire dissimuler son sentiment dès qu'il étoit question du bien public ; exemple rare & peut-être unique à la Cour, où ces mots de bien public & de service du Prince ne signifient gueres dans la bouche de ceux qui les employent qu'intérêt personnel, jalousie & avidité.

Appelé dans les Conseils, je ne dirai point par son rang, mais plus honorablement encore par l'estime & la confiance d'un Roi qui n'en accorde qu'au mérite ; c'est là qu'il faisoit briller également & ses talens & ses vertus : c'est là que la droiture de son ame, la sagesse de ses avis, & la force de son éloquence, consacrées au service de la patrie, ont ramené plus d'une fois toutes les opinions à la sienne : c'est là qu'il eût étonné par la solidité de ses raisons, ces esprits plus subtils que judicieux qui ne peuvent comprendre que dans le gouvernement des Etats être juste soit la suprême politique : c'est là, pour tout dire en un mot, que secondant les vues bien-

faisantes du Monarque qui nous rend heureux ; il concouroit à le rendre heureux lui-même en travaillant avec lui pour le bonheur de ses peuples.

Mais le respect m'arrête, & je sens qu'il ne m'est point permis de porter des regards indiscrets sur ces mystères du cabinet où les destins de l'Etat sont en secret balancés au poids de l'équité & de la raison ; & pourquoi vouloir en apprendre plus qu'il n'est nécessaire ? Je l'ai déjà dit ; pour honorer la mémoire d'un si grand homme , nous n'avons pas besoin de compter tous les devoirs qu'il a remplis ni toutes les vertus qu'il a possédées. Hâtons-nous d'arriver à ces doux momens de sa vie , où tout-à-fait retiré du monde , après avoir acquitté ce qu'il devoit à sa naissance & à son rang , il se livra tout entier dans sa solitude aux penchans de son cœur & aux vertus de son choix.

C'est alors qu'on le vit déployer cette ame bienfaisante dont l'amour de l'humanité fit le principal caractère , & qui ne chercha son bonheur que dans celui des autres. C'est alors que s'élevant à une gloire plus sublime , il commença de montrer aux hommes un spectacle plus rare & infiniment plus admirable que tous les chefs-d'œuvres des politiques & tous les triomphes des conquérans. Oui , Messieurs , pardonnez-moi dans ce jour de tristesse cette affligeante remarque. L'histoire a consacré la mémoire d'une multitude de héros en tous genres , de grands Capitaines , de grands Ministres , & même de grands Rois ; mais nous ne saurions nous dissimuler que tous ces hommes illustres n'aient beaucoup plus travaillé pour leur gloire & pour leur avantage particulier que pour le bonheur du genre-hu-

main, & qu'ils n'ayent sacrifié cent fois la paix & le repos des peuples au desir d'étendre leur pouvoir, ou d'immortaliser leurs noms. Ah ! combien c'est un plus rare & plus précieux don du ciel qu'un Prince véritablement bienfaisant, dont le premier ou l'unique soin soit la félicité publique ; dont la main secourable & l'exemple admiré fassent regner par-tout le bonheur & la vertu. Depuis tant de siècles un seul a mérité l'immortalité à ce titre ; encore celui qui fut la gloire & l'amour du monde n'y a-t-il paru que comme une fleur qui brille au matin & périt avant le déclin du jour. Vous en regrettez un second, Messieurs, qui, sans posséder un trône, n'en fut pas moins digne ; ou qui plutôt, affranchi des obstacles insurmontables que le poids du diadème oppose sans cesse aux meilleures intentions, fit encore plus de bien, plus d'heureux, peut-être, du fond de sa retraite, que n'en fit Titus gouvernant l'univers. Il n'est pas difficile de décider lequel des deux mérite la préférence. Titus chrétien, Titus vertueux & bienfaisant dès sa première jeunesse ; Titus ne perdant pas un seul jour, eût été égal au Duc d'Orléans.

J'ai dit qu'il s'étoit retiré du monde, & il est vrai qu'il avoit quitté ce monde frivole, brillant & corrompu, où la sagesse des saints passe pour folie, où la vertu est inconnue & méprisée, où son nom même n'est jamais prononcé, où l'orgueilleuse philosophie dont on s'y pique consiste en quelques maximes stériles, débitées d'un ton de hauteur, & dont la pratique rendroit criminel ou ridicule quiconque oseroit la tenter : mais il commença à se familiariser avec ce monde si nouveau pour ses pareils, si ignoré, si dédaigné de l'autre, où les membres de Jésus-

Christ souffrans attirent l'indignation céleste sur les heureux du siècle, où la religion, la probité, trop négligées, sans doute, sont du moins encore en honneur, & où il est encore permis d'être homme de bien sans craindre la raillerie & la haine de ses égaux.

Telle fut la nouvelle société qu'il rassembla autour de lui pour répandre sur elle, comme une rosée bienfaisante, les trésors de sa charité. Chaque jour il donnoit dans sa retraite une audience & des soulagemens à tous les malheureux indifféremment, réservant pour le Palais-Royal des audiences plus solennelles, où le rang & la naissance reprenoient leurs droits, où la noblesse retrouvoit un protecteur & un grand Prince dans celui que les pauvres venoient d'appeller leur pere. Ce fut la tendresse même de son ame qui le força d'accoutumer ses yeux à l'affligeant spectacle des miseres humaines. Il ne craignoit point de voir les maux qu'il pouvoit soulager, & n'avoit point cette répugnance criminelle qui ne vient que d'un mauvais cœur, ni cette pitié barbare dont plusieurs osent se vanter, qui n'est qu'une cruauté déguisée & un prétexte odieux pour s'éloigner de ceux qui souffrent; & comment se peut-il, mon Dieu! que ceux qui n'ont pas le courage d'envisager les plaies d'un pauvre, aient celui de refuser l'aumône au malheureux qui en est couvert?

Entrerai-je dans le détail immense de tous les biens qu'il a répandus, de tous les heureux qu'il a faits, de tous les malheureux qu'il a soulagés, & de ces aveuglés plus malheureux encore qu'il n'a pas dédaigné de rappeler de leurs égaremens, par les mêmes motifs qui les y avoient plongés, afin qu'ayant une fois goûté le plaisir

d'être honnêtes gens ils fissent désormais par amour pour la vertu ce qu'ils avoient commencé de faire par intérêt ? Non, Messieurs, le respect me retient & m'empêche de lever le voile qu'il a mis lui-même au-devant de tant d'actions héroïques, & ma voix n'est pas digne de les célébrer.

O vous, chastes Vierges de Jésus-Christ, vous ses épouses régénérées que la main secourable du Duc d'Orléans a retirées ou garanties des dangers de l'opprobre & de la séduction, & à qui il a procuré de saints & inviolables asyles : vous, pieuses meres de famille qu'il a unies d'un nœud sacré pour élever des enfans dans la crainte du Seigneur ; vous, gens de Lettres indigens, qu'il a mis en état de consacrer uniquement vos talens à la gloire de celui de qui vous les tenez ; vous, guerriers blanchis sous les armes, à qui le soin de vos devoirs a fait oublier celui de votre fortune, que le poids des ans a forcés de recourir à lui, & dont les fronts cicatrisés n'ont point eu à rougir de la honte de ses refus : élevez tous vos voix ; pleurez votre bienfaiteur & votre pere. J'espere que du haut du ciel son ame pure sera sensible à votre reconnoissance ; qu'elle soit immortelle comme sa mémoire : les bénédictions de vos cœurs sont le seul éloge digne de lui.

Ne nous le dissimulons point, Messieurs ; nous avons fait une perte irréparable. Sans parler ici des Monarques, trop occupés du bien général pour pouvoir descendre dans des détails qui le leur feroient négliger, je fais que l'Europe ne manque pas de grands Princes ; je crois qu'il est encore des ames vraiment bienfaisantes ; encore plus d'esprits éclairés qui sauroient dispenser sagement les bienfaits qu'ils devroient aimer à ré-

pandre. Toutes ces choses prises séparément peuvent se trouver : mais où les trouverons-nous réunies ? Où chercherons-nous un homme qui, pouvant voir nos besoins par ses yeux & les soulager par ses mains, rassemble en lui seul la puissance & la volonté de bien faire avec les lumières nécessaires pour bien faire toujours à propos ? Voilà les qualités réunies que nous admirions & que nous aimions surtout dans celui que nous venons de perdre , & voilà le trop juste motif des pleurs que nous devons verser sur son tombeau.

S E C O N D E P A R T I E.

JE le sens bien, Messieurs ; ce n'est point avec le tableau que je viens de vous offrir que je dois me flatter de calmer une douleur trop légitime ; & l'image des vertus du grand Prince dont nous honorons la mémoire, ne peut être propre qu'à redoubler nos regrets. C'est pourtant en vous le peignant orné de vertus beaucoup plus sublimes que j'entreprends de modérer votre juste affliction. A Dieu ne plaise qu'une insensée présomption de mes forces soit le principe de cet espoir ! Il est établi sur des fondemens plus raisonnables & plus solides : c'est de la piété de vos cœurs, c'est des maximes consolantes du christianisme, c'est des détails édifiants qui me restent à vous faire, que je tire ma confiance. Religion sainte ! refuge toujours sûr & toujours ouvert aux cœurs affligés, venez pénétrer les nôtres de vos divines vérités ; faites-nous sentir tout le néant des choses

ses

tes humaines; inspirez-nous le dédain que nous devons avoir pour cette vallée de larmes, pour cette courte vie qui n'est qu'un passage pour arriver à celle qui ne finit point, & remplissez nos ames de cette douce espérance que le serviteur de Dieu qui a tant fait pour vous, jouit en paix dans le séjour des bienheureux du prix de ses vertus & de ses travaux.

Que ces idées sont consolantes! Qu'il est doux de penser qu'après avoir goûté dans cette vie le plaisir touchant de bien faire, nous en recevrons encore dans l'autre la récompense éternelle! Il faut plus, il est vrai, que de bonnes actions pour y prétendre; & c'est cela même qui doit animer notre confiance. Le Duc d'Orléans, avec les vertus dont j'ai parlé, n'eût encore été qu'un grand homme, mais il reçut avec elles la foi qui les sanctifie, & rien ne lui manqua pour être un chrétien.

Cette foi puissante qui n'est pourtant rien sans les œuvres, mais sans laquelle les œuvres ne sont rien, germa dans son cœur dès les premières années; &, comme ce grain de semence de l'Evangile (*), elle y devint bientôt un grand arbre qui étendoit au loin ses rameaux bienfaisans. Ce n'étoit point cette foi stérile & glacée d'un esprit convaincu par la raison, à laquelle le cœur n'a point de part, & déstituée également d'espérance & d'amour. Ce n'étoit point la foi morte de ces mauvais chrétiens qui vainement disent chaque jour, *Seigneur, Seigneur*; & n'entreront point dans le royaume des cieux. C'étoit cette foi pure & vive qui faisoit marcher les apôtres

(*) Luc C. XIII. Verset 19.

sur les eaux, & dont le Seigneur même a dit qu'un seul grain suffiroit pour ne rien trouver d'impossible. Elle étoit si ardente en son ame & si présente à sa mémoire, qu'il en faisoit régulièrement un acte au commencement de toutes ses actions; ou plutôt sa vie entière n'a été qu'un acte de foi continuel, puisqu'on tient d'un témoignage assuré qu'il n'a jamais eu un seul instant de doute sur les vérités & les mystères de la religion catholique. Et comment donc avec tant de foi n'a-t-il point opéré de miracles? Chrétiens, Dieu vous doit-il compte de ses graces, & savez-vous jusqu'où peut aller l'humilité d'un juste? Pourquoi demander des miracles? n'en a-t-il pas fait un plus grand & plus édifiant que de transporter des montagnes? Quel est donc ce miracle, Me direz-vous? La sainteté de sa vie dans un rang aussi sublime & dans un siècle aussi corrompu.

Le Duc d'Orléans croyoit; & c'est assez dire. On peut s'étonner qu'il se trouve des hommes capables d'offenser un Dieu qu'ils savent être mort pour eux: mais qui s'étonnera jamais qu'un chrétien ait été humble, juste, tempérant, humain, charitable, & qu'il ait accompli à la lettre les préceptes d'une religion si pure, si sainte, & dont il étoit si intimement persuadé. Ah! non, sans doute; on ne remarquoit point entre ses maximes & sa conduite cette opposition monstrueuse qui déshonore nos mœurs ou notre raison; & l'on ne sauroit peut-être citer une seule de ses actions qui ne montre, avec la force de cette grande ame faite pour soumettre les passions à l'empire de sa volonté, la force plus puissante de la grace, faite pour soumettre en toutes choses sa volonté à celle de son Dieu.

Toutes ses vertus ont porté cette divine empreinte du christianisme ; c'est dire assez combien elles ont effacé l'éclat des vertus humaines, toujours si empressées à s'attirer cette vaine admiration qui est leur unique récompense, & qu'elles perdent pourtant encore comparées à celles du vrai chrétien. Les plus grands hommes de l'antiquité se feroient honorés de voir son nom inscrit à côté des leurs, & ils n'auroient pas même eu besoin de croire comme lui pour admirer & respecter ces vertus héroïques qu'il consacroit, ou sacrifioit toutes au triomphe de sa foi.

Il étoit humble ; non de cette fausse & trompeuse humilité qui n'est qu'orgueil ou bassesse d'ame ; mais d'une humilité pieuse & discrète, également convenable à un chrétien pécheur, & à un grand Prince qui, sans avilir son titre, fait humilier sa personne. Vous l'avez vu, Messieurs, modeste dans son élévation & grand dans sa vie privée, simple comme l'un de nous, renoncer à la pompe consacrée à son rang sans renoncer à sa dignité : vous l'avez vu, dédaignant cette grandeur apparente dont personne n'est si jaloux que ceux qui n'en ont point de réelle, ne garder des honneurs dûs à sa naissance que ce qu'ils avoient pour lui de pénible, ou ce qu'il n'en pouvoit négliger sans s'offenser soi-même. Prosterne chaque jour au pied de la croix, la touchante image d'un Dieu souffrant, plus présente encore à son cœur qu'à ses yeux, ne lui laissoit point oublier que c'est en son seul amour que *consistent les richesses, la gloire, & la justice* (*) ; & il n'ignoroit pas, non plus, malgré

(*) Prov. C. VIII. Verset 18.

tant de vains discours, que si celui qui fait soutenir les grandeurs en est digne, celui qui fait les mépriser est au-dessus d'elles. Hommes vulgaires, qu'un éclat frivole éblouit, même quand vous affectez de le dédaigner, lisez une fois dans vos ames, & apprenez à admirer ce que nul de vous n'est capable de faire.

Il étoit bienfaisant, je l'ai déjà dit, & qui pourroit l'ignorer? Qu'il me soit permis d'y revenir encore; je ne puis quitter un objet si doux. Un homme bienfaisant est l'honneur de l'humanité, la véritable image de Dieu, l'imitateur de la plus active de toutes ses vertus; & l'on ne peut douter qu'il ne reçoive un jour le prix du bien qu'il aura fait, & même de celui qu'il aura voulu faire, ni que le pere des humains ne rejette avec indignation ces ames dures qui sont insensibles à la peine de leur frere, & qui n'ont aucun plaisir à la soulager. Hélas! cette vertu si digne de notre amour est peut-être bien plus rare encore qu'on ne pense. Je le dis avec douleur: si du nombre de ceux qui semblent y prétendre on écartoit tous ces esprits orgueilleux qui ne font du bien que pour avoir la réputation d'en faire, tous ces esprits foibles qui n'accordent des graces que parce qu'ils n'ont pas la force de les refuser; qu'il en resteroit peu, de ces cœurs vraiment généreux dont la plus douce récompense pour le bien qu'ils font est le plaisir de l'avoir fait! Le Duc d'Orléans eût été à la tête de ce petit nombre. Il savoit répandre ses graces avec choix & proportion; son cœur tendre & compatissant, mais ferme & judicieux, eût même su les refuser à ceux qu'il n'en croyoit pas dignes, s'il ne se fût ressouvenu sans cesse que nous avons un trop grand besoin nous-mêmes de la

misericorde céleste pour être en droit de refuser la nôtre à personne.

Il étoit bienfaisant, ai-je dit ? Ah ! il étoit plus que cela. Il étoit charitable. Et comment ne l'eût-il pas été ? Comment avec une foi si vive n'eût-il pas aimé ce Dieu qui avoit tant fait pour lui ? Comment la sainte ardeur dont il brûloit pour son Dieu, ne lui eût-elle pas inspiré de l'amour pour tous les hommes que Jésus-Christ a rachetés de son sang, & pour les pauvres qu'il adopte ? La gloire du Seigneur étoit son premier desir, le salut des âmes son premier soin ; secourir les malheureux n'étoit de sa part qu'une occasion de leur faire de plus grands biens en travaillant à leur sanctification. Il rougissoit de la négligence avec laquelle les dogmes sacrés & la morale sainte du christianisme étoient appris & enseignés. Il ne pouvoit voir sans douleur plusieurs de ceux qui se chargent du respectable soin d'instruire & d'édifier les fideles se piquer de savoir toutes choses, excepté la seule qui leur soit nécessaire, & préférer l'étude d'une orgueilleuse philosophie à celle des saintes lettres qu'ils ne peuvent négliger sans se rendre coupables de leur propre ignorance & de la nôtre. Il n'a rien oublié pour procurer à l'église de plus grandes lumières, & au peuple de meilleures instructions. Chacun fait avec quelle ardeur il montrait l'exemple, même sur ce point. Semblable à un enfant préféré, qui, pénétré d'une tendre reconnoissance, feuillète avec un plaisir mêlé de larmes le testament de son pere, il méditoit sans cesse nos livres sacrés ; il y trouvoit sans cesse de nouveaux motifs de bénir leur divin Auteur, & de s'attrister des liens terrestres qui le tenoient éloigné de lui. Il possédoit la

sainte Ecriture mieux que personne au monde ; il en savoit toutes les langues , & en connoissoit tous les textes. Les commentaires qu'il a faits sur Saint Paul & sur la Genese ne sont pas un témoignage moins certain de la justesse de sa critique & de la profondeur de son érudition , que de son zèle pour la gloire de l'Esprit Saint qui a dicté ces livres ; & la chaire de Professeur en langue Hébraïque qu'il a fondée en Sorbonne , n'y sera pas moins un monument des lumieres qui lui en ont fait appercevoir le besoin , que de la munificence chrétienne qui l'a porté à y pourvoir.

Mais à quoi sert d'entrer ici dans tous ces détails ? Ne nous suffit-il pas de savoir qu'il avoit à ce haut degré une seule de ces vertus , pour être assurés qu'il les avoit toutes. Les vertus chrétiennes sont indivisibles comme le principe qui les produit. La foi , la charité , l'espérance , quand elles sont assez parfaites , s'excitent , se soutiennent mutuellement ; tout devient facile aux grandes ames avec la volonté de tout faire pour plaire à Dieu , & les rigueurs mêmes de la pénitence n'ont presque plus rien de pénible pour ceux qui savent en sentir la nécessité & en considérer le prix. Entreprendrai-je , Messieurs , de vous décrire les austérités qu'il exerçoit sur soi-même ? N'effrayons pas à ce point la mollesse de notre siècle. Ne rebutons pas les ames pénitentes qui , avec beaucoup plus d'offenses à réparer , sont incapables de supporter de si rudes travaux. Les siens étoient trop au-dessus des forces ordinaires pour oser les proposer pour modeles. Eh ! peu s'en faut , mon Dieu , que je n'aye à justifier leur excès devant ce monde efféminé

si peu fait pour juger de la douceur de votre joug ! Combien de téméraires oseront lui reprocher d'avoir abrégé ses jours , à force de mortifications & de jeûnes , qui ne rougissent point d'abrégier les leurs dans les plus honteux excès ! Laissons - les au sein de leurs égaremens prononcer avec orgueil les maximes de leur prétendue sagesse ; & cependant le jour viendra où chacun recevra le salaire de ses œuvres. Contentons-nous de dire ici que ce grand & vertueux Prince mortifia sa chair comme Saint Paul , sans avoir à pleurer comme lui l'aveuglement de sa jeunesse. Il pécha sans doute ; & quel homme en est exempt ? Aussi , quoique son cœur ne se fût point endurci , quoiqu'il pût dire comme cet homme de l'Evangile pour lequel Jésus conçut de l'affection : *O mon maître , j'ai observé toutes ces choses dès mon enfance* (*) ; il n'ignoroit pas qu'il avoit pourtant des fautes à expier ou à prévenir ; il n'ignoroit pas que pour arriver au terme qu'il se proposoit , le chemin le plus sûr étoit le plus difficile , selon ce grand précepte du Seigneur : *Efforcez-vous d'entrer par la porte étroite , car je vous dis que plusieurs demanderont à entrer & ne l'obtiendront point* (**); il n'ignoroit pas enfin ces terribles paroles de l'Ecriture : *En vain échapperions-nous à la main des hommes , si nous ne faisons pénitence , nous tomberons dans celle de Dieu* (***)).

Nous l'avons vu dans ces derniers momens

(*) Marc C. X. Verset 20.

(**) Luc C. XIII. Verset 24.

(***) Ecclesiastic. C. II. Verset 22.

de sa vie, où son corps exténué étoit prêt à laisser cette ame pure en liberté de se réunir à son Créateur, refuser encore de modérer ces saintes rigueurs qu'il exerçoit sur sa chair : nous l'avons vu jusqu'à la veille de son décès, & tout ce peuple en larmes l'a vu avec nous se lever avec effort, &, se soutenant à peine, se traîner chaque jour à l'église en prononçant ces paroles dont il sentoît avec joie approcher l'accomplissement : *Nous irons dans la maison du Seigneur* (*). Bien différent de cet Empereur payen qui voulut mourir debout pour le frivole plaisir de prononcer une sentence ; il voulut mourir debout pour rendre à son Créateur jusqu'au dernier jour de sa vie, cet hommage public qu'il n'avoit jamais négligé de lui rendre ; il voulut mourir comme il avoit vécu, en servant Dieu & édifiant les hommes.

Ne doutons point qu'une si sainte vie n'obtienne la récompense qui lui est due. Souffrons sans murmure que celui qui a tant aimé le bonheur des hommes voye enfin couronner le sien. Espérons que le desir de répandre sur nous des bienfaits, qui a été sur la terre l'objet de toutes ses actions, deviendra dans le ciel celui de toutes ses prières. Enfin, travaillons à nous sanctifier comme lui, & faisons en sorte que ne pouvant plus nous être utile par ses bonnes œuvres, il le soit encore par son exemple.

En attendant qu'il partage sur nos autels les honneurs de son saint & glorieux ancêtre Louis IX ; en attendant que son nom soit inscrit dans les fastes sacrés de l'Eglise, comme il

(*) Psal. 121. Verset 1.

l'est déjà dans le livre de vie , invoquons pour lui la divine miséricorde : adressons aux Saints en sa faveur les prieres que nous lui adresserons un jour à lui-même : demandons au Seigneur qu'il lui fasse part de sa gloire pour laquelle il a tant eu de zèle , qu'il répande ses bénédictions sur toute la maison Royale , dont ce vertueux Prince soutint si dignement l'honneur , & que l'auguste nom de Bourbon soit grand à jamais , & dans les cieux & sur la terre.

L E S
PRISONNIERS
DE GUERRE,
COMÉDIE.

A C T E U R S.

GOTERNITZ, *Gentilhomme Hongrois.*

MACKER, *Hongrois.*

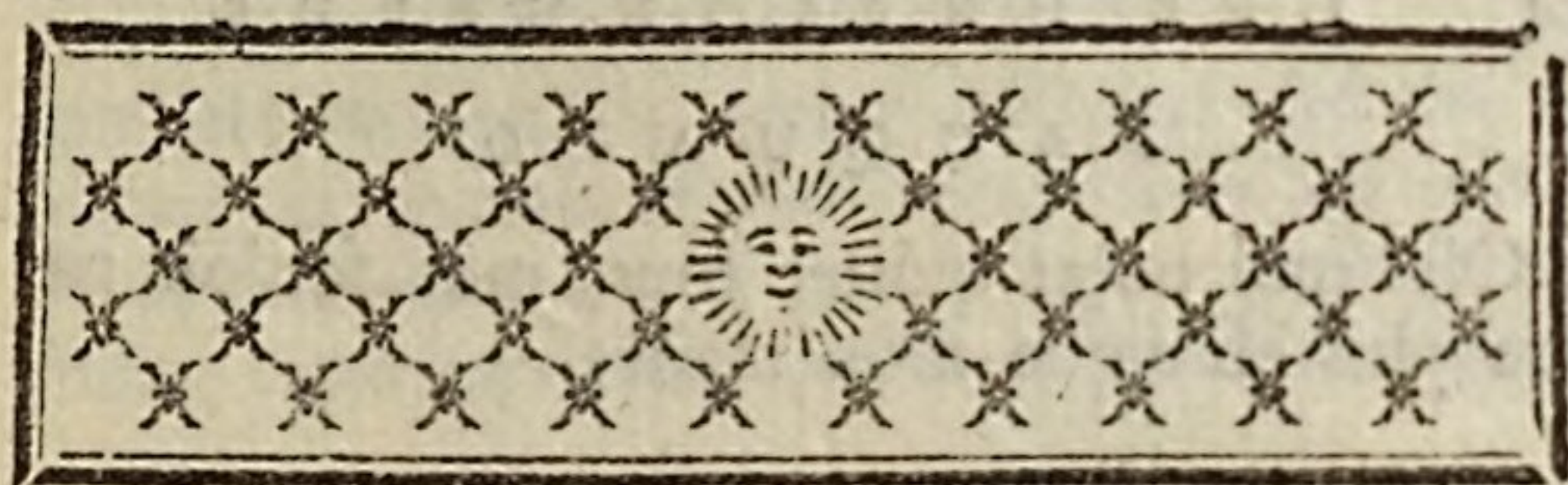
DORANTE, *Officier François prisonnier de guerre.*

SOPHIE, *fille de Goternitz.*

FREDERICH, *Officier Hongrois, fils de Goternitz.*

JACQUARD, *Suisse, valet de Dorante.*

La Scene est en Hongrie.



LES
PRISONNIERS
DE GUERRE,
COMEDIE.

SCENE PREMIERE.

DORANTE, JACQUARD.

JACQUARD.

PAR mon foy, Monfir, moi ly comprendre rien à fti pays l'ongri, le fin l'être pon, & les méchans : l'être pas naturel, cela.

DORANTE.

Si tu ne t'y trouves pas bien, rien ne t'oblige d'y demeurer. Tu es mon domestique, & non pas prisonnier de guerre comme moi; tu peux t'en aller quand il te plaira....

J A C Q U A R D.

Oh ! moi point quitter fous, moi fouloir pas être plus libre que mon maître.

D O R A N T E.

Mon pauvre Jacquard , je suis sensible à ton attachement ; il me consoleroit dans ma captivité , si j'étois capable de consolation.

J A C Q U A R D.

Moi point souffrir que fous l'affliche touchours, touchours : fous poire comme moi , fous consoler tout l'apord.

D O R A N T E.

Quelle consolation ! ô France , ô ma chere Patrie ! que ce climat barbare me fait sentir ce que tu vaux ! quand reverrai-je ton heureux séjour ? quand finira cette honteuse inaction où je languis , tandis que mes *glorieux* compatriotes moissonnent des lauriers *sur les traces de mon Roi*.

J A C Q U A R D.

Oh ! fous l'afre été pris combattant pravement. Les ennemis que fous afre tués , l'être encore pli malates que fous.

D O R A N T E.

Apprends que dans le sang qui m'anime , la gloire acquise ne sert que d'aiguillon pour en rechercher davantage. Apprends que quelque zèle qu'on ait à remplir son devoir pour lui-même , l'ardeur s'en augmente encore par le noble desir de mériter l'estime de son maître en

combattant sous ses yeux. *Ah quel n'est pas le bonheur de quiconque peut obtenir celle du mien, & qui fait mieux que ce grand Prince peut sur sa propre expérience juger du mérite & de la valeur.*

J A C Q U A R D.

Pien, pien, sous l'être pientôt tiré te si prisonnache, Monfir votre pere avre écrit qu'il traf-
faillir pour faire échange sous.

D O R A N T E.

Oui, mais le temps en est encore incertain,
& cependant le Roi fait chaque jour de nouvelles conquêtes.

J A C Q U A R D.

Pardi ! moi l'être pien content t'aller tant seulement à celles qu'il fera encore ; mais sous l'être donc plis amoureux pisque sous fouloir tant partir.

D O R A N T E.

Amoureux ! de qui !.. (*à part*) auroit-il pénétré mes feux secrets ?

J A C Q U A R D.

Là, te cette temoifelle Claire, te cette cholie fille de notre Bourgeois à qui sous faire tant de petits douceurs. (*à part*) Oh chons pien d'autres doutances, mais il faut faire semblant te rien.

D O R A N T E.

Non Jacquard, l'amour que tu me supposes n'est point capable de ralentir mon empressement de retourner en France. Tous climats sont

56 L E S P R I S O N N I E R S
indifférens pour l'amour. Le monde est plein de
belles, dignes des services de mille amans, mais
on n'a qu'une Patrie à servir.

J A C Q U A R D.

A propos te belles. Sastre fous que l'être après
main que notre prital te Bourgeois épouse la
fille de Monsir Goternitz.

D O R A N T E.

Comment ! que dis-tu ?

J A C Q U A R D.

Que la mariache de Monsir Macker avec
Mamecelle Sophie qui étoit différé chisque à
l'arrivée ti frere te la temoicelle, doit se termi-
ner dans teux jours, parce qu'il avre été échangé
plutôt qu'on n'avre cru & qu'il arriver aucherdi.

D O R A N T E.

Jacquard, que me dis-tu là ! Comment le
fais-tu ?

J A C Q U A R D.

Par mon foy je l'astre appris toute l'heure en
pivant pouteille avec in falet te la maison.

D O R A N T E.

(*à part.*) Cachons mon trouble, ... (*haut*)
je réfléchis que le messager doit être arrivé ; va
voir s'il n'y a point de nouvelles pour moi.

J A C Q U A R D.

(*à part.*) Diaple ! l'y être in noufelle de

trop à ce que che fois ! (*revenant.*) Monfir, che fafre point où l'être la poutique le fti nouvelle.

D O R A N T E.

Tu n'as qu'à parler à Mademoifelle Claire, qui, pour éviter que mes lettres ne foient ouvertes à la poſte, a bien voulu ſe charger de les recevoir ſous une adreſſe convenue, & de me les remettre ſecrètement.

S C E N E II.

D O R A N T E.

QUEL coup pour ma flamme ! c'en eſt donc fait, trop aimable Sophie, il faut vous perdre pour jamais, & vous allez devenir la proie d'un riche, mais ridicule & groſſier vieillard. Hélas ! ſans m'en avoir encore fait l'aveu, tout commençoit à m'annoncer de votre part le plus tendre retour ! Non, quoique les injuſtes préjugés de ſon pere contre les François duſſent être un obſtacle invincible à mon bonheur, il ne falloit pas moins qu'un pareil événement pour affurer la ſincérité des vœux que je fais pour retourner promptement en France ; les ardens témoignages que j'en donne ne ſont-ils point plutôt les efforts d'un eſprit qui s'excite par la conſidération de ſon devoir, que les effets d'un zèle aſſez ſincere ! Mais que diſ-je, ah ! que la gloire n'en murmure point ! de ſi beaux feux ne ſont pas faits pour lui nuire : un cœur n'eſt jamais aſſez amoureux ; il ne fait pas du moins aſſez de cas de

l'estime de sa maîtresse quand il balance à lui préférer son devoir, son pays, & son Roi.

S C E N E III.

MACKER , DORANTE , GOTERNITZ.

M A C K E R.

AH! voici ce prisonnier que j'ai en garde. Il faut que je le prévienne sur la façon dont il doit se conduire avec ma future. Car ces François qui, dit-on, se soucient si peu de leurs femmes, sont des plus accommodans avec celles d'autrui; mais je ne veux point chez moi de ce commerce là, & je prétends du moins que mes enfans soient de mon pays.

G O T E R N I T Z

Vous avez là d'étranges opinions de ma fille.

M A C K E R.

Mon Dieu, pas si étranges. Je pense que la mienne la vaut bien, & si. . . brisons là-dessus. .
Seigneur Dorante!

D O R A N T E.

Monfieur?

M A C K E R:

Savez-vous que je me marie?

D O R A N T E.

Que m'importe?

M A C K E R.

C'est qu'il m'importe à moi que vous appreniez que je ne suis pas d'avis que ma femme vive à la françoise.

D O R A N T E.

Tant pis pour elle.

M A C K E R.

Eh oui, tant mieux pour moi.

D O R A N T E.

Je n'en fais rien.

M A C K E R.

Oh nous ne demandons pas votre opinion là-dessus ? Je vous avertis seulement que je souhaite de ne vous trouver jamais avec elle , & que vous évitiez de me donner à cet égard des ombrages sur sa conduite.

D O R A N T E.

Cela est trop juste, & vous serez satisfait.

M A C K E R.

Ah ! le voilà complaisant une fois ; quel miracle !

D O R A N T E.

Mais je compte que vous y contribuerez de votre côté autant qu'il sera nécessaire.

M A C K E R.

Oh ! sans doute , & j'aurai soin d'ordonner à ma femme de vous éviter en toute occasion.

DORANTE.

M'éviter! gardez-vous en bien. Ce n'est pas ce que je veux dire.

MACKER.

Comment?

DORANTE.

C'est vous au contraire qui devez éviter de vous appercevoir du temps que je passerai auprès d'elle. Je ne lui rendrai des soins que le plus directement qu'il me sera possible; & vous, en mari prudent, vous n'en verrez que ce qu'il vous plaira.

MACKER.

Comment diable! vous vous moquez; & ce n'est pas là mon compte.

DORANTE.

C'est pourtant tout ce que je puis vous promettre, & c'est même tout ce que vous m'avez demandé.

MACKER.

Parbleu! celui-là me passe; il faut être bien endiablé après les femmes d'autrui pour tenir un tel langage à la barbe des maris.

GOTERNITZ.

En vérité, seigneur Macker, vos discours me font pitié, & votre colere me fait rire. Quelle réponse vouliez-vous que fît Monsieur à une exhortation aussi ridicule que la vôtre? la preuve de la pureté de ses intentions est le langage même

qu'il vous tient : s'il vouloit vous tromper, vous prendroit-il pour son confident ?

M A C K E R.

Je me moque de cela : fou qui s'y fie. Je ne veux point qu'il fréquente ma femme, & j'y mettrai bon ordre.

D O R A N T E.

A la bonne heure ; mais comme je suis votre prisonnier , & non pas votre esclave , vous ne trouverez pas mauvais que je m'acquie envers elle en toute occasion des devoirs de politesse que mon sexe doit au sien.

M A C K E R.

Eh ! morbleu ! tant de politesses pour la femme ne tendent qu'à faire affront au mari. Cela me met dans des impatiences.... nous verrons.... nous verrons.... vous êtes méchant, Monsieur le François. Oh parbleu , je le ferai plus que vous.

D O R A N T E.

A la maison cela peut être ; mais j'ai peine à croire que vous le foyez fort à la guerre.

G O T E R N I T Z

Tout doux , seigneur Dorante , il est d'une nation.....

D O R A N T E.

Oui , quoique la vraie valeur soit inséparable de la générosité , je fais malgré la cruauté de la vôtre en estimer la bravoure. Mais cela le met-il en droit d'insulter un soldat qui n'a cédé qu'au

nombre, & qui, je pense, a montré assez de courage pour devoir être respecté, même dans sa disgrâce!

G O T E R N I T Z.

Vous avez raison. Les lauriers ne sont pas moins le prix du courage que de la victoire. Nous-mêmes depuis que nous cédon aux armes triomphantes de votre Roi, nous ne nous en tenons pas moins glorieux, puisque la même valeur qu'il emploie à nous attaquer, montre la nôtre à nous défendre. Mais voici Sophie.

S C E N E IV.

GOTERNITZ, MACKER, DORANTE,
SOPHIE.

G O T E R N I T Z.

APPROCHEZ, ma fille, venez saluer votre époux, ne l'acceptez-vous pas avec plaisir de ma main?

S O P H I E.

Quand mon cœur en seroit le maître, il ne le choisiroit pas ailleurs qu'ici.

M A C K E R.

Fort bien belle mignonne; mais..... (à Dorante.) Quoi! vous ne vous en allez pas?

D O R A N T E.

Ne devez-vous pas être flatté que mon admiration confirme la bonté de votre choix?

M A C K E R.

Comme je ne l'ai pas choisie pour vous, votre approbation me paroît ici peu nécessaire.

G O T E R N I T Z.

Il me semble que ceci commence à durer trop pour un badinage. Vous voyez, Monsieur, que le Seigneur Macker est inquieté de votre présence ; c'est un effet qu'un cavalier de votre figure peut produire naturellement sur l'époux le plus raisonnable.

D O R A N T E.

Eh bien ! il faut donc le délivrer d'un spectateur incommode : aussi bien ne puis-je supporter le tableau d'une union aussi disproportionnée. Ah ! Monsieur, comment pouvez-vous consentir vous-même, que tant de perfections soient possédées par un homme si peu fait pour les connoître ?

S C E N E V.

MACKER , GOTERNITZ , SOPHIE.

M A C K E R.

PARBLEU ! voilà une nation bien extraordinaire, des prisonniers bien incommodes. Le valet me boit mon vin, le maître caresse ma fille. (*Sophie fait une mine*). Ils vivent chez moi comme s'ils étoient en pays de conquêtes !

GOTERNITZ.

C'est la vie la plus ordinaire aux François, ils y sont tous accoutumés.

MACKER.

Bonne excuse, ma foi ! ne faudra-t-il point encore en faveur de la coutume que j'approuve qu'il me fasse cocu ?

SOPHIE.

Ah ciel ! quel homme !

GOTERNITZ.

Je suis aussi scandalisé de votre langage que ma fille en est indignée. Apprenez qu'un mari qui ne montre à sa femme ni estime ni confiance ; l'autorise autant qu'il est en lui, à ne les pas mériter. Mais le jour s'avance, je vais monter à cheval pour aller au-devant de mon fils qui doit arriver ce soir.

MACKER.

Je ne vous quitte pas, j'irai avec vous s'il vous plaît.

GOTERNITZ.

Soit : j'ai même bien des choses à vous dire dont nous nous entretiendrons en chemin.

MACKER.

Adieu mignonne, il me tarde que nous soyons mariés pour vous mener voir mes champs & mes bêtes à cornes, j'en ai le plus beau parc de la Hongrie.

SOPHIE.

S O P H I E.

Monfieur , ces animaux-là me font peur.

M A C K E R.

Va , va , poulette , tu y feras bientôt aguerrie avec moi.

S C E N E VI.

S O P H I E.

QUEL époux ! quelle différence de lui à Dorante, en qui les charmes de l'amour redoublent par les graces de fes manieres & de fes exprefions. Mais hélas ! il n'eft point fait pour moi. A peine mon cœur oſe-t-il ſ'avouer qu'il l'aime, & je dois trop me féliciter de ne lui avoir point avoué à lui-même. Encore ſ'il m'étoit fidèle, la bonté de mon pere me laifferoit, malgré ſa prévention & ſes engagements, quelque lueur d'eſpérance. Mais la fille de Macker partage l'amour de Dorante; il lui dit ſans doute les mêmes choſes qu'à moi, peut-être eſt-elle la ſeule qu'il aime. Volages François ! que les femmes ſont heureuſes que vos infidélités les tiennent en garde contre vos ſéductions ! Si vous étiez auſſi conſtans que vous êtes aimables, quels cœurs vous réſiſteroient ! Le voici; je voudrois fuir, & je ne puis m'y réſoudre : je voudrois lui paroître tranquille, & je ſens que je l'aime juſqu'à ne pouvoir lui cacher mon dépit.

SCENE VII.

DORANTE, SOPHIE.

DORANTE

IL est donc vrai, Madame, que ma ruine est couclue, & que je vais vous perdre sans retour. J'en mourrois, sans doute, si la mort étoit la pire des douleurs. Je ne vivrai que pour vous porter dans mon cœur plus long-temps, & pour me rendre digne, par ma conduite & par ma constance, de votre estime & de vos regrets.

SOPHIE.

Se peut-il que la perfidie emprunte un langage aussi noble & aussi passionné ?

DORANTE.

Que dites-vous ? quel accueil ! est-ce-là la juste pitié que méritent mes sentimens ?

SOPHIE.

Votre douleur est grande en effet, à en juger par le soin que vous avez pris de vous ménager des consolations.

DORANTE.

Moi, des consolations ! en est-il pour votre perte ?

SOPHIE.

C'est-à-dire : en est-il besoin ?

D O R A N T E.

Quoi ! belle Sophie ? pouvez-vous ? . . .

S O P H I E.

Réservez , je vous prie , la familiarité de ces expressions pour la belle Claire ; & sachez que Sophie , telle qu'elle est , belle ou laide , se soucie d'autant moins de l'être à vos yeux , qu'elle vous croit aussi mauvais juge de la beauté que du mérite.

D O R A N T E.

Le rang que vous tenez dans mon estime & dans mon cœur est une preuve du contraire. Quoi ! vous m'avez cru amoureux de la fille de Macker ?

S O P H I E.

Non en vérité. Je ne vous fais pas l'honneur de vous croire un cœur fait pour aimer. Vous êtes comme tous les jeunes gens de votre pays , un homme fort convaincu de ses perfections , qui se croit destiné à tromper les femmes , & jouant l'amour auprès d'elles , mais qui n'est pas capable d'en ressentir.

D O R A N T E.

Ah ! se peut-il que vous me confondiez dans cet ordre d'amans , sans sentimens & sans délicatesse , pour quelques vains badinages qui prouvent eux-mêmes que mon cœur n'y a point de part , & qu'il étoit à vous tout entier ?

S O P H I E.

La preuve me paroît singulière. Je serois cu-

rieuse d'apprendre les légères subtilités de cette philosophie françoise.

D O R A N T E.

Oui, j'en appelle en témoignage de la sincérité de mes feux, cette conduite même que vous me reprochez : j'ai dit à d'autres de petites douceurs, il est vrai : j'ai folâtré auprès d'elles. Mais ce badinage & cet enjouement, font-ils le langage de l'amour ? Est-ce sur ce ton que je me suis exprimé près de vous ? Cet abord timide, cette émotion, ce respect, ces tendres soupirs, ces douces larmes, ces transports que vous me faites éprouver, ont-ils quelque chose de commun avec cet air piquant & badin que la politesse & le ton du monde nous font prendre auprès des femmes indifférentes ? Non, Sophie, les ris & la gaieté ne font point le langage du sentiment. Le véritable amour n'est ni téméraire ni évaporé ; la crainte le rend circonspect ; il risque moins par la connoissance de ce qu'il peut perdre ; & comme il en veut au cœur encore plus qu'à la personne, il ne hasarde gueres l'estime de la personne qu'il aime pour en acquérir la possession.

S O P H I E.

C'est-à-dire, en un mot, que contents d'être tendres pour vos maîtresses, vous n'êtes que galans, badins & téméraires près des femmes que vous n'aimez point. Voilà une constance & des maximes d'un nouveau goût, fort commodes pour les cavaliers ; je ne fais si les belles de votre pays s'en contentent de même ?

D O R A N T E.

Oui, Madame, cela est réciproque, & elles

ont bien autant d'intérêt que nous, pour le moins, à les établir.

S O P H I E.

Vous me faites trembler pour les femmes capables de donner leur cœur à des amans formés à une pareille école.

D O R A N T E.

Eh ! pourquoi ces craintes chimériques ? n'est-il pas convenu que ce commerce galant & poli, qui jette tant d'agrément dans la société, n'est point de l'amour ; il n'est que le supplément. Le nombre des cœurs vraiment faits pour aimer est si petit, & parmi ceux-là, il y en a si peu qui se rencontrent, que tout languiroit bientôt si l'esprit & la volupté ne tenoient quelquefois la place du cœur & du sentiment. Les femmes ne sont point les dupes des aimables folies que les hommes font autour d'elles. Nous en sommes de même par rapport à leur coquetterie, elles ne séduisent que nos sens. C'est un commerce fidelle, où l'on ne se donne réciproquement que pour ce qu'on est. Mais il faut avouer à la honte du cœur que ces heureux badinages sont souvent mieux récompensés, que les plus touchantes expressions d'une flamme ardente & sincere.

S O P H I E.

Nous voici précisément où j'en voulois venir ; vous m'aimez, dites-vous, uniquement & parfaitement ; tout le reste n'est que jeu d'esprit ; je le veux ; je le crois. Mais alors il me reste toujours à favoir quel genre de plaisir vous pouvez trouver à faire, dans un goût différent, la

70 L E S P R I S O N N I E R S
cour à d'autres femmes , & à rechercher pour-
tant auprès d'elles , le prix du véritable amour.

D O R A N T E.

Ah! Madame! quel temps prenez-vous pour
m'engager dans des dissertations? Je vais vous
perdre , hélas! & vous voulez que mon esprit
s'occupe d'autres choses que de sa douleur!

S O P H I E.

La réflexion ne pouvoit venir plus mal à pro-
pos; il falloit la faire plutôt, ou ne la point faire
du tout.

S C E N E V I I I .

DORANTE , SOPHIE , JACQUARD.

J A C Q U A R D.

St. st. Monfir , Monfir.

D O R A N T E.

Je crois qu'on m'appelle.

J A C Q U A R D.

Oh moi venir , puisque fous point aller.

D O R A N T E.

Eh bien? qu'est-ce?

J A C Q U A R D.

Monfir , avec la permission te montame , l'être
ain piti l'écriture.



DORANTE.

Quoi une lettre ?

JACQUARD.

Chistement.

DORANTE.

Donne-la moi.

JACQUARD

Tiantre, non, Mamecelle Claire mafre chargé
te ne la donne fous qu'en grand fecrettement.

DORANTE.

Donne toujours, butor, tu fais le myftérieux
fort à propos.

SOPHIE.

Ceffez de vous inquiéter. Je ne fuis point in-
commode, & je vais me retirer pour ne pas gé-
ner votre empreflement.

SCENE IX.

SOPHIE, DORANTE.

DORANTE, *à part.*

CETTE lettre de mon pere lui donne de nou-
veaux foupçons, & vient tout à propos pour les
diffiper. (*Haut.*) Eh quoi, Madame vous me
fuyez ?

SOPHIE *ironiquement.*

Seriez-vous disposé à me mettre de moitié dans vos confidences ?

DORANTE.

Mes secrets ne vous intéressent pas assez pour vouloir y prendre part.

SOPHIE.

C'est , au contraire , qu'ils vous sont trop chers pour les prodiguer.

DORANTE.

Il me fiéroit mal d'en être plus avare que de mon propre cœur.

SOPHIE.

Aussi logez-vous tout au même lieu.

DORANTE.

Cela ne tient du moins qu'à votre complaisance.

SOPHIE.

Il y a dans ce sang-froid une méchanceté que je suis tentée de punir. Vous seriez bien embarrassé si , pour vous prendre au mot , je vous priois de me communiquer cette lettre.

DORANTE.

J'en serois seulement fort surpris ; vous vous plaisez trop à nourrir d'injustes sentimens sur mon compte , pour chercher à les détruire.

SOPHIE.

Vous vous fiez fort à ma discrétion. , .. je vois
qu'il

D E G U E R R E.

qu'il faut lire la lettre pour confondre votre témérité.

D O R A N T E.

Lisez - la pour vous convaincre de votre injustice.

S O P H I E.

Non , commencez par me la lire vous-même, j'en jouirai mieux de votre confusion.

D O R A N T E.

Nous allons voir : (*il lit.*) *Que de joie mon cher Dorante !*

S O P H I E.

Mon cher Dorante ! l'expression est galante vraiment.

D O R A N T E.

Que j'ai de joie, mon cher Dorante, de pouvoir terminer vos peines.

S O P H I E.

Oh ! je n'en doute pas , vous avez tant d'humanité !

D O R A N T E,

Vous voilà délivré des fers où vous languissiez. . . .

S O P H I E.

Je ne languirai pas dans les vôtres.

D O R A N T E.

Hâtez-vous de venir me rejoindre. . . .
Suppl. de la Collec. Tom. III. G

S O P H I E.

Cela s'appelle être pressée !

D O R A N T E.

Je brûle de vous embrasser. . . .

S O P H I E.

Rien n'est si commode que de déclarer franchement ses besoins.

D O R A N T E.

Vous êtes échangé contre un jeune Officier qui s'en retourne actuellement où vous êtes.

S O P H I E.

Mais je n'y comprends plus rien.

D O R A N T E.

Blessé dangereusement , il fut fait prisonnier dans une affaire où je me trouvai. . .

S O P H I E.

Une affaire où se trouva Mlle. Claire !

D O R A N T E.

Qui vous parle de Mlle. Claire ?

S O P H I E.

Quoi ! cette lettre n'est pas d'elle.

D O R A N T E.

Non vraiment ; elle est de mon pere ; & Mlle. Claire n'a servi que de moyen pour me la faire parvenir ; voyez la date & le seing.

S O P H I E.

Ah je respire !

D O R A N T E.

Ecoutez le reste ; (il lit) *A force de secours & de soins j'ai eu le bonheur de lui sauver la vie ; je lui ai trouvé tant de reconnoissance , que je ne puis trop me féliciter des services que je lui ai rendus. J'espere qu'en le voyant vous partagerez mon amitié pour lui , & que vous le lui témoignerez.*

S O P H I E à part.

L'histoire de ce jeune officier a tant de rapport avec ah ! si c'étoit lui tous mes doutes seront éclaircis ce soir.

D O R A N T E.

Belle Sophie , vous voyez votre erreur. Mais de quoi me sert que vous connoissiez l'injustice de vos soupçons , en ferai-je mieux récompensé de ma fidélité ?

S O P H I E.

Je voudrois inutilement vous déguiser encore le secret de mon cœur ; il a trop éclaté avec mon dépit ; vous voyez combien je vous aime , & vous devez mesurer le prix de cet aveu sur les peines qu'il m'a coûté.

D O R A N T E.

Aveu charmant ! pourquoi faut-il que des momens si doux soient mêlés d'alarmes , & que le jour où vous partagez mes feux soit celui qui les rend le plus à plaindre ?

S O P H I E.

Ils peuvent encore l'être moins que vous ne pensez. L'amour perd-il si-tôt courage ; & quand on aime assez pour tout entreprendre , manque-t-on de ressources pour être heureux ?

D O R A N T E.

Adorable Sophie ! quels transports vous me causez ! Quoi, vos bontés !... Je pourrois.... ! Ah cruelle ! vous promettez plus que vous ne voulez tenir.

S O P H I E.

Moi ! je ne promets rien. Quelle est la vivacité de votre imagination ? J'ai peur que nous ne nous entendions pas.

D O R A N T E.

Comment ?

S O P H I E.

Le triste hymen que je crains n'est point tellement conclu que je ne puisse me flatter d'obtenir du moins un délai de mon pere ; prolongez votre séjour ici jusqu'à ce que la paix, ou des circonstances plus favorables aient dissipé les préjugés qui vous le rendent contraire.

D O R A N T E.

Vous voyez l'empressement avec lequel on me rappelle : puis-je trop me hâter d'aller réparer l'oisiveté de mon esclavage ? Ah ! s'il faut que l'amour me fasse négliger le soin de ma réputation , doit-ce être sur des espérances aussi douteuses que celles dont vous me flattez ? Que la certitude de mon bonheur serve du moins à ren-

dre ma faute excusable. Consentez que des nœuds secrets. . .

S O P H I E.

Qu'osez-vous me proposer? Un cœur bien amoureux ménage-t-il si peu la gloire de ce qu'il aime? vous m'offensez vivement.

D O R A N T E.

J'ai prévu votre réponse, & vous avez dicté la mienne. Forcé d'être malheureux ou coupable, c'est l'excès de mon amour qui me fait sacrifier mon bonheur à mon devoir, puisque ce n'est qu'en vous perdant que je puis me rendre digne de vous posséder.

S O P H I E.

Ah! qu'il est aisé d'étaler de belles maximes quand le cœur les combat foiblement! Parmi tant de devoirs à remplir, ceux de l'amour sont-ils donc comptés pour rien, & n'est-ce que la vanité de me coûter des regrets qui vous a fait desirer ma tendresse?

D O R A N T E.

J'attendois de la pitié & je reçois des reproches; vous n'avez, hélas! que trop de pouvoir sur ma vertu, il faut fuir pour ne pas succomber. Aimable Sophie, trop digne d'un plus beau climat, daignez recevoir les adieux d'un amant qui ne vivroit qu'à vos pieds, s'il pouvoit conserver votre estime en immolant la gloire à l'amour.

Il l'embrasse.

S O P H I E.

Ah! que faites-vous?

SCENE XII.

MACKER , FREDERICH , GOTERNITZ ,
DORANTE , SOPHIE.

MACKER.

Oh ! oh ! notre future , tubieu ! comme vous y allez ! c'est donc avec Monsieur que vous accordez pour la noce ? Je lui suis obligé , ma foi ; eh bien beau-pere , que dites-vous de votre chere progéniture ? Oh ! je voudrois par bieu que nous en eussions vu quatre fois davantage , seulement pour lui apprendre à n'être pas si confiant.

GOTERNITZ.

Sophie ! pourriez vous m'expliquer ce que veulent dire ces étranges façons ?

DORANTE.

L'explication est toute simple : je viens de recevoir avis que je suis échangé , & là-dessus je prenois congé de Mlle. qui aussi bien que vous , Monsieur , a eu pendant mon séjour ici beaucoup de bontés pour moi.

MACKER.

Oui des bontés , oh ! cela s'entend.

GOTERNITZ.

Ma foi , seigneur Macker , je ne vois pas qu'il y ait tant à se récrier pour une simple cérémonie de compliment.

MACKER.

Je n'aime point tous ces complimens à la Française.

FREDERICH.

Soit : mais comme ma sœur n'est point encore votre femme, il me semble que les vôtres ne sont gueres propres à lui donner envie de la devenir.

MACKÉR.

Eh corbleu ! Monsieur , si votre séjour de France vous a appris à applaudir à toutes les sottises des femmes , apprenez que les flatteries de Jean Matthias Macker ne nourriront jamais leur orgueil.

FREDERICH.

Pour cela je le crois.

DORANTE.

Je vous avouerai , Monsieur , qu'également épris des charmes & du mérite de votre adorable fille , j'aurois fait ma félicité suprême d'unir mon sort au sien , si les cruels préjugés qui vous ont été inspirés contre ma nation n'eussent mis un obstacle invincible au bonheur de ma vie.

FREDERICH.

Mon pere , c'est-là sans doute un de vos prisonniers ?

GOTERNITZ.

C'est cet officier pour lequel vous avez été échangé.

F R E D E R I C H.

Quoi , Dorante !

G O T E R N I T Z.

Lui-même.

F R E D E R I C H.

Ah ! quelle joie pour moi de pouvoir embrasser le fils de mon bienfaiteur !

S O P H I E *joyeuse.*

C'étoit mon frere , & je l'ai deviné.

F R E D E R I C H.

Oui, Monsieur, redevable de la vie à Monsieur votre pere , qu'il me feroit doux de vous marquer ma reconnoissance & mon attachement par quelque preuve digne des services que j'ai reçus de lui.

D O R A N T E.

Si mon pere a été assez heureux pour s'acquitter envers un cavalier de votre mérite des devoirs de l'humanité , il doit plus s'en féliciter que vous-même. Cependant , Monsieur, vous connoissez mes sentimens pour Mademoiselle votre sœur : si vous daignez protéger mes feux, vous acquitterez au-delà de vos obligations ; rendre un honnête homme heureux c'est plus que de lui sauver la vie.

F R E D E R I C H.

Mon pere partage mes obligations & j'espere bien que partageant aussi ma reconnoissance , il ne sera pas moins ardent que moi à vous la témoigner.

M A C K E R.

Mais : il me semble que je joue ici un assez joli personnage.

G O T E R N I T Z,

J'avoue, mon fils, que j'avois cru voir en Monsieur quelque inclination pour votre sœur ; mais pour prévenir la déclaration qu'il m'en auroit pu faire, j'ai si bien manifesté en toute occasion l'antipathie & l'éloignement qui séparoit notre nation de la sienne, qu'il s'étoit épargné jusqu'ici des démarches inutiles, de la part d'un ennemi avec qui, quelque obligation que je lui aye d'ailleurs, je ne puis ni ne dois établir aucune liaison.

M A C K E R.

Sans doute, & c'est un crime de leze-majesté à Mademoiselle de vouloir aussi s'approprier ainsi les prisonniers de la Reine.

G O T E R N I T Z.

Enfin je tiens que c'est une nation avec laquelle il est mieux de toute façon de n'avoir aucun commerce ; trop orgueilleux amis, trop redoutables ennemis, heureux qui n'a rien à démêler avec eux !

F R E D E R I C H.

Ah ! quittez, mon pere, ces injustes préjugés. Que n'avez-vous connu cet aimable peuple que vous haïssez, & qui n'auroit peut-être aucun défaut s'il avoit moins de vertus. Je l'ai vue de près cette heureuse & brillante nation, je l'ai vue paisible au milieu de la guerre, cultivant les Sciences & les Beaux-Arts, & livrée à cette char-

32 LES PRISONNIERS

mante douceur de caractère qui en tout temps lui fait recevoir également bien tous les peuples du monde, & rend la France en quelque manière la patrie commune du genre-humain. Tous les hommes sont les frères des François. La guerre anime leur valeur sans exciter leur colère. Une brutale fureur ne leur fait point haïr leurs ennemis, un sot orgueil ne les leur fait point mépriser. Ils les combattent noblement, sans calomnier leur conduite, sans outrager leur gloire; & tandis que nous leur faisons la guerre en furieux, ils se contentent de nous la faire en héros.

G O T E R N I T Z.

Pour cela on ne sauroit nier qu'ils ne se montrent plus humains & plus généreux que nous.

F R E D E R I C H.

Eh! comment ne le feroient-ils pas sous un maître, dont la bonté égale le courage. Si ses triomphes le font craindre, ses vertus doivent-elles moins le faire admirer. Conquérant redoutable, il semble à la tête de ses armées un père tendre au milieu de sa famille; & forcé de dompter l'orgueil de ses ennemis, il ne les soumet que pour augmenter le nombre de ses enfans.

G O T E R N I T Z.

Oui, mais avec toute sa bravoure, non content de subjuguier ses ennemis par la force, ce Prince croit-il qu'il soit bien beau d'employer encore l'artifice & de séduire, comme il fait, les cœurs des étrangers & de ses prisonniers de guerre?

M A C K E R.

Fi! que cela est laid de débaucher ainsi les sujets d'autrui. Oh bien! puisqu'il s'y prend comme cela, je suis d'avis qu'on punisse sévèrement tous ceux des nôtres qui s'avisent d'en dire du bien.

F R E D E R I C H.

Il faudra donc châtier tous vos guerriers, qui tomberont dans ses fers; & je prévois que ce ne sera pas une petite tâche.

D O R A N T E.

O mon prince! qu'il m'est doux d'entendre les louanges que ta vertu arrache de la bouche de tes ennemis! voilà les seuls éloges dignes de toi.

G O T E R N I T Z.

Non, le titre d'ennemis ne doit point nous empêcher de rendre justice au mérite. J'avoue même que le commerce de nos prisonniers m'a bien fait changer d'opinion sur le compte de leur nation; mais considérez, mon fils, que ma parole est engagée, que je me ferois une méchante affaire de consentir à une alliance contraire à nos usages & à nos préjugés, & que pour tout dire enfin, une femme n'est jamais assez en droit de compter sur le cœur d'un François, pour que nous puissions nous assurer du bonheur de votre sœur en l'unissant à Dorante.

D O R A N T E.

Je crois, Monsieur, que vous voulez bien que je triomphe, puisque vous m'attaquez par le

côté le plus fort. Ce n'est point en moi-même que j'ai besoin de chercher des motifs pour rassurer l'aimable Sophie sur mon inconstance: ce sont ses charmes & son mérite, qui seuls me les fournissent; qu'importe en quels climats elle vive, son regne sera toujours par-tout où l'on a des yeux & des cœurs.

F R E D E R I C H.

Entends-tu, ma sœur? cela veut dire que si jamais il devient infidèle tu trouveras dans son pays tout ce qu'il faut pour t'en dédommager.

S O P H I E.

Votre temps sera mieux employé à plaider sa cause auprès de mon père, qu'à m'interpréter ses sentimens.

G O T E R N I T Z.

Vous voyez, seigneur Macker, qu'ils sont tous réunis contre nous; nous aurons à faire à trop forte partie: ne ferions-nous pas mieux de céder de bonne grace?

M A C K E R.

Qu'est-ce que cela veut dire? manque-t-on ainsi de parole à un homme comme moi?

F R E D E R I C H.

Oui, cela se peut faire par préférence.

G O T E R N I T Z.

Obtenez le consentement de ma fille, je ne retracte point le mien; mais je ne vous ai pas promis de la contraindre; d'ailleurs, à vous par-

ler vrai, je ne vois plus pour vous, ni pour elle, les mêmes agrémens dans ce mariage. Vous avez conçu sur le compte de Dorante des ombres qui pourroient devenir entr'elle & vous une source d'aigreurs réciproques. Il est trop difficile de vivre paisiblement avec une femme dont on soupçonne le cœur d'être engagé ailleurs.

M A C K E R.

Ouais! vous le prenez sur ce ton? oh, tête-bleu je vous ferai voir qu'on ne se moque pas ainsi des gens! je m'en vais tout-à-l'heure porter ma plainte contre lui & contre vous: nous apprendrons un peu à ces beaux Messieurs à venir nous enlever nos maîtresses dans notre propre pays; & si je ne puis me venger autrement, j'aurai du moins le plaisir de dire par-tout pis que pendre de vous & des François.

S C E N E D E R N I E R E.

GOTERNITZ, DORANTE, FREDERICH,
SOPHIE.

G O T E R N I T Z.

L A I S S O N S - L E s'exhaler en vains murmures; en unissant Sophie à Dorante je satisfais en même temps à la tendresse paternelle & à la reconnaissance; avec des sentimens si légitimes je ne crains la critique de personne.

D O R A N T E.

Ah! Monsieur! quels transports!

F R E D E R I C H.

Mon pere, il nous reste encore le plus fort à faire. Il s'agit d'obtenir le consentement de ma sœur, & je vois là de grandes difficultés; épouser Dorante, & aller en France ! Sophie ne s'y résoudra jamais.

G O T E R N I T Z.

Comment donc ! Dorante ne feroit-il pas de son goût ? En ce cas, je la soupçonnerois fort d'en avoir changé.

F R E D E R I C H.

Ne voyez - vous pas les menaces qu'elle me fait pour lui avoir enlevé le seigneur Jean Mathias Macker.

G O T E R N I T Z.

Elle n'ignore pas combien les François sont aimables.

F R E D E R I C H.

Non, mais elle fait que les Françaises le sont encore plus, & voilà ce qui l'épouvante.

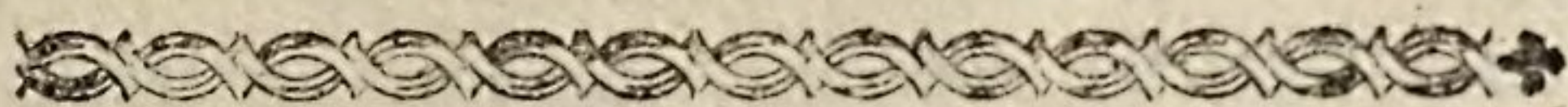
S O P H I E.

Point du tout. Car je tâcherai de le devenir avec elles, & tant que je plairai à Dorante je m'estimerai la plus glorieuse de toutes les femmes.

D O R A N T E.

Ah ! vous le ferez éternellement, belle Sophie ! vous êtes pour moi le prix de ce qu'il y a de plus estimable parmi les hommes. C'est à la vertu de mon pere, au mérite de ma nation, & à la gloire de mon Roi que je dois le bonheur dont je vais jouir avec vous ; on ne peut être heureux sous de plus beaux auspices.

FIN.



LETTRÉS

A. M. DUTENS.

LETTRE PREMIERE.

A Wooton le 5 Février 1767.

J'ÉTOIS, Monsieur, vraiment peiné de ne pouvoir, faute de savoir votre adresse, vous faire les remerciemens que je vous devois. Je vous en dois de nouveaux pour m'avoir tiré de cette peine, & surtout pour le livre de votre composition que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer: je suis fâché de ne pouvoir vous en parler avec connoissance; mais ayant renoncé pour ma vie à tous les livres, je n'ose faire exception pour le vôtre; car outre que je n'ai jamais été assez savant pour juger de pareilles matieres, je craindrois que le plaisir de vous lire ne me rendît le goût de la littérature, qu'il m'importe de ne jamais laisser ranimer. Seulement je n'ai pu m'empêcher de parcourir l'article de la botanique, à laquelle je me suis consacré pour tout amusement; & si votre sentiment est aussi bien établi sur le reste, vous aurez forcé les modernes à rendre l'hommage qu'ils doivent aux anciens. Vous avez très sagement fait de ne pas appuyer sur les vers de Claudien; l'autorité eût été d'autant plus foible que des trois arbres qu'il nomme après le palmier, il n'y en a qu'un qui porte les

deux sexes sur différens individus. Au reste, je ne conviendrois pas tout-à-fait avec vous que Tournefort soit le plus grand botaniste du siècle ; il a la gloire d'avoir fait le premier de la botanique une étude vraiment méthodique ; mais cette étude encore après lui n'étoit qu'une étude d'apothicaire. Il étoit réservé à l'illustre Linnæus d'en faire une science philosophique. Je fais avec quel mépris on affecte en France de traiter ce grand naturaliste ; mais le reste de l'Europe l'en dédommage , & la postérité l'en vengera. Ce que je dis est assurément sans partialité , & par le seul amour de la vérité & de la justice ; car je ne connois ni M. Linnæus, ni aucun de ses disciples , ni aucun de ses amis.

Je n'écris point à M. Laliaud , parce que je me suis interdit toute correspondance , hors les cas de nécessité ; mais je suis vivement touché & de son zèle & de celui de l'estimable anonyme dont il m'a envoyé l'écrit (*), & qui prenant si généreusement ma défense , sans me connoître , me rend ce zèle pur avec lequel j'ai souvent combattu pour la justice & la vérité , ou pour ce qui m'a paru l'être , sans partialité , sans crainte , & contre mon propre intérêt. Cependant je desire sincèrement qu'on laisse hurler tout leur soul ce troupeau de loups enragés , sans leur répondre. Tout cela ne fait qu'entretenir les souvenirs du public , & mon repos dépend désormais d'en être entièrement oublié. Votre estime , Monsieur , & celle des hommes de mérite qui vous ressemblent , est assez pour moi. Pour plaire aux mé-

(*) *Précis pour M. J. J. Rousseau en réponse à l'exposé succinct de M. Hume.*

chans, il faudroit leur ressembler; je n'acheterai pas à ce prix leur bienveillance.

Agréez, Monsieur, je vous supplie, mes salutations & mon respect.

Vous pouvez, Monsieur, remettre à M. Davenport, ou m'expédier par la poste à son adresse ce que vous pourrez prendre la peine de m'envoyer. L'une & l'autre voie est à votre choix & me paroît sûre. Quand M. Davenport n'est pas à Londres, il n'y a plus alors que la poste pour les lettres, & le *Waggon d'Ashbourn* pour les gros paquets. On m'écrit qu'il se fait à Londres une collecte pour l'infortuné peuple de Genève; si vous savez qui est chargé des deniers de cette collecte, vous m'obligerez d'en informer M. Davenport.

L E T T R E

A U M Ê M E.

Wooton le 16 Février 1767.

JE suis bien reconnoissant, Monsieur, des soins obligeans que vous voulez bien prendre pour la vente de mes bouquins; mais sur votre lettre, & celles de M. Davenport, je vois à cela des embarras qui me dégoûteroient tout-à-fait de les vendre, si je savois où les mettre: car ils ne peuvent rester chez M. Davenport qui ne garde pas son appartement toute l'année. Je n'aime point une vente publique, même en permettant qu'elle se fasse sous votre nom; car outre que le mien

H

est à la tête de la plupart de mes livres, on se doutera bien qu'un fatras si mal choisi & si mal conditionné ne vient pas de vous. Il n'y a dans ces quatre ou cinq caisses qu'une centaine au plus de volumes qui soient bons & bien conditionnés. Tout le reste n'est que du fumier, qui n'est pas même bon à brûler, parce que le papier en est pourri. Hors quelques livres que je prenois en paiement des Libraires, je me pourvoyois magnifiquement sur les quais, & cela me fait rire de la duperie des acheteurs qui s'attendroient à trouver d's livres choisis & de bonnes éditions. J'avois pensé que ce qui étoit de débit se réduisant à si peu de chose, M. Davenport & deux ou trois de ses amis auroient pu s'en accommoder entr'eux sur l'estimation d'un Libraire; le reste eût servi à plier du poivre, & tout cela se feroit fait sans bruit. Mais assurément tout ce fatras qui m'a été envoyé bien malgré moi de Suisse, & qui n'en valoit ni le port ni la peine, vaut encore moins celle que vous voulez bien prendre pour son débit. Encore un coup, mon embarras est de savoir où les fourrer. S'il y avoit dans votre maison quelque garde-meuble ou grenier vide où l'on pût les mettre sans vous incommoder, je vous serois obligé de vouloir bien le permettre; & vous pourriez y voir à loisir s'il s'y trouveroit par hasard quelque chose qui pût vous convenir ou à vos amis. Autrement je ne fais en vérité que faire de toute cette friperie qui me peine cruellement, quand je songe à tous les embarras qu'elle donne à M. Davenport. Plus il s'y prête volontiers, plus il est indiscret à moi d'abuser de sa complaisance. S'il faut encore abuser de la vôtre, j'ai, comme avec lui, la nécessité pour

excuse, & la persuasion consolante du plaisir que vous prenez l'un & l'autre à m'obliger. Je vous en fais, Monsieur, mes remerciemens de tout mon cœur, & je vous prie d'agréer mes très humbles salutations.

Si la vente publique pouvoit se faire sans qu'on vît mon nom sur les livres, & sans qu'on se doutât d'où ils viennent, à la bonne heure. Il m'importe fort peu que les acheteurs voyent ensuite qu'ils étoient à moi; mais je ne veux pas risquer qu'ils le sachent d'avance, & je m'en rapporte là-dessus à votre candeur.



L E T T R E

A U M Ê M E.

A Wooton le 2 Mars 1767.

Tous mes livres, Monsieur, & tout mon avoir ne valent assurément pas les soins que vous voulez bien prendre, & les détails dans lesquels vous voulez bien entrer avec moi. J'apprends que M. Davenport a trouvé les caisses dans une confusion horrible; & sachant ce que c'est que la peine d'arranger des livres dépareillés, je voudrois pour tout au monde ne l'avoir pas exposé à cette peine, quoique je sache qu'il la prend de très bon cœur. S'il se trouve dans tout cela quelque chose qui vous convienne, & dont vous vouliez vous accommoder de quelque manière que ce soit, vous me ferez plaisir, sans doute, pourvu que ce ne soit pas uniquement l'intention de me faire plaisir qui vous détermine. Si

vous voulez en transformer le prix en une petite rente viagere, de tout mon cœur, quoiqu'il ne me semble pas que, l'Encyclopédie & quelques autres livres de choix ôtés, le reste en vaille la peine; & d'autant moins que le produit de ces livres n'étant point nécessaire à ma subsistance, vous serez absolument le maître de prendre votre temps pour les payer tout à loisir, en une ou plusieurs fois, à moi ou à mes héritiers, tout comme il vous conviendra le mieux. En un mot, je vous laisse absolument décider de toute chose, & m'en rapporte à vous sur tous les points, hors un seul, qui est celui des sûretés dont vous me parlez; j'en ai une qui me suffit, & je ne veux entendre parler d'aucune autre: c'est la probité de M. Dutens.

Je me suis fait envoyer ici le ballot qui contenoit mes livres de botanique dont je ne veux pas me défaire, & quelques autres dont j'ai renvoyé à M. Davenport ce qui s'est trouvé sous ma main; c'est ce que contenoit le ballot qui est rayé sur le catalogue. Les livres dépareillés l'ont été dans les fréquens déménagemens que j'ai été forcé de faire; ainsi je n'ai pas de quoi les compléter. Ces livres sont de nulle valeur, & je n'en vois aucun autre usage à faire que de les jeter dans la rivière, ne pouvant les anéantir d'un acte de ma volonté.

Vos lettres, Monsieur, & tout ce que je vois de vous m'inspirent non-seulement la plus grande estime, mais une confiance qui m'attire, & me donne un vrai regret de ne pas vous connaître personnellement. Je sens que cette connaissance m'eût été très agréable dans tous les temps, & très consolante dans mes malheurs. Je vous salue, Monsieur, très humblement & de tout mon cœur.



L E T T R E

A U M Ê M E.

A Wooton le 26 Mars 1767.

J'ESPÈRE, Monsieur, que cette lettre, destinée à vous offrir mes souhaits de bon voyage vous trouvera encore à Londres. Ils sont bien vifs & bien vrais pour votre heureuse route, agréable séjour, & retour en bonne santé. Témoinnez, je vous prie, dans le pays où vous allez, à tous ceux qui m'aiment que mon cœur n'est pas en reste avec eux, puisqu'avoir de vrais amis & les aimer est le seul plaisir auquel il soit encore sensible. Je n'ai aucune nouvelle de l'élargissement du pauvre Guy. Je vous ferai très obligé si vous voulez bien m'en donner, avec celle de votre heureuse arrivée. Voici une correction omise à la fin de l'errata que je lui ai envoyé. Ayez la bonté de la lui remettre.

Je reçois, Monsieur, comme je le dois, la grace dont il plaît au Roi de m'honorer, & à laquelle j'avois si peu lieu de m'attendre (*). J'aime à y voir de la part de M. le Général Conway des marques d'une bienveillance que je desirois bien plus que je n'osois l'espérer. L'effet des faveurs du Prince n'est gueres en Angleterre de capter à ceux qui les reçoivent,

(*) Voyez sur cet article la lettre du 22 Mars 1767, adressée à M. D.

celles du public. Si celle-ci faisoit pourtant cet effet, j'en ferois d'autant plus comblé que c'est encore un bonheur auquel je dois peu m'attendre ; car on pardonne quelquefois les offenses qu'on a reçues, mais jamais celles qu'on a faites, & il n'y a point de haine plus irréconciliable que celle des gens qui ont tort avec nous.

Si vous payez trop cher mes livres, Monsieur, je mets le trop sur votre conscience, car pour moi je n'en peux mais. Il y en a encore ici quelques-uns qui reviennent à la masse ; entr'autres l'excellente *Historia florentina* de Machiavel, ses discours sur Tite - Live, & le traité de *Legibus Romanis* de Sigonius. Je prierai M. Davenport de vous les faire passer. La rente (*) que vous me proposez, trop forte pour le capital, ne me paroît pas acceptable, même à mon âge. Cependant la condition d'être éteinte à la mort du premier mourant des deux la rend moins disproportionnée ; & si vous le préférez ainsi, j'y consens, car tout est absolument égal pour moi.

Je songe, Monsieur, à me rapprocher de Londres, puisque la nécessité l'ordonne, car j'y ai une répugnance extrême que la nouvelle de la pension augmente encore. Mais quoique comblé des attentions généreuses de M. Davenport, je ne puis rester plus long-temps dans sa maison, où même mon séjour lui est très à charge ; & je ne vois pas, qu'ignorant la langue, il me soit possible d'établir mon ménage à la campagne & d'y vivre sur un autre pied que celui où je suis ici. Or, j'aimerois autant me mettre à la merci

(*) Celle de dix livres Sterling.

de tous les diables de l'enfer qu'à celle des domestiques Anglois. Ainsi mon parti est pris; si après quelques recherches que je veux faire encore dans ces provinces, je ne trouve pas ce qu'il me faut, j'irai à Londres, ou aux environs, me mettre en pension comme j'étois, ou bien prendre mon petit ménage à l'aide d'un petit domestique François, ou Suisse, fille, ou garçon, qui parle Anglois, & qui puisse faire mes emplettes. L'augmentation de mes moyens me permet de former ce projet, le seul qui puisse m'assurer le repos & l'indépendance, sans lesquels il n'est point de bonheur pour moi.

Vous me parlez, Monsieur, de M. Frédéric Dutens, votre ami, & probablement votre parent. Avec mon étourderie ordinaire, sans songer à la diversité des noms de baptême, je vous ai pris tous deux pour la même personne; & puisque vous êtes amis, je ne me suis pas beaucoup trompé. Si j'ai son adresse, & qu'il ait pour moi la même bonté que vous, j'aurai pour lui la même confiance, & j'en userai dans l'occasion.

Derechef, Monsieur, recevez mes vœux pour votre heureux voyage, & mes très humbles salutations.





L E T T R E

A U M Ê M E.

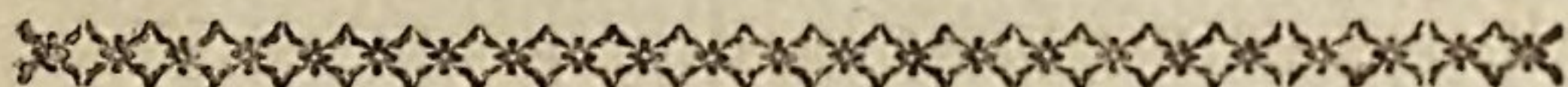
26 Octobre 1767.

P U I S Q U E Monsieur Dutens juge plus com-
mode que la petite rente qu'il a proposée pour
prix des livres de J. J. Rousseau, soit payée à
Londres, même pour cette année, où cepen-
dant l'un & l'autre sont en ce pays, soit. Il y
aura toutefois, sur la formule de la lettre de
change qu'il lui a envoyée, un petit retranche-
ment à faire sur lequel il seroit à propos que M.
Frédéric Dutens fût prévenu. C'est celui du lieu
de la date; car quoique Rousseau sache très
bien que sa demeure est connue de tout le
monde, il lui convient cependant de ne point
autoriser de son fait cette connoissance. Si cette
suppression pouvoit faire difficulté, Monsieur
Dutens seroit prié de chercher le moyen de la
lever, ou de revenir au payement du capital,
faute de pouvoir établir commodément celui de
la rente.

J. J. Rousseau a laissé entre les mains de M.
Davenport un supplément de livres à la disposi-
tion de M. Dutens, pour être réunis à la masse.



L E T T R E



L E T T R E

A U M Ê M E.

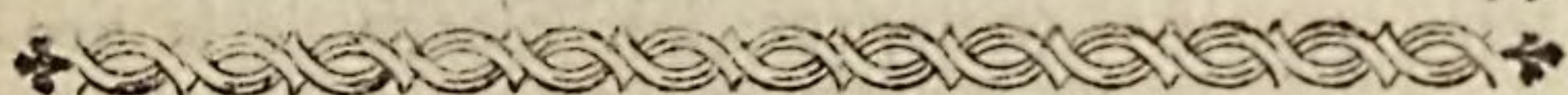
A Paris le 8 Novembre 1770.

(*Post tenebras lux.*)

J E suis aussi touché, Monsieur, de vos soins obligeans, que surpris du singulier procédé de M. le Colonel Roguin. Comme il m'avoit mis plusieurs fois sur le chapitre de la pension dont m'honora le Roi d'Angleterre, je lui racontai historiquement les raisons qui m'avoient fait renoncer à cette pension. Il me parut disposé à agir pour faire cesser ces raisons; je m'y opposai: il insista, je le refusai plus fortement, & je lui déclarai que s'il faisoit là-dessus la moindre démarche, soit en mon nom, soit au sien, il pouvoit être sûr d'être désavoué, comme le fera toujours quiconque voudra se mêler d'une affaire sur laquelle j'ai depuis long-temps pris mon parti. Soyez persuadé, Monsieur, qu'il a pris sous son bonnet la priere qu'il vous a faite d'engager le Comte de Rochford à me faire réponse, de même que celle de prendre des mesures pour le payement de la pension. Je me soucie fort peu, je vous assure, que le Comte de Rochford me réponde ou non; & quant à la pension, j'y ai renoncé, je vous proteste, avec autant d'indifférence que je l'avois acceptée avec recon-

noissance. Je trouve très bizarre qu'on s'inquiète si fort de ma situation dont je ne me plains point, & que je trouverois très heureuse si l'on ne se mêloit pas plus de mes affaires que je ne me mêle de celles d'autrui. Je suis, Monsieur, très sensible aux soins que vous voulez bien prendre en ma faveur, & à la bienveillance dont ils sont le gage; & je m'en prévaudrois avec confiance en toute autre occasion, mais dans celle-ci je ne puis les accepter; je vous prie de ne vous en donner aucuns pour cette affaire, & de faire en sorte que ce que vous avez déjà fait, soit comme non avenu. Agréez, je vous supplie, mes actions de grâces; & soyez persuadé, Monsieur, de toute ma reconnaissance & de tout mon attachement.





LETTRES

A MONSIEUR D.... B....

Sur la Réfutation du Livre de

L'ESPRIT D'HELVÉTIUS,

PAR J. J. ROUSSEAU.

*Suivies de deux Lettres d'Helvétius sur le même
Sujet.*

LETTRE PREMIERE.

Vous desirez savoir, Monsieur, si je suis encore possesseur de l'exemplaire de l'*Esprit d'Helvétius*, qui avoit appartenu à J. J. Rousseau, & si les notes que ce dernier avoit faites sur cet ouvrage, à dessein de le réfuter, sont aussi importantes qu'on vous les a représentées? La mort de J. J. Rousseau me laissant libre de faire de ces notes l'usage que je jugerai à propos, je n'hésite point à satisfaire votre empressement à cet égard.

Il y a douze ans que j'achetai à Londres les livres de J. J. Rousseau, au nombre d'environ mille volumes. Un exemplaire du livre de l'*Es-*

prit, avec des remarques à la marge de la propre main de Rousseau, lequel se trouvoit parmi ces livres, me détermina principalement à en faire l'acquisition, & Rousseau consentit à me les céder, à condition que pendant sa vie je ne publierois point les notes que je pourrois trouver sur les livres qu'il me vendoit, & que, lui vivant, l'exemplaire du livre de l'*Esprit* ne sortiroit point de mes mains. Il paroît qu'il avoit entrepris de réfuter cet ouvrage de M. Helvétius, mais qu'il avoit abandonné cette idée dès qu'il l'avoit vu persécuté. M. Helvétius ayant appris que j'étois en possession de cet exemplaire, me fit proposer par le célèbre M. Hume & quelques autres amis, de le lui envoyer; j'étois lié par ma promesse, je le représentai à M. Helvétius; il approuva ma délicatesse, & se réduisit à me prier de lui extraire quelques-unes des remarques qui portoient le plus coup contre ses principes, & de les lui communiquer; ce que je fis. Il fut tellement alarmé du danger que couroit un édifice qu'il avoit pris tant de plaisir à élever, qu'il me répondit sur le champ, afin d'effacer les impressions qu'il ne doutoit pas que ces notes n'eussent faites sur mon esprit. Il m'annonçoit une autre lettre par le courier suivant; mais la mort l'enleva, huit ou dix jours après sa seconde lettre.

Les remarques dont il s'agit sont en petit nombre, mais suffisantes pour détruire les principes sur lesquels M. Helvétius établit un système que j'ai toujours regardé comme pernicieux à la société. Elles décelent cette pénétration profonde, ce coup-d'œil vif & lumineux, si propres à leur auteur. Vous en jugerez, Monsieur, par l'exposé que je vais vous en mettre sous les yeux.

Le grand but de M. Helvétius, dans son ouvrage, est de réduire toutes les facultés de l'homme à une existence purement matérielle. Il débute par avancer » que nous avons en nous deux facultés, ou, s'il l'ose dire, *deux puissances passives*; la sensibilité physique & la mémoire; & » il définit la mémoire une sensation continuée » mais affoiblie « (a). A quoi Rousseau répond: » *Il me semble qu'il faudroit distinguer les impressions purement organiques & locales, des impressions qui affectent tout l'individu: les premières ne sont que de simples sensations; les autres sont des sentimens.* Et un peu plus bas il ajoute: *Non pas; la mémoire est la faculté de se rappeler la sensation; mais la sensation, même affoiblie, ne dure pas continuellement.*

» *La mémoire, continue Helvétius, ne peut être qu'un des organes de la sensibilité physique: le principe qui sent en nous doit être nécessairement le principe qui se ressouvient; puisque se ressouvenir, comme je vais le prouver, n'est proprement que sentir.* Je ne sais pas encore, dit Rousseau, *comme il va prouver cela; mais je sais bien que sentir l'objet présent, & sentir l'objet absent, sont deux opérations dont la différence mérite bien d'être examinée.*

» Lorsque par une suite de mes idées, ajoute l'auteur, ou par l'ébranlement que certains sons causent dans l'organe de mon oreille, je me rappelle l'image d'un chêne; alors mes organes intérieurs doivent nécessairement se trouver à-peu-près dans la même situation où ils étoient à la vue de ce chêne; or cette situa-

(a) De l'Esprit, Paris, 4to. p. 2.

» tion des organes doit incontestablement pro-
 » duire une sensation: il est donc évident que se
 » ressouvenir c'est sentir «.

Oui, dit Rousseau, vos organes intérieurs se trouvent à la vérité dans la même situation où ils étoient à la vue du chêne, mais par l'effet d'une opération très différente. Et quant à ce que vous dites que cette situation doit produire une sensation: qu'appellez-vous sensation? dit-il: si une sensation est l'impression transmise par l'organe extérieur à l'organe intérieur, la situation de l'organe intérieur a beau être supposée la même, celle de l'organe extérieur manquant, ce défaut seul suffit pour distinguer le souvenir de la sensation. D'ailleurs, il n'est pas vrai que la situation de l'organe intérieur soit la même dans la mémoire & dans la sensation; autrement il seroit impossible de distinguer le souvenir de la sensation d'avec la sensation. Aussi l'auteur se sauve-t-il par un A-PEU-PRÈS; mais une situation d'organes, qui n'est qu'à-peu-près la même, ne doit pas produire exactement le même effet.

Il est donc évident, dit Helvétius, que » se
 » ressouvenir soit sentir «. Il y a cette différence, répond Rousseau, que la mémoire produit une sensation semblable & non pas le sentiment, & cette autre différence encore, que la cause n'est pas la même.

L'Auteur ayant posé son principe, se croit en droit de conclure ainsi: » Je dis encore que c'est dans la capacité que nous avons d'appercevoir les ressemblances ou les différences, les convenances ou les disconvenances qu'ont entr'eux les objets divers, que consistent toutes les opérations de l'esprit. Or cette capacité n'est que la sensibilité physique même: tout se réduit donc à sentir «. Voici qui est plaisant, s'écrie son ad-

verfaire! après avoir légèrement affirmé qu'appercevoir & comparer sont la même chose, l'auteur conclut en grand appareil que juger c'est sentir. La conclusion me paroît claire; mais c'est de l'antécédent qu'il s'agit.

Je viens à l'objection la plus forte de toutes celles que renferment les notes du citoyen de Genève, & qui alarma le plus M. Helvétius, lorsque je la lui communiquai. L'Auteur répète sa conclusion d'une autre manière (b) & dit :
» La conclusion de ce que je viens de dire, c'est
» que, si tous les mots des diverses langues ne
» désignent jamais que des objets, ou les rap-
» ports de ces objets avec nous & entr'eux, tout
» l'esprit par conséquent consiste à comparer &
» nos sensations & nos idées; c'est-à-dire, à voir
» les ressemblances & les différences, les convenan-
» ces & les disconvenances qu'elles ont entr'elles.
» Or, comme le jugement n'est que cette apper-
» cevance elle-même, ou du moins que le pronon-
» cé de cette appercevance, il s'ensuit que toutes
» les opérations de l'esprit se réduisent à juger ». Rousseau oppose à cette conclusion une distinction si lumineuse qu'elle suffit pour éclaircir entièrement cette question, & dissiper les ténèbres dont la fausse philosophie cherche à envelopper les jeunes esprits. APPERCEVOIR LES OBJETS, dit-il, C'EST SENTIR; APPERCEVOIR LES RAPPORTS, C'EST JUGER. Ce peu de mots n'a pas besoin de commentaire : ils serviront à jamais de bouclier contre toutes les entreprises des matérialistes, pour anéantir dans l'homme la substance spirituelle. Ils établissent clairement, non

(b) Pag. 9.

deux puissances passives, comme le dit M. Helvétius au commencement de son ouvrage; mais une substance passive qui reçoit les impressions, & une puissance active qui examine ces impressions, voit leurs rapports, les combine, & juge. *Appercevoir les objets, c'est sentir; appercevoir les rapports, c'est juger.*

J'aurois à me reprocher un manque d'équité entre les deux antagonistes que je fais entrer en lice, si je ne publiois la réponse que M. Helvétius me fit lorsque je lui envoyai cette objection accompagnée de deux ou trois autres; on verra (c) que non-seulement il ne bannit point de l'esprit les doutes que Rousseau y introduit, mais qu'il appréhende lui-même le peu d'effet de sa lettre, puisqu'il en annonce une autre sur le même sujet, qu'il eût écrite sans doute s'il eût vécu. Mais continuons à le suivre dans les preuves qu'il allégué pour justifier sa conclusion.

» La question renfermée dans ces bornes, continue l'Auteur de l'Esprit, j'examinerai maintenant si juger n'est pas sentir. Quand je juge de la grandeur ou de la couleur des objets qu'on me présente, il est évident que le jugement porté sur les différentes impressions que ces objets ont faites sur mes sens n'est proprement qu'une sensation; que je puis dire également, je juge ou je sens que, de deux objets, l'un, que j'appelle *toise*, fait sur moi une impression différente de celui que j'appelle *pied*; que la couleur que je nomme *rouge*, agit sur mes yeux différemment de celle que je nomme *jaune*; & j'en conclus qu'en pareil cas *juger* n'est jamais que *sentir* «.

(c) Voyez la Lettre de M. Helvétius. N^o. 2. à la fin.

Il y a ici un sophisme très subtil & très important à bien remarquer, reprend Rousseau : autre chose est sentir une différence entre une toise & un pied, & autre chose mesurer cette différence. Dans la première opération l'esprit est purement passif, mais dans l'autre il est actif. Celui qui a plus de justesse dans l'esprit pour transporter par la pensée le pied sur la toise, & voir combien de fois il y est contenu, est celui qui en ce point a l'esprit le plus juste & juge le mieux. Et quant à la conclusion » qu'en pareil cas juger n'est jamais que sentir « , Rousseau soutient que c'est autre chose ; parce que la comparaison du jaune & du rouge n'est pas la sensation du jaune ni celle du rouge. L'auteur se fait ensuite cette objection : » Mais, dira-t-on, supposons qu'on veuille savoir si la force est préférable à la grandeur du corps, peut-on assurer qu'alors juger soit sentir ? oui, répondrai-je : car pour porter un jugement sur ce sujet, ma mémoire doit me tracer successivement les tableaux des situations différentes où je puis me trouver le plus communément dans le cours de ma vie « . Comment, réplique à cela Rousseau ! la comparaison successive de mille idées est aussi un sentiment ? Il ne faut pas disputer des mots ; mais l'auteur se fait là un étrange dictionnaire.

Il se trouve quelques autres notes à ce chapitre premier de l'ouvrage de l'Esprit, dans lesquelles Rousseau accuse son auteur de raisonnemens sophistiques. Enfin Helvétius finit ainsi : » Mais, dira-t-on, comment jusqu'à ce jour a-t-on supposé en nous une faculté de juger distincte de la faculté de sentir ? L'on ne doit cette supposition, répondrai-je, qu'à l'impossibilité où l'on s'est cru jusqu'à présent d'expliquer d'aucune autre manière certaines erreurs de l'esprit « .

Point du tout, reprend Rousseau. C'est qu'il est très simple de supposer que deux opérations d'espèces différentes se font par deux différentes facultés.

Voilà , Monsieur , l'exposé de la réfutation des principes d'Helvétius contenus dans le premier chapitre de son livre. Rousseau avoit fait de ces notes le cannevas d'un ouvrage qu'il avoit dessein de mettre au jour. Vous sentez qu'il n'étoit pas aisé de donner de la liaison à des notes jetées au hasard sur la marge d'un livre : j'ai cherché à vous les présenter de la manière la plus suivie , & je me flatte que vous imputerez au sujet ce qu'il peut y avoir de défectueux dans la méthode que j'ai adoptée , pour vous mettre au fait de ce que vous desiriez savoir.

Il y a beaucoup d'autres notes répandues dans le reste de l'ouvrage ; mais comme elles attaquent le plus souvent des idées particulières de l'auteur , & ne sont pas relatives au système favori qu'il a voulu établir au commencement de son ouvrage , je remets à vous en faire part dans une autre lettre , pour peu que vous le desiriez.

J'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR,

Votre très humble & très obéissant
serviteur.

L. DUTENS.



L E T T R E II.

Vous êtes bien bon, Monsieur, de mettre tant de prix au peu de temps que j'ai employé pour vous communiquer les notes de J. J. Rousseau contre le livre de l'Esprit. Vous avez raison de dire qu'elles contiennent des objections & des argumens irréplicables. M. Helvétius le sentoit bien lui-même, & sa lettre en est une preuve. On ne peut en effet disconvenir que le citoyen de Genève, si ingénieux à soutenir les paradoxes les plus inexplicables, ne fût aussi le champion le plus propre à renverser les autels du sophisme. C'est Diogene qui, tout fou qu'il étoit, n'en fournissoit pas moins des armes à la vérité.

Vous témoignez tant d'empressement de connoître les autres notes qui se trouvent à la marge de l'exemplaire de l'Esprit, que je ne puis me refuser au plaisir de vous donner cette satisfaction; mais ne vous attendez plus à une marche régulière. L'ouvrage d'Helvétius n'étant composé que de chapitres sans liaison, d'idées décousues, de jolis petits contes, & de bons mots; les notes que vous allez lire, à deux ou trois près, ne sont aussi que des forties sur quelques sentimens particuliers; vous en allez juger.

A la fin du premier discours (a), M. Helvétius revenant à son grand principe, dit : » Rien ne » m'empêche maintenant d'avancer que *juger*

(a) Chap. iv. pag. 41.

» comme je l'ai déjà prouvé , n'est proprement
» que *sentir* ». Vous n'avez rien prouvé sur ce point ,
répond Rousseau , *sinon que vous ajoutez au sens*
du mot SENTIR , le sens que nous donnons au mot
JUGER ; vous réunissez sous un mot commun deux
facultés essentiellement différentes. Et sur ce que
Helvétius dit encore , que » l'esprit peut être
» considéré comme la faculté productrice de nos
» pensées , & n'est en ce sens que sensibilité &
» mémoire « , Rousseau met en note : *Sensibilité ,*
Mémoire , JUGEMENT. Ces deux notes appartiennent encore au sujet de ma première lettre ; celles qui suivent sont différentes.

Dans son second discours, M. Helvétius avance : » que nous ne concevons que des idées analogues aux nôtres , que nous n'avons d'*estime sentie* que pour cette espèce d'idées ; & de-là cette haute opinion que chacun est , pour ainsi dire , forcé d'avoir de soi-même , & qu'il appelle la nécessité où nous sommes de nous estimer préférablement aux autres (b). Mais , ajoutez-il (c) , on me dira que l'on voit quelques gens reconnoître dans les autres plus d'esprit qu'en eux. Oui , répondrai-je , on voit des hommes en faire l'aveu ; & cet aveu est d'une belle ame : cependant ils n'ont pour celui qu'ils avouent leur supérieur qu'une *estime sur parole* ; ils ne font que donner à l'opinion publique la préférence sur la leur , & convenir que ces personnes sont plus estimées , sans être intérieurement convaincus qu'elles soient plus estimables ». *Cela n'est pas vrai* , reprend brusquement Rousseau. *J'ai long-*

(b) Discours deuxième , ch. 2. p. 68.

(c) P. 69.

temps médité sur un sujet, & j'en ai tiré quelques vues avec toute l'attention que j'étois capable d'y mettre: je communique ce même sujet à un autre homme, & durant notre entretien je vois sortir du cerveau de cet homme des foules d'idées neuves & de grandes vues sur ce même sujet qui m'en avoit fourni si peu. Je ne suis pas assez stupide pour ne pas sentir l'avantage de ses vues & de ses idées sur les miennes; je suis donc forcé de sentir intérieurement que cet homme a plus d'esprit que moi, & de lui accorder dans mon cœur une estime sentie, supérieure à celle que j'ai pour moi. Tel fut le jugement que Philippe II porta de l'esprit d'Alonzo Perez, & qui fit que celui-ci s'estima perdu.

Helvétius veut appuyer son sentiment d'un exemple, & dit (d): » En poésie, Fontenelle seroit sans peine convenu de la supériorité du génie de Corneille sur le sien; mais il ne l'auroit pas sentie. Je suppose, pour s'en convaincre, qu'on eût prié ce même Fontenelle de donner, en fait de poésie, l'idée qu'il s'étoit formée de la perfection; il est certain qu'il n'auroit en ce genre proposé d'autres règles fines que celles qu'il avoit lui-même aussi bien observées que Corneille ». Mais Rousseau objecte à cela: *Il ne s'agit pas de règles, il s'agit du génie qui trouve les grandes images & les grands sentimens. Fontenelle auroit pu se croire meilleur juge de tout cela que Corneille, mais non pas aussi bon inventeur; il étoit fait pour sentir le génie de Corneille & non pour l'égaliser. Si l'auteur ne croit pas qu'un homme puisse sentir la supériorité d'un autre dans son propre genre, assurément il se trompe beaucoup;*

(d) Pag. 69. note.

moi-même je sens la sienne, quoique je ne sois pas de son sentiment. Je sens qu'il se trompe en homme qui a plus d'esprit que moi. Il a plus de vues, & plus lumineuses, mais les miennes sont plus saines. Fénelon l'emportoit sur moi à tous égards, cela est certain. A ce sujet Helvétius ayant laissé échapper l'expression » du poids importun de l'estime «, Rousseau le relève en s'écriant : *le poids importun de l'estime ! Eh Dieu ! rien n'est si doux que l'estime, même pour ceux qu'on croit supérieurs à soi.*

» Ce n'est peut-être qu'en vivant loin des sociétés, dit Helvétius (e), qu'on peut se défendre des illusions qui les séduisent. Il est du moins certain que, dans ces mêmes sociétés, on ne peut conserver une vertu toujours forte & pure, sans avoir habituellement présent à l'esprit le principe de l'utilité publique ; sans avoir une connoissance profonde des véritables intérêts de ce public, & par conséquent de la morale & de la politique ». A ce compte, répond Rousseau, *il n'y a de véritable probité que chez les philosophes. Ma foi, ils font bien de s'en faire compliment les uns aux autres.*

» Conséquemment au principe que venoit d'avancer l'auteur (f), il dit que Fontenelle définissoit le mensonge ; *taire une vérité qu'on doit.* Un homme sort du lit d'une femme, il en rencontre le mari : *D'où venez-vous*, lui dit celui-ci. Que lui répondre ? Lui doit-on alors la vérité ? non, dit Fontenelle, *parce qu'alors la vérité n'est utile à personne* ». Plaisant exemple ! s'écrie Rousseau : *comme si celui qui ne se fait pas un scrupule*

(e) Pag. 70.

(f) Pag. 70. note.

pule de coucher avec la femme d'autrui, s'en faisoit un de dire un mensonge ! Il se peut qu'un adulateur soit obligé de mentir ; mais l'homme de bien ne veut être ni menteur, ni adulateur.

Dans le chapitre (g) où l'auteur avance que dans ses jugemens le public ne prend conseil que de son intérêt, il apporte plusieurs exemples, à l'appui de son sentiment, qui ne sont point admis par son censeur. Lorsqu'il dit : » qu'un poète dramatique fasse une bonne tragédie sur un plan déjà connu, c'est, dit-on, un plagiaire méprisable ; mais qu'un général se serve dans une campagne de l'ordre de bataille & des stratagèmes d'un autre général, il n'en paroît souvent que plus estimable ». L'autre le relève en disant : *Vraiment je le crois bien ! le premier se donne pour l'auteur d'une pièce nouvelle ; le second ne se donne pour rien : son objet est de battre l'ennemi. S'il faisoit un livre sur les batailles, on ne lui pardonneroit pas plus le plagiat qu'à l'auteur dramatique.* Rousseau n'est pas plus indulgent envers M. Helvétius lorsque celui-ci altere les faits pour autoriser ses principes. Par exemple, lorsque voulant prouver que » dans tous les siècles & dans tous les pays la probité n'est que l'habitude des actions utiles à sa nation, il allégué l'exemple des Lacédémoniens qui permettoient le vol, & conclut ensuite que le vol, nuisible à tout peuple riche, mais utile à Sparte, y devoit être honoré » (h) : Rousseau remarque, *que le vol n'étoit permis qu'aux enfans, & qu'il n'est dit nulle part que les hommes volassent, ce qui est vrai.* Et sur

(g) Chap. 12. Disc. 11. Pag. 104.

(h) Ch. 13. p. 136.

le même sujet l'auteur dans une note ayant dit :
 » qu'un jeune Lacédémonien , plutôt que d'avouer
 son larcin , se laissa , sans crier , dévorer le ven-
 tre par un jeune renard qu'il avoit volé & caché
 sous sa robe « : son critique le reprend ainsi
 avec raison : *Il n'est dit nulle part que l'enfant fut
 questionné. Il ne s'agissoit que de ne pas déceler son
 vol , & non de le nier. Mais l'auteur est bien aise
 de mettre adroitement le mensonge au nombre des
 vertus Lacédémoniennes.*

M. Helvétius faisant l'apologie du luxe , porte
 l'esprit du paradoxe jusqu'à dire que les femmes
 galantes , dans un sens politique , sont plus utiles
 à l'Etat que les femmes sages. Mais Rousseau ré-
 pond : *l'une soulage des gens qui souffrent , l'autre
 favorise des gens qui veulent s'enrichir. En exci-
 tant l'industrie des artisans du luxe , elle en augmente
 le nombre ; en faisant la fortune de deux ou trois ,
 elle en excite vingt à prendre un état où ils reste-
 ront misérables. Elle multiplie les sujets dans les
 professions inutiles , & les fait manquer dans les
 professions nécessaires.*

Dans une autre occasion , M. Helvétius re-
 marquant que » l'envie permet à chacun d'être
 le panégyriste de sa probité , & non de son es-
 prit « ; Rousseau , loin d'être de son avis , dit :
*ce n'est point cela , mais c'est qu'en premier lieu la
 probité est indispensable & non l'esprit ; & qu'en
 second lieu il dépend de nous d'être honnêtes gens ,
 & non pas gens d'esprit.*

Enfin dans le premier chapitre du troisieme
 discours , l'auteur entre dans la question de l'é-
 ducation , & de l'égalité naturelle des esprits.
 Voici le sentiment de Rousseau là-dessus , expri-
 mé dans une de ses notes. *Le principe duquel
 l'auteur déduit dans les chapitres suivans l'égalité
 naturelle*

naturelle des esprits , & qu'il a tâché d'établir au commencement de cet ouvrage , est que les jugemens humains sont purement passifs. Ce principe a été établi & discuté avec beaucoup de philosophie & de profondeur dans l'Encyclopédie , article EVIDENCE. J'ignore quel est l'auteur de cet article ; mais c'est certainement un très grand métaphysicien. Je soupçonne l'abbé de Condillac , ou M. de Buffon. Quoi qu'il en soit , j'ai tâché de combattre & d'établir l'activité de nos jugemens dans les notes que j'ai écrites au commencement de ce livre , & surtout dans la première partie de la profession de foi du Vicaire Savoyard. Si j'ai raison , & que le principe de M. Helvétius & de l'auteur susdit soit faux , les raisonnemens des chapitres suivans qui n'en sont que des conséquences tombent ; & il n'est pas vrai que l'inégalité des esprits soit l'effet de la seule éducation , quoiqu'elle y puisse influencer beaucoup.

Voilà , Monsieur , tout ce que j'ai cru digne de votre attention parmi les notes que j'ai trouvées à la marge du livre de l'Esprit ; il y en a encore d'autres moins importantes que vous pourrez vous-même parcourir un jour ; je vous le porterai la première fois que j'irai à Paris , & le laisserai même avec vous , en ayant à présent fait tout l'usage que je desirois en faire.

Je vous envoie aussi une copie des lettres que M. Helvétius m'écrivit à ce sujet ; il est juste de lui donner le champ libre pour repousser les attaques d'un aussi puissant antagoniste : mais vous verrez qu'il n'y réussit pas , & qu'en se battant même il a le sentiment de sa défaite.

Vous voulez aussi voir les lettres que je vous ai dit avoir reçu quelquefois de Rousseau ; comme elles ont rapport à l'acquisition que je

fis de ses livres, & qu'elles contiennent certaines particularités ignorées de cet homme extraordinaire, je vous envoie la copie, avec d'autant moins de répugnance qu'elles ne dévoilent rien de secret. Elles peuvent même servir à ajouter quelques traits à son caractère ; & pour vous mettre en état de les mieux comprendre, j'ai ajouté quelques notes qui éclaircissent ce qui auroit été obscur pour vous.

J'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR,

Votre très humble
& très obéissant serviteur.

L DUTENS



LETTRES

DE

M. HELVÉTIUS.

LETTRE PREMIERE.

A Paris ce 22 Septembre 1771.

MONSIEUR,

VOTRE parole est une chose sacrée, & je ne vous demande plus rien, puisque vous avez promis de garder inviolablement l'exemplaire de M. Rousseau. J'aurois été bien aise de voir les notes qu'il a mises sur mon ouvrage, mais mes desirs à cet égard sont fort modérés. J'estime fort son éloquence & fort peu sa philosophie. C'est, dit Mylord Bolinbroke, du ciel que Platon part pour descendre sur la terre, & c'est de la terre que Démocrite part pour s'élever au ciel; le vol du dernier est le plus sûr. M. Hume ne m'a communiqué aucune des notes dont vous lui aviez fait part; j'étois alors vraisemblablement à mes terres: présentez-lui, je vous prie, mes respects, ainsi qu'à M. Elisson. S'il y avoit cependant dans les notes de M. Rousseau quelques-unes qui vous parussent très fortes & que

vous pussiez me les adresser, je vous enverrois la réponse, si elle n'exigeoit pas trop de discussion.

Je suis avec un très profond respect,

MONSIEUR,

Votre très humble
& très obéissant serviteur ;

HELVÉTIUS.



L E T T R E II.

A Voré ce 26 Novembre 1771.

MONSIEUR,

UNE indisposition de ma fille m'a retenu à la campagne quinze jours de plus qu'à l'ordinaire; c'est à mes terres que j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire: je serai dans huit jours à Paris; à mon arrivée je ferai tenir à M. Lutton la lettre que vous m'adressez pour lui. Je vous remercie bien des notes que vous m'avez envoyées. Vous avez le tact sûr; c'est dans la note quatrième & la dernière, que se trouvent les plus fortes objections contre mes principes.

Le plan de l'ouvrage de l'Esprit ne me laissoit pas la liberté de tout dire sur ce sujet; je m'attendois, lorsque je le donnai au public, qu'on m'attaqueroit sur ces deux points, & j'avois déjà tracé l'esquisse d'un ouvrage dont le plan me

permettoit de m'étendre sur ces deux questions ; l'ouvrage est fait , mais je ne pourrois le faire imprimer sans m'exposer à de grandes persécutions. Notre parlement n'est plus composé que de prêtres , & l'inquisition est plus sévère ici qu'en Espagne. Cet ouvrage où je traite bien ou mal une infinité de questions piquantes , ne peut donc paroître qu'à ma mort.

Si vous veniez à Paris , je serois ravi de vous le communiquer ; mais comment vous en donner un extrait dans une lettre ? C'est sur une infinité d'observations fines que j'établis mes principes ; la copie de ces observations seroit très longue : il est vrai qu'avec un homme d'autant d'esprit que vous , on peut enjamber sur bien des raisonnemens , & qu'il suffit de lui montrer de loin en loin quelques jallons , pour qu'il devine tous les points par où la route doit passer.

Examinez donc ce que l'ame est en nous , après en avoir abstrait l'organe physique de la mémoire qui se perd par un coup , une apoplexie , &c. L'ame alors se trouvera réduite à la seule faculté de sentir ; sans mémoire , il n'est point d'esprit dont toutes les opérations se réduisent à voir *la ressemblance ou la différence , la convenance ou la disconvenance que les objets ont entr'eux & avec nous*. Esprit suppose *comparaison des objets* & point de comparaison sans *mémoire* ; aussi les Muses , selon les Grecs , étoient les filles de Mnémosine ; l'imbécille qu'on met sur le pas de sa porte , n'est qu'un homme privé plus ou moins de l'organe de la mémoire.

Affuré par ce raisonnement & une infinité d'autres que *l'ame n'est pas l'esprit* , puisqu'un imbécille a une ame , on s'apperçoit que l'ame n'est en nous que la faculté de sentir : je sup-

prime les conséquences de ce principe, vous les devinez.

Pour éclaircir toutes les opérations de l'esprit, examinez d'abord ce que c'est que juger dans les objets physiques : vous verrez que tout jugement suppose comparaison entre deux ou plusieurs objets. Mais dans ce cas qu'est-ce que comparer ? *C'est voir alternativement.* On met deux échantillons jaunes sous mes yeux ; je les compare, c'est - à - dire , *je les regarde alternativement* , & quand je dis que l'un est plus foncé que l'autre , je dis , selon l'observation de Newton , *que l'un réfléchit moins de rayons d'une certaine espece* , c'est-à-dire , *que mon œil reçoit une moindre sensation* , c'est-à-dire , qu'il est plus foncé : or le jugement n'est que le prononcé de la sensation éprouvée.

A l'égard des mots de nos langues qui exposent des idées, si je l'ose dire, intellectuelles, tels sont les mots *force*, *grandeur*, &c. qui ne sont représentatifs d'aucune *substance physique*, je prouve que ces mots, & généralement tous ceux qui ne sont représentatifs d'aucun de ces objets, ne vous donnent aucune idée réelle, & que nous ne pouvons porter aucun jugement sur ces mots, si nous ne les avons rendus physiques par leur application à telle ou telle substance. Que ces mots sont dans nos langues ce que sont *a* & *b* en algebre, auxquels il est impossible d'attacher aucune idée réelle s'ils ne sont mis en équations ; aussi avons-nous une idée différente du mot *grandeur*, selon que nous l'attachons à une mouche ou à un éléphant. Quant à la faculté que nous avons de comparer les objets entr'eux, il est facile de prouver que cette faculté n'est autre chose que l'intérêt même que nous avons de les

comparer, lequel intérêt mis en décomposition peut lui-même toujours se réduire à une sensation physique.

S'il étoit possible que nous fussions impassibles, nous ne comparerions pas, faute d'intérêt pour comparer.

Si d'ailleurs toutes nos idées, comme le prouve Locke, nous viennent par les sens, c'est que nous n'avons que des sens; aussi peut-on pareillement réduire toutes les idées abstraites & collectives à de pures sensations.

Si le découfu de toutes ces idées ne vous en fait naître aucune, il faudroit que le hasard vous amenât à Paris, pour que je pusse vous montrer tout le développement de mes idées, par-tout appuyées de faits.

Tout ce que je vous marque à ce sujet ne sont que des indications obscures; & pour m'entendre, peut-être faudroit-il que vous vissiez mon livre.

Si par hasard ces idées vous paroissent mériter la peine d'y rêver, je vous esquisserois dans une seconde les motifs qui me portent à poser, que tous les hommes, communément bien organisés, ont tous une égale aptitude à penser.

Je vous prie de ne communiquer cette lettre à personne (*): elle pourroit donner à quelqu'un le fil de mes idées; & puisque l'ouvrage est fait,

(*) L'ouvrage auquel ceci a rapport est le livre de *l'Homme*, publié peu après la mort de M. Helvétius; & cette lettre n'a été communiquée qu'après la publication de cet ouvrage.

il faut que le mérite de mes idées, si elles sont vraies, me reste.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

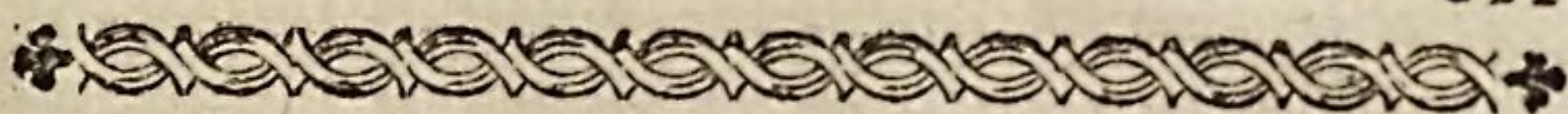
MONSIEUR,

Votre très humble
& très obéissant serviteur,

HELVÉTIUS.

Je vous prie d'assurer Messieurs Hume & Elisson de mes respects.





L E T T R E

D E J. J. R O U S S E A U

A SON LIBRAIRE DE PARIS.

JE vous envoie, Monsieur, une piece imprimée & publiée à Genève, & que je vous prie d'imprimer & publier à Paris, pour mettre le public en état d'entendre les deux parties, en attendant les autres réponses plus foudroyantes qu'on prépare à Genève contre moi. Celle-ci est de M. de V.... si toutefois je ne me trompe; il ne faut qu'attendre pour s'en éclaircir: car s'il en est l'auteur, il ne manquera pas de la reconnoître hautement, selon le devoir d'un homme d'honneur & d'un bon chrétien; s'il ne l'est pas, il la désavouera de même, & le public saura bientôt à quoi s'en tenir.

Je vous connois trop, Monsieur, pour croire que vous voulussiez imprimer une piece pareille, si elle vous venoit d'une autre main; mais puisque c'est moi qui vous en prie, vous ne devez vous en faire aucun scrupule. Je vous salue, &c.

R O U S S E A U.



SENTIMENT

DES CITOYENS [1].

APRÈS les lettres de la campagne, sont venues celles de la montagne. Voici les sentimens de la ville.

On a pitié d'un fou; mais quand la démenche devient fureur, on le lie. La tolérance, qui est une vertu, feroit alors un vice.

Nous avons plaint J. J. Rousseau, ci-devant Citoyen de notre ville, tant qu'il s'est borné dans Paris au malheureux métier d'un bouffon qui recevoit des nazardes à l'opéra, & qu'on prostituoit marchant à quatre pattes sur le théâtre de la comédie. A la vérité, ces opprobres retomboient en quelque façon sur nous: il étoit triste, pour un Genevois arrivant à Paris, de se voir humilié par la honte d'un compatriote. Quelques-uns de nous l'avertirent, & ne le corrigèrent pas. Nous avons pardonné à ses romans, dans lesquels la décence & la pudeur sont aussi peu ménagées que le bon sens. Notre ville n'étoit connue auparavant que par des mœurs pures, & par des ouvrages solides qui attiroient les étrangers à notre Académie: c'est pour la première

(1) L'Auteur de cette piece avoit si bien imité le style de M. de Vernes, que M. Rousseau parut croire qu'elle pouvoit être de lui. Ce ne fut qu'au bout de quelque temps qu'il apprit que son véritable auteur étoit M. de V. . . .

fois qu'un de nos citoyens l'a fait connoître par des livres qui alarment les mœurs, que les honnêtes gens méprisent, & que la piété condamne.

Lorsqu'il mêla l'irréligion à ses romans, nos Magistrats furent indispensablement obligés d'imiter ceux de Paris & de Berne (2), dont les uns le décréterent, & les autres le chassèrent. Mais le Conseil de Genève, écoutant encore sa compassion dans sa justice, laissoit une porte ouverte au repentir d'un coupable égaré, qui pouvoit revenir dans sa patrie & y mériter sa grace.

Aujourd'hui la patience n'est-elle pas lassée, quand il ose publier un nouveau libelle, dans lequel il outrage avec fureur la religion chrétienne, la réformation qu'il professe, tous les Ministres du saint Evangile, & tous les Corps de l'Etat? La démence ne peut plus servir d'excuse quand elle fait commettre des crimes.

Il auroit beau dire à présent : reconnoissez ma maladie du cerveau à mes inconséquences & à mes contradictions : il n'en demeurera pas moins vrai que cette folie l'a poussé jusqu'à insulter à Jésus-Christ, jusqu'à imprimer que *l'Evangile est un livre scandaleux*, (page 40 de la petite édition) *teméraire, impie, dont la morale est d'apprendre aux enfans à renier leurs meres, leurs freres, &c.* Je ne répéterai pas les autres paroles : elles font frémir. Il croit en déguiser l'horreur en les mettant dans la bouche d'un contradicteur ; mais il ne répond point à ce contradicteur imaginaire. Il n'y en a jamais eu d'assez abandonné pour faire ces infâmes objections, &

(2) Je ne fus chassé du Canton de Berne qu'un mois après le décret de Genève.

pour tordre si méchamment le sens naturel & divin des paraboles de notre Sauveur. *Figurons-nous*, ajoute-t-il, *une ame infernale, analysant ainsi l'Evangile*. Eh! qui l'a jamais ainsi analysé? Où est cette ame infernale (3)? La Métrie, dans son homme machine, dit qu'il a connu un dangereux athée, dont il rapporte les raisonnemens sans les réfuter: on voit assez qui étoit cet athée; il n'est pas permis assurément d'étaler de tels poisons sans présenter l'antidote.

Il est vrai que Rousseau, dans cet endroit même, se compare à Jésus-Christ avec la même humilité qu'il a dit que nous devions lui dresser une statue. On fait que cette comparaison est un des accès de sa folie. Mais une folie qui blasphème à ce point, peut-elle avoir d'autre médecin que la même main qui a fait justice de ses autres scandales?

S'il a cru préparer dans son style obscur une excuse à ses blasphêmes, en les attribuant à un délateur imaginaire, il n'en peut avoir aucune pour la manière dont il parle des miracles de notre Sauveur. Il dit nettement sous son propre nom: (Page 98.) *Il y a des miracles dans l'Evangile qu'il n'est pas possible de prendre au pied de la lettre sans renoncer au bon sens*; il tourne en ridicule tous les prodiges que Jésus daigna opérer pour établir la religion.

Nous avouons encore ici la démence qu'il a de se dire chrétien quand il s'ape le premier son-

(3) Il paroît que l'auteur de cette piece pourroit mieux répondre que personne à sa question. Je prie le lecteur de ne pas manquer de consulter, dans l'endroit qu'il cite, ce qui précède & ce qui suit.

dement du christianisme ; mais cette folie ne le rend que plus criminel. Etre chrétien, & vouloir détruire le christianisme, n'est pas seulement d'un blasphémateur, mais d'un traître.

Après avoir insulté Jésus-Christ, il n'est pas surprenant qu'il outrage les Ministres de son saint Evangile.

Il traite une de leurs professions de foi, d'*Amphigouri*, (page 53.) Terme bas & de jargon, qui signifie déraison. Il compare leur déclaration aux plaidoyers de Rabelais ; ils ne savent, dit-il, ni ce qu'ils croient, ni ce qu'ils veulent, ni ce qu'ils disent.

On ne fait, dit-il ailleurs, (page 54) *ni ce qu'ils croient, ni ce qu'ils ne croient pas, ni ce qu'ils font semblant de croire.*

Le voilà donc qui les accuse de la plus noire hypocrisie, sans la moindre preuve, sans le moindre prétexte. C'est ainsi qu'il traite ceux qui lui ont pardonné sa première apostasie, & qui n'ont pas eu la moindre part à la punition de la seconde, quand ses blasphêmes répandus dans un mauvais roman, ont été livrés au bourreau. Y a-t-il un seul citoyen parmi nous, qui, en pensant de sang-froid cette conduite, ne soit indigné contre le calomniateur ?

Est-il permis à un homme né dans notre ville d'offenser à ce point nos Pasteurs, dont la plupart sont nos parens & nos amis, & qui sont quelquefois nos consolateurs ? Considérons qui les traite ainsi ; est-ce un savant qui dispute contre des savans ? Non, c'est l'auteur d'un opéra & de deux comédies sifflées. Est-ce un homme de bien, qui, trompé par un faux zèle, fait des reproches indiscrets à des hommes vertueux ? Nous avouons avec douleur, & en rougissant,

que c'est un homme qui porte encore les marques funestes de ses débauches, & qui, déguisé en salimbanque, traîne avec lui de village en village, & de montagne en montagne, la malheureuse dont il fit mourir la mere, & dont il a exposé les enfans à la porte d'un hôpital, en rejetant les soins qu'une personne charitable vouloit avoir d'eux, & en abjurant tous les sentimens de la nature, comme il dépouille ceux de l'honneur & de la religion (4).

C'est donc là celui qui ose donner des conseils à nos concitoyens! (Nous verrons bientôt quels

(4) Je veux faire avec simplicité la déclaration que semble exiger de moi cet article. Jamais aucune maladie de celles dont parle ici l'auteur, ni petite, ni grande, n'a souillé mon corps. Celle dont je suis affligé, n'y a pas le moindre rapport: elle est née avec moi, comme le savent les personnes encore vivantes qui ont pris soin de mon enfance. Cette maladie est connue de Messieurs Malouin, Morand, Thierry, Daran, & du frere Côme. S'il s'y trouve la moindre marque de débauche, je les prie de me confondre, & de me faire honte de ma devise. La personne sage & généralement estimée, qui me soigne dans mes maux & me console dans mes afflictions, n'est malheureuse que parce qu'elle partage le sort d'un homme fort malheureux; sa mere est actuellement pleine de vie & en bonne santé malgré sa vieillesse. Je n'ai jamais exposé, ni fait exposer aucun enfant à la porte d'aucun hôpital, ni ailleurs. Une personne qui auroit eu la charité dont on parle, auroit eu celle d'en garder le secret; & chacun sent que ce n'est pas de Genève, où je n'ai point vécu, d'où tant d'animosité se répand contre moi qu'on doit attendre des informations fidelles sur ma conduite. Je n'ajouterai rien sur ce passage, sinon qu'au meurtre près, j'aimerois mieux avoir fait ce dont son auteur m'accuse, que d'en avoir écrit un pareil.

conseils.) C'est donc là celui qui parle des devoirs de la société!

Certes il ne remplit pas ces devoirs, quand, dans le même libelle trahissant la confiance d'un ami (5), il fait imprimer une de ses lettres pour brouiller ensemble trois pasteurs. C'est ici qu'on peut dire, avec un des premiers hommes de l'Europe, de ce même écrivain, auteur d'un roman d'éducation, que, pour élever un jeune homme, il faut commencer par avoir été bien élevé (6).

Venons à ce qui nous regarde particulièrement, à notre ville qu'il voudroit bouleverser, parce qu'il y a été repris de justice. Dans quel esprit rappelle-t-il nos troubles assoupis? Pourquoi réveille-t-il nos anciennes querelles? Veut-il que nous nous égorgions (7), parce qu'on a brûlé un mauvais livre à Paris & à Genève? Quand notre liberté & nos droits seront en danger, nous les défendrons bien sans lui. Il est ridicule qu'un

(5) Je crois devoir avertir le public que le théologien qui a écrit la lettre dont j'ai donné un extrait, n'est, ni ne fut jamais mon ami; que je ne l'ai vu qu'une fois en ma vie, & qu'il n'a pas la moindre chose à démêler, ni en bien, ni en mal, avec les Ministres de Genève. Cet avertissement m'a paru nécessaire pour prévenir les téméraires applications.

(6) Tout le monde accordera, je pense, à l'auteur de cette pièce, que lui & moi n'avons pas plus eu la même éducation, que nous n'avons la même religion.

(7) On peut voir dans ma conduite les douloureux sacrifices que j'ai faits pour ne pas troubler la paix de ma patrie; & dans mon ouvrage, avec quelle force j'exhorte les citoyens à ne la troubler jamais, à quelque extrémité qu'on les réduise.

homme de sa sorte, qui n'est plus notre concitoyen, nous dise:

Vous n'êtes, ni des Spartiates, (page 340) ni des Athéniens; vous êtes des marchands, des artisans, des bourgeois occupés de vos intérêts privés & de votre gain. Nous n'étions pas autre chose, quand nous résistâmes à Philippe II & au Duc de Savoie; nous avons acquis notre liberté par notre courage & au prix de notre sang, & nous la maintiendrons de même.

Qu'il cesse de nous appeller *E esclaves* (p. 260): nous ne le ferons jamais. Il traite de tyrans les Magistrats de notre République, dont les premiers sont élus par nous-mêmes. *On a toujours vu, dit-il, (page 259) dans le Conseil des Deux-Cents, peu de lumières & encore moins de courage.* Il cherche, par des mensonges accumulés, à exciter les Deux-Cents contre le Petit-Conseil; les Pasteurs contre ces deux Corps; & enfin, tous contre tous, pour nous exposer au mépris & à la risée de nos voisins. Veut-il nous animer en nous outrageant? Veut-il renverser notre constitution en la défigurant, comme il veut renverser le christianisme, dont il ose faire profession? Il suffit d'avertir que la ville qu'il veut troubler, le désavoue avec horreur. S'il a cru que nous tirerions l'épée pour le roman d'Emile, il peut mettre cette idée dans le nombre de ses ridicules & de ses folies. Mais il faut lui apprendre que, si on châtie légèrement un romancier impie, on punit capitalement un vil séditieux.

POST SCRIPTUM d'un ouvrage des Citoyens de Genève, intitulé: *Réponse aux Lettres écrites de la Campagne.*

Il a paru depuis quelques jours une brochure de huit pages *in-8°*. sous le titre de *Sentiment des Citoyens*; personne ne s'y est trompé. Il seroit au-dessous des Citoyens de se justifier d'une pareille production. Conformément à l'article 3 du titre XI de l'Edit, ils l'ont jetée au feu, comme un infâme libelle.



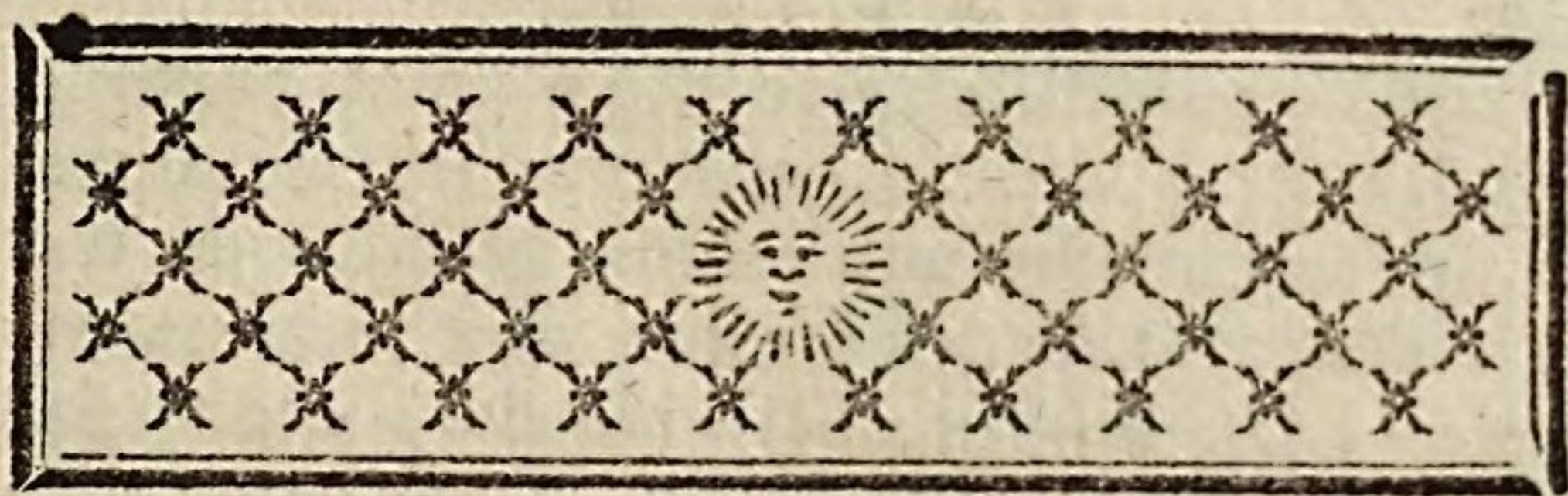
PIECES

Relatives à la persécution suscitée

A MOTIERS-TRAVERS,

C O N T R E

M. J. J. ROUSSEAU.



LETTRE

A M * * *.

Vous me demandez, Monsieur, des détails sur la nouvelle tracasserie que vient d'essuyer M. Rousseau, dans l'asyle qu'il s'étoit choisi. Cet écrivain, célèbre par ses malheurs presque autant que par sa plume, intéresse vivement la sensibilité de votre cœur, & vous voulez que je n'omette rien, pas la plus petite circonstance. Ah! Monsieur, c'est trop exiger de moi. J'ignore la plupart des moyens mis en œuvre par les ennemis de M. Rousseau; j'ignore la plupart de leurs motifs: mais par ceux qui sont parvenus à ma connoissance, je ne me sens pas encouragé à la recherche des autres. J'affligerois votre cœur droit & bon, je flétrirois le mien, en cavant ces motifs & ces moyens. Laissons à la méchanceté le soin de ramasser ces horreurs, à la satire le plaisir cruel d'en offrir le tableau; moi, je veux me borner à lier par un narré exact, éclaircir par quelques notes, les différens écrits qui ont paru, & qui peuvent servir de pièces à ce procès.

Il faut d'abord vous rappeler, Monsieur, que dans les derniers mois de l'année précédente,

quelques particuliers de ce pays ayant proposé à M. Rousseau, sous des conditions acceptées par lui, d'entreprendre une édition générale de ses ouvrages, tant manuscrits que déjà publiés, en avoient, sur leur première requête, obtenu la permission du Gouvernement. Cette entreprise très-lucrative, tenta la cupidité & fit des mécontents de ceux qui ne purent y avoir part. Elle étoit d'ailleurs avantageuse à l'Auteur, à qui elle assuroit un état médiocre, mais suffisant à ses besoins & conforme à ses desirs; & par là, sans doute, elle déplut à ses ennemis. C'est dans ces circonstances que parurent *les Lettres écrites de la Montagne*, ouvrage qui a servi de fondement ou de prétexte à la tracasserie dont je dois vous rendre compte. Vous savez, Monsieur, que ces lettres reçues avec avidité, dévorées avec fureur, furent prosrites ou brûlées dans quelques Etats. Pour nous, nous demeurâmes tranquilles spectateurs de ces feux de joie, jusques à la fin de Février, que le zèle de notre clergé, si longtemps assoupi, eut reçu tous les alimens nécessaires pour produire un embrasement. Alors la vénérable Classe (c'est le corps des Pasteurs de ce pays), dénonça au Gouvernement & au Magistrat municipal *les Lettres écrites de la Montagne*, comme un ouvrage impie, abominable, &c. &c. en sollicita la proscription, ainsi que la suppression du consentement accordé pour l'édition projetée.

Cette démarche de la vénérable Classe contraste si singulièrement avec le silence qu'elle a gardé sur *Emile* (a) lorsqu'il parut, & que son

(a) Et sur la Lettre à l'Archevêque de Paris. Il est

Auteur fut admis à la communion, que l'on feroit tenté d'y soupçonner un intérêt personnel, si l'on ne savoit positivement que les membres de ce sacré College les plus zélés à poursuivre la proscription des *Lettres de la Montagne*, étoient ceux précisément qui ne les avoient pas lues.

Le conseil d'Etat ne prit point feu sur ces espèces de remontrances, mais le Magistrat municipal proscrivit l'ouvrage en question. Le héraut chargé de cette fonction publique s'en acquitta au mieux, en annonçant ces lettres prohibées comme attaquant tout ce qu'il y a de plus *repréhensible* dans notre sainte religion. Que dites-vous, Monsieur, de cette méprise? convenez qu'elle ne pouvoit être plus heureusement bête.

Cependant la vénérable Classe s'ajourna au 13 Mars pour juger l'Auteur, qui bien informé de la fermentation que ce corps pouvoit occasionner dans l'Etat, crut en bon citoyen devoir conjurer l'orage, & remit à M. le Professeur de M * * *. son Pasteur, l'écrit suivant, pour être communiqué à la vénérable Classe.

» Par déférence pour M. le Professeur de
» M * * *. mon Pasteur, & par respect pour la
» vénérable Classe, j'offre (b), si on l'agrée, de
» m'engager, par un Ecrit signé de ma main,
» à ne jamais publier aucun nouvel ouvrage sur

vrai que cette Lettre, non plus qu'Emile, n'attaquoit point le Clergé Protestant.

(b) Cette offre connue de notre public, seulement depuis 15 jours, a fait revenir beaucoup d'honnêtes gens de la prévention qu'on étoit parvenu à leur inspirer contre M. Rousseau. Et ce fait explique assez naturellement la raison du silence mystérieux gardé jusqu'alors sur cette déclaration.

» aucune matiere de religion , même de n'en ja-
 » mais traiter incidemment dans aucun nouvel
 » ouvrage que je pourrois publier sur tout au-
 » tre sujet; & de plus, je continuerai à témoi-
 » gner par mes sentimens & par ma conduite,
 » tout le prix que je mets au bonheur d'être uni
 » à l'Eglise.

» Je prie M. le Professeur de communiquer cette
 » déclaration à la vénérable Classe. Fait à Mo-
 » tiers le 10 Mars 1765.

Signé J. J. ROUSSEAU.

Vous qui connoissez l'étendue de la charité chrétienne , qui aimez la paix & la tranquillité, vous croyez que la vénérable Classe , sur la lecture de cet écrit, se hâta de l'accepter, publier, & consigner en lettres d'or dans ses registres. Détrompez-vous, Monsieur, & devinez, si vous le pouvez, les motifs qui déterminèrent notre clergé à ne rien répondre à M. Rousseau sur cette offre, à ne point la faire transpirer dans le public, & à précipiter d'un jour le jugement de cette affaire.

Devinez encore les raisons du silence inviolable promis & juré par tous les membres assistans, tant sur les questions à adresser à M. Rousseau, que sur tout ce qui s'étoit passé, ou se passeroit dans ce *Synode inquisitorial*? silence bien important, puisque les membres du clergé qui n'avoient pas assisté (c) aux délibérations,

(c) Nous saisissons cette occasion pour rendre gloire à la vérité, & hommage à ceux de nos pasteurs qui dans cette affaire & dans plusieurs autres, ont, par leurs sentimens, mérité l'honneur d'être suspects à leur corps.
 n'en

n'en purent pénétrer le secret. Vaine précaution ! Ce secret impénétrable étoit connu longtemps avant que la Classe en eût délibéré. Ceux qui ont la correspondance de la Cour, avoient eu le temps d'en informer le Roi, & cela sur des avis venus de Paris & de Genève. Vous êtes étonné, Monsieur, & moi aussi. Le fait n'en est pas moins vrai.

» Le Roi trouve très-mauvais que vos com-
» patriotes s'acharnent sur un homme qu'il
» protège, & il a déclaré qu'il se ressentiroit vi-
» vement contre ceux qui persisteroient à per-
» sécuter M. Rousseau. Je le tiens de la bouche
» même du Roi. Vous pouvez le dire à qui
» vous voudrez «.

C'est en ces termes que dans sa lettre du 10 Mars, adressée à M. M * * *. Conseiller d'Etat & Procureur-Général, s'exprimoit Mylord Maréchal, cet illustre Breton, si bon juge du mérite, si vrai protecteur du mérite opprimé, si digne en un mot de la confiance & de l'amitié de celui des Rois qui se connoît le mieux en hommes. Confrontez la date de cette lettre avec la distance des lieux, & vous comprendrez qu'il falloit être bien avisé pour avoir de si loin informé la Cour de ce qui devoit se passer dans l'assemblée de notre clergé, fixée au 13 Mars.

Cependant il s'étoit répandu un bruit qui tous les jours recevoit de nouveaux accroissemens. Il existoit, *disoit-on*, un ouvrage de M. Rousseau, intitulé *des Princes*. Personne ne l'avoit vu ; mais on assuroit pourtant que les Gouvernemens Aristocratiques, & en particulier celui de Berne, y étoient fort maltraités. On poussa les soins officieux jusques à écrire de Berne même à M. le Professeur de F * * * directeur de l'Impri-

merie à Yverdun, de demander ce livre à M. Rousseau pour l'imprimer & le répandre, vû que ce seroit une *très bonne affaire*. M. Rousseau sentit le but de ces soins officieux, & envoya à M. le Professeur de F * * * la lettre suivante, le priant de l'imprimer & de la répandre.

A Motiers le 14 Mars 1765.

» J E n'ai point fait, Monsieur, l'ouvrage intitulé, *des Princes*: je ne l'ai point vu; je doute même qu'il existe. Je comprends aisément de quelle fabrique vient cette invention, comme beaucoup d'autres, & je trouve que mes ennemis se rendent bien justice, en m'attaquant avec des armes si dignes d'eux. Comme je n'ai jamais défavoué aucun ouvrage qui fût de moi, j'ai le droit d'en être cru sur ceux que je déclare n'en pas être. Je vous prie, Monsieur, de recevoir & de publier cette déclaration en faveur de la vérité, & d'un homme qui n'a qu'elle pour sa défense. Recevez mes très-humbles salutations.

Signé J. J. ROUSSEAU.

Je vous ai dit, Monsieur, que la vénérable Classe précipita d'un jour le jugement à prononcer sur M. Rousseau. En effet, dans son assemblée du 12 Mars, elle fulmina contre lui, en dépit de la constitution de ce pays, une sentence d'excommunication. Mais fort sagement pour elle, elle supprima cette sentence irrégulière, sur la lettre anonyme qui lui fut adressée, vraisemblablement par un de ses membres. La voici.

» Vous êtes ajournés solennellement pour juger de J. J. Rousseau ou de ses *Lettres de la Montagne*. Je n'ai pas entrée au sanctuaire ; toutefois souffrez d'ouïr le suffrage d'un de ses meilleurs amis , je veux dire du sanctuaire. Cet avis feroit , que l'Ecrivain dont il est question , en qualité de chrétien qu'il se produit dans le premier volume , n'a gueres besoin que d'être timpanisé , au lieu d'être *persécuté* chez des églises Protestantes ; & que comme citoyen dans le second volume , il mériteroit presque d'être canonisé par des Etats républicains , bien loin d'en être décrété. La raison en est , que la tyrannie & le despotisme sont plus à sa portée que l'Evangile & la réformation. Il poursuit l'esprit tyrannique , la manie despotique dans leurs derniers retranchemens , & démêle leurs artifices les plus retors , sans que la beauté enchanteresse de son langage nuise , tant s'en faut , à la vigueur mâle de son raisonnement. Mais pour l'Evangile & la réformation il semble outre-passer certaines choses essentielles qu'il devoit avoir apperçu dans l'un , & ignorer bien des choses utiles qu'il pouvoit avoir appris dans l'autre. D'ailleurs , c'est un malheur ou un bonheur pour lui , que plus son style est attrayant , moins il est séduisant pour l'endoctrinement de ses difficultés & de ses doutes , parce que plus il se fait lire de fois , plus on sent que c'est une kyrielle de traits évaporés d'une plume fantastique , qui ne touchent que l'imagination : encore faut-il qu'elle soit déjà blessée (d).

(d) Ce jugement , & tout ce qui le précède , décele

» Quant à ce qui regarde la communion , ou l'alternative de la permission ou de la défense de s'approcher de la Table sacrée ; tant qu'il plaira au Souverain de le protéger , ce seroit s'embarquer en l'air pour donner du nez à terre , & hasarder des conflits périlleux , que de vouloir en soustraire le jugement aux consistoires. Leur indépendance a été trop souvent , tantôt prétendue , tantôt reconnue par la vénérable Classe elle-même : il ne faut pas se contredire (e) ; le cas sera peut-être intrigué : il importe également à la religion & à l'Etat qu'elle ne se compromette pas (f). Ce qui seul est de sa compétence , c'est l'examen des ouvrages de l'écrivain , à la propagation desquels il est de son devoir de s'opposer , & par de sages admonitions à lui adressées en personne par le ministère de son Pasteur , pour qu'il ne donne plus rien au public ; & par de fortes remontrances au gouvernement pour que l'octroi de l'imprimerie projetée , à dessein de les répandre , ou même de les accroître , soit retiré. C'est à quoi il est de sa prudence de se rabattre , & ce sera beaucoup faire que de l'obtenir (g). Il est vrai qu'il est

l'état de l'anonyme , & prouve , quoi qu'il en dise , qu'il a de droit & de fait *entrée au Sanctuaire*.

(e) O bon avis, venu si à propos , tu méritois à ton Auteur un beau cierge , & un *ex Voto*, de la part de la vénérable classe !

(f) Lisez , ne les compromette pas.

(g) Point du tout , rien au contraire de si aisé. Quant au premier chef , il n'y avoit qu'à accepter l'offre ci-dessus. Et quant au second , un mot , un seul mot à M. Rousseau eût encore suffi. En voici la preuve.

» Je vous avoue que je ne vois qu'avec effroi l'engagement que je vais prendre avec la Compagnie en question , si l'affaire se consomme ; ainsi quand elle



d'une dangereuse conséquence d'étendre les droits de la tolérance à des étrangers; ce seroit en quelque façon inviter tous les auteurs ou éditeurs de mauvais livres à chercher leur asyle dans ce pays, & risquer d'en faire une cloaque de toutes sortes de barbouilleurs de ces derniers temps, dont la démangeaison porte principalement contre l'Evangile ou contre les mœurs. Mais ils ne sont pas tous si propres à captiver nos têtes francillones, & nos fréluguets de financiers, ou de miliciens. Et à nouveaux faits, nouveaux plaids. Le renouvellement de l'abus remédieroit sans doute à l'excès du désordre. Au surplus, il y a grand sujet d'être sur ses gardes dans l'assemblée convoquée pour cette affaire, dont on dit que le secret *mobile* réside dans une capitale voi-

manqueroit, je serois très peu puni, &c. *Extrait d'une Lettre de M. Rousseau à M * * **. Vous ne devez point, s'il vous plaît, passer outre que les associés n'aient le consentement formel du Conseil d'Etat que je doute fort qu'ils obtiennent. Quant à la permission qu'ils ont demandée à la Cour, je doute encore plus qu'elle leur soit accordée. Mylord Maréchal connoît là-dessus mes intentions; il fait que non-seulement je ne demande rien, mais que je suis très déterminé à ne jamais me prévaloir de son crédit à la Cour, pour y obtenir quoi que ce puisse être, relativement au pays où je vis, qui n'ait pas l'agrément du gouvernement particulier du pays même. Je n'entends me mêler en aucune façon de ces choses-là, ni traiter qu'elles ne soient décidées. *Extrait d'une autre Lettre au même.*

Cette façon d'envisager l'entreprise projetée, les conditions que M. Rousseau mettoit à son exécution, tout cela étoit connu des six associés entrepreneurs, & ne pouvoit gueres être un secret pour notre public, encore moins pour quelques-uns des membres de la vénérable Classe.

fine en la personne d'un *quidam* (h) de la gent réfugiée à robe noire, qui voudroit faire montre de son crédit aux D * * * aux de V * * *, émules, ou ennemis de notre fameux *Rousseau*. Ne feroit-il pas honteux à une compagnie de Ministres & de Pasteurs aussi distinguée (i) dans l'Europe réformée, de se laisser mener dans une matiere religieuse & importante, à l'intrigue d'un ecclésiastique livré à la grandeur mondaine, & guidé par des vues personnelles. Comment l'écouter quand il s'agit de voies à réprimer, ou à ramener un pauvre mécréant, honnête-homme, & de bonne foi, lui qui est en relation étroite avec des gens connus pour forgers de contes gras, d'historiettes diffamatoires, ou même pour rénovateurs de systêmes d'impiété ou de matérialisme, & qui pour surcroît de mérite, se trouve créature favorite des Ambassadeurs en Suisse d'une Couronne, qui tous les jours fait emprisonner, pendre ses confreres & compatriotes, prédicans du pur Evangile, & se rend par cela même complice des cruautés antichrétiennes du papisme (k)? Quel contraste! De quel poids pourront être les suggestions de sa *cabale*? &c &c. «.

Cette lettre occasionna le 13 Mars une nouvelle délibération, & sur la réquisition de M. de M * * * Pasteur à Motiers, il lui fut donné par écrit, une direction pour faire comparoître en consistoire J. J. Rousseau, & lui adresser les

(h) M. E. B. P. a B.

(i) La robe noire perce encore ici.

(k) Lecteur, qui que vous puissiez être, ne vous scandalisez pas de ces expressions. Elles sont consacrées parmi les *Prédicans du pur Evangile*.

questions suivantes , arrivées peut être par le même courier qui en portoit la copie à quelques particuliers d'ici : savoir.

1°. Si lui Jean-Jacques ne croyoit pas en Jésus-Christ mort pour nos offenses , & ressuscité pour notre justification.

2°. S'il ne croyoit pas à la révélation , & ne regardoit pas la sainte-Ecriture comme divine.

Qu'à défaut de réponses satisfaisantes sur ces questions ; lui son Pasteur devoit le faire excommunier , sans doute , *à quelque prix que ce fût*. On est du moins en droit de le juger ainsi par les menées qui furent employées dans l'Eglise de Motiers , pour parvenir à cette conclusion , le tout pour la plus grande gloire de Dieu. On intimida la conscience des anciens de cette Eglise , membres du consistoire admonitif , on leur répéta que J. J. Rousseau étoit l'Antechrist , que le salut de la patrie dépendoit de son excommunication , que les différens corps de l'Etat s'y intéressoient vivement , que les Cantons alliés , en particulier celui de Berne , vouloient renoncer à leur ancienne alliance avec ce pays , si J. J. Rousseau n'étoit pas excommunié. On fit même semer parmi les femmes du village & des environs , que Jean-Jacques avoit dit dans son dernier ouvrage que les femmes n'avoient point d'ame , & n'étoient au plus que des brutes , & mille autres propos dans ce genre , tous propres à renouveler parmi nous le spectacle du sort de Servet , ou de celui d'Orphée (1).

(1) Ceci n'est ni hasardé ni exagéré. On connoît ici plus d'un zélé qui , pour l'amour de Dieu & de son Paradis , eût volontiers fourni des torches pour un

C'est alors que le prétendu Antechrist, adressa la lettre suivante à M. le Procureur-Général.

A Motiers le 23 Mars 1765.

» J'E ne fais, Monsieur, si je ne dois pas bénir mes miseres, tant elles sont accompagnées de consolations. Votre lettre m'en a donné de bien douces, & j'en ai trouvé de plus douces encore dans le paquet qu'elle contenoit. J'avois exposé à Mylord Maréchal les raisons qui me faisoient desirer de quitter ce pays pour chercher la tranquillité & pour l'y laisser. Il approuve ces raisons, & il est comme moi d'avis que j'en sorte: ainsi, Monsieur, c'est un parti pris, avec regret, je vous le jure; mais irrévocablement. Assurément tous ceux qui ont des bontés pour moi ne peuvent désapprouver que dans le triste état où je suis, j'aie cherché une terre de paix pour y déposer mes os. Avec plus de vigueur & de santé, je consentirois à faire face à mes persécuteurs pour le bien public: mais accablé d'infirmités, & de malheurs sans exemple, je suis peu propre à jouer un rôle, & il y auroit de la cruauté à me l'imposer. Las de combats & de querelles, je n'en peux plus supporter. Qu'on me laisse aller mourir en paix ailleurs: car ici cela n'est pas possible, moins par la mauvaise humeur des habitans, que par le trop grand voisinage de Genève; inconvenient qu'avec la meilleure volonté du monde, il ne dépend pas d'eux de lever.

Auto-da-fé. Et les amis de M. Rousseau bénissent encore l'inclémence de la saison qui le retenant chez lui, le soustrait aux fourches dont veulent s'armer nos Bacchantes modernes, pour lui prouver qu'elles ont une ame.

Ce

Ce parti, Monsieur, étant celui auquel on vouloit me réduire, doit naturellement faire tomber toute démarche ultérieure pour m'y forcer. Je ne suis point encore en état de me transporter, & il me faut quelque temps pour mettre ordre à mes affaires, durant lequel je puis raisonnablement espérer qu'on ne me traitera pas plus mal qu'un Turc, un Juif, un Payen, un Athée, & qu'on voudra bien me laisser jouir pour quelques semaines de l'hospitalité qu'on ne refuse à aucun étranger. Ce n'est pas, Monsieur, que je veuille désormais me regarder comme tel : au contraire l'honneur d'être inscrit parmi les citoyens du pays, me sera toujours précieux par lui-même, encore plus par la main dont il me vient, & je mettrai toujours au rang de mes premiers devoirs le zèle & la fidélité que je dois au Roi, comme notre Prince & comme mon protecteur. J'ajoute que j'y laisse un bien très regrettable, mais dont je n'entends point du tout me désaisir. Ce sont les amis que j'y ai trouvés dans mes disgrâces, & que j'espère y conserver malgré mon éloignement.

Quant à Messieurs les Ministres, s'ils trouvent à propos d'aller toujours en avant avec leur consistoire, je me traînerai de mon mieux pour y comparoître, en quelque état que je sois, puisqu'ils le veulent ainsi ; & je crois qu'ils trouveront, pour ce que j'ai à leur dire, qu'ils auroient pu se passer de tant d'appareil. Du reste, ils sont fort les maîtres de m'excommunier, si cela les amuse : être excommunié de la façon de M. de V * * * m'amusera fort aussi (m).

(m) On sera surpris sans doute de trouver ce nom
Suppl. de la Collec. Tom. III. N

Permettez, Monsieur, que cette lettre soit commune aux deux Messieurs qui ont eu la bonté de m'écrire avec un intérêt si généreux. Vous sentez que dans les embarras où je me trouve, je n'ai pas plus le temps que les termes pour exprimer combien je suis touché de vos soins & des leurs. Mille salutations & respects «.

Signé J. J. ROUSSEAU.

Douze jours s'étoient écoulés depuis la délibération de la vénérable Classe, lorsqu'enfin le dimanche 23 Mars, le Pasteur de Motiers, après avoir, par l'élection de deux Anciens, complété leur nombre requis, & par là étayé son plan de deux suffrages qu'il pouvoit croire à sa disposition, assembla le consistoire admonitif, & là, après un long préambule, il dépêcha ses ordres qu'il accompagna de très amples réflexions, & conclut enfin comme on devoit s'y attendre. Cet intervalle de douze jours avoit été rigoureusement employé, & si bien mis à profit, que M. de M*** écrivant à Genève, s'étoit, dit-on, porté garant que l'excommunication seroit prononcée contre M. Rousseau. Aussi, l'officier du Prince qui assiste dans les assemblées du consistoire, eut beau réclamer les constitutions de l'Etat, élever sa voix contre l'espece d'inquisition que la Classe vouloit introduire au mépris de ces mêmes conf-

célebre à côté de celui de notre vénérable Classe. Ce qui peut avoir donné lieu à cette espece d'amphigouri, est une lettre que M. de V*** doit avoir écrite à Paris, & dans laquelle on assure qu'il se faisoit fort de chasser le pauvre *Rousseau* de sa *nouvelle Patrie*, en dépit de la protection du Souverain.

titutions, & en foulant aux pieds les droits & les libertés des citoyens: cette voix ne fut pas entendue, & la pluralité décida que M. Rousseau seroit cité le 28 à comparoître en consistoire le 29: ce qui fut signé & accepté très poliment de part & d'autre. Mais au lieu de s'y porter en personne, M. Rousseau, suivant l'avis de ses amis, & par de très bonnes raisons, prit le sage parti de constater par écrit ce qu'il avoit à dire, en adressant au consistoire la lettre suivante, accompagnée de sa déclaration à M. de M * * *, lorsqu'en 1762 celui-ci l'avoit admis à la sainte Cène.

Motiers, le 29 Mars 1765.

MESSIEURS,

» Sur votre citation, j'avois hier résolu, malgré mon état, de comparoître aujourd'hui par-devant vous; mais sentant qu'il me seroit impossible, malgré toute ma bonne volonté, de soutenir une longue séance, &, sur la matiere de foi qui fait l'unique objet de la citation, réfléchissant que je pouvois également m'expliquer par écrit, je n'ai point douté, Messieurs, que la douceur de la charité ne s'alliât en vous au zèle de la foi, & que vous n'agréeassiez dans cette lettre la même réponse que j'aurois pu faire de bouche aux questions de M. de M * * *, quelles qu'elles soient.

Il me paroît donc qu'à moins que la rigueur dont la vénérable Classe juge à propos d'user contre moi, ne soit fondée sur une loi positive, qu'on m'assure ne pas exister dans cet Etat (*n*); rien n'est plus

(*n*) Et qui n'y existera jamais, qu'au plus grand malheur de ses habitans.

nouveau, plus irrégulier, plus attentatoire à la liberté civile, & surtout plus contraire à l'esprit de la religion qu'une pareille procédure en pure matiere de foi (o).

(o) M. Roussseau pouvoit ajouter que rien ne contraste plus avec la conduite même de notre Clergé, qui vers la fin du siècle passé refusa d'adopter le *Consensus*, soit la profession de Foi reçue par les autres Eglises Protestantes de la Suisse ; & cela, pour ne point se gêner la conscience ; qui jusqu'à présent a persisté dans ce refus, mais qui pourtant voudroit aujourd'hui imposer sur les particuliers un joug qu'il a trouvé trop pesant pour le porter lui-même. Que nos Ministres commencent du moins par bien établir leur profession de Foi uniforme & orthodoxe : en attendant, nous nous souviendrons de ce fait si récent, que dans la dernière édition d'un petit ouvrage reçu dans cet Etat à l'usage des écoles publiques, édition faite sous la seule direction de nos Pasteurs, & sans la participation requise du Magistrat, plusieurs passages de l'Ecriture sainte, se trouvent supprimés, sans doute par de bonnes raisons, entr'autres ceux-ci.

» Il y en a trois qui rendent témoignage dans le
 » Ciel ; le Pere, la Parole & le Saint-Esprit ; & ces
 » trois-là sont un. I. Epître de S. Jean, chap. 5. v. 7.

» Que toutes choses se fassent avec *bien-séance* &
 » avec *ordre*. I. Epître aux Corinth. chap. 14. v. 40.

» Ces trois choses demeurent, la foi, l'espérance &
 » la *charité* ; mais *la plus grande est la charité*. Idem,
 » chap. 13. v. 13 «.

Voyez encore la première Epître à Timothée, ch. 1. v. 5. L'Evangile selon S. Jean, chap. 5. v. 39. & v. 58. L'Epître aux Romains, chap. 10. v. 9. & 13. L'Epître à Tite, chap. 3. v. 8. La première Epître de S. Pierre, chap. 3. v. 13. L'Epître de S. Jude, v. 20. & 21. &c. &c. &c.

A la bonne heure que notre Clergé cherche à innover dans la doctrine reçue ! mais vouloir à l'instruction unir l'inquisition, c'est trop prétendre dans un pays dont chaque citoyen suce, avec le lait de sa

Car Messieurs, je vous supplie de considérer que, vivant depuis long-temps dans le sein de l'Eglise, & n'étant ni Pasteur, ni Professeur, ni chargé d'aucune partie de l'instruction publique, je ne dois être soumis, moi particulier, moi simple fidèle, à aucune interrogation, ni inquisition sur la foi: de telles inquisitions, inouïes dans ce pays, sapant tous les fondemens de la réformation, & blessant à la fois la liberté évangélique, la charité chrétienne, l'autorité du Prince & les droits des sujets, soit comme membres de l'Eglise, soit comme citoyens de l'Etat. Je dois toujours compte de mes actions & de ma conduite aux loix & aux hommes; mais puisqu'on n'admet point parmi nous d'Eglise infallible qui ait droit de prescrire à ses membres ce qu'ils doivent croire, donc, une fois reçu dans l'Eglise, je ne dois plus qu'à Dieu seul compte de ma foi.

J'ajoute à cela que lorsqu'après la publication de l'Emile, je fus admis à la communion dans cette paroisse, il y a près de trois ans, par M. de M * * *, je lui fis par écrit une déclaration, dont il fut si pleinement satisfait, que non-seulement il n'exigea nulle autre explication sur le dogme, mais qu'il me promit même de n'en point exiger. Je me tiens exactement à sa promesse, & surtout à ma déclaration: & quelle conséquence, quelle absurdité, quel scandale ne se-

nourrice, l'amour de la liberté & de ses droits. Que nos Pasteurs se rappellent les flots de sang dont une semblable prétention inonda les Pays-Bas, & sûrement l'Esprit de corps cédera avec attendrissement, ou avec effroi, à l'Esprit de patriotisme.

roit-ce point de s'en être contenté, après la publication d'un livre où le christianisme sembloit si violemment attaqué, & de ne s'en pas contenter maintenant, après la publication d'un autre livre, où l'Auteur peut errer, sans doute, puisqu'il est homme, mais où du moins il erre en chrétien (p), puisqu'il ne cesse de s'appuyer pas à pas sur l'autorité de l'Evangile ? C'étoit alors qu'on pouvoit m'ôter la communion, mais c'est à présent qu'on devoit me la rendre. Si vous faites le contraire, Messieurs, pensez à vos consciences; pour moi, quoi qu'il arrive, la mienne est en paix.

Je vous dois, Messieurs, & je veux vous rendre toutes sortes de déférences, & je souhaite de tout mon cœur qu'on n'oublie pas assez la protection dont le Roi m'honore, pour me forcer d'implorer celle du Gouvernement.

Recevez, Messieurs, je vous supplie, les assurances de tout mon respect.

Je joins ici la copie de la déclaration sur laquelle je fus admis à la communion en 1762, & que je confirme aujourd'hui «.

Signé J. J. ROUSSEAU.

Quoique la déclaration dont il est fait mention, ait paru depuis long-temps, j'ai cru ne pas devoir la supprimer ici. La voici donc :

(p) Ajoutez, & avec un des arc-boutans de la Réformation, le célèbre *Théodore de Beze*, que l'on ne fit pourtant pas marcher en Consistoire pour avoir dit dans une note sur les versets 23. & 24. du chap. 2. de l'Evangile selon S. Jean : *Non satis tuta fides eorum qui miraculis nituntur*. Il est vrai que de son temps, *réformation* n'étoit pas un mot vide de sens.

M O N S I E U R ,

» Le respect que je vous porte , & mon devoir comme votre paroissien , m'obligent , avant que d'approcher de la sainte table , de vous faire de mes sentimens en matiere de foi , une déclaration devenue nécessaire par l'étrange préjugé pris contre un de mes écrits.

Il est fâcheux que les Ministres de l'Evangile se fassent en cette occasion les vengeurs de l'Eglise Romaine ; faute d'avoir voulu m'entendre , ou faute même de m'avoir lu.

Comme vous n'êtes pas , Monsieur , dans ce cas-là , j'attends de vous un jugement plus équitable : quoi qu'il en soit , l'ouvrage porte en soi tous ses éclaircissemens ; & comme je ne pourrois l'expliquer que par lui-même , je l'abandonne tel qu'il est au blâme ou à l'approbation des sages , sans vouloir ni le défendre , ni le défavouer.

Me bornant donc à ce qui regarde ma personne , je vous déclare , Monsieur , avec respect , que depuis ma réunion à l'Eglise dans laquelle je suis né , j'ai toujours fait de la religion chrétienne réformée , une profession d'autant moins suspecte , que l'on n'exigeoit de moi , dans le pays où j'ai vécu , que de garder le silence , & laisser quelque doute à cet égard , pour jouir des avantages civils , dont j'étois exclus par ma religion ; je suis attaché de bonne foi à cette religion véritable & sainte , & je le serai jusqu'à mon dernier soupir ; je desire d'être toujours uni extérieurement à l'Eglise , comme je le suis dans le fond de mon cœur ; & quelque consolant qu'il soit pour moi de participer à la communion des fidèles , je le desire , je vous le proteste , autant

pour leur édification que pour mon propre avantage; car il n'est pas bon que l'on pense qu'un homme de bonne foi qui raisonne, ne peut être un membre de Jésus-Christ (q).

J'irai, Monsieur, recevoir de vous une réponse verbale, & vous consulter sur la manière dont je dois me conduire en cette occasion, pour ne donner ni surprise au Pasteur que j'honore, ni scandale au troupeau que je voudrois édifier.

Après bien des difficultés de la part du Pasteur pour la réception de ces deux écrits, l'officier du Prince l'emporta, & obtint que lecture en fût faite. M. de M * * *, contre l'ordre naturel des choses, débuta par la déclaration; lecture qu'il accompagna de fréquens mouvemens d'épaule, ou qu'il coupa par différens commentaires, tous fort expressifs, fort édifiants, mais très singuliers dans un Pasteur qui, depuis deux ans & demi, trouvoit cette même déclaration suffisante pour en admettre l'auteur à sa communion.

Ce n'est pas la seule indécence dont l'assemblée fut témoin: l'homme de Dieu tenta d'interrompre l'homme du Prince, pendant que celui-ci opinoit; & voyant la tournure que prenoit la délibération, il osa proposer de la renvoyer à un autre jour, sous le prétexte frivole & inouï de l'absence d'un des anciens, sur le suffrage duquel il croyoit sans doute pouvoir compter. Ses efforts inutiles de ce côté, il les tourna d'un autre; & sans pudeur, prétendit deux voix en chapitre, lui qui par délicatesse auroit, dans ce cas particulier, dû s'abstenir de voter, par cela même

(q) Il ne tiendra pourtant pas au Clergé Chrétien
de l'on pense comme cela.

qu'il étoit censé partie dans cette affaire, comme représentant de la V. Classe, en vertu de la direction qu'il en avoit exhibée, & à laquelle il demandoit que l'on se conformât dans la délibération; mais il vouloit l'emporter *per fas & nefas*.

A l'issue du Consistoire, son mécontentement éclata contre ceux des anciens qui n'avoient pas opiné du bonnet avec lui. Il leur reprocha avec aigreur de n'avoir pas écouté la voix de leur conducteur spirituel : *il est plus sûr pour nous d'écouter celle de la conscience*, lui répondirent-ils.

Ils avoient en effet eu le temps de faire leurs réflexions, & de comprendre par la conduite même de ce guide spirituel, combien on les avoit abusés, à quelles fausses démarches on vouloit les entraîner; & craignant les suites qu'elles pouvoient avoir, quatre d'entr'eux adressèrent au Conseil d'Etat, juge d'ordre, la requête que vous trouverez ci-après.

Mais arrêtons-nous un moment. Je vois d'ici votre surprise, & je vous entends, Monsieur, me répétant d'après Boileau :

Tant de fiel entre-t-il dans l'ame des dévots!

me demander, ce fiel d'où peut-il provenir? Quelle est la raison suffisante de cette furieuse animosité? Un Pasteur dont M. Rousseau a parlé deux fois avec éloges (r), doit avoir eu de grands

(r) Voyez la Lettre à M. l'Archevêque de Paris, page 5. Voyez encore le volume des Lettres écrites de la Montagne, pag. 49. à la note.

A propos de ces éloges, une Dame d'ici qui con-

motifs pour démentir lui-même ces éloges ! Sans doute, Monsieur : aussi se dit-on à l'oreille, ce mot du guet sacré, *Auri sacra fames.*

Voilà tout ce que je vous dirai ; devinez le reste, & passons à la requête des anciens.

*A Monsieur le Président & à Messieurs du
Conseil d'Etat.*

M E S S I E U R S ,

» Les anciens soussignés membres du Con-
sistoire admonitif de Motiers & Boveresse, pren-
nent la liberté d'exposer à Vos Seigneuries, di-
sant qu'infinitement alarmés d'être requis à déli-
bé rer sur un cas qui surpasse nos foibles connois-
sances, nous venons supplier Vos Seigneuries de
vouloir nous donner une direction pour notre
conduite sur les trois chefs suivans.

1°. Si nous sommes obligés de *sévir & scruter*
sur les croyances & sur la foi.

A ce premier article, nous avouons ingénu-
ment notre peu de suffisance pour la Théologie,
estimant que l'on ne peut raisonnablement en
exiger de nous, ayant toujours cru que le devoir
de notre charge étoit borné à simplement déla-

noît bien son monde, dit fort plaisamment quelle avoit
été, comme bien d'autres, scandalisée des ouvrages de
M. Rousseau, de ses assertions, il est vrai, plus que
de ses doutes, alléguant en preuves les deux citations
ci-dessus. Chacun fut de son sentiment ; & lorsque
cette plaisanterie parvint à M. Rousseau, il répondit
dans l'amertume de son cœur : *Oui, je dois avoir com-
pris qu'il ne faut louer aucun homme d'Eglise de son
vivant.*

ter & réprimer les dérèglements scandaleux, & l'irrégularité des mœurs, sans vouloir empiéter sur *l'Autorité Souveraine* de qui nous dépendons (s).

2^o. Si un Pasteur peut & doit avoir *deux* voix délibératives dans son Consistoire?

Sur ce second chef, le Consistoire de Motiers & Boveresse est composé de six anciens, ayant M. son Pasteur pour Président; & cette maxime une fois introduite, les anciens ne serviroient dans les délibérations que d'*ombres* (t), à moins de l'unanimité entr'eux.

Et enfin, si M. le Diacre du Val-de-Travers a droit de séance & de voix délibérative dans le Consistoire de Motiers & Boveresse?

A ce dernier article, il nous paroît que si Monsieur le Diacre veut se prêter à la *correction*, il doit aussi s'employer à l'*instruction* & à l'*édification*, & que Messieurs les Pasteurs ne doivent point *lui* empêcher de faire les catéchismes qu'il doit *légitimement* à la chapelle de Boveresse (u).

(s) O bonnes gens, vraiment Helvétiens, vous n'avez donc pas encore appris à faire céder en toute sûreté de conscience, vos devoirs de sujets à un peu de complaisance pour vos conducteurs spirituels?

(t) Et c'est précisément ce que l'on veut que vous foyez, tant que vous vous mêlerez d'avoir un sentiment à vous.

(u) Pour entendre ceci, il faut savoir que sur la demande des Pasteurs, les communautés du Val-de-Travers qui avoient une fondation pour un Régent d'école, consentirent à supprimer cette place, & en transmettre la pension à celle d'un Diacre chargé de soulager le Clergé dans ses fonctions. Ceux de Boveresse réservèrent que le Diacre viendrait tous les quinze jours faire un catéchisme dans leur Chapelle, afin que leurs

Oui, Messieurs, le premier article de nos très humbles représentations nous alarme, puisqu'il surpasse & notre pouvoir & nos foibles connoissances; & les deux seconds nous intéressent d'autant, qu'attachés à notre devoir, & jaloux de le remplir, nous pourrions être repris, pendant que nous serions parfaitement innocens. Nous nous flattons donc, dès-là, que Vos Seigneuries voudront bien nous diriger par leur arrêt, & ce nous fera un nouveau motif d'adresser à Dieu les vœux les plus sinceres pour la conservation de Messieurs du Conseil d'Etat (x) «.

Sur cette requête, présentée le premier de ce mois, le Gouvernement jugea convenable d'expédier sur le champ ces ordres préliminaires.

enfants ne restassent point privés de toute instruction. Ce qui fut convenu & accordé. Hélas ! depuis dix ans les pauvres gens plaident pour leur catéchisme & pour leur Chapelle délaissée. On les laisse crier ; & bien différens des Pasteurs de la primitive Eglise, qui bravant les croix & les bûchers, couroient *gratis* solliciter les peuples à recevoir leurs instructions ; les nôtres, mieux avisés, trouvent plus doux & plus commode de borner leur sollicitude pastorale à être exacts à l'échéance de la Prébende. On doit pourtant cet aveu à la vérité ; c'est que la Prébende en question est un objet très minime, & ne sauroit payer à sa valeur une chose aussi précieuse que l'instruction dont elle est le salaire.

(x) Les quatre dignes Anciens qui ont composé & signé cette requête, méritent d'être connus par leurs noms que voici : A. H. Bezencenet, A. Fayre, L. Barrelet, A. Jean-Renaud.

Du premier Avril.

» Vu en Conseil les relations de M. Martinet, Conseiller d'Etat, Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers; en date des 25 & 30 Mars dernier au sujet de ce qui s'est passé en Consistoire admonitif dimanche 24 & vendredi 29 dudit mois, par rapport au Sieur Rousseau; ensemble les représentations des quatre anciens d'Eglise, Favre, Bezencenet, Barrelet & Jeanrenaud, & délibéré, il a été dit qu'on approuve en entier la conduite de mondit Sieur le Châtelain, & qu'en attendant que les ordres sur le fond de cette affaire lui parviennent, il doit apprendre au Sieur Rousseau que le Conseil le fera jouir de toute la protection que le Roi lui accorde, de la bienveillance dont Mylord Maréchal l'honore, & de celle qui lui est dûe, comme sujet de cet Etat; & qu'en conséquence on le dispense de comparoître sur toutes & telles citations qui pourroient lui être adressées de la part dudit Consistoire; toutes les opérations étant sursises à son égard, en attendant qu'il soit donné dans peu un ordre définitif qui mette cette affaire en regle «.

Le lendemain intervint l'arrêt suivant.



Du 2 Avril

« SUR la requête des anciens du Consistoire de Motiers & Boveresse, &c. Il a été dit, qu'on loue & approuve la délicatesse, & les sages intentions des quatre anciens qui ont présenté la présente requête, & pour répondre aux trois articles qu'elle renferme, le Conseil prononce sur le premier,

Que, comme le Consistoire admonitif n'a pour objet que les désunions, & les mauvaises mœurs, & les scandales, il n'est point de sa compétence de s'ingérer dans d'autres affaires; & qu'il n'a surtout aucune autorité pour se faire rendre compte de la croyance & de la foi d'une personne; qu'il en a bien moins encore pour sévir en pareille cause, puisqu'il dépend d'un supérieur à qui il doit rapporter ce qu'il découvre important en ce genre, & à qui seul il appartient d'en faire la recherche, suivant sa prudence, & la punition si le cas l'exige, suivant la forme judiciaire & la loi; conséquemment que lesdits quatre anciens seront fondés à refuser d'en connaître & juger, même en étant requis par le Pasteur, ne devant se prêter en aucune manière *aux entreprises contraires aux constitutions de l'Etat, dans lesquelles on pourroit chercher à les faire entrer (y).* «

Quant au second article.

» Qu'il n'a jamais été d'usage que le Pasteur président au Consistoire admonitif ait plus d'une

(y) Ministres d'un Dieu de paix, qui veut que l'on soit soumis aux Puissances, notez ceci!

Simple voix, & que tel qui en prétendrait une double, seroit réprimé comme il conviendrait, & contenu en ses vraies fonctions; qu'il ne lui est même pas permis de porter en Consistoire le résultat, soit les conclusions de la compagnie des Pasteurs, dont le Consistoire ne peut, & ne doit être affecté; cette compagnie n'ayant aucune autorité sur lui; qu'un Pasteur peut bien, à la vérité, la consulter pour sa direction particulière, & même suivre cette direction, si cela lui convient, mais qu'elle ne doit gêner en rien l'entière liberté des suffrages des autres membres dudit Consistoire, quels qu'ils soient; ce que tout officier qui y assiste doit faire exactement observer «.

Et quant au troisieme article de la requête ci-dessus.

» Il est ordonné à M. Martinet, Conseiller d'Etat, Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers, de rechercher, non-seulement ce qui s'est pratiqué depuis un temps, mais de plus, ce qui peut avoir été statué de fondation ou dans la suite, touchant le prétendu droit de séance du Diacre du Val-de-Travers dans le Consistoire admonitif de Motiers & Boveresse; & sur son rapport, il en sera ordonné comme il conviendra « (1).

Voilà, Monsieur, à quoi en sont les choses. Il faut espérer que la vénérable Classe aura en cette

(1) Cet Arrêt émané du Juge d'ordre, en servant de piece justificative aux faits allégués ci-dessus, fait encore l'éloge de notre Gouvernement, & devient pour tout bon citoyen de cet Etat, un titre aussi précieux que la grande Charte peut l'être aux Anglois.

occasion assez de bon sens pour s'appliquer cette maxime, *noli movere camarinam*, & assez de patriotisme pour se tranquilliser (a), surtout après la lettre que M. Rousseau vient d'adresser à M. le Procureur-Général, & que je vais vous transcrire pour faire la clôture de la mienne.

A Motiers le 9 Avril 1765.

PERMETTEZ, Monsieur, qu'avant votre départ, je vous supplie de joindre à tant de soins obligeans pour moi, celui de faire agréer à Messieurs du Conseil d'Etat mon profond respect & ma vive reconnoissance. Il m'est extrêmement consolant de jouir, sous l'agrément du Gouvernement de cet Etat, de la protection dont le Roi m'honore & des bontés de Mylord Maréchal: de si précieux actes de bienveillance m'imposent de nouveaux devoirs que mon cœur remplira toujours avec zèle, non-seulement en fidèle sujet de l'Etat, mais en homme particulièrement obligé à l'illustre Corps qui le gouverne. Je me flatte qu'on a vu jusqu'ici dans ma conduite une simplicité sincère, & autant d'aversion pour la dispute que d'amour pour la paix. J'ose dire que jamais homme ne chercha moins à répandre ses opinions, & ne fut moins auteur dans la

(a) On assure que c'est en effet le parti que veut prendre notre Clergé, & que M. de M*** se tranquillise aussi dans le doux espoir que sous un autre regne, les choses iront mieux pour lui & pour la vénérable Classe. Ce trait manquoit encore à l'éloge du Souverain, sous le regne duquel nous avons le bonheur de vivre.

vie privée & sociale ; si dans la chaîne de mes disgraces , les sollicitations (b) , le devoir , l'honneur même m'ont forcé de prendre la plume pour ma défense & pour celle d'autrui , je n'ai rempli qu'à regret un devoir si triste , & j'ai regardé cette cruelle nécessité comme un nouveau malheur pour moi. Maintenant , Monsieur , que graces au ciel , j'en suis quitte , je m'impose la loi de me taire ; & pour mon repos & pour celui de l'Etat où j'ai le bonheur de vivre , je m'engage librement , tant que j'aurai le même avantage , à ne plus traiter aucune matière qui puisse y déplaire , ni dans aucun des Etats voisins. Je ferai plus , je rentre avec plaisir dans l'obscurité , où j'aurois dû toujours vivre , & j'espère sur aucun sujet ne plus occuper le public de moi. Je voudrois de tout mon cœur offrir à ma nouvelle

(b) Sollicitations venues de Genève même , multipliées & réitérées pendant plusieurs mois , & auxquelles il n'est pas étonnant que l'amitié , le devoir & l'honneur aient fait céder M. Rousseau. Ce qui est étonnant , c'est qu'on ait voulu voir dans ces *Lettres écrites de la Montagne* ce qui ne s'y trouve pas. Pour moi , j'avoue de bonne foi , au risque du *Haro* , que la conduite sage , réservée & patriotique (*) tenue par la Bourgeoisie de Genève , depuis la publication de cet ouvrage , m'a paru cadrer exactement avec les maximes & les conseils que respirent ces lettres. Je comprends pourtant qu'avec moins d'amour que moi pour la *Liberté* , & moins d'aversion pour le *Despotisme* , l'on peut ne pas approuver la publicité de cet ouvrage , & travailler à faire mériter à son Auteur le titre de *Confesseur de la vérité & de la liberté*.

(*) Quoi qu'en dise l'Auteur des *Dialogues entre un Citoyen de Genève & un Etranger* , qui fait parler son citoyen comme un enfant & son étranger comme un étranger.

patrie un tribut plus digne d'elle ; je lui sacrifie un bien très peu regrettable , & je préfère infiniment au vain bruit du monde , l'amitié de ses membres & la faveur de ses chefs.

Recevez , Monsieur , je vous supplie , mes très humbles salutations «.

J'ai l'honneur , &c. &c.

Signé J. J. ROUSSEAU.

Neufchâtel 14 Avril 1765.

*P. S. En revoyant ma lettre , je m'apperois , Monsieur , que j'ai mal tenu mes engagements , & que j'ai perdu de vue le projet de ne point m'appelantir sur les détails. Que voulez-vous ? C'est la marche du cœur. Insensiblement il s'échauffe , surtout *en si beau sujet de parler*. Je ne me flatte pourtant pas de vous avoir tout dit , & c'est précisément ce qui me tranquillise.*



RÉFUTATION

DU

LIBELLE PRÉCEDENT

*Par M. le Professeur DE MONTMOLLIN,
Pasteur des Eglises de Motiers-Travers &
Boveresse.*

LETTRE PREMIERE.

JE suis pénétré, Monsieur, de la plus vive reconnaissance, de l'intérêt que vous prenez à ce qui regarde notre compagnie des Pasteurs, & à ce qui me concerne personnellement; vos lumières, votre piété, votre zèle, & votre attachement pour la religion me sont de sûrs garans de l'accueil favorable que le public fera à la petite brochure que je mets au jour, à vos pressantes requisiions.

Si je n'avois consulté que mon repos & ma tranquillité, j'aurois gardé le silence sur le libelle que l'anonyme vient de publier, comme digne de tout mon mépris & de celui de tous les honnêtes gens, parce que ce n'est qu'un tissu de faits déguisés, tronqués & controuvés; un tissu d'in-

jures & de calomnies, qui portent avec elles le caractère de réprobation.

Tout auteur qui n'ose pas se nommer, quand il est question de faits & de personnalités, a été de tout temps envisagé avec opprobre; autrement, dans quels désordres affreux la société ne seroit-elle pas plongée? Il n'y a personne qui ne fût exposé aux traits les plus envenimés des calomniateurs; autant vaudroit-il aller égorger un homme dans son lit.

Un sage a dit, avec bien de la raison, que tout homme, qui en pareilles occasions se tient derrière le rideau & garde l'anonyme, ne doit point être cru. J'ai ouï répéter cela, après ce sage, plus d'une fois à M. Rousseau, à qui du reste je n'impute rien, quant à ce libelle: ce seroit lui faire outrage; & je suis persuadé, si j'ai bien cru connoître M. Rousseau en ceci, pendant que je l'ai fréquenté, qu'il ne fait pas gré à l'anonyme de la façon peu ménagée dont il a plaidé sa cause.

Je ne dois pas me mettre beaucoup en peine de connoître l'auteur de ce libelle; je ne le desire pas même, & je ne dirai point avec un célèbre Auteur moderne: *c'est un tel, je l'ai reconnu d'abord à son style pastoral*. J'abandonne au public le soin de porter son jugement.

Vous me demandez des éclaircissemens. Vous estimez avec raison que l'honneur de la religion, celui de notre compagnie, & le mien propre l'exigent absolument. Je mettrai donc la main à la plume.

Je ne crains point de me nommer, ni de nommer les personnes qui peuvent être intéressées dans cette affaire; parce que je n'exposerai rien qui ne soit exactement vrai, & que d'ail-

leurs je me ferai une regle d'écrire avec la plus grande modération, si conforme au glorieux caractère que je porte, & à mon caractère personnel. Et quoique l'anonyme cherche à me noircir, à me représenter comme un intolérant, un persécuteur, & à faire de moi le portrait le plus odieux, j'imiterai le divin maître que je sers, *qui ne rendoit point outrage pour outrage, qui n'usoit point de menace, mais se remettait à celui qui juge justement* (c).

Cette première lettre sera comme un préliminaire de mes subséquentes. Vous recevrez au plutôt une seconde épître; mes occupations sont si grandes, que je ne puis écrire qu'à différentes reprises. Agréez les assurances du tendre attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être.

A Motiers-Travers ce 10 Juin 1765;

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

L E T T R E II.

JE vous remercie, Monsieur, de ce que vous me dites d'obligeant, & de la peine que vous ressentez de la témérité avec laquelle l'écrivain anonyme s'est acharné à vouloir me flétrir dans l'esprit du public. Je vous proteste que j'en suis plus chagrin pour la vérité & pour mes amis que pour moi-même; car celui qui agit en bonne conscience & qui a fait son devoir ne doit rien craindre.

(c) I. Ep. de St. Pierre II. 23.

Je vais entrer en matiere. Ce sera une histoire détaillée & circonstanciée, mais vraie. Si l'on n'y trouve pas le brillant du style, l'on y trouvera la simplicité & la candeur. Je l'accompagnerai de courtes réflexions & de notes, pour mettre en état le lecteur d'affeoier son jugement; & quoique dans cet ouvrage je ne dusse parler que de moi, je serai cependant obligé de faire de temps en temps mention de la conduite de la compagnie des Pasteurs, par la connexité qu'elle a avec la mienne.

Rien ne pourra mieux vous mettre au fait de celle que j'ai tenue à l'égard de M. Rousseau, qu'une lettre qu'il m'écrivit en 1762, lorsqu'il fut question de son admission à la communion, & une que j'écrivis moi-même à Genève & dans d'autres lieux protestans à des personnes respectables par leurs rangs & leurs emplois dans le civil & dans l'église. Je les transcrirai ici fidèlement l'une & l'autre.



L E T T R E

De M. Rousseau au Professeur de Montmollin.

A Motiers le 24 Août 1762.

MONSIEUR,

» LE respect que je vous porte, & mon devoir comme votre paroissien, m'oblige, avant d'approcher de la Ste. Table, de vous faire de mes

sentimens , en matiere de foi , une déclaration devenue nécessaire par l'étrange préjugé pris contre un de mes écrits , sur un requisitoire calomnieux dont on n'apperçoit pas les principes détestables.

» Il est fâcheux que les Ministres de l'Evangile se fassent en cette occasion les vengeurs de l'Eglise Romaine , dont les dogmes intolérans & sanguinaires sont seuls attaqués & détruits dans mon livre ; suivant ainsi sans examen une autorité suspecte , faute d'avoir voulu m'entendre , ou faute même de m'avoir lu. Comme vous n'êtes pas , Monsieur , dans ce cas-là , j'attends de vous un jugement plus équitable. Quoi qu'il en soit , l'ouvrage porte en soi tous ses éclaircissemens ; & comme je ne pourrois l'expliquer que par lui-même , je l'abandonne tel qu'il est au blâme ou à l'approbation des sages , sans vouloir le défendre ni le désavouer.

» Me bornant donc à ce qui regarde ma personne , je vous déclare , Monsieur , avec respect , que depuis ma réunion à l'église dans laquelle je suis né , j'ai toujours fait de la religion chrétienne réformée , une profession d'autant moins suspecte , qu'on n'exigeoit de moi dans le pays où j'ai vécu , que de garder le silence & laisser quelques doutes à cet égard , pour jouir des avantages civils dont j'étois exclus par ma religion. Je suis attaché de bonne foi à cette religion véritable & sainte , & je le serai jusqu'à mon dernier soupir. Je desire être toujours uni extérieurement à l'église , comme je le suis dans le fond de mon cœur ; & quelque consolant qu'il soit pour moi de participer à la communion des fidèles , je le desire , je vous proteste , autant pour leur édification , & pour l'honneur du culte ,

que pour mon propre avantage : car il n'est pas bon qu'on pense qu'un homme de bonne foi qui raisonne, ne peut être un membre de Jésus-Christ.

» J'irai, Monsieur, recevoir de vous une réponse verbale, & vous consulter sur la manière dont je dois me conduire en cette occasion, pour ne donner ni surprise au Pasteur que j'honore, ni scandale au troupeau que je voudrois édifier.

» Agréez, Monsieur, je vous supplie ; les assurances de tout mon respect.

J. J. ROUSSEAU.



L E T T R E

*Du Professeur de Montmollin, à M. N. N.
à Genève.*

*Motiers-Travers, Comté de Neuchâtel, ce 25 Septembre
1762.*

MONSIEUR ET TRÈS HONORÉ FRERE,

(d) JE ne suis pas à ignorer les sentimens d'amitié & de bienveillance que vous avez pour

(d) Je fus obligé dans ce temps-là d'envoyer la copie de la même lettre en divers lieux pour ma justification ; parce que bien des gens, tant politiques qu'ecclésiastiques, trouvoient que j'avois trop étendu
moi,

moi, dont vous m'avez donné des preuves non équivoques en diverses occasions, & dont je viens de recevoir une nouvelle marque d'autant plus flatteuse pour moi, qu'elle me persuade plus que jamais du vif & tendre intérêt que vous prenez à ce qui me regarde, par l'avis que vous me donnez de ce qui se débite dans notre ville, au sujet de la conduite que je dois avoir tenue à l'égard de M. Rousseau, & des éclaircissimens que vous me demandez là-dessus. Bien loin de me faire de la peine de vous les donner, je m'y crois obligé après ce que vous m'avez fait l'honneur de me marquer.

J'estime, Monsieur & très honoré frere, qu'il

ma tolérance. Avant d'envoyer cette lettre, j'eus la précaution de la communiquer à M. Rousseau, afin qu'elle fût l'interprete fidèle de ses sentimens. Par un coup de la Providence, j'ai conservé l'original avec les corrections, retranchemens & additions qu'y fit M. Rousseau de sa propre main; ce qui vaut la signature. J'offre de communiquer l'original à quiconque sera curieux de le voir. Je dois ajouter que quelque temps après, des amis de Genève de M. Rousseau m'en demandèrent des copies. Je m'en fis d'abord quelque peine, dans la crainte que cela ne pût occasionner quelques tracasseries dans la ville. Enfin je me déterminai à les leur envoyer, particulièrement sur un billet de M. Rousseau conçu en ces termes :

Rousseau assure M. le Professeur de son respect & lui communique une lettre qu'il vient de recevoir de Genève. Il n'exige rien de sa bonté & de sa complaisance pour lui, quoiqu'il sente combien la circonstance présente est critique. Il le prie seulement de lui faire dire s'il enverra ou non la copie qu'on lui demande, afin que de son côté il se conduise en conséquence du parti que prendra Monsieur le Professeur.

Ce Lundi matin.

Suppl. de la col. Tom. III.

P.

convient que je reprenne les choses depuis leur origine.

Il y a environ trois mois que M. Rousseau se rendit à Motiers dans une maison où il loge actuellement, où il fait son ménage, & qui lui avoit été offerte par le propriétaire. Des amis & des parens me le recommanderent comme une personne de mérite & de mœurs, qui cherchoit une retraite pour y finir tranquillement ses jours (e) *sans vouloir écrire davantage* : c'est ce qui me fut confirmé de bouche par M. Rousseau, dont la santé est foible & chancelante, & qui dépérit journellement. Il écrivit d'ici à Mylord, notre Gouverneur, pour lui demander la permission d'habiter dans ce pays, ce que Mylord lui accorda. Il en informa le Roi, qui appointa la demande de M. Rousseau (f), *supposant* qu'il se comporteroit d'une maniere convenable. Depuis lors jusqu'à ce jour, M. Rousseau, que j'ai eu occasion de voir souvent, s'est montré sur un pied qui lui a été favorable, avec prudence, & avec discrétion; se refusant avec politesse à satisfaire des curieux importuns, qui venoient pour lui faire des questions imprudentes & déplacées.

M. Rousseau a fréquenté très assidument nos saintes assemblées avec respect & avec une dévotion extérieure, qui a fait que le peuple en a jugé favorablement. J'ai eu plusieurs conversa-

(e) Les additions & changemens faits par M. Rousseau, & écrits de sa propre main, seront en caractère italique dans le corps de cette lettre. La mienne portoit, & pour ne plus s'embarasser d'écrire.

(f) J'avois mis : dans l'attente.

tions avec lui , & je lui ai fait plusieurs objections sur nombre de propositions contenues dans ses ouvrages ; mais il m'a toujours répondu avec modération , se plaignant amèrement qu'il étoit envisagé , non - seulement comme un incrédule & un ennemi de la religion , mais comme un athée ; me protestant qu'il étoit sincèrement chrétien , & chrétien réformé. Le 24 Août dernier , il m'écrivit la lettre dont vous me faites mention , & le lendemain il se rendit auprès de moi pour le même sujet. J'eus occasion alors d'être en conversation avec lui , & de lui parler plus particulièrement de ses ouvrages , & surtout de son EMILE , en lui faisant observer qu'il me paroissoit qu'il y avoit de la contradiction dans les principes qu'il a posés dans son livre , avec le desir ardent qu'il me témoignoit de pouvoir participer à la Ste. Table avec les fidèles ; sur quoi il me pria de l'entendre. Il me protesta de nouveau qu'il étoit dans le fond de son ame chrétien réformé ; qu'il souhaitoit d'en faire tous les actes ; qu'il regardoit comme tout ce qui pourroit lui arriver de plus consolant , que de participer à la Ste. Table , & qu'il attendoit de ma charité pastorale que je ne lui refuserois pas cette douce consolation. A quoi il ajouta cette raison , pour prouver la sincérité de son desir & de sa demande , c'est que c'étoit évidemment le motif de sa conscience qui l'engageoit à me faire cette réquisition , puisqu'étant sous la protection du Roi , il pourroit vivre dans ce pays sans qu'il fût astreint à faire des actes extérieurs de la religion ; qu'il desiroit de tout son cœur de trouver Jésus pour son Sauveur , lorsqu'il seroit appelé à paroître devant le souverain Juge. Et quant à son EMILE , il me protesta encore qu'il n'avoit

point eu en vue la religion chrétienne réformée, mais qu'il a eu uniquement dans son plan ces trois objets principaux.

Premièrement de combattre l'Eglise Romaine, & surtout ce principe qu'elle admet, qu'on ne peut être sauvé hors de l'église; puisqu'un payen, homme de bien, comme un Socrate, qui n'ayant jamais ouï parler de Jésus-Christ, ni de l'Evangile; pourroit être sauvé, quoique hors de l'église, & qu'à cette occasion il a exalté la religion naturelle, comme étant le fondement de la révelée, & qu'il a pu dire des choses que l'on a appliquées à la religion chrétienne réformée, mais que ce n'a jamais été son intention.

Secondement de s'élever, non pas précisément directement, mais pourtant assez clairement, contre l'ouvrage infernal de l'Esprit, qui, suivant le principe détestable de son Auteur, prétend que sentir & juger sont une seule & même chose (g), *ce qui est évidemment établir le matérialisme.*

Troisièmement de foudroyer plusieurs de nos nouveaux philosophes, qui, vains & présomptueux, sapent par les fondemens, & la religion naturelle, & la religion révelée.

Vous comprenez, Monsieur & très honoré frere, qu'il y avoit matiere à répondre amplement à M. Rousseau; ce que je fis aussi en lui disant franchement que ses lecteurs n'avoient point compris son but; qu'il paroïssoit même visiblement qu'il rendoit tout douteux, & qu'il jetoit du ridicule sur la religion, tant par la maniere de s'énoncer, que par la méthode qu'il avoit

(g) Addition faite & écrite par M. Rousseau.

employée. A quoi il me répondit qu'il admettoit & croyoit tout ce qu'il y a d'essentiel dans la religion , & que tout ministre doit regarder comme essentiel. (h) *Que loin de jeter du ridicule sur la religion , il n'en avoit parlé qu'avec le plus profond respect , quoiqu'il eût mis aux prises deux adversaires , dont en imitant leur ton qu'il blâme , il en faisoit parler un avec moins de respect.* Qu'il m'avouoit ingénument qu'il avoit certains doutes qui étoient plus forts que lui , & dont il n'étoit pas le maître ; que cependant il penchoit toujours du côté le plus sûr , & reconnu comme le plus sûr ; qu'il ne demanderoit pas mieux que d'être éclairci sur ses doutes. Il me déclara encore que si l'on croyoit qu'il étoit pour l'indifférence des religions , c'étoit une imputation (i) *fausse* , regardant la religion chrétienne comme véritable & sainte , & celle qui peut conduire au salut. Je lui répondis que je ferois part & de sa lettre & de son entretien au Consistoire , & que je lui rendrois une réponse. Le Consistoire unanimement statua que M. Rousseau pouvoit communier , dans la supposition qu'il parloit sincèrement , & que je le sonderois encore là-dessus. Je fis part à M. Rousseau de la délibération du Consistoire ; cependant après avoir pris des précautions pour savoir ce que dans notre église l'on penseroit de M. Rousseau , & si son admission à la communion ne causeroit aucun scandale , je m'en informai de mon côté ; je n'appris rien qu'à son avantage , & les anciens me firent un pareil rapport ; de sorte qu'après toutes les pré-

(h) Addition faite & écrite par M. Rousseau.

(i) Expression ajoutée par M. Rousseau.

cautions je parlai à M. Rousseau & lui dis, de la part du Consistoire, que j'avois été chargé de lui représenter que tout homme qui venoit à la communion faisoit une profession publique de croire en Jésus-Christ, & que conséquemment les membres de l'église le regardoient comme membre de Christ; que s'il ne faisoit cet acte qu'extérieurement, je me croyois obligé de lui dire qu'il seroit le plus insigne & le plus perfide de tous les hypocrites; que lui seul en rendroit compte à Dieu; mais que s'il agissoit sincèrement, comme la charité & le christianisme m'ordonnoient de le croire, surtout connoissant ses lumières & ses mœurs, je bénissois Dieu de cette heureuse circonstance, & que je l'en félicitois de tout mon cœur; que j'admirois là l'effet de la grace, & que s'il vouloit la seconder de son côté, il éprouveroit, par une douce expérience, que certains doutes qu'il avoit se dissiperoient insensiblement; qu'ayant l'esprit éclairé & le cœur bon, l'ouvrage seroit bientôt couronné. Je lui parlai encore de son EMILE, & de la profession publique qu'il alloit faire du christianisme. Il me répondit qu'avec le temps on reviendroit des préjugés que l'on avoit pris contre lui. M. Rousseau communia le dimanche suivant, avec une humilité & une dévotion qui édifia toute l'église, humilité profonde qui portoit avec elle le caractère de sincérité. Quoique l'incrédulité & la corruption soient presque parvenues à leur comble dans ce siècle, il y a cependant dans mon église des personnes éclairées & pieuses, qui se réjouirent & qui bénirent Dieu de cet acte religieux de M. Rousseau, qui s'est fait aimer & estimer dans ces cantons par sa douceur, son affabilité, sa modération, son silence, & ses

aumônes qu'il fait sans ostentation ; car quoi-
qu'il ne soit pas riche , ni près de là , à ce que je
crois , il se rend recommandable par ce dernier
endroit , & s'élargit beaucoup sans éclat le jour
qu'il communia.

Qu'auriez-vous fait , Monsieur & très honoré
Frere , à ma place ? Pour moi je vous proteste
en bonne conscience que j'aurois cru manquer à
l'humanité , à la charité , au christianisme , & à
mon devoir pastoral , si je me fusse refusé à
l' instante demande de M. Rousseau. J'ai agi de
bonne foi , parce que je crois que M. Rousseau
a agi de bonne foi , & que comme la persuasion
va par degrés , elle pourra atteindre à sa perfec-
tion. Il n'y a du reste que le scrutateur des cœurs
& des reins qui puisse savoir si M. Rousseau est
sincere. Je dois le penser par tous les signes ex-
térieurs qu'il m'en a donnés , & je me regarde-
rois comme téméraire & même injuste si je pen-
sois autrement.

Cela n'empêche pas , Monsieur & très honoré
Frere , que je ne gémisse avec vous dans le fond
de mon ame des progrès que fait l'incrédulité ,
du mépris que l'on fait ouvertement de la re-
ligion , du culte & des ministres. Chacun aujour-
d'hui veut faire l'esprit fort , & avoir des doutes ;
il n'y a pas jusques aux femmes qui ne s'en mê-
lent ; depuis que la nouvelle fausse philosophie
est venue à la mode , chacun veut dire sa raison
& déraisonne.

J'ai eu occasion de dire bien des choses là-
dessus à mon troupeau le jour du jeûne , ayant
pris pour texte le v. 51 du Chap. VII du livre
des Actes. Quoique je ne sois pas assez présomp-
tueux que de priser mes ouvrages , cependant si

vous êtes curieux de lire ce sermon, qui m'a paru avoir été goûté, je vous en enverrai une copie, en le soumettant d'avance à votre censure, & en vous priant de me faire part de vos remarques, dont je ferai mon profit.

J'avois oublié de vous dire que sur la relation que j'ai faite à notre compagnie de ma conduite avec M. Rousseau, elle n'a pas été désapprouvée: cela n'a pas empêché qu'elle n'ait fait des démarches auprès du Gouvernement, pour que son EMILE ne se répandît pas dans ce pays.

Je ne fais comment la lettre que m'a écrite M. Rousseau est tombée à Genève, ignorant du reste si elle est fidelle; car je n'en ai laissé prendre aucune copie, & M. Rousseau m'a assuré qu'il n'en avoit point envoyé dans votre ville, & ne l'avoit communiquée à qui que ce soit.

Je consens très agréablement que vous fassiez voir ma lettre, & même j'ose vous en prier, si vous jugez que cela soit convenable à l'édification. Je suis ministre de l'Evangile, je le prêche, & je ne me proposerai jamais autre chose que Jésus-Christ, & Jésus-Christ crucifié. Je suis zélé pour la saine doctrine, qui est uniquement celle de l'Evangile, & pour la doctrine reçue. La compagnie des Pasteurs, dont j'ai l'honneur d'être membre, & tous les habitans de ce pays me sont témoins, comme je me suis montré zélé, ferme, en même temps modéré à l'occasion de nos troubles fâcheux de la Chaux-de-fonds, qui, comme vous le savez, sont heureusement finis.

Continuez à m'aimer & à m'accorder votre précieuse bienveillance; j'ose dire mériter ces sentimens de votre part, par ceux de la confidé-

sation respectueuse avec lesquels j'ai l'honneur
d'être,

MONSIEUR, ET TRÈS HONORÉ FRÈRE,

Votre très humble
& très obéissant serviteur

le Professeur de MONTMOLLIN.

Eh bien, *Monfieur*, suis-je un intolérant & un persécuteur ? *La charité est patiente, elle est pleine de bonté, la charité n'est point envieuse, la charité n'est point insolente. elle ne s'enfle point d'orgueil, elle n'est point malhonnête, elle ne cherche point son intérêt, elle ne s'aigrit point, elle ne soupçonne point le mal, elle ne se réjouit point de l'injustice, mais elle se réjouit de la vérité. Elle excuse tout, elle croit tout, elle espere tout, elle supporte tout. I. Cor. XIII. 4-7.* Cependant je fus dans la nécessité de me justifier, & dans le public, & dans l'étranger, singulièrement auprès de notre compagnie, dont quelques membres trouvoient que je m'étois un peu précipité.

Il seroit à souhaiter, pour ma tranquillité, que ma tolérance, fondée sur l'humanité & sur la charité, eût été alors un peu plus resserrée; je ne me verrois pas aujourd'hui traduit si indignement dans le public, & je ne serois pas la dupe de mon bon cœur (k).

Quel est le pasteur qui ne se fût réjoui de voir M. Rousseau, dont la célébrité faisoit tant

(k) Mais, me dira l'anonyme, pourquoi avez-vous donc changé de conduite dans la suite ? Je le renvoie pour le présent à mes remarques subséquentes.

de bruit ; se présenter sous une face aussi désirable pour la vérité & pour la religion ? Je vous avoue, Monsieur, qu'indépendamment du plaisir que j'en ressentais pour le salut de M. Rousseau, & pour l'édification de la chrétienté, mon amour-propre étoit flatté de cet événement, que je regardois comme un des plus glorieux de ma vie. La suite m'a fait comprendre que je dois ici rappeler la note de ce que l'anonyme fait dire à une Dame à mon sujet, page 209. *A propos de ces éloges, une Dame d'ici, qui connoît bien son monde, dit fort plaisamment qu'elle avoit été, comme bien d'autres, scandalisée des ouvrages de M. Rousseau, de ses assertions, il est vrai, plus que de ses doutes, alléguant en preuve les deux citations ci-dessus. Chacun fut de son sentiment ; & lorsque cette plaisanterie parvint à M. Rousseau, il répondit, dans l'amertume de son cœur : oui, je dois avoir compris qu'il ne faut louer aucun homme d'église de son vivant. Oui, mon ami, je me suis dit aussi à moi-même : c'est dans l'amertume de mon cœur que je dois avoir compris qu'il ne faut louer aucun auteur de son vivant, surtout quand il se repose trop sur la célébrité.*

Promettre de ne plus écrire, & écrire toujours & plus que jamais sur la religion, sont des inconséquences, sont des problèmes dont j'avoue ingénument ne point trouver la solution. L'anonyme, plus ingénieux, plus habile, & plus heureux que moi, pourra peut-être un jour nous la donner. J'ai l'honneur d'être plus que personne.

A Motiers-Travers, ce 13 Juin 1765.

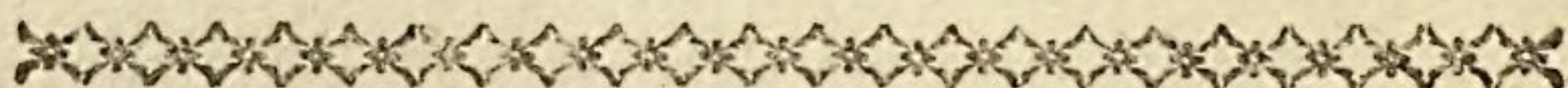


L E T T R E I I I .

JE continue ma narration , Monsieur , car ce détail ne doit être qu'historique , & ce seroit abuser de votre patience & de celle du public si je voulois trop faire le raisonneur ; ce sont des faits , & des faits qui parlent d'eux-mêmes.

Vous vous rappellerez , Monsieur , que dans ma dernière j'ai laissé M. Rousseau bien tranquille , parce que lui-même se procuroit cette tranquillité. Dans le temps que je m'endormois dans cette douce pensée , que j'étois persuadé que M. Rousseau ne songeoit qu'à vivre en repos & à ne plus écrire sur la religion , jugez quelle fut ma surprise , à la lecture que je fis des *Lettres de la Montagne* , qui parurent sur la fin de l'année. Il m'en envoya un exemplaire avec une lettre que j'insere ici (1). Je vis par ces écrits qu'il se dévoiloit , & que ce n'étoit plus le Curé Savoyard qui parloit , mais M. Rousseau lui-même.

(1) Que le lecteur se mette à ma place , & qu'il juge ce que je devois penser , moi qui suis Pasteur , lorsque je vis jusques à quel point M. Rousseau outrageoit un Clergé si distingué & si respectable ! J'avoue que je fus peu reconnoissant de l'exception que M. Rousseau a bien voulu faire de moi dans la note des *Lettres de la Montagne* , édition d'Amsterdam , pag. 78 , puisqu'il me sembloit que ce blâme odieux qu'il a affecté de jeter sur le Clergé de Genève , réjaillissoit en quelque façon sur moi & généralement sur tous les Ministres de la religion. Celui qui ose man-



L E T T R E

De M. Rousseau au Professeur de Montmollin.

A Motiers le 23 Décembre 1764.

» **P**LAIGNEZ - moi, Monsieur, d'aimer tant la paix, & d'avoir toujours la guerre. Je n'ai pu refuser à mes anciens compatriotes de prendre leur défense, comme ils avoient pris la mienne. C'est ce que je ne pouvois faire sans repousser les outrages dont, par la plus noire ingratitude, les Ministres de Genève ont eu la bassesse de m'accabler dans mes malheurs, & qu'ils ont osé porter jusques dans la Chaire sacrée, où ils sont indignes de monter. Puisqu'ils aiment si fort la guerre, ils l'auront; & après mille agressions de leur part, voici mon premier acte d'hostilité, dans lequel toutefois je défends une de leurs plus grandes prérogatives, qu'ils se laissent lâchement enlever; car pour insulter à leur aise au malheureux, ils rampent volontiers sous la tyrannie. La querelle, au reste, est tout-à-fait personnelle entr'eux & moi; ou si j'y fais entrer la religion protestante pour quelque chose, c'est

quer indécemment à un Magistrat respectable, peut bien oser injurier des Ministres de la religion, qui n'ont pour toutes armes que la charité & la patience.

comme son défenseur contre ceux qui veulent la renverser. Voyez mes raisons, Monsieur, & soyez persuadé que plus on me mettra dans la nécessité d'expliquer mes sentimens, plus il en résultera d'honneur pour votre conduite envers moi, & pour la justice que vous m'avez rendue «.

» Recevez, Monsieur, je vous prie, mes salutations & mon respect (m) «.

J. J. ROUSSEAU.

La compagnie des Pasteurs informée de la manière dont on avoit envisagé les Lettres de la Montagne dans toute la chrétienté, notamment dans les églises de ce pays, crut ne pouvoir se dispenser de prendre en objet ce livre-là, de même que la réimpression des ouvrages de M. Rousseau, tant manuscrits que déjà publiés.

Que cherche l'anonyme pour ce crime qu'il fait à la vénérable Classe d'avoir gardé le silence

(m) A propos de cette lettre & de l'envoi de ce livre, une Dame très sensée me dit un jour fort naturellement : En vérité, Monsieur, de deux choses l'une, ou il faut que M. Rousseau ait perdu la tête, ou qu'il croie que vous l'avez perdue.

Je tombai malade quelque temps après, & j'eus alors occasion de voir chez moi des notables de ma paroisse, qui me parlerent avec affliction & avec amertume de ces Lettres de la Montagne & des suites fâcheuses qu'elles entraîneroient après elles, disant que l'on s'appercevoit déjà que les méchans & les incrédules s'enhardissoient, & les gens de bien en étoient navrés & troublés. Ils ajoutèrent même ingénument que la paroisse étoit attentive à la conduite que je tiendrois à l'occasion de cet ouvrage & de son Auteur. A quoi je répondis brièvement que je savois mon devoir.

une couple de mois ? Falloit-il moins de temps à un Corps dispersé dans tout le pays , pour examiner le livre en question, pour en juger avec connoissance , & pour être assuré des effets qu'il produiroit ? Ce sont là les seuls alimens qui ont donné activité à son zèle (n).

Dira-t-on que le clergé n'avoit pas qualité de prendre ces deux objets en considération ? Son état ne l'y appelle-t-il pas nécessairement ? Ou il faut cesser d'être Ministre de l'Évangile , ou si on l'est de bonne foi , il faut soutenir les intérêts de son divin maître. Tous les clergés, de quelque communion qu'ils fussent, en auroient fait autant. Je ne crains point d'avancer que nos églises , & les églises voisines , même d'une différente communion , ont été édifiées de cette conduite & de cette résolution , qui cadre si bien à une compagnie de défenseurs de la vérité , qui doivent se montrer pour la cause du Seigneur Jésus.

L'anonyme n'est pas bien instruit ; car la vénérable classe fit , en 1762 , au sujet d'Emile , des remontrances au Gouvernement pour qu'il empêchât que ce livre ne se répandît dans ce pays ,

(n) Je n'étois point dans cette assemblée , continuant à être malade , sans aucune connoissance ni directe ni indirecte de ce qui y seroit traité , moins encore que les livres de M. *Rousseau* seroient l'objet d'une délibération que j'ai trouvée au reste digne du zèle du Clergé. Ce ne fut qu'au retour d'un Pasteur de mon voisinage que j'appris que notre Compagnie avoit fait des remontrances là-dessus au Gouvernement & au Magistrat municipal , & qu'elle étoit convoquée par le devoir pour les 12 & 13 Mars 1765 , afin d'aviser au parti que l'on devoit prendre par rapport à M. *Rousseau*.

sans cependant faire mention de son Auteur. Sans doute que l'anonyme a eu des raisons de supprimer cette anecdote, qui fait honneur à la modération de la vénérable classe, par laquelle elle s'est distinguée en tout temps, quoi qu'en puisse dire l'Auteur du libelle.

Je pourrois mettre par forme de note ce que j'ai à ajouter ; mais j'aime mieux l'insérer dans le corps de ma lettre. C'est de prier l'anonyme de recourir aux registres du Conseil d'Etat, où il trouvera la vérité du fait que j'avance.

Tandis que M. Rousseau n'a point troublé l'église, la compagnie s'est tue. Je n'ai rien dit aussi de mon côté. Il y a plus, c'est que je voyois avec un vrai plaisir M. Rousseau, par l'attrait de sa conversation.

Au reste, l'anonyme s'oublie étrangement en cherchant à jeter du ridicule & sur la conduite de son Magistrat, & sur la méprise du Héraut (o) qui annonçoit la proscription des *Lettres de la Montagne*. Convenez, Monsieur, qu'il y a de l'imprudence dans cette réflexion ; je parle pour l'honneur de son Magistrat & du mien : convenez que cette pensée, dont il s'applaudit, est encore plus heureusement bête que la méprise de l'Huissier.

L'anonyme s'oublie encore étrangement en maltraitant une compagnie respectable de Pasteurs. Je ne parle pas des injures dont il est fort prodigue à mon égard ; je le pardonne sincèrement.

Je finis ici, & je passerai dans ma suivante aux faits les plus intéressans, dans le récit desquels

(o) P. 181 & 182.

l'anonyme manifeste une mauvaise foi & une infidélité des plus marquées.

Pour vous, Monsieur, vous êtes vrai, vous aimez aussi la vérité : je vous la rapporterai dans toute son exactitude. Croyez-moi véritablement pour la vie.

à Motiers-Travers le 15 Juin 1765.



L E T T R E I V.

ME voici, Monsieur, arrivé à l'époque où l'anonyme continue à s'évaporer, & à s'oublier contre le clergé & contre moi.

Prenant le ton important, il s' imagine qu'il en imposera à des gens raisonnables, & qui savent peser les choses dans une juste balance.

Pénétrons les prétendus mystères de cet Auteur, qui croit y être initié, quoiqu'il n'y connoisse pas même la marche. L'on diroit à l'entendre qu'il a été dans les secrets du sanctuaire. Il n'y a point de secrets dans le sanctuaire que ceux auxquels le serment oblige. Quand il est question de l'Evangile & de l'édification de l'église, ce sanctuaire manifeste publiquement ses résolutions, comme il l'a fait dans l'occasion de M. Rousseau, & comme il le fera toujours en temps convenable. *Le regne de Jésus-Christ n'est point un regne caché.* Mais il y a des circonstances où la prudence veut que l'on garde le silence pour un temps.

La vénérable Classe séjourna les 12 & 13 Mars pour aviser aux moyens d'obvier aux scandales

dales que le dernier ouvrage de M. Rousseau occasionnoit.

N'en déplaise à l'Auteur, le clergé, selon les constitutions ecclésiastiques de ce pays, a inspection sur la foi comme sur les mœurs quand il en résulte du scandale: c'est le texte, c'est l'esprit de notre discipline, & on pourroit en citer des exemples. Inquisition, dit l'Auteur; fades plaisanteries, & absurdité, puisqu'il s'agissoit d'un fait public & que l'Inquisition, selon la signification même du mot, n'a pour objet que des faits cachés.

Avant l'époque de l'assemblée du Clergé des 12 & 13 Mars, je crus, quoiqu'à peine convalescent, & malgré le temps rigoureux, que ma sollicitude pastorale m'appelloit à voir M. Rousseau que je n'avois point vu pendant ma maladie. Je me transportai donc chez lui le vendredi 8 Mars après midi, pour l'engager à prendre un parti qui pût s'accorder avec mes sentimens pour lui & avec mon devoir. J'exposai à M. Rousseau les alarmes où j'étois sur son compte, les suites que je prévoyois du résultat de la vénérable Classe. Je lui ouvris mon cœur, je lui parlai en citoyen, en chrétien, en pasteur, & en ami. C'étoit peut-être un *trop fait* de ma part, mais mon cœur me dictoit cette démarche (p).

Je vous le confesse, Monsieur, j'avois envie d'éviter du chagrin à M. Rousseau, parce que je croyois alors en bonne conscience qu'il erroit de bonne foi.

(p) Un trop fait, parce que le corps dont je fais membre m'avoit insinué en quelques occasions que j'entendois bien loin ma tolérance pour M. Rousseau.

Je lui proposai divers expédiens, entr'autres qu'il voulût bien me promettre qu'il ne communieroit pas aux fêtes de Pâques, tant pour son bien, que pour l'édification ; & que dans cet intervalle, la grande fermentation qui agitoit les esprits se calmeroit peut-être. Etoit-ce la conduite d'un persécuteur ?

M. Rousseau hésita quelques momens sur sa réponse. Enfin, il me dit que si je le garantissois pour les fêtes suivantes, il pourroit bien se rendre à mes raisons. Je lui représentai que cela ne dépendoit pas de moi, que j'étois membre d'un corps, & que je n'avois que mon suffrage. Il s'obstina à me dire que son sort étoit entre mes mains, & qu'il vouloit tout ou rien. Je ne laissai pas de l'assurer que je lui ferois tout le bien possible, autant que cela pourroit s'accorder avec mon devoir. M. Rousseau me répartit qu'il prenoit engagement avec moi de ne plus écrire sur aucune matiere de religion ; & qu'ainsi il espérait qu'on le laisseroit tranquille, & tout de suite il ajouta : *Eh bien, Monsieur, mon sort dépend de vous ; si vous revenez avec de bonnes nouvelles, à quelque heure que ce soit, je vous embrasserai de tout mon cœur : sinon nous nous tournerons le dos.* Affligé de sa prévention, je lui répondis, *tout ce qu'il vous plaira ;* & je revins chez moi le cœur pénétré & ulcéré. Quoi ! me dis-je à moi-même, tu cherches à faire tout pour le bien, & l'on ne veut pas en faire usage (q) ?

(q) J'appelle au témoignage de M. Rousseau sur la vérité de ces faits, & je prends le public pour juge si l'on peut me taxer avec justice d'avoir tourné brusquement le dos à M. Rousseau.

Comme je ne devois partir que le lundi, je crus que M. Rousseau auroit quelque réavis, & me donneroit de ses nouvelles; mais je n'en reçus aucune, d'où je conclus qu'il persistoit dans sa façon de penser; lorsque le dimanche sur la soirée, M. Guyenet, Lieutenant du Val-de-Travers, qui est dans les bonnes graces de M. Rousseau, se rendit chez moi pour me dire que M. Rousseau l'avoit fait chercher, & qu'il s'étoit plaint à lui que la déclaration qu'il m'avoit faite de bouche avoit été écoutée de ma part assez froidement; & que si je la lui avois demandée par écrit, il me l'auroit sûrement donnée. Il n'avoit qu'à me la remettre, répondis-je, si c'étoit réellement son intention; je suis prêt à la recevoir & à la produire à la vénérable Classe; mais, ajoutai-je, je vous conjure, par l'intérêt que vous prenez à M. Rousseau & par celui que vous savez que j'y prends aussi, que son écrit soit clair & positif. M. Guyenet me répliqua que je ferois mieux que lui si je voulois me transporter chez M. Rousseau. Je ne puis pas, lui dis-je, ma santé ne me permet pas de m'exposer par le grand froid, outre que je n'ai rien de nouveau à lui dire. M. le Lieutenant m'apporta un écrit de M. Rousseau, que je lui témoignai n'être pas suffisant. Sur cela il me demanda quelles seroient donc mes idées? Je les lui exposai de bouche: il me dit qu'il m'apporteroit une réponse; ce qu'il fit le lundi matin. La voici.

» Par déférence pour M. de Montmollin, mon Pasteur, & par respect pour la vénérable Classe, j'offre, si on l'agrée, de m'engager par un écrit signé de ma main, à ne publier de ma vie aucun nouvel ouvrage sur aucune matiere de re-

ligion , même de n'en traiter incidemment dans aucun nouvel ouvrage que je pourrois publier sur tout autre sujet ; & au surplus , je *continuerai* de montrer , par mes sentimens & par ma conduite , tout le prix que je mets au bonheur d'être uni à l'église. Je supplie Monsieur le Professeur de vouloir bien communiquer cette déclaration à la vénérable Classe (r) «.

Fait à Motiers le 10 Mars 1765.

J. J. ROUSSEAU.

Je représentai à l'agent de M. Rousseau que cette dernière déclaration , bien loin de tranquilliser notre clergé , ne feroit que l'indisposer davantage , & qu'au lieu du mot *je continuerai* , il falloit substituer celui-ci , *je tâcherai* ; parce que je comprenois que cette première expression , *je continuerai* , révolteroit tous les esprits (s). M. le Lieutenant me dit qu'il ne pouvoit pas se résoudre à retourner chez M. Rousseau , & m'alléguâ , pour s'en dispenser , diverses raisons que je ne toucherai point ici.

(r) L'anonyme veut bien errer dans sa note , p. 182 , lorsqu'il dit que cette déclaration n'a été connue que depuis quinze jours ; elle fut répandue même dès le commencement de cette affaire , & dans ce pays & à Genève ; M. le Lieutenant du Val-de-Travers m'ayant dit qu'il avoit ordre de la rendre publique , comme je l'ai fait moi-même à qui a voulu la voir.

(s) Et combien plus la première déclaration qui me fut remise , n'auroit-elle pas révolté ? où il y avoit entr'autres ces expressions : *j'offre , si on veut me laisser en repos*. En vérité , dis-je à celui-ci , c'est se moquer , & on ne donne pas ainsi la loi à ses supérieurs.

Je ne vous demande rien , Monsieur , lui dis-je , faites ce que vous voudrez ; quant à moi , il faut que je parte pour Neufchâtel , afin de ne pas me mettre à la nuit. J'y retourne , me dit-il brusquement , quoique je m'attende à n'être pas bien reçu. Je retarde mon voyage , Monsieur , répartis-je ; cependant revenez au plutôt. M. le Lieutenant à son retour me dit qu'il n'avoit pu persuader M. Rousseau , & que celui-ci avoit protesté qu'il ne changeroit pas un mot à sa déclaration , & qu'il ne substitueroit point le mot de *tâcher* à celui de *continuer*. Tant pis , dis-je à M. le Lieutenant , cet entêtement m'afflige. Je pars ; dites à M. Rousseau qu'il est lui-même l'artisan des chagrins qu'il s'attirera ; mais ce sont ses affaires , puisqu'il ne veut pas écouter les conseils de ses amis. Je partis pour me rendre où mon devoir m'appelloit.

Je vous quitte , Monsieur , pour un moment. Vous connoissez mes sentimens. Agréez que je vous en renouvelle les assurances.

à Motiers-Travers ce 17 Juin 1765.



LETTRE V.

J'ARRIVE à Neufchâtel , où je trouve une fermentation pareille à celle qui étoit dans ma paroisse & dans les voisines. Les Lettres de la Montagne , la réimpression des ouvrages connus & inconnus de M. Rousseau , les remontrances de notre compagnie , la proscription de ces ouvrages par le Magistrat municipal , agitent tous

les esprits. Vous le savez mieux que moi, Monsieur, vous qui n'avez jamais été accusé de fanatisme, mais qui aimez l'ordre & la religion. Chacun a les yeux ouverts, me disiez-vous, sur la conduite que tiendra votre compagnie dans cette circonstance. Que feront nos Ministres, disoit-on, non point à l'oreille, mais publiquement ? Défendront-ils l'Evangile attaqué si ouvertement, ou le laisseront-ils déchirer par ses ennemis ? Que ferez-vous vous-même ? me disiez-vous, Monsieur. Ce dernier ouvrage ne met-il pas obstacle à la continuation de votre tolérance ? M. Rousseau est votre paroissien ; ne ferez-vous rien pour la religion, pour l'édification, & pour vous-même ? Si un citoyen de ce pays, ajoutiez-vous, avoit osé dire ou écrire quelque chose d'approchant à ce qu'avance M. Rousseau, ne séviroit-on pas contre lui ? M. Rousseau, nouveau citoyen, a-t-il donc plus de privilèges que tous les anciens citoyens ? N'est-il pas soumis comme citoyen aux loix de l'Etat & aux usages qui y sont de temps immémorial ?

Je me rendis à notre assemblée, où le christianisme de M. Rousseau fut examiné les 12 & 13 Mars. D'entrée je produisis la déclaration que M. le Lieutenant Guyenet m'avoit remise de sa part le dimanche précédent. Elle fut prise en objet ; mais l'on trouva qu'elle n'étoit point suffisante pour réparer le mal que les Lettres de la Montagne avoient déjà fait, & qu'il auroit fallu quelque chose de plus de la part de M. Rousseau pour l'honneur de la religion ; en sorte que bien loin que la compagnie crût devoir *consigner en lettres d'or (t) dans ses registres* cette déclaration

de M. Rousseau, elle estima que cet écrit portoit en lui-même sa condamnation, & que si ce livre n'avoit rien qui blessât la religion, M. Rousseau n'étoit pas tenu de prendre des engagements à ne plus écrire.

Suivant la pratique de notre corps, je fus requis de donner mon information, qui, j'en atteste la compagnie, fut énoncée dans cet esprit de tolérance & de charité, dont j'ai toujours usé à l'égard de M. Rousseau. Ensuite je fis place, suivant nos mêmes usages.

La compagnie me donna une direction pour ma conduite dans cette affaire, me déclarant que c'étoit pour me mettre à couvert de tout ce que l'on pourroit m'imputer malignement. Malgré ce que dit l'anonyme, il n'y a point eu de *précipitation* (u) dans la délibération de la compagnie. Il est bon que l'on sache que quand elle est assemblée par le devoir, pour une matiere dont tous les membres sont avisés, qu'ils y soient tous, ou qu'il en manque quelques-uns, l'on passe outre; autrement un corps ne mettroit jamais fin à rien, surtout quand il ne s'assemble pas souvent.

Je ne fais où l'Auteur a puisé ce qu'il ose avancer, page 194, que la vénérable Classe fulmina contre M. Rousseau, en dépit des constitutions de ce pays, une sentence d'excommunication. Elle connoît les bornes de sa juridiction spirituelle; mais elle fait qu'elle peut donner des directions à ses membres, pour s'en servir auprès des consistoires, quand le cas y échoit, sans prétendre par-là gêner les suffrages. Que signi-

(u) Page 187.

fieroit une direction à un pasteur, s'il la mettoit dans sa poche, ou sous la clef? Le bon sens ne dit-il pas que c'est pour en faire l'usage que la prudence lui suggérera (x)?

Il est faux, & absolument faux que la vénérable Classe prit en objet la lettre anonyme que l'Auteur rapporte dans son libelle, page 187 & suivantes, & qui fut adressée à quelques membres, desquels j'étois. Quoiqu'à divers égards cette lettre fasse honneur à son Auteur, qui vraisemblablement craignoit, par l'attachement qu'il montre pour la compagnie, que le public ne lui imputât de vouloir gêner le consistoire de Motiers, la vénérable Classe, suivant la sagesse d'un Corps prudent & respectable, ne voulut point prendre cette lettre en considération, parce qu'elle étoit anonyme: elle n'y fut pas même lue; quelques membres seulement, des mains desquels elle passoit dans d'autres, la lurent dans leur particulier.

Je joins ici, Monsieur, la copie de la direction qui me fut donnée par la compagnie, à laquelle elle travailla pendant que j'avois donné place, toujours suivant nos usages (y).

(x) Combien de fois la vénérable Classe n'a-t-elle pas été requise par les Consistoires, & même par la bouche de leurs chefs, même par des requêtes, de leur donner des directions? Combien de fois n'a-t-elle pas envoyé des députés aux Consistoires pour les éclairer, & d'ordinaire avec des remerciemens de leur part?

(y) Pour comprendre quels sont ces usages, il est bon de savoir que quand il s'agit d'une affaire qui intéresse un Pasteur, soit pour le temporel, soit pour le spirituel, soit son Eglise en général, soit un ou plusieurs de ses paroissiens, ce Pasteur est obligé de donner
Monsieur

» Monsieur le Doyen a exposé que la compagnie étant aujourd'hui assemblée , pour délibérer sur la conduite qu'elle devroit tenir à l'égard de M. Rousseau , dont les sentimens anti-chrétiens , manifestés dans ses écrits , & notamment dans ses Lettres de la Montagne publiées depuis peu , donnent le plus grand scandale à toute l'église chrétienne , & particulièrement à celle de notre pays ; il étoit à propos d'entendre auparavant M. de Montmollin , Pasteur de Motiers , duquel M. Rousseau est actuellement paroissien : ce qui ayant été approuvé , M. le Pasteur de Motiers , après une longue information , a déclaré à la compagnie que M. Rousseau , déjà avisé de l'objet de cette délibération , lui avoit remis , pour édifier la compagnie , un écrit signé de sa main , portant ce qui suit.

» Par déférence pour Monsieur de Montmollin mon Pasteur , & par respect pour la vénérable Classe , j'offre , si on l'agrée , de m'engager par un écrit signé de ma main , à ne publier de ma vie aucun nouvel ouvrage sur aucune matiere de religion , même de n'en traiter incidemment dans aucun nouvel ouvrage que je pourrois publier sur tout autre sujet ; & au surplus je continuerai de montrer par mes sentimens , & par ma conduite , tout le prix que je mets au bonheur d'être uni à l'église. Je supplie Monsieur le Professeur de vouloir bien communiquer cette déclaration à la vénérable Classe. Fait à Motiers , le 10 Mars 1765.

J. J. ROUSSEAU.

ner place , & n'assiste point à la délibération. Conséquemment je me retirerai , s'agissant de M. Rousseau , mon paroissien.

Suppl. de la Collec. Tom. III.

R

» La compagnie ayant entendu la lecture de l'écrit ci dessus rapporté mot à mot, a déclaré, après mûre délibération, qu'elle ne pouvoit point se contenter d'une pareille déclaration, nullement suffisante pour son édification, non plus que pour la réparation du scandale général que M. Rousseau avoit donné à toute la chrétienté, par la publication de ses ouvrages dangereux & impies. C'est pourquoi elle s'est crue indispensablement obligée de déclarer à M. de Montmollin, qu'après la publication des Lettres de la Montagne, elle ne pouvoit plus (malgré tout le support & toute la charité dont elle étoit animée envers M. Rousseau) le regarder comme chrétien & comme membre de notre église. Après quoi M. de Montmollin ayant demandé une direction, la compagnie estime qu'il doit faire paroître en consistoire M. Rousseau, pour lui adresser les admonitions convenables, & lui faire entendre qu'elle ne peut le reconnoître digne de la communion des fidèles, tant qu'il ne manifesteroit pas à tous égards les sentimens d'un vrai chrétien, en déclarant solennellement en consistoire qu'il croit en *Jésus-Christ, mort pour nos offenses, & ressuscité pour notre justification*; en témoignant de plus le regret qu'il a de tout ce qu'il peut avoir écrit contre une telle foi, & en général contre la révélation; en consentant même que cette déclaration soit rendue publique pour l'édification de l'église, & pour la réparation du scandale qu'il lui a donné: à Neufchâtel ce 13. Mars 1765 «.

A. DE LUZE,

*Pasteur à Cornaux, &
secrétaire de la vénérable Classe.*

Je quittai Neuschâtel le 14 pour revenir chez moi, où je m'occupai de mes affaires. Comment donc le téméraire Auteur du libelle ose-t-il avancer qu'il y a eu des menées employées dans l'église de Motiers ? page 193 : Qu'il apprenne à être vrai. Il n'y a point eu de menées, ni de ma part, ni de celle des amis de la religion & de la paix. J'en appelle au témoignage de tous mes paroissiens, & à celui des anciens même qui n'ont pas voté comme moi dans l'affaire de M. Rousseau. Quoique le public manifestât une curiosité impatiente de connoître la résolution prise par la compagnie, on garda cependant le silence auquel le serment astreint dans tous les corps ; silence dans lequel l'anonyme affecte de chercher, l'on ne fait pourquoi, tant de mystères. Je suis encore à ignorer si l'on a fait un secret aux Pasteurs absens de la résolution que les Pasteurs présens en grand nombre prirent dans leur assemblée. Quant à moi, je fais bien que je n'en ai point fait de mystère à mes freres absens, lorsque j'ai eu occasion de les voir. Et pourquoi leur en faire un ? puisque tous les Pasteurs ont blâmé les Lettres de la Montagne, & en ont craint les suites pour leurs troupeaux ?

Je vous offre mes respects, & j'ai l'honneur d'être parfaitement.

A Motiers-Travers ce 20 Juin 1763.





LETTRE VI.

JE reprends le fil de ma narration. Le dimanche 24 Mars , qui précédoit les fêtes, le consistoire, suivant la pratique de toutes les églises de ce pays, s'assembla pour les accusations (7),

Ce jour-là avoit été pris pour présenter à l'église deux nouveaux anciens qui avoient été choisis & nommés, & qui auroient déjà dû l'être depuis un temps, sans diverses circonstances. Les fêtes de Pâques approchant, les anciens insistèrent sur ce qu'on leur donnât des collègues; parce qu'ils étoient en trop petit nombre pour soutenir le poids de l'église. Quelle malignité de la part de l'anonyme, page 198, d'affurer *que je pris ce temps pour compléter le consistoire, afin d'avoir plus de membres à ma dévotion.* L'officier du Prince ne vota-t-il pas aussi pour cette élection?

Le même dimanche 24 Mars, jour de la présentation des nouveaux Anciens, le consistoire se rendit chez moi, suivant la coutume, avant le sermon du matin, avec les deux nouveaux élus; & c'est seulement alors que je les prévins de l'affaire de M. Rousseau qui devoit être proposée dans l'assemblée du consistoire après le sermon.

(7) Les accusations consistent dans les demandes que le Pasteur fait à chaque ancien, si aucun scandale n'est parvenu à sa connoissance, & ce qu'il y auroit de mieux à faire pour l'édification? Le Pasteur dit aussi ce qu'il fait, & l'on prend les mesures que l'on croit être les plus efficaces.

Dans cette assemblée, je leur représentai que ce n'étoit qu'avec douleur que je leur proposois le cas de M. Rousseau avec lequel ils favoient que j'avois des liaisons; mais que l'honneur de la religion, l'édification des églises en général, & de celle de Motiers en particulier, me faisoient passer sur cette considération, d'autant plus que tout le monde, depuis la publication des Lettres de la Montagne, étoit attentif à la conduite que nous tiendrions à l'égard de M. Rousseau, particulièrement la vénérable Classe, ainsi que toutes les églises voisines de ce pays. J'estimai donc qu'il seroit à propos pour notre décharge que l'on entendît M. Rousseau en consistoire, & que si le consistoire le vouloit, je me bornerois à faire à M. Rousseau ces deux seules questions générales: *s'il croyoit la divinité de la révélation? & s'il croyoit aussi que Jésus-Christ est mort pour nos offenses, & ressuscité pour notre justification?* Deux questions bien simples, & dont la réponse affirmative fait la livrée du chrétien (a).

Pour étayer mon opinion, je fis usage de la direction que la vénérable classe m'avoit donnée, & dont les anciens me demandèrent la lecture. C'est ce que je fis, en leur déclarant bien expressément que je ne prétendois point par-là gêner leurs suffrages; leur demandant sous les yeux de l'officier du Prince, si jamais je les avois gênés dans leurs opinions? Tous répondirent unanimement que je les avois toujours laissé

(a) *Sanctifiez le Seigneur Dieu dans vos cœurs, & soyez toujours prêts à répondre avec douceur à tous ceux qui vous demandent raison de l'espérance qui est en vous.*
1. Pierre III. 15.

libres , & qu'ils se félicitoient d'avoir un Pasteur qui en usât si bien avec eux.

L'on vota , & la pluralité fut que M. Rousseau feroit cité à comparoître en consistoire dans la maison de cure pour le 29 , à l'issue de la prédication , suivant l'usage. L'on chargea M. le diacre de Motiers & le doyen des anciens , de cette commission , dont ils s'acquitterent convenablement. M. Rousseau leur donna pour réponse qu'il paroîtroit.

Puis - je passer sous silence les discours que l'anonyme me prête gratuitement & fausement , d'avoir dit en consistoire que M. Rousseau étoit l'*Antechrist* (b). Je n'ai jamais pensé , bien moins dit , une pareille absurdité. Je ne fais ce que c'est qu'injurier ; mais je fais défendre la vérité avec fermeté , quand mon devoir m'y appelle : or mon devoir m'appelloit à faire sentir au consistoire tout ce à quoi nous étions tenus pour l'édification de toute la chrétienté.

Toutes ces expressions de bêtises (c) du libelle , tous ces propos extravagans que l'anonyme met dans ma bouche , sont trop méprisables pour que je prenne la peine de les relever.

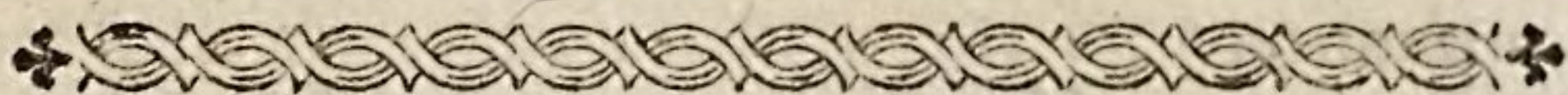
Quelle misère que ce qu'ajoute immédiatement après l'anonyme ! Cette phrase de son libelle , page 194 que je vais transcrire , cadre merveilleusement avec celle de l'*Antechrist*. L'auteur réussit très bien à faire rire , & à se déshonorer : *On fit même semer , dit-il , parmi les femmes du village & des environs , que ce Jean-Jacques avoit dit , dans son dernier ouvrage , que*

(b) Pag. 193 de ce volume.

(c) Pag. 194.

les femmes n'avoient point d'ames, & n'étoient au plus que des brutes, & mille autres propos dans ce genre, tous propres à renouveler parmi nous le spectacle du sort de Servet, & de celui d'Orphée. Je me hâte de finir, & de vous protester bien sincèrement que je vous suis tout acquis.

A Motiers-Travers, ce 22 Juin 1765.



L E T T R E V I I .

JE continue, Monsieur, & je reprends la page 194 du libelle, où l'anonyme s'exprime ainsi: *C'est alors que le prétendu Antechrist adressa la lettre suivante à Monsieur le Procureur Général, & dans le corps de laquelle M. Rousseau s'exprime ainsi: Etre excommunié de la façon de M. de V* * * m'amusera fort aussi.* Ceci n'est pas moins avanturé que l'imputation d'un libelle odieux que l'on a attribué à M. le Pasteur Vernes. Du reste je me tais sur le contenu de la lettre, & me borne à une remarque sur la note de l'anonyme, p. 197 (d), avec cette addition que M. Rousseau est tellement habitué à dire qu'il veut quitter Motiers, qu'il a formé & abandonné plus d'une fois cette résolution, pour les mécontentemens les plus légers.

(d) J'ose répondre que cette note de l'anonyme est une énigme pour tous les membres de la vénérable Classe. C'est à M. de V*** à savoir ce qu'il a fait & ce qu'il a écrit.

Quelle témérité de la part de l'anonyme, d'oser avancer, pag. 198, *que dans l'intervalle de douze jours j'avois si bien mis ce temps-là à profit, que j'écrivis à Genève que je me portois garant que l'excommunication seroit prononcée contre M. Rousseau.* Où sont-elles ces lettres ? Je le somme de les produire, ou d'en donner seulement les indices. S'il ne le fait pas, quelle conséquence en doit-on tirer ? C'est au lecteur à prononcer.

Permettez, Monsieur, que je revienne encore à la tenue du consistoire du 24 Mars, pour vous mettre bien au fait de ce qui se passa à celui du 29 du même mois. L'anonyme fait grand bruit des constitutions de l'Etat, des droits & des libertés des citoyens. Dieu me garde d'y porter jamais atteinte, elles me sont trop précieuses ; mais n'y a-t-il pas aussi des constitutions ecclésiastiques que mon état m'oblige à soutenir, puisque les constitutions ecclésiastiques tendent de concert au bien de la société & au maintien de la religion ?

L'Auteur affecte encore de faire grand bruit de la prétendue inquisition du clergé, & de celle qu'il insinue que l'on vouloit introduire dans le consistoire de Motiers. Je n'ai pas besoin de citer les pages de son libelle ; elles sont farcies de telles insinuations. Le seul mot d'inquisition me fait frémir ; mais que l'Auteur ne s'y trompe pas, qu'il ne confonde pas le faux zèle avec le vrai zèle, l'amour de l'ordre & de la vérité avec l'inquisition de Goa. Je connois la discipline de nos églises, quelle est son étendue, & quelles sont ses bornes : je fais, malgré tout ce que l'on peut dire, qu'elle a pour objet, de temps immémorial, la foi & les mœurs : la foi, dans ce

qui fait son essence, & dans ce qui est reconnu par l'église comme fondamental dans la religion, & comme doctrine reçue. Trouver des contradictions dans la révélation; jeter du ridicule sur la personne de Jésus-Christ, sur ses actions, & sur ses miracles; faire envisager les œuvres de ce divin Sauveur comme des choses naturelles; le clergé se taira! le pasteur ne dira mot! le consistoire mollira! Eh bon dieu quelle église! Il ne faut plus de pasteurs, plus de consistoires, plus de culte.

Il n'est pourtant question dans les consistoires, ni de feu, ni de bûcher, ni d'*Auto-da-fé*, mais de ramener les mécréants à une véritable foi, & les méchants à redresser leurs voies; ce que ne voulant pas faire, on leur interdit l'accès à la communion, selon les ordres exprès de la parole de Dieu.

Je vous le demande, Monsieur, cette conduite est-elle celle du St. Office? Etoit-ce une inquisition contre M. Rousseau? Lui qui a soutenu si vivement dans ses Lettres écrites de la Montagne, qu'on avoit improcédé à Genève, de ce qu'on ne l'avoit pas fait paroître en consistoire, & de ce qu'on l'avoit jugé & condamné sans l'avoir entendu; a-t-il donc raison de se plaindre de ce qu'on a voulu suivre à son égard la marche que lui-même trouvoit en place dans un autre temps?

J'ai l'honneur d'être avec le dévouement le plus entier.

A Motiers-Travers le 24 Juin 1765.



L E T T R E V I I I.

Je mets de côté , Monsieur , tout préambule , pour venir d'abord au fait.

Le consistoire s'assembla le 29 Mars 1765 , sur la citation qui avoit été faite à M. Rousseau ; & lorsqu'on s'attendoit à le voir paroître , il fit parvenir au consistoire , par M. le Lieutenant Guyenet , une lettre qui fut remise à M. le diacre , le consistoire siégeant. J'avoue que je me trouvais fort embarrassé , parce qu'il n'est pas d'usage dans nos consistoires de rien recevoir , ni par écrit , ni par procureur , & qu'il ne s'y instruit aucune procédure. L'on seroit repris par le Gouvernement si l'on faisoit autrement. Et pourquoi l'ignorant anonyme s'avise-t-il de me faire un crime d'avoir fait observer que cela n'étoit point conforme à nos usages ? Je demandai au consistoire son avis ; il fut arrêté qu'on ouvreroit la lettre , & qu'on la liroit ; ce qu'on avoit cependant toujours refusé en d'autres occasions.

Alia tempora , alii mores.

Autres temps , autres mœurs.

Que de petiteesses dans le détail minucieux que fait l'anonyme sur mes mouvemens , gestes & propos , pag. 207 ! L'anonyme y étoit-il ? lui en a-t-on fait rapport ? Je ne puis me le persuader ; car il déguise absolument les faits. Je parlai , je raisonnai suivant l'importance du sujet.

Qui a dit à l'homme du siècle que , si la dé-

claration de l'Auteur d'Emile en 1762 me parut suffisante pour l'admettre à la communion, je devois, quoi que fît M. Rousseau, quoi qu'il écrivît, continuer à l'admettre après la publication des Lettres de la Montagne ? Ces lettres-là ne sont-elles pas de nouveaux faits, de nouveaux écrits ? Or un écrit public, répandu dans tout l'univers, n'est-il pas une action ? Toute action répréhensible, surtout dans les matieres les plus saintes & les plus graves de la religion, n'est-elle pas un objet d'instruction & de répréhension ?

L'anonyme ose tout dire, & je reprends ses propres expressions, pag. 207 & suiv. *L'homme de Dieu*, dit-il, *ose proposer de renvoyer la délibération à un autre jour, sous le prétexte frivole & inoui de l'absence d'un des anciens, sur le suffrage duquel il croyoit sans doute pouvoir compter. Ses efforts inutiles de ce côté-là, il les tourna d'un autre ; & sans pudeur, prétendit deux voix en Chapitre, lui qui par délicatesse auroit en ce cas particulier dû s'abstenir de voter, par cela même qu'il étoit censé être partie dans cette affaire, &c. &c.* Il faut, Monsieur, vous mettre au fait. Il y a vingt & quelques années que je suis pasteur à Motiers. A l'entrée de mes fonctions, je demandai au consistoire quels étoient ses usages ? Il me fut répondu que le Pasteur votoit le premier sur les cas qui avoient été exposés, & sur ceux qu'il exposoit lui-même, & que cela servoit à éclairer le consistoire. J'ai toujours agi de la sorte.

Dans le consistoire du 29 Mars, il ne fut rien statué par rapport à M. Rousseau, à cause du partage des suffrages. Là-dessus je demandai s'il ne convenoit pas de renvoyer à un autre jour la décision de cette affaire, jusqu'à ce que le consistoire fût revêtu, parce qu'un ancien man-

quoit ; ma requiſition étoit fondée ſur ce qui s'étoit fait en pareilles occaſions , dans d'autres temps.

L'on m'objecta que l'aſſemblée avoit été convoquée *ad hoc* ; & quelques anciens dirent qu'ils ne pourroient pas s'y rencontrer un autre jour. Je compris la déſaite ; je repris la parole & j'ajoutai que j'avois toujours oui dire à divers pasteurs, qu'en cas d'égalité de ſuffrages, & pour mettre fin à une affaire, la voix du Pasteur étoit prépondérante (c), ce qui eſt bien loin de ſignifier double voix, comme l'anonyme le prétend malicieuſement ; bref, ce ſont les uſages des

(c) Ce qui fut confirmé par le plus vieux des Anciens, qui attesta que cela avoit eu lieu plus d'une fois ſous mon prédéceſſeur. Lui ſeul pouvoit dire ce qui en étoit, puisſque tous les autres, excepté l'abſent, ont été faits ſucceſſivement Anciens depuis que je ſuis Pasteur ici. L'anonyme ne connoît pas la logique, ni la façon de procéder. Il entend mieux le métier de faire des libelles, que l'art deraiſonner. Un préſident, quel qu'il ſoit, à la tête d'un corps, peut-il donc être en viſagé faiſant partie à ceux qui ſont cités à paroître devant le corps ? Tous les délinquans ſeroient donc fondés à décliner de leurs juges, ſous prétexte qu'ils ſont leurs parties ; & par ce moyen, il ſeroit aisé à chacun d'éluder une comparution & un jugement. L'anonyme, ſoit ignorance, ou malice de ſa part, ne connoît pas nos conſtitutions. J'agiſſois comme Pasteur de l'églife qui eſt commiſe à mes ſoins, comme chef du Conſiſtoire, & non comme représentant de la vénérable Clafſe ; & ſans doute que membre de ce corps il m'étoit bien permis de prendre pour bouſſole ſa direction, ſans que l'on puiſſe inférer de-là que je vouluſſe contraindre en aucune manière les Anciens à la ſuivre, bien moins de vouloir l'emporter *per ſas & neſas* ; termes odieux, dont l'anonyme oſe ſe ſervir à mon égard.

confistoires de ce pays , & nous sommes dans un pays d'usages.

Le déclamateur anonyme parle contre la vérité en avançant , pag. 208 , *que je reprochai avec aigreur aux anciens , qui n'avoient pas été de mon avis , de n'avoir pas écouté la voix de leur conducteur spirituel.* Observez, Monsieur, que je les laissai tous opiner tranquillement, & sans les interrompre (f) : seulement , leur dis-je sans fiel , après la levée de l'assemblée, j'aurois cru que m'ayant témoigné jusques ici de la confiance , vous auriez écouté la voix de votre conducteur spirituel ; à quoi il ne me fut pas répondu un seul mot.

Je reviens à la lettre qu'écrivit M. Rousseau au confistoire, le 29 Mars 1765. Je la commenterai peu ; vous êtes pénétrant : vous comprendrez d'abord qu'il faut la comparer avec celle que j'écrivis à Genève en 1764. Il vous sera fort aisé de juger.

(f) Il est vrai que *l'homme de Dieu interrompit l'homme du Prince*, à l'occasion d'un propos que tenoit ce dernier sur un oui-dire, propos qui bleffoit l'honneur du premier. En pareil cas , l'homme de Dieu & l'homme du Prince ne doivent pas se taire. L'homme du Prince avoit fait peu de temps auparavant le devoir de sa charge , sans acception de personne , dans une affaire connue de tout Motiers & des environs , & qui intéressoit M. Rousseau & sa gouvernante. Et pourquoi voudroit-on mettre obstacle à ce que je remplisse à mon tour le devoir de ma charge dans une affaire bien autrement importante ?

*Copie de la Lettre de M. Rousseau au
Consistoire de Motiers.*

à Motiers le 29 Mars 1765.

MESSIEURS,

» Sur votre citation, j'avois hier résolu, malgré mon état, de comparoître aujourd'hui par-devant vous; mais sentant qu'il me feroit impossible, malgré toute ma bonne volonté, de soutenir une longue séance, & sur la matiere de foi qui fait l'unique objet de la citation, réfléchissant que je pouvois également m'expliquer par écrit, je n'ai point douté, Messieurs, que la douceur de la charité ne s'alliât en vous au zèle de la foi, & que vous n'agréeassiez dans cette lettre la même réponse que j'aurois pu faire de bouche aux questions de M. de Montmollin, quelles qu'elles soient (g).

» Il me paroît donc qu'à moins que la rigueur dont la vénérable Classe juge à propos d'user contre moi, ne soit fondée sur une loi positive qu'on m'affure ne point exister dans cet Etat (h), rien n'est plus nouveau, plus irrégulier, plus attentatoire à la liberté civile, & surtout plus

(g) Comment répondre dans une lettre à des questions que l'on ignore ?

(h) L'anonyme me dit dans sa note, pag. 200, & qui n'y existera jamais qu'au plus grand malheur de ses habitants. J'ajoute; bien plus grand seroit le malheur d'un pays, où il seroit permis à chacun de mettre au jour des livres qui ébranlent la foi !

contraire à l'esprit de la religion, qu'une pareille procédure en pure matiere de foi (i).

» Car, Messieurs, je vous supplie de considérer que, vivant depuis long-temps dans le sein de l'église, & n'étant ni pasteur, ni professeur, ni chargé d'aucune partie de l'instruction publique, je ne dois être soumis, moi particulier, moi simple fidèle, à aucune interrogation, ni inquisition sur la foi; de telles inquisitions inouïes dans ce pays, sapant tous les fondemens de la réformation, & blessant à la fois la liberté évangélique, la charité chrétienne, l'autorité du Prince, & les droits des sujets, soit comme membres de l'église, soit comme citoyens de l'Etat. Je dois toujours compte de mes actions & de ma conduite aux loix & aux hommes: mais puisqu'on n'admet point parmi nous d'église infail-

(i) L'anonyme, qui assurément est bien inférieur à M. Rousseau, lui donne une leçon dans sa note, pag. 200, au sujet de la formule du *Consensus*; sur laquelle notre compagnie déclara vouloir garder un profond silence, pour n'exciter aucun trouble dans nos Eglises; mais autre est la formule du *Consensus*, & autres sont les Lettres de la Montagne. Le disciple est moins modeste que le maître, qui dit humblement qu'il n'est ni *Pasteur*, ni *Professeur*. Pourquoi donc vouloir faire le docteur & donner des instructions d'autant plus dangereuses qu'elles sont plus répandues? S'il fût resté dans la classe de *particulier*, de simple *fidèle*, comme il se qualifie lui-même dans cette lettre au Consistoire de Motiers, il n'auroit pas écrit & fait imprimer; il n'auroit pas attaqué les Gouvernemens, les Princes, les Magistrats, la Religion, & Jésus-Christ même, dont il avoit fait un si bel éloge: *Pour moi, je ne voudrois pas acquérir de la célébrité à ce prix-là*: c'est ce qu'a dit plus d'une fois à Motiers un Magistrat qui paroïssoit indigné des Lettres de la Montagne.

lible , qui ait droit de prescrire à ses membres ce qu'ils doivent croire ; donc une fois reçu dans l'église , je ne dois plus qu'à (k) Dieu seul compte de ma foi. J'ajoute à cela que lorsqu'après la publication de l'Emile , je fus admis à la communion dans cette paroisse , il y a près de trois ans , par M. de Montmollin , je lui fis par écrit une déclaration , dont il fut si pleinement satisfait , que non-seulement il n'exigea nulle autre explication sur le dogme , mais qu'il me promit même de n'en point exiger. Je me tiens exactement à sa promesse , & surtout à ma déclaration. Et quelle conséquence , quelle absurdité , quel scandale ne seroit - ce point de s'en être contenté après la publication d'un livre , où le christianisme sembloit si violemment attaqué , & de ne s'en pas contenter maintenant , après la publication d'un autre livre , où l'auteur peut errer sans doute puisqu'il est homme , mais où du moins il erre en chrétien (l) , puisqu'il ne cesse de s'appuyer pas à pas (m) sur l'autorité de l'Evangile ? C'étoit alors qu'on pouvoit m'ôter la communion ; mais (n) c'est à présent qu'on

(k) Une foi , dont on ne doit compte qu'à Dieu seul , ne se publie pas dans toute l'Europe.

(l) Celui qui erre en chrétien redresse volontiers ses erreurs.

(m) Est-ce s'appuyer sur l'autorité de l'Evangile que de rendre douteux les miracles , & d'y jeter du ridicule ? Quant à la note de Théodore de Beze , p. 203. il n'a voulu dire autre chose sinon que la foi du chrétien n'est pas appuyée uniquement sur la seule preuve des miracles.

(n) Ne croiroit-on pas entendre M. Rousseau dire dans sa lettre à l'Archevêque de Paris , qu'on devroit lui dresser des statues pour son Emile ?

devroit

devroit me la rendre. Si vous faites le contraire, Messieurs, pensez à vos consciences; pour moi, quoi qu'il arrive, la mienne est en paix.

» Je vous dois, Messieurs, & je veux vous rendre toute sorte de déférence, & je souhaite de tout mon cœur qu'on n'oublie pas assez la protection dont le Roi m'honore, pour me forcer d'implorer celle du Gouvernement.

» Recevez, Messieurs, je vous supplie, les assurances de tout mon respect,

J. J. ROUSSEAU.

» Je joins ici la copie de la déclaration sur laquelle je fus admis à la communion en 1762, & que je confirme aujourd'hui «.

Il y auroit bien d'autres remarques à faire sur cette lettre, mais je m'arrête ici & me hâte de relever une odieuse & noire imputation de l'anonyme dont je rapporte les propres termes, pag. 208 & 209. *Quelle est la raison suffisante de cette furieuse animosité? Un Pasteur dont M. Rousseau a parlé deux fois avec éloges, doit avoir eu de grands motifs pour démentir lui-même ces éloges: sans doute, Monsieur: aussi se dit-on à l'oreille ce mot du guet sacré, auri sacra fames: voilà tout ce que je vous dirai, devinez le reste.*

Quelle audace contre un Pasteur dont la réputation à cet égard a été jusques ici intacte! Que veut dire l'anonyme avec son *auri sacra fames*? Qu'il leve le masque. Je n'ai aucune relation directe ou indirecte avec ceux que l'anonyme appelle les ennemis de M. Rousseau, & sur lesquels il imprime les plus sinistres soupçons.

Un ange pourroit-il tenir contre de telles im-

postures ? Je sens que ma tête s'échauffe ; aussi je vais quitter cet homme de ténèbres, pour me tourner du côté de l'homme de lumière à qui je suis & ferai toute ma vie avec l'attachement le plus sincère.

A Motiers Travers ce 27 Juin 1765.



L E T T R E . IX.

JE commence mon épître par la requête des anciens, que j'extrais de la lettre de l'anonyme, pag. 209.

» Les anciens soussignés, membres du consistoire admonitif de Motiers & Boveresse, prennent la liberté d'exposer à vos Seigneuries, disant : qu'infiniment alarmés d'être requis à délibérer sur un cas qui surpasse nos foibles connoissances, nous venons supplier vos Seigneuries de vouloir nous donner une direction pour notre conduite, sur les trois chefs suivans : 1°. Si nous sommes obligés de sévir & scruter sur les croyances & sur la foi ? A ce premier article, nous avouons ingénument notre peu de suffisance pour la théologie, estimant que l'on ne peut raisonnablement en exiger de nous, ayant toujours cru que le devoir de notre charge étoit borné à simplement délater & réprimer les dérèglemens scandaleux & l'irrégularité des mœurs, sans vouloir empiéter sur l'autorité souveraine, de qui nous dépendons.

» 2°. Si un Pasteur peut & doit avoir deux voix délibératives dans son consistoire ?

» Sur ce second chef, le consistoire de Motiers & Boveresse est composé de six anciens, ayant Monsieur son Pasteur pour président; & cette maxime, une fois introduite, les anciens ne serviroient dans les délibérations que d'ombre, à moins de l'unanimité entr'eux.

» 3°. Et enfin si M. le diacre du Val-de-Travers a droit de séance & de voix délibérative dans le consistoire de Motiers & Boveresse?

» A ce dernier article, il nous paroît que si M. le diacre veut se prêter à la correction, il doit aussi s'employer à l'instruction & à l'édification; & que Messieurs les Pasteurs ne doivent point lui empêcher de faire les catéchismes qu'il doit légitimement à la chapelle de Boveresse.

» Oui, Messieurs, le premier article de nos très humbles représentations nous alarme, puisqu'il surpasse notre pouvoir & nos foibles connoissances; & les deux seconds nous intéressent d'autant qu'attachés à notre devoir, & jaloux de le remplir, nous pourrions être repris pendant que nous serions parfaitement innocens.

» Nous nous flattons donc dès-là que vos Seigneuries voudront bien nous diriger par leur arrêt; & ce nous sera un nouveau motif d'adresser à Dieu les vœux les plus sinceres pour la conservation de Messieurs du Conseil d'Etat.

Je joins encore ici la copie de l'arrêt du Conseil d'Etat, responsif à la requête des quatre anciens que j'extrais encore de la lettre de l'anonyme, page 214.

Sur la requête des quatre anciens du consistoire de Motiers & Boveresse, il a été dit qu'on loue & approuve la délicatesse & les sages intentions des quatre anciens qui ont présenté la présente requête; & pour répondre aux trois articles qu'elle renferme,

le Conseil prononce sur le premier, que comme le consistoire admonitif n'a pour objet que les désunions, les mauvaises mœurs, & les scandales, il n'est point de sa compétence de s'ingérer dans d'autres affaires, & qu'il n'a surtout aucune autorité pour se faire rendre compte de la croyance & de la foi d'une personne; qu'il en a bien moins encore pour sévir en pareille cause, puisqu'il dépend d'un supérieur à qui il doit rapporter ce qu'il découvre d'important en ce genre, & à qui seul il appartient d'en faire la recherche, suivant sa prudence, & la punition, si le cas l'exige, suivant la forme judiciaire & la loi: conséquemment que lesdits quatre anciens seront fondés à refuser d'en connoître & juger, même en étant requis par le Pasteur; ne devant se prêter en aucune manière aux entreprises contraires aux constitutions de l'Etat, dans lesquelles on pourroit chercher à les faire entrer.

Quant au second article, qu'il n'a jamais été d'usage que le Pasteur, président au consistoire admonitif, ait plus d'une simple voix, & que celui qui en prétendrait une double seroit réprimé comme il conviendrait & contenu en ses vraies fonctions; qu'il ne lui est même pas permis de porter en consistoire le résultat, soit les conclusions de la compagnie des Pasteurs dont le consistoire ne peut & ne doit être affecté, cette compagnie n'ayant aucune autorité sur lui: qu'un Pasteur peut bien, à la vérité, la consulter pour sa direction particulière, & même suivre cette direction si cela lui convient, mais qu'elle ne doit gêner en rien l'entière liberté des suffrages des autres membres dudit consistoire, quel qu'il soit, ce que tout officier qui y assiste doit faire exactement observer.

Et quant au troisième article de la requête ci-dessus:

Il est ordonné à Monsieur Martinet, Conseiller d'Etat, Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers, de rechercher non seulement ce qui s'est pratiqué depuis un temps, mais de plus ce qui peut avoir été statué de fondation, ou dans la suite, touchant le prétendu droit de séance du diacre du Val-de-Travers dans le consistoire admonitif de Motiers & Boveresse; & sur son rapport il en sera ordonné comme il conviendra.

Vous avez vu, Monsieur, quelle a été ma conduite dans le consistoire; & dès-là il vous est aisé de remarquer si la direction que les quatre anciens ont demandée au Conseil d'Etat étoit fondée; si les articles que leur requête renferme sont exactement conformes à la vérité, & si des anciens d'église, qui avouent ingénument que deux questions simples que l'on fait à des catéchumènes, surpassent leurs connoissances qu'ils qualifient encore de foibles connoissances.

O bonnes gens! (c'est aux quatre anciens à qui je m'adresse): travaillez à vous instruire pour n'être ni trop complaisans envers votre Pasteur, ni trop obstinés à vous rendre à ses sages & douces instructions. On n'exige, & jamais on n'exigera de vous que de voter selon les lumières de votre conscience.

Quand vous demanderez des directions, je vous prie d'exposer les faits fidèlement; parce qu'une direction ne peut être donnée que sur l'exposition des faits. Je crois que vous ne trouverez pas mauvais que je vous donne ce petit avertissement comme votre pasteur & votre chef; auquel avertissement j'en joins un autre très utile, qui consiste à ne pas vous énorgueillir des éloges pompeux que vous donne l'anonyme dans son délire. Vous n'ignorez pas combien le

peuple en a ri, en particulier vos compatriotes; mais il vaut mieux tirer le rideau sur cette scene, qui assurément ne vous honore pas (o).

Je n'ai pu voir qu'avec une peine infinie qu'il y ait eu de l'humeur contre M. Imer, diacre du Val-de-Travers, en sa qualité de diacre, à qui je me fais gloire de rendre la justice, que c'est non-seulement un honnête homme, un homme de bien, & de plus un digne & fidèle ministre du St. Evangile, qui remplit avec assiduité, avec zèle, & avec exactitude toutes les fonctions auxquelles il est tenu (p).

(o) Il est bon d'observer qu'un des anciens qui a signé dans sa requête, assista au Consistoire du 24 Mars 1765. Mais il ne parut point au Consistoire subséquent du 29; sans doute il en avoit ses raisons: mais comment pouvoit-il signer le contenu d'une requête, renfermant des objets qu'il ne pouvoit attester? Je vous laisse le soin de qualifier une telle conduite.

Si je n'étois retenu par des raisons de prudence, j'aurois bien des choses à dire sur les menées de Motiers & Boveresse, dont l'anonyme auroit dû parler, s'il avoit eu de la bonne foi. Je fais bien des choses là-dessus que je veux supprimer; le temps viendra peut-être où toutes ces manœuvres se dévoileront; car la vérité ne perd jamais ses droits.

(p) Sur la note de l'Auteur, pag. 211 & 212, il voudra bien que je le redresse. Je ne fais s'il existoit en 1724, où il fut question de régler les fonctions du Diacre sous l'autorité du baron de *Strunkendé*, Plénipotentiaire du Roi. Boveresse ne parut point par ses députés; il n'y eut que Motiers, & il n'étoit point question des autres communautés du Val de-Travers. Boveresse prétendit, il y a quelques années, que le Diacre leur devoit un catéchisme toutes les quinze semaines; mais la chose a été décidée par le Conseil d'Etat, il n'y a pas long-temps, à la satisfaction de la vénérable Classe. Il n'est pas difficile de pénétrer les vues de

Quoique l'anonyme, qui n'est pas ecclésiastique, je pense, ait voulu canoniser les quatre anciens qui ont signé la requête, je serai plus modeste que lui, & me bornerai à dire que, suivant ma conscience & notre discipline, ceux des anciens qui n'ont ni composé, ni signé la requête, & qui même n'en ont eu aucune connoissance, ont fait leur devoir (q).

J'ignorois absolument cette requête des quatre anciens, qui décemment auroit dû m'être communiquée, ainsi qu'aux autres anciens; mais l'on n'eut garde de le faire; il falloit le secret. A propos du secret, que direz-vous, Monsieur, d'une chose à laquelle je ne puis penser sans m'affliger? C'est qu'immédiatement à l'issue des deux consistoires, l'on sut tout ce qui s'y étoit passé & non passé, & quelques malins esprits y donnèrent une tournure maligne; source dans laquelle l'anonyme a sans doute puisé ses observations.

A cette occasion, vous serez peut-être bien aise, Monsieur, d'avoir connoissance de la formule du serment que prêtent les anciens d'église.

L'anonyme qui réveille cette affaire terminée & bouclée: c'est une suite de son acharnement contre le Clergé. Ce Monsieur-là se trompe, lorsqu'il assure avec confiance que les Pasteurs trouvent plus doux & plus commode de borner leur sollicitude pastorale à être exacts à l'échéance de leurs Prébendes, qu'à remplir leurs fonctions. Je ne vois pas qu'il y ait rien de fort attrayant pour eux à recevoir des Prébendes, qui consistent pour l'ordinaire en assez mauvaises denrées, contre l'intention du Prince, bien connue des anciens & nouveaux Pasteurs.

(q) Ces dignes anciens sont M. le Diacre, les Sieurs Jean Henry Clerc, & Daniel François Jeanrenaud.

ARTICLE PREMIER.

» Vous jurez à Dieu , votre créateur , d'avancer son honneur & sa gloire selon son saint Evangile , & de contribuer de tout votre pouvoir au maintien des ordonnances & corrections chrétiennes observées en cette souveraineté le plus fidèlement qu'il vous sera possible.

I I.

» De fréquenter diligemment autant qu'il vous sera possible les saintes prédications , & de prendre garde si les autres membres de l'église s'acquittent soigneusement de ce devoir.

I I I.

» De vous rencontrer, s'il est possible , dans les assemblées du consistoire , toutes les fois que vous serez appelés.

I V.

» De rapporter fidèlement en consistoire tous les scandales qui vous viendront à notice , & tout ce que vous saurez être fait contre les ordonnances & la discipline ecclésiastique, observée en cette souveraineté, sans haine , ni support.

V.

» De tenir secretes toutes les choses qui se passent en consistoire , lesquelles devront être secretes.

V I.

» D'exercer la charge d'anciens pendant toute
votre

votre vie, à moins que vous n'en fussiez dispensés par le consistoire.

V I I.

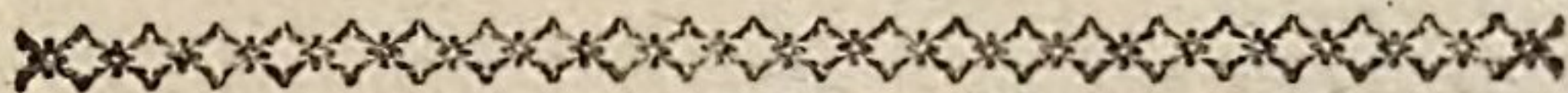
» De vous acquitter de cette charge d'une manière qui serve à l'avancement de la gloire de Dieu, & à l'avantage & édification de l'église.

V I I I.

» Enfin, si quelqu'un faisoit quelque attentat ou machination contre la personne de S. M. le Roi notre Souverain, ou contre ses Etats, de le révéler promptement à l'officier «.

Je n'ai rien à ajouter à (r) ce que dessus, & je l'abandonne à vos réflexions, continuant à vous assurer de la considération très distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être.

à Motiers-Travers le 29 Juin 1765.



L E T T R E X.

JE fus avisé, Monsieur, par un tiers, de la requête des quatre anciens, & de l'arrêt du Conseil d'Etat, qui fut rendu sur cette requête. Figurez-vous ma surprise en apprenant une dé-

(r) L'on m'objectera, pourquoi donc révélez-vous ce qui s'est passé en Consistoire, & ce qui devroit être secret? A quoi je réponds que si l'on dit des faussetés, l'on me force par-là même de révéler des vérités..

marche aussi irrégulière de la part des quatre anciens. Je n'hésitai pas à supplier le Conseil de me donner copie de la requête & de l'arrêt. Voici ma requête dans cet objet.

» Le soussigné, Pasteur de l'église de Motiers-Travers & Boveresse, a l'honneur d'exposer à vos Seigneuries qu'ayant eu indirectement connaissance d'une requête présentée au Conseil par les Srs. A. Favre, A. H. Bezencenet, L. Barrelet, & A. Jeanrenaud, tous quatre anciens d'église de Motiers & Boveresse, & d'un arrêt émané de votre part sur la dite requête: (si tant est qu'elle soit telle) où il est fait mention, si ce n'est pas directement, au moins indirectement de lui, & de M. le diacre du Val-de-Travers, d'une manière qui semble porter atteinte à leur honneur & à leur probité; il supplie vos Seigneuries de lui donner communication de la dite requête, & de l'arrêt rendu par le Conseil à ce sujet, afin que le soussigné, si le cas y étoit, avise aux moyens qu'il croira les plus propres à pourvoir à sa réputation, jusques ici inaltérable, soit dans ce pays, soit dans l'étranger, & sans aucun reproche dans l'exercice de son ministère. De sorte qu'il est pleinement persuadé que vos Seigneuries approuveront sa demande, fondée sur l'équité & sur la justice, sur les constitutions & sur les loix de cet Etat.

» Dans cette flatteuse attente, il se répand en vœux pour la prospérité du Gouvernement «.

à Motiers-Travers, le 20 Avril 1765.

Frédérich Guillaume

DE MONTMOLLIN.



ARRÊT

Du Conseil d'Etat sur cette Requête.

SUR la Requête ci-dessus, après avoir délibéré, il a été dit: que les quatre anciens du consistoire de Motiers n'ayant présenté leur Requête au Conseil que pour avoir une direction, on trouve que le suppliant n'a aucune qualité pour en demander communication; en sorte qu'elle ne peut lui être accordée, puisqu'elle ne contient rien qui intéresse sa personne. Donné en Conseil tenu sous notre Présidence au Château de Neufchâtel, le 29 Avril 1765

(Signé) SANDOZ de ROSIERES.

Je me tus par respect pour le Gouvernement, supposant que le Conseil avoit eu ses raisons de ne pas m'accorder ma demande, sachant d'ailleurs, après St. Paul, *que toute personne doit être soumise aux Puissances supérieures*, Rom. VIII. 1. Non que j'estime que la voie de représentation puisse, dans un pays libre, être fermée à aucun citoyen.

Permettez-moi, Monsieur, une apostrophe à l'Auteur anonyme, *noli movere Camarinam*: la vénérable Classe sait se conduire; elle n'a nullement besoin de vos conseils pour sa tranquillité.

Que dites-vous, Monsieur, de la note de l'Auteur, page 217, dans laquelle il couronne ses calomnies en développant toute la méchanceté de son ame? On assure, dit l'anonyme, que M.

de M. se tranquillise aussi dans le doux espoir que , sous un autre regne , les choses iront mieux pour lui & pour la vénérable Classe. Ce trait , continue l'Auteur , manquoit à l'éloge du Souverain , sous lequel nous avons le bonheur de vivre. Ah ! Monsieur , m'écrié-je là-dessus , qui pourroit croire que dans un siècle où les hommes se piquent d'être vrais , il s'en trouve un qui ait l'ame aussi noire ! Qu'il sied bien à cet homme-là de parler de violence & de persécution , tandis qu'il outrage & persécute injustement & calomnieusement un homme de bien , attaché à Dieu , à la religion , à sa patrie , & à son Prince. Suis-je capable de dégénérer de mes peres , qui travaillèrent avec tant de zèle & de succès à procurer à la Maison de Brandebourg la juste domination sur cette souveraineté ? C'est un fait connu de tous les habitans de ce pays , connu même de la Cour , & qui passera jusqu'à la postérité. Le sang qui coule dans mes veines est pur ; il est au service de mon Prince , comme l'a été celui de mes peres , & mes enfans ne dégèneront pas. Que veut dire l'anonyme par les malignes insinuations , dignes du feu de Goa , pour ne rien dire de plus ? Encore une fois , qu'il leve le masque ; qu'il se montre & qu'il se nomme. Mais il se tiendra derriere le rideau ; les calomniateurs sont lâches : celui qui est capable d'inventer une calomnie est capable de faire ce qu'il prête gratuitement aux autres.

Je n'ai rien de personnel contre M. Rousseau : je le plains autant , & plus encore dans ses erreurs que dans ses infirmités. Si on lui a mis dans l'esprit que je lui voulois du mal , l'on me fait bien tort : je n'en veux à personne , pas même à l'anonyme , qui a cherché à me maltraiter & à me

flétrir. Si j'ai tancé un peu vivement cet anonyme, c'est une correction que j'ai cru lui être nécessaire.

Quel malheur, Monsieur, que M. Rousseau se soit obstiné à écrire sur des matieres de religion contre ses promesses ! Si ce beau & rare génie avoit travaillé sur d'autres sujets, que de riches présens n'auroit-il pas faits à la Société !

J'ose le dire, Monsieur : M. Rousseau n'a point eu d'ennemis dans toute cette affaire, que ceux qui se sont déclarés ses amis. S'il eût agi par lui-même, & non pas selon leurs conseils, je ne doute pas qu'il n'eût paru en consistoire, & vraisemblablement qu'il n'eût satisfait à ce qu'on requéroit de lui : ce qui auroit été pour moi le sujet d'une parfaite joie ; & alors tout étoit fini, sans inquiétudes, sans tracasseries, & sans *cette chaîne de disgraces*, page 218, si M. Rousseau peut appeller ainsi des maux qu'il se procure si volontairement, & qui malheureusement donnent lieu à la calomnie, & réjaillissent sur des innocens.

Que M. Rousseau se persuade qu'en me conformant aux ordres de mes supérieurs, j'ai suivi en même temps les mouvemens de ma conscience, mon devoir, & l'état de ma vocation. Lui qui dit respecter si fort sa conscience, qu'il respecte aussi la mienne, & qu'il n'attribue pas à passion ce que j'ai cru devoir faire pour suivre les mouvemens de cette même conscience.

S'il le croit, j'en suis bien aise ; s'il ne veut pas y ajouter foi, j'en suis fâché : le grand juge sera intermédiaire un jour entre lui & moi.

Quoique toutes ces affaires m'aient causé bien des sollicitudes & des chagrins, j'ai cependant la consolation d'avoir été loué & approuvé

dans ma conduite par mon troupeau, qui m'a toujours été attaché, & qui me donne plus que jamais des témoignages de son affection, de sa confiance & de son respect.

Je conclurai par cette réflexion; c'est que l'anonyme, en me mettant dans la nécessité de rendre publique mon apologie, a contribué par là à faire connoître à tout le monde la régularité de ma conduite tout à la fois charitable & vigilante.

Je suivrai, Monsieur, votre conseil : je ferai imprimer mes lettres, qui, suivant l'usage des Ministres de ce pays, ont été lues dans une assemblée de la vénérable Classe. J'ai votre suffrage; suffrage d'un homme éclairé, d'un homme de bien; j'aurai par conséquent celui de tous les honnêtes gens. Conservez-moi votre précieuse bienveillance, & croyez que je vous suis pour la vie & sans réserve.

MONSIEUR,

&c.

P. S. Je suis décidé à me tenir à cet écrit, estimant que mon apologie est suffisamment établie.



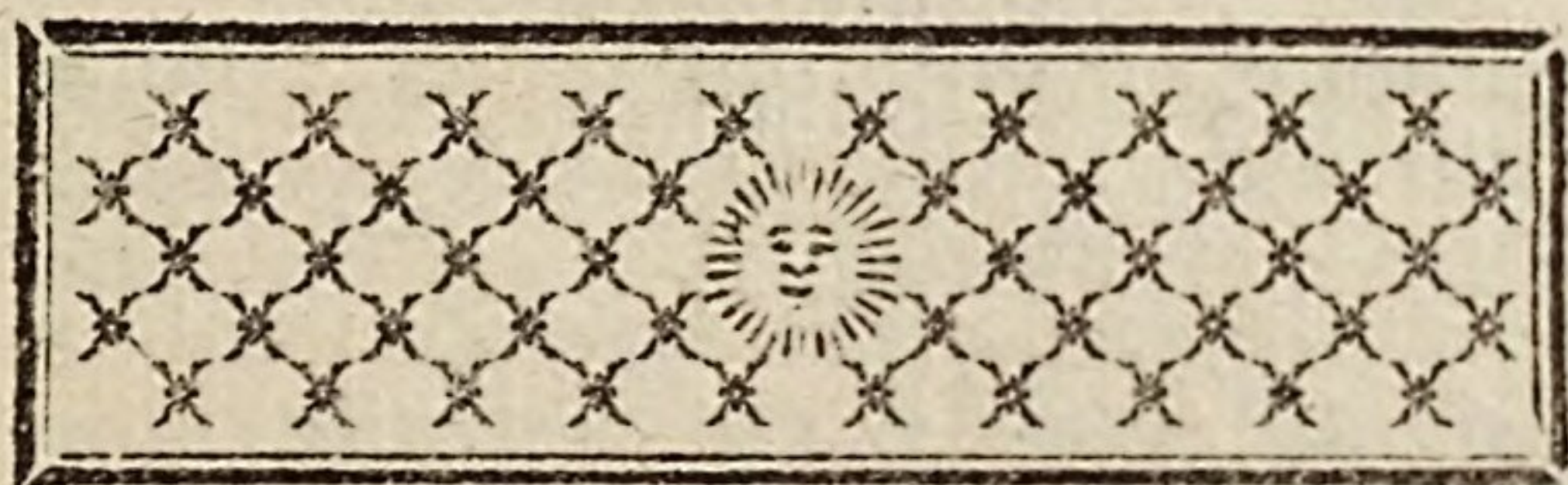
SECONDE
L E T T R E
R E L A T I V E
A M. J. J. ROUSSEAU,
A D R E S S É E
A MYLORD COMTE DE WEMYSS,
Baron d'Elcho, Pair d'Ecosse, &c. &c. &c.

Abîme tout plutôt : c'est l'esprit de l'Eglise.

Lutrin, Chant I. v. 186

AU LECTEUR ÉTRANGER.

C'est pour vous , Lecteur , que je prends la plume , & non pour mes Compatriotes , qui tous connoissent M. le Pasteur de Montiers. Si son' Ecrit n'eût point passé les limites de ce pays , je proteste , en homme d'honneur , que je ne me serois pas donné la peine d'y répondre.



L E T T R E

A M Y L O R D,

C O M T E D E W E M Y S S.

Vous le voulez, Mylord, & l'honneur l'exige ;
il faut obéir. Il faut, malgré moi, reprendre
la plume & vous achever la relation commencée
dans ma lettre du 14 Avril. Entraîné par mon
attachement pour notre commune Patrie d'a-
doption, & ne craignant point d'être l'organe de
la vérité, j'avois consenti sans peine à la publi-
cité de cette lettre. Persuadé que la constitution
de cet Etat, si heureuse pour ses habitans, ne
sauroit souffrir la moindre altération sans porter
coup au bonheur des particuliers, & regardant
l'arrêt du Conseil du 2 Avril comme un titre im-
portant à cette constitution & à tous les sujets
de cet Etat, j'ai cru bien mériter de la Patrie,
en le rendant public par la voie de l'impression.

A ce motif si fort sur mon cœur, s'en joi-
gnoit un autre qui ne l'étoit gueres moins, l'hon-
neur de défendre un ami, un homme de bien,
(a) presque devenu la victime de la trame la

(a) Je ne puis me refuser la satisfaction de vous

plus odieuse. Ajoutez, Mylord, que pour remplir ce double but, j'avois obtenu tous les encouragemens imaginables, le suffrage de personnes en place, & surtout la communication des pieces dont j'avois besoin; en particulier, celle des relations que M. Martinet, Conseiller d'Etat, & Châtelain du Val-de-Travers avoient adressées au Gouvernement, & d'après lesquelles sont intervenus les arrêts du 1 & 2 Avril.

Je puis dire en quelque façon n'avoir eu que la peine de vous transcrire ces pieces, & ceci répond à la question que vous m'avez faite, comment j'étois parvenu à être si bien informé de tout ce qui s'étoit passé dans les assemblées du consistoire admonitif de Motiers & Boveresse. Voilà, Mylord, les motifs qui m'avoient mis la plume à la main. Je croyois ma tâche remplie, & envisageant la tracasserie suscitée à M. Rousseau comme une méchante affaire qu'il convenoit de laisser s'assoupir, soit esprit de charité, soit paresse, j'avois résolu de garder le silence sur ses suites depuis le mois d'Avril.

transcrire ici partie d'une lettre de M. F. B. Cet artiste citoyen de cet Etat, & distingué par ses talens, ses connoissances & son mérite personnel, s'exprime ainsi :

„ Je vais souvent, *me dit-il*, visiter l'ancienne demeure de M. Rousseau, appelée l'*Hermitage*; c'est à deux pas d'une petite maison de campagne à moi. La mémoire de notre estimable philosophe y est dans la plus grande vénération. Je suis toujours dans l'enchantement lorsque je puis en parler avec les habitans de ce Canton, qui le regardoient comme leur pere, & l'arbitre de leurs différends. C'étoit Rousseau qui aidait à les soulager, & qui rétablissoit la paix dans les familles. C'est pourtant là l'homme que l'on a persécuté ».

Forcé maintenant de reprendre la plume, je suivrai dans cette seconde lettre la même méthode que j'ai suivie dans la première, celle d'appuyer ma narration par des documens publics, des pièces authentiques, de n'avancer que des faits avérés; & quant à ceux qui ne porteront que sur des bruits publics, j'aurai soin, comme dans ma précédente lettre, de ne les citer qu'avec ce correctif: *on dit, on assure*. Cette observation est de poids, & vous aurez, Mylord, la bonté d'y faire attention.

Je vous invite aussi à recourir aux pièces justificatives que vous trouverez cottées & rassemblées. Leur importance ne m'ayant permis de les supprimer, ni de les donner seulement par extrait, cette raison doit vous rendre indulgent sur leur nombre & sur leur étendue.

Pour suivre la liaison des faits, il faut, Mylord, vous rappeler ceux qui donnerent lieu aux deux Arrêts du Conseil d'Etat du 1 & 2 Avril, & recourir à ces deux morceaux (b). Vous y trouverez clairement énoncé le but de notre Gouvernement; dans le premier, celui de mettre M. Rousseau à l'abri de toutes nouvelles entreprises du consistoire de Motiers; & dans le second, de réprimer les singulieres prétentions du Pasteur de ce lieu. Ceux qui aiment la paix & qui respectent l'autorité souveraine, croyoient avec moi voir renaître la tranquillité, puisqu'il ne paroïssoit rester à M. de M * * * que le parti de l'obéissance & du silence. Mais en jugeant M. le Pasteur de Motiers comme un homme ordinaire, on le jugeoit mal. Il fut faire valoir son minis-

(b) Voyez la première lettre, p. 157.

tere, il mit à profit les temps consacrés à la dévotion & à l'instruction de sa paroisse; au grand scandale des ames véritablement pieuses il fit de la chaire de vérité entendre le langage de ses passions, & tonnant contre les sept péchés mortels, il eut soin d'en faire une application d'autant plus odieuse, que si l'on pouvoit se méprendre à la chose, on ne pouvoit se méprendre à l'intention. Aussi parvint-il à exciter parmi ses paroissiens une fermentation dont M. Rousseau ressentit plus d'une fois les effets, ainsi que les quatre anciens qui avoient osé recourir au Conseil d'Etat pour obtenir de leur Pasteur qu'il *se contînt dans ses vraies fonctions* (c).

Les choses furent poussées si loin que le Gouvernement jugea nécessaire de pourvoir à ce désordre en employant des moyens efficaces pour contenir enfin M. le Pasteur de Motiers. Mais des parens respectables étant intervenus en sa faveur, & s'étant chargé de l'admonester, le Conseil d'Etat voulut bien acquiescer aux desirs d'une famille, qui dans tous les temps s'est distinguée

(c) M. le Professeur & Pasteur à Motiers, *dans sa réputation d'un libelle* (*), nous apprend qu'à cette occasion il prit le parti de présenter une requête au Conseil d'Etat, &c. &c. Mais M. le Professeur qui se pique d'être si vrai, si exact, si modéré, auroit bien dû nous donner aussi une copie de sa requête, piece qu'on trouva si indécente, si scandaleuse, que par charité pour lui, M. de Rosieres, alors Président du Conseil d'Etat, ne voulut pas la présenter, & la remit aux parens de M. le Professeur, qui la supprimerent; ce qui engagea celui-ci à en faire une autre qu'il nous a produite.

(*) Pag. 218.

au service du Souverain & de la Patrie , & dont tous les membres se sont toujours montrés bons sujets , bons magistrats , & bons citoyens. M. de M * * * fut donc admonesté , & promit , ainsi que Messieurs ses parens en firent rapport au Conseil , *qu'il se contiendrait dans la suite , & que ni en public ni en particulier , il ne diroit plus rien qui pût animer le peuple.*

Cette promesse ne portant que sur l'avenir , & ne remédiant point au désordre actuel , le Gouvernement ordonna à M. le Châtelain du Val-de-Travers de faire connoître au public de la façon la plus solennelle , les ordres qui lui étoient donnés de rechercher & punir tous ceux , de quel état & condition qu'ils pussent être , qui de fait ou de paroles attaqueroient M. Rousseau , auquel le Roi avoit accordé sa protection immédiate.

M. le Châtelain , appelé par sa place à siéger aux Etats alors assemblés , jugea le mal assez pressant pour remettre ces mêmes ordres à M. Guyenet son Lieutenant , qui se trouvoit aussi en ville pour affaires. Obligé de tout quitter , M. Guyenet se rendit à Motiers , & l'assemblée de la justice ayant été convoquée en la personne de tous les justiciers , il leur adressa ce discours.

» Messieurs , les divers moyens indécens qui sont mis en usage pour exciter les esprits contre M. Rousseau & lui attirer des désagrémens dans son séjour au Val-de-Travers , ont surpris & irrité le Gouvernement. En conséquence j'ai reçu l'ordre exprès de me transporter incessamment ici pour manifester en l'absence de M. le Châtelain les intentions de la Seigneurie. Le public apprendra par là qu'un citoyen tel que M.

Rousseau, qui jouit avec éclat de la protection royale de sa Majesté, de la bienveillance intime de Mylord notre Gouverneur, & qui est protégé particulièrement par le Gouvernement, mérite de justes égards de la part de tous les habitans de ce pays, quels qu'ils soient. Cependant le Conseil d'Etat est informé que de certaines personnes tiennent contre M. Rousseau des discours insultans & séditieux, qui outragent à la fois & le Souverain qui protège, & le citoyen qui est protégé. C'est pour remédier efficacement à un pareil désordre que la Seigneurie juge à propos de donner les ordres qui vont être lus, qui attireront un châtiment grave à quiconque osera y contrevenir.

»Je viens d'apprendre que M. Rousseau n'est pas le seul ici qu'on attaque, & que Messieurs les anciens Favre, Bezencenet, Barrelet, & Jeanrenaud l'ainé, sont exposés à de fréquens mauvais propos, à des menaces même. On ne doit cependant pas ignorer que leur sage conduite leur a mérité l'approbation distinguée du Gouvernement, & les éloges de tous les honnêtes gens (d). On ne fait pas attention sans doute, qu'en blâmant ce qu'ils ont fait, on outrage le Gouvernement dont ils sont approuvés. (e). Cela m'engage à rendre publique la commission particulière qui m'a été donnée de leur témoigner de nou-

(d) Voyez ce que dit à ce sujet M. le Professeur dans sa réfutation, pag. 190, où par représailles il accorde aussi son approbation aux deux anciens Jean Henri Clerc, & Daniel François Jeanrenaud, qui à ce prix se passeront sans doute de celle du Gouvernement & de l'estime des honnêtes gens.

(e) Voyez l'arrêt du 2 Avril.

veau la satisfaction du Conseil d'Etat, & à déclarer, que si au mépris de ce que je viens de dire, on continue à s'oublier à leur égard, il sera pris des mesures qui les mettront à couvert de toute insulte «.

Ensuite, après avoir fait lire les ordres du Gouvernement, M. Guyenet ajouta :

» Vous voyez, Messieurs, à quel point la Seigneurie prend intérêt à cette affaire, & je dois ajouter que Sa Majesté par un rescript, arrivé dernièrement, ordonne au Conseil d'Etat de pourvoir au repos & à la sûreté de M. Rousseau. Je m'assure que dans cette juridiction on est trop zélé sujet de notre Auguste Souverain pour rien entreprendre qui puisse lui déplaire, & que chacun se conformera avec empressement aux ordres du Gouvernement, vous enjoignant Messieurs de cette justice, d'y veiller soigneusement «.

Deux heures après les mêmes ordres furent lus dans l'assemblée de la communauté de Motiers, & expédiés aux autres communautés du Val-de-Travers.

Vous avez vu ci-dessus, Mylord, que le Roi avoit accordé sa protection à M. Rousseau. Il étoit en effet arrivé un rescript de la Cour, par lequel approuvant l'attention du Conseil d'Etat à prévenir tout désordre, & toute dissension dans ce pays, au sujet de la réimpression des *Lettres écrites de la Montagne*, le Roi défend de sévir contre cet ouvrage, & surtout d'en inquiéter l'Auteur à ce sujet.

Ce rescript motivé sur les raisons les plus sages, fut intimé à la Classe, & en conséquence plusieurs Pasteurs à leur assemblée générale du mois de Mai, opinèrent à laisser tomber l'affaire

de M. Rousseau. Celui de Motiers, à ce qu'on assure, conclut bien différemment, sans doute pour faire preuve de la modération & de la soumission, ou peut-être aussi dans l'espoir de recueillir le fruit de ses sermons édifiants. Mais sans adopter ses conclusions, la Classe remit l'affaire à sa prudence, sous la réserve expresse qu'elle ne seroit compromise en rien.

Nous verrons dans un moment comment il engrena de nouveau l'affaire dans l'assemblée du consistoire de Motiers du 19 Mai. Il faut auparavant vous rendre compte d'un Arrêt du Conseil d'Etat du 15, qui prononçant sur le droit prétendu par le Diacre du Val-de-Travers, d'assister en consistoire admonitif, & d'y avoir voix délibérative, ordonne à l'Officier du lieu de s'opposer à cet abus (f).

Cet Arrêt fut d'ordre de M. le Châtelain communiqué le 18 à M. le Pasteur & à M. le Diacre, par M. le Greffier du Val-de-Travers, *afin, comme il leur dit, qu'ils en fussent rendus sachans, & qu'ils n'en prétendissent cause d'ignorance.*

Le lendemain 19 le consistoire de Motiers s'é-

(f) M. le Professeur prétend (*) qu'il y a eu de l'humeur contre la personne du Diacre. Il faut donc lui prouver que le Conseil d'Etat a raison d'avoir de l'humeur, ou plutôt que ce qu'il ose qualifier d'humeur est fondé sur de très bonnes raisons. On les trouvera déduites dans un arrêt du Conseil produit parmi les pièces justificatives, N^o. IV. On verra que parmi les abus réprimés par cet arrêt, il est entr'autres défendu au Diacre du Val-de-Travers d'assister en consistoire seigneurial.

(*) Réfutation.

tnat

tant assemblé, M. le Pasteur du lieu rendit compte de l'Arrêt du 15, ajoutant que M. le Diacre, quoique dûment informé par M. le Châtelain, avoit été dans la résolution d'assister à cette assemblée, en attendant que la vénérable Classe eût fait ses remontrances (g), mais qu'il avoit pourtant déferé aux représentations que lui son Pasteur lui avoit faites. Justement blessé d'un pareil discours, M. le Châtelain repartit, *que le Diacre avoit très prudemment fait d'obéir aux ordres du Gouvernement, que s'il eût osé se présenter en consistoire, il lui auroit adressé d'abord des conseils, ensuite des exhortations, enfin des ordres de sortir, & trouvé le secret de se faire obéir.*

Après cette espece de préambule, M. de M * * * suivant l'usage, demanda s'il n'y avoit aucun

(g) Cette raison n'est vraiment pas mal trouvée, & offre toutes sortes de facilités pour se dispenser de l'obéissance due aux ordres du Gouvernement. C'est apparemment sur le même principe que M. le Professeur, informé le 5 Avril dernier par M. le Châtelain du Val-de-Travers des ordres qu'il avoit reçus du Conseil d'Etat relatifs à M. Rousseau, & au Consistoire admonitif de Motiers, avoit répondu *que sa réponse seroit brève, qu'il étoit membre d'un corps, qu'obligé de lui obéir de même qu'à sa conscience, il feroit toujours ce qui seroit conforme à son devoir.* Sans faire beaucoup de commentaires sur cette réponse, il est évident que M. le Professeur, ou s'est moqué de nous quand il nous cite le (*) passage de saint Paul : *Que toute personne doit être soumise aux Puissances supérieures*; ou bien qu'il ne connoît point de Puissance supérieure à celle du corps dont il est membre. Laissons le opter entre ces deux partis.

(*) Page 301 de sa réfutation.

scandale dans l'Eglise. A cette demande, l'ancien Clerc (h) se leva comme un ressort, & au mépris des Arrêts du Conseil d'Etat, & malgré les rescrits du Roi, il remit sur le tapis l'affaire de M. Rousseau, le dénonçant au consistoire avec tant de zèle qu'il ne fut plus question que d'aller aux voix. Vous jugez bien, Mylord, que parmi six anciens d'Eglise, c'étoit déjà trop qu'un seul eût eu l'audace de contrevenir si formellement aux ordres positifs du Roi & du Gouvernement. Aussi tous les autres rejetterent avec indignation la proposition de sévir contre M. Rousseau.

C'est apparemment à ce mauvais succès que faisoit allusion M. de M * * * lorsqu'à la générale du mois de Juin, rendant compte à la Classe de ce qui s'étoit passé à Motiers, il se lamentoit de trouver toujours en son chemin ce vigilant Châtelain, qui rompant toutes ses mesures, étoit pour lui une écharde pire que celle dont se plaignoit Saint Paul. A quoi il ajouta qu'il ne falloit plus se flatter de rien obtenir à Motiers contre M. Rousseau, mais que puisque celui-ci avoit dessein de changer d'habitation, & que l'Arrêt du premier Avril ne lioit les mains à son égard qu'au seul consistoire de Motiers, on pouvoit prendre à l'avance des mesures pour procéder contre lui, aussitôt qu'il seroit dans une autre Paroisse. Cet avis, que dictoit sans doute l'esprit de *modération* & de *tolérance* qui caractérise toute la conduite de ce Pasteur, ne fut cependant pas goûté. Malheureusement pour l'orateur, il existoit un nouveau rescrit très

(h) Voyez ci-après la note ».

énergique, par laquelle Roi témoignoit son mécontentement de la conduite inconsiderée de ces esprits remuans, qui, échauffés du zèle amer d'une piété intolérante, & non contents des mesures prises pour empêcher la publication des ouvrages qui les scandalisoient, vouloient encore sévir contre leur auteur, & le menaçoient même des peines ecclésiastiques, Sa Majesté déclarant que sa volonté sérieuse étoit que le Conseil assurât d'une maniere complete & bien décidée, les effets de sa protection Royale accordée à M. Rousseau.

Par égard pour la Classe, le Gouvernement, vu la teneur de ce rescript, ne le lui avoit pas intimé: mais on en donna connoissance à un des membres de cette compagnie avec une copie qu'il en demanda, sous la condition de ne communiquer cette piece que dans le seul cas où l'affaire de M. Rousseau seroit encore traitée. Or, on fait que le rescript fut lu en Classe, que M. de M * * * demanda à en tirer copie, ce qui lui fut refusé, & que la compagnie décida qu'il ne seroit plus question de cette affaire de M. Rousseau.

Le narré que je viens de vous faire, Mylord, je le tiens d'un galant homme, qui ne craindra point d'être nommé quand il le faudra, lequel m'étant venu voir dans les premiers jours de Juin, & ayant trouvé chez moi quelques amis, nous raconta ce que vous venez de lire, & ce qui m'a depuis lors été confirmé.

Je pourrois terminer ma lettre ici, mais dans ma précédente (i) vous ayant rendu compte d'un

(i) Pag. 185 & les suivantes.

écrit anonyme adressé à la compagnie des Pasteurs au sujet de M. Rousseau, je dois aussi vous dire que j'ai vu depuis peu, plusieurs lettres (k), & surtout une déclaration de M. E. B. si violemment attaqué dans cet écrit, pieces par lesquelles il est évident que loin d'avoir contribué, comme on l'accuse, aux démarches de notre Clergé dans l'affaire de M. Rousseau, il les a trouvées pleines de contradictions; M. B. défavouant au surplus avec force & d'un ton qui paroît celui de la vérité, toutes les imputations de l'écrit anonyme dont l'Auteur doit bien rougir, si un désaveu si positif ne l'engage pas à se nommer.

Je vous ai parlé encore de l'abandon où depuis plus de dix ans étoit restée la chapelle de Boveresse; il est donc naturel de vous apprendre ce qui s'est depuis lors passé au sujet de cette chapelle (l).

(k) Lettres écrites dans le courant de Février, Mars & Avril derniers.

(l) M. le Professeur de Motiers ayant prétendu me redresser dans une note, page 295. de sa réfutation, me force, pour ma justification, à reprendre cette matiere & à produire ici des pieces qui décideront le différend entre lui & moi. Je ne ferai pourtant pas usage de toutes celles que j'ai en main, malgré l'acharnement dont il me taxe dans la même note. Une requête de la communauté de Boveresse du 28 Juin 1762, & une autre du 28 Juin dernier avec les Arrêts du Conseil d'Etat me suffiront ici. On les trouvera donc parmi les pieces justificatives. Quant à la fin de cette note, j'avoue que j'en suis stupéfait; & pour toute réponse, je veux bien me borner à renvoyer l'Auteur à un Arrêt du Conseil du 23 Février 1750, signé de *Natalis*, piece intéressante à l'honneur & à la tranquillité de M. le Receveur *Guyenet*.

La communauté de Boveresse, sans se rebuter de l'inutilité des démarches qu'elle avoit faites auprès de la compagnie des Pasteurs, ou de l'inexécution des Arrêts qu'elle avoit obtenus en Conseil d'Etat, avoit souvent répété ces mêmes démarches, & entr'autres présenté le 28 Juin 1762, une requête très expressive sur laquelle elle avoit obtenu un Arrêt favorable. Elle en avoit encore obtenu un autre à la date du 13 Juin 1765, mais toujours infructueusement pour le service de sa chapelle. Enfin le 18 Juin dernier elle réitéra sa plainte dans une requête au Conseil d'Etat, par laquelle elle supplie le Gouvernement de la maintenir dans ses droits, & d'ordonner la restitution de quelques-uns des titres qu'elle avoit produits en Chancellerie, d'où ils avoient été retirés par Messieurs les Pasteurs avec les leurs propres. Sur ces deux chefs le Conseil d'Etat, par Arrêt du même jour, prononça qu'à l'avenir le Diacre du Val-de-Travers eût à faire de quinzaine en quinzaine les catéchismes dûs à la chapelle de Boveresse (m), & que les papiers de cette communauté lui fussent rendus. Après une pareille décision, on devroit espérer que c'est aujourd'hui une affaire finie (n). Mais comme par la teneur même de cet

(m) Savez-vous la réponse du Diacre, lorsque cet arrêt en original lui fut signifié par la communauté de Boveresse? Elle vaut la peine d'être transcrite. *Je respecte infiniment les ordres du Conseil d'Etat, mais je dois obéir à la Class.* Je me tais. Ce n'est pas à un particulier à relever une pareille réponse.

(n) A en croire pourtant M. le Professeur dans sa note, page 295, c'étoit déjà une affaire terminée & bouclée. Il fait même entendre que la prétention de

Arrêt, on voit qu'il n'est pas le premier qui ait été rendu sur cette singulière contestation, on peut sans témérité prévoir qu'il ne sera pas le dernier, à moins que la communauté de Boveresse en perdant tout-à-fait courage dans la poursuite de ses droits, ne perde aussi tout goût pour les catéchismes.

A bon compte, cet Arrêt qui donnoit gain de cause à cette communauté, devint un des griefs sur lesquels, dans les premiers jours du mois de Juillet, la Classe jugea à propos d'adresser au Conseil d'Etat des remontrances qui rouloient sur les trois chefs suivans.

1. Sur l'exclusion du consistoire seigneurial prononcée contre le diacre du Val-de-Travers, il y a bien des années, savoir par l'Arrêt du 18 Novembre 1758.

2. Sur l'exclusion du consistoire admonitif de Motiers & Boveresse prononcée contre le même par l'Arrêt du 15 Mai passé.

Et 3. Sur le contenu de l'Arrêt du 18 Juin précédent.

Sans m'arrêter sur ces remontrances, il me suffira de vous dire qu'elles furent mal reçues & unanimement rejetées.

ceux de Boveresse n'étoit pas fondée, puisque *la chose*, dit-il, *avoit été décidée par le Conseil d'Etat*, il n'y avoit pas long-temps, à la satisfaction de la vénérable Classe. Lorsque M. le Professeur écrivoit cela le 29 Juin 1765, ignoroit-il l'Arrêt du Conseil du 18 du même mois, ou bien avoit-il si-tôt oublié la simplicité, la candeur qu'il avoit promises dans son début p. 225, ou bien enfin, sa véracité, sa simplicité, sa candeur s'accommodent elles de pareils traits, & si souvent répétés dans sa réfutation?

Mais il est nécessaire de vous apprendre que dans la générale, où ces remontrances avoient été arrêtées par la compagnie des Pasteurs, un des membres de cette assemblée y avoit fait lecture d'une réponse à ma précédente lettre, tournée en façon de réfutation.

La vénérable Classe ne voulut avouer ni l'ouvrage, ni l'auteur, le laissant d'ailleurs le maître comme simple particulier, de plaider sa propre cause. Il ne fut point découragé, & sollicita auprès de notre Magistrat la permission de le faire imprimer ici. Elle ne lui fut point accordée. Après ces deux rebuts, on crut que cet Auteur ne s'exposeroit pas à un troisieme, & qu'il se rendroit aux bons avis de quelques-uns de ses parens, ou collègues, qui n'approuvoient du tout point cette production. On m'apprit pourtant dans le courant du mois de Juillet que cet ouvrage, deux fois rejeté, s'imprimoit dans une ville voisine aux frais des Editeurs du Journal Helvétique. Je compris dès-lors ce qu'il en falloit penser. Ensuite dans la gazette de Berne du 31 Juillet parut cet avis.

» Il vient de paroître une réfutation *très solide* & des plus *curieuses*, de la lettre de M^{***}. relative à M. Rousseau, datée de Goa (o), & conçue dans des termes *d'indisconvenance* tout-à-fait déplacés à l'égard de la vénérable Classe de Neufchâtel, ainsi que par rapport à M. de

(o) Non, elle est datée de Neufchâtel. & imprimée sous le titre de Goa; au lieu que suivant M. le Professeur, qui sans doute a ses raisons pour cela, cette lettre se trouve datée de Goa, & imprimée à Neufchâtel.

Montmollin, Pasteur à Motiers. Dans cette réfutation dont on est *redevable* à la plume de ce Pasteur, se manifeste, par des faits détaillés, tout ce que la lettre contient de peu véridique. Tant la réfutation que la lettre qui en est l'objet, se trouveront sur la fin de cette semaine chez les principaux Libraires des villes de la Suisse «.

Cette modeste & sage annonce acheva de décider mon jugement; & je compris que la grande ressource de l'auteur étoit de prévenir le public en faveur de son ouvrage. Il a paru enfin, cet ouvrage *très solide*; & j'ai vu que j'en avois bien jugé.

Ayez la bonté, Mylord, de voir par vous-même cette réfutation trop longue pour vous la transcrire ici, & trop *curieuse* pour en rien retrancher. Vous trouverez ci-après (*p*) quelques-unes des remarques qui m'ont été tournées, & par lesquelles vous pourrez juger du caractère de l'ouvrage, & de ce que l'on pense ici sur celui de l'auteur.

Pour moi, j'avois d'abord peine à me persuader que cet auteur fût en effet M. le Professeur de Motiers; mais on me fit observer :

1. Que malgré *sa modération*, & la *modestie* de son caractère, & tout en se prodiguant les louanges les plus douces, cet auteur m'accable d'injures, me taxe d'ignorance, d'infidélité, de mauvaise foi, des calomnies, &c. &c. (*q*).

(*p*) Par ménagement pour l'Auteur, je n'en produirai pas d'autres quant à présent.

(*q*) Par exemple. . . . Mais plutôt voyez la réfutation d'un bout à l'autre.

Qu'il

2. Qu'il a grand soin d'omettre dans ses récits des circonstances essentielles (r).

3. Qu'il nie les faits les mieux constatés, & veut modestement que l'on en croie son seul témoignage dans sa propre cause, quoique ce témoignage soit en opposition avec une requête signée par quatre anciens de son Eglise (s), avec les relations que Monsieur Martinet, premier officier du lieu, avoit d'office adressées au Gouvernement (t). Et enfin avec les Arrêts de ce

(r) Par exemple, dans la relation qu'il nous donne pag. 197 à 198, l'Auteur a oublié une circonstance de poids, c'est que cette assemblée si grave par son objet, l'endoctrinement des Anciens, se tenoit autour d'une table & d'un buffet abondamment garnis; & cette circonstance jette un grand jour sur la nature du compliment fait par les Anciens, *qu'ils se félicitoient d'avoir un Pasteur qui en usât si bien avec eux.*

(s) Voyez entr'autres les pages 213 & 214 de la réfutation, & remarquez qu'en accusant les Anciens d'infidélités dans l'exposition des faits, l'auteur ne spécifie aucune de ces infidélités. Pour moi je n'en suis pas surpris; ici comme en plusieurs autres endroits j'admire sa prudence, ou plutôt son adresse.

(t) En voici la preuve. Lisez les pages 203 & 204 dans lesquelles l'Auteur assure que je suis un ignorant, & que je déguise les faits. Je lui répète donc que ma relation de tout ce qui s'est passé en Consistoire à Motiers jusques à ses *mouvemens, gestes & propos*, est tirée exactement des relations données au Gouvernement par M. le Châtelain du Val-de-Travers; que c'est d'après ces mêmes relations que j'ai dit tout ce que M. le Professeur nie avec une hardiesse qui étonne ceux même qui le connoissent le mieux. Que l'on juge de la valeur de ses négations par ce seul trait. Il nie (*) la réponse des Anciens aux reproches qu'il leur adressoit à l'issue de l'assemblée du Consistoire du 29 Mars,

(*) Page 202 de la réfutation.

même Gouvernement (*u*).

4. Qu'il affecte de jeter des doutes sur les pie-

& cette même réponse se trouve dans la relation faite le lendemain par M. le Châtelain. Je dis plus j'affirme à M. le Professeur que cette réponse lui fut faite par M. l'ancien Bezencenet, & entendue par les assistans.

La même relation porte encore expressément que M. le Professeur demandoit que dans la délibération l'on se conformât à la direction de la Classe qu'il avoit exhibée. C'est lui faire tort sans doute, car il affirme le contraire dans sa note, pag. 214.

(*u*) Qui ne riroit, par exemple, de voir l'Auteur (*) à la torture pour distinguer entre *voix prépondérante* & *double voix*, & vouloir donner le change au public en assurant que c'est moi qui prétends *malicieusement* que *voix prépondérante* signifie *double voix*? Eh! faut-il donc toujours citer mon garant, cet arrêt accablant du 2 Avril?

Ce même arrêt répond amplement à la note p. 204. *Je ne connois ni la logique, ni nos constitutions; je ne fais faire que des libelles.* Cela est bientôt prononcé, & digne surtout de la *modération* de M. le Professeur & de *la modestie de son caractère*. Mais à cela voici ma réponse. Je n'ai parlé que d'après les relations envoyées au Gouvernement par l'officier du Prince. Il est heureux pour moi d'avoir un pareil guide; & j'abandonne sans regret à M. le Professeur, *le plus vieux de ses Anciens*, qui paroît lui servir de garant & de témoin dans les occasions délicates, comme il nous le fait entendre lui-même (†). C'est encore sur le témoignage d'un pareil garant que M. le Professeur ne rougit point de donner un démenti à l'arrêt du 2 Avril qui dit expressément *qu'il n'a jamais été d'usage que le Pasteur président au Consistoire admonitif ait plus d'une simple voix, &c.* Et M. le Professeur (††) dit en autant de mots, *que ce sont les usages des Consistoires de ce pays.* Après cela je dois me trouver très honoré d'être

(*) Pag. 204.

(†) Réfutation, *idem* à la note.

(††) *Idem.*

ces que j'ai produites (v), & surtout qu'il a grand soin d'attribuer toujours à moi seul des choses que je n'avance pourtant que d'après ces mêmes pieces (x).

traité comme le Conseil d'Etat. Mais quand l'Auteur ajoute immédiatement après, & *nous sommes dans un pays d'usages*, est-ce pour mieux nous faire sentir le danger de tolérer le moindre abus, & l'obligation que ce danger impose à tout citoyen d'élever sa voix contre toute prétention nouvelle ? En ce cas remercions-le de nous donner ainsi la clef de la conduite irrégulière tenue dans l'affaire de M. Rousseau ; le tout sans doute pour établir par l'usage, cette inspection sur la foi que réprouvent nos constitutions, mais que M. le Professeur voudroit pourtant s'arroger à lui & à sa compagnie.

(v) Pourquoi cette affectation de dire & de répéter (1), que c'est de ma lettre qu'il extrait la requête des quatre anciens de son église, ainsi que l'arrêt du Conseil du 2 Avril ? Voudroit-il aussi jeter des doutes sur l'authenticité, ou la fidélité de ces deux pieces ? Pour moi, je l'avoue, je suis étonné qu'il ne se soit point inscrit en faux contr'elles. C'étoit le seul moyen de donner à sa réfutation un air de vraisemblance, du moins dans l'étranger.

(x) *N'en déplaît*, dit-il, par exemple, (2), *n'en déplaît à l'Auteur, le Clergé, selon les Constitutions ecclésiastiques de ce pays, à inspection sur la foi comme sur les mœurs, &c.*

Pourquoi ne pas dire tout uniment, *n'en déplaît au Conseil d'Etat*. C'est lui qui a prononcé sur cette inspection par son arrêt du 2 Avril, & *n'en déplaît à M. le Professeur*, une pareille autorité vaut mieux que la sienne, exceptons pourtant, lorsqu'il définit l'Inquisition. Page 153.

Mais les constitutions ecclésiastiques ! L'auteur devoit bien nous indiquer celles qui attribuent au Clergé

(1) Réfutation, pag. 211 & 212.

(2) Réfutation, pag. 183.

5. Que lorsqu'il cite quelques morceaux de l'ouvrage qu'il réfute, il a grand soin de supprimer, ou d'ajouter quelques expressions, ou même de me prêter tout-à-fait les siennes, quoique, pour mieux en imposer aux lecteurs, les citations soient en lettres italiques (y).

6. Qu'au moyen de ce petit manège si nécessaire quand on défend une mauvaise cause, il se fait des monstres pour les combattre & en triompher (z); ou ce qui est bien pis, il me

le droit d'inspection sur la foi des fidèles. Nous ne les connoissons point. Il est vrai que nous nous bornons à connoître & respecter celles qui émanent du Gouvernement, lequel seul a le droit de les établir, *augmenter, diminuer*, suivant le besoin, ainsi que s'exprime l'arrêt du 25 Juillet 1553. Et ce droit est si réel qu'actuellement il existe une commission chargée de travailler à la réforme de ces constitutions ecclésiastiques. Notez que cette commission n'est composée que de trois Conseillers d'Etat.

(y) Confrontez les citations, page 198, 199, 202 & 203, & vous verrez que l'Auteur a fort adroitement supprimé à la page 203 cette phrase, *on dit*. Que plus adroitement encore il a ajouté celle-ci, *en Consistoire*, page 204 & 205. Et enfin qu'à sa citation de la p. 196, excepté le mot *complété*, il n'y en a pas une qui m'appartienne.

Encore un exemple de sa bonne foi. *Qui a dit à l'homme du siècle que si la déclaration de l'Auteur d'Emile en 1762 me parut suffisante pour l'admettre à la communion, je devois, quoi que fût M. Rousseau, quoi qu'il écrivit, continuer à l'admettre, &c. (1) !* Et qui a dit à M. le Professeur que l'homme du siècle eût dit une pareille absurdité ? Qu'il me lise, ou ne me lise pas, cela doit être fort égal ; mais ce qui ne l'est pas, c'est qu'il me fasse parler d'après lui.

(z) Voyez, par exemple, page 191, où après avoir

(1) Réfutation, page 203.

donne une façon de penser qui doit sans doute lui être plus naturelle qu'à moi (a).

L'on crut voir à ces traits que l'ouvrage ne pouvoit être en effet que de M. le Professeur de Motiers.

Faisons - lui donc, Mylord, comme auteur d'une production si sublime, l'honneur de nous en occuper encore quelques instans.

J'observe d'abord que l'auteur me fait un crime de ne m'être pas nommé. Mais n'est-il pas plaisant qu'en reprochant l'anonyme à un homme qui ne dit que des choses avérées, ou publiques, il le garde sur l'étrange correspondant qu'il se donne, & qui plein de *lumières* & de *piété*, s'affectionne pourtant si fort à M. de M***.

dit : *Je ne sais où l'auteur a puisé ce qu'il ose avancer, que la vénérable Classe fulmina contre M. Rousseau, en dépit des constitutions de ce pays, une sentence d'excommunication ; avec quelle adresse, quelle rapidité il passe à un autre sujet, savoir le droit qu'a la Classe de donner des directions à ses membres, droit que personne ne lui a jamais contesté, mais bien celui d'étendre cette direction jusques aux Laïques. C'est dans ces sortes d'occasions que l'Auteur triomphe.*

Quant au fait de l'excommunication, qu'importe où j'ai puisé ce fait ? Est-il vrai, ou non ? Voilà la question. Mais pour la singularité, je voudrois que M. le Professeur l'eût nié. Car remarquez qu'il paroît seulement le nier. Et en vérité l'occasion étoit heureuse pour faire valoir sa négation.

(a) Entr'autres, lorsqu'il prétend (*) si charitablement que la méprise d'un crieur public devient un ridicule pour le Magistrat qui l'emploie. C'est comme s'il jetoit celui du mot *indisconvenance* employé dans la gazette sur le compte du Magistrat qui en est le censeur.

(*) Réfutation, page 183.

& à sa conduite (b)? Un pareil *homme de lumieres* valoit assurément la peine d'être connu. Après tout, mon nom ne faisoit rien à la vérité des faits. En ne me nommant pas, je n'ai dit que des choses notoires au public, ou appuyées de documens incontestables; au lieu que M. le Professeur, en se nommant, avance beaucoup de choses qui ne sont connues que de lui tout au plus.

Il a pourtant une fois raison. C'est quand il dit que la vénérable Classe fit, en 1762, des remontrances au sujet d'Emile.

Il y en eut, en effet, mais avec si peu d'appareil, que le public, tout occupé de l'admission de l'auteur à la communion, en fut à peine informé. Quoi qu'il en soit, j'étois mal instruit. Cet aveu de mon erreur me coûte si peu que pour l'amour de M. le Professeur, je voudrois en avoir beaucoup de pareils à lui faire. Me voici donc mieux instruit, graces à l'avis qu'il me donne de recourir aux registres du Conseil d'Etat. Il est vrai que cet avis m'a valu bien des

(b) Jusques là que ce digne correspondant estime (1) que l'honneur de la religion est intéressé dans la cause de M. le Professeur. La religion n'est-elle donc faite que pour servir de sauve-garde aux écarts des gens d'Eglise? Une preuve, au contraire, qu'elle est très solidement fondée, est de voir que leur conduite ne peut l'ébranler. On peut rappeler ici le conte d'un Auteur célèbre & qui les connoissoit bien. Il dit qu'un Juif très honnête homme fit un voyage à Rome, & se convertit au seul aspect des débordemens du sacré College, jugeant qu'il falloit bien que le christianisme fût une religion divine pour se maintenir sur la terre malgré les vices de ceux qui la prêchoient.

(1) Réfutation, page 164 & 165.

lumières que je n'avois pas. Je n'en ferai pourtant point usage ici ; & je dois me flatter que M. le Professeur, vu la cause qu'il défend, sentira le prix de mon silence.

Pour vous, Monsieur, vous êtes vrai, vous aimez aussi la vérité. Je vous la rapporterai dans toute son exactitude. Croyez-moi véritablement pour la vie, &c. C'est toujours au correspondant anonyme que cela s'adresse, à la fin de la troisième lettre, page 184. Convenez que voilà un amateur de la vérité bien servi suivant son goût ! Daignez revoir là-dessus les précédentes notes, & lire les remarques ci-après.

Voulez-vous un exemple d'un raisonnement profond ? C'est le début de la page 195. *Je quittai Neufchâtel le 14 pour revenir chez moi, où je m'occupai de mes affaires. Comment donc le téméraire Auteur du libelle ose-t-il avancer qu'il y a eu des menées employées dans l'Eglise de Motiers ?*

Remarquez seulement que lorsque M. le Professeur est à Motiers, il est chez lui ; & que quand il travaille à l'excommunication de Rousseau, il s'occupe de ses affaires.

Qu'il apprenne à être vrai, ajoute-t-il immédiatement après.

Le précepte est bon, d'où qu'il vienne, même de M. le Professeur de Motiers.

Voulez-vous à présent un trait de prudence ? Voyez sa note, page 214, où il nous apprend que c'est par prudence qu'il se tait sur les menées de Motiers & Boveresse. Pour cette fois nous l'en croirons sur sa parole.

Toutes ces expressions de bêtises du libelle, tous ces propos extravagans que l'anonyme met dans

ma bouche sont trop méprisables pour que je prenne la peine de les réfuter (c).

Je conviens avec M. le Professeur que ces propos sont extravagans & méprisables ; & c'est précisément pour cela que je les ai cités. C'étoit pourtant par de pareils motifs que la conscience des anciens avoit été ébranlée , comme eux-mêmes l'ont avoué. Que M. le Professeur assure aujourd'hui n'avoir jamais ni pensé, ni dit de pareilles absurdités : cela n'est pas étonnant ; & dès qu'il les nie , nous devons l'en croire comme sur tout le reste. Oseroit-il en imposer à son correspondant anonyme , si grand ami de la vérité ?

Encore un mot , & j'ai fini. Au ton décisif que prend M. le Professeur dans sa note , p. 188 , ne seriez-vous pas tenté de croire que la déclaration de M. Rousseau , du 10 Mars , fut publique aussi-tôt qu'à lui présentée ? Mais accordez cette assertion avec l'effet que produisit la lecture de cette même déclaration faite le 30 Mars par M. le Chambrier officier aux gardes , en présence de plusieurs membres d'une société très nombreuse & très répandue , qui tous témoignèrent par leur empressement à l'entendre , & leur surprise après l'avoir entendue , combien cette déclaration étoit nouvelle pour eux. Je ne vois qu'un moyen de nous accorder M. le Professeur & moi , c'est de supposer que nous ne connoissons pas le même public.

Enfin l'auteur en appelle au témoignage de M. Rousseau sur la vérité des faits qu'il avance (d). Il faut donc laisser parler M. Rousseau

(c) Réfutation , page 195.

(d) Réfutation , page 186 à la note.

lui-même ; vous trouverez son *témoignage* dans une lettre qu'il m'a écrite en réponse aux questions que je lui avois faites en lui envoyant l'ouvrage de M. le Professeur. Si ce témoignage contredit celui qui le réclame , un des deux nous en impose ; ce n'est point à moi, Mylord, de vous prescrire auquel vous devez ajouter foi ; mais je dois vous avertir que la conversation de M. le Professeur avec M. le Lieutenant Guyenet , rapportée par ce premier (e), n'est pas , tant s'en faut, dans l'exacte vérité , s'il nous en faut croire ce dernier (f).

Pardon, Mylord, de vous avoir si long-temps arrêté sur cette *Réfutation* de mon *libelle*. Je suis fâché pour M. le Professeur que la narration publique de ses faits publics soit un libelle. C'est sa faute, & non pas la mienne. Le titre de calomniateur est dur à digérer pour un anonyme aussi peu anonyme que je l'étois. Sans cette qualification, je gardois le silence, ou tout au plus, pour vous donner une légère idée de la conduite modérée & tolérante de M. le Professeur de Montiers, je me serois borné à vous rappeler celle d'un Quacre de votre pays. Son cheval marcha sur un chien qui lui mordit la jambe, & faillit à démonter le Quacre. Celui-ci lui dit froidement : *Je ne porte point d'armes, je ne tue pas ; mais je te donnerai mauvaise renommée*. Là-dessus ayant apperçu des gens qui travailloient près de-là dans les champs, il se mit à crier : *Au chien enragé !*

(e) *Réfutation*, page 187 à 188.

(f) M. *Guyenet* le dit à qui veut l'entendre ; il me l'a dit à moi, & M. le Professeur voudra bien se souvenir que je me signe.

Au chien enragé ! Dans l'instant le chien fut assommé.

Voilà, Mylord, à quoi cette affaire en est restée; il est difficile de prévoir comment elle finira. Il ne s'agit plus de classe, de consistoire, ni de voie légitime. Barré de toutes parts, on s'est entièrement tourné du côté du peuple, & c'est par lui seul qu'on veut maintenant forcer M. Rousseau d'abandonner la partie. Aux fureurs du fanatisme se joignent les plus stupides extravagances. Déjà l'on voit des gens à qui Dieu parle, & qui ont eu des visions. Qui croiroit que dans un siècle aussi plein de lumières & d'humanité, l'on trouvât encore un peuple assez imbécille pour se laisser mener par de pareils foux, & assez brutal pour outrager un homme doux & paisible, uniquement pour complaire à un prêtre furieux? Quel spectacle de voir le plus ardent défenseur du peuple, insulté par le peuple; l'apologiste des protestans, persécuté chez les protestans; l'ami de la tolérance, n'en trouver aucune; & le censeur des grands de la terre, protégé par eux! La vie de cet homme infortuné fera monument dans l'histoire philosophique de ce siècle; & si les relations que j'ai l'honneur de vous adresser n'en font pas les plus curieux mémoires, elles en feront du moins les plus sûrs.

Recevez, Mylord, les assurances du tendre & sincère attachement avec lequel je serai toute ma vie.

Votre très humble & tout
dévoué serviteur.

DU PEYROU.

Neuschâtel ce 31 Août 1765.

A V I S.

LES Pièces justificatives auxquelles renvoie M. Du Peyrou, ont été publiées dans le temps à la suite de sa lettre. Leur authenticité n'ayant point été contestée alors par les personnes intéressées à le faire, il résulte de leur silence la plus forte preuve de la fidélité & de l'exactitude des citations qui se rapportent à ces titres. On a cru inutile d'en charger ce Supplément. La grande lettre de M. Rousseau écrite à l'occasion de cette tracasserie de Motiers-Travers, le 8 Août 1765, a déjà été imprimée dans le Recueil de ses Ecrits. Le lecteur peut recourir au Tome II des Pièces diverses.





REMARQUES

Qui m'ont été fournies.

MON ami du Peyrou, faiseur de libelle ! lui trompette de calomnies, de faits faux & controuvés ! Un menteur, un téméraire qui a la lâcheté, l'ame assez noire pour outrager & persécuter injustement & calomnieusement un homme de bien, attaché à Dieu, à la religion ! De grace, qu'avez-vous fait ? de quoi s'agit-il ? Le libelle est la lettre de Goa, & l'accusateur est M. le Pasteur de Motiers : ah ! je respire, le mal n'est pas si grand que je l'avois craint. Je viens de relire avec attention la lettre de Goa, dans laquelle je n'ai trouvé qu'un exposé simple de faits attestés par des titres respectables sans injures, sans qualifications. M. le Pasteur a pris peut-être pour une épigramme le beau titre d'*homme de Dieu* : félicitons-le de cette humilité ; s'il commence à s'apprécier, il n'y a plus à désespérer de lui. Comment n'a-t-il pas senti combien vous l'avez ménagé en gardant l'anonyme ? Nommez-vous, puisqu'il le souhaite. Le tableau intéressera par un singulier contraste. On verra un étranger né en Amérique, homme du monde, doux, modéré, jouissant de l'estime publique, nouveau citoyen, mais indépendant de tout état & libre de toute prévention d'enfance ou de famille, qui s'étayant à chaque pas de preuves irréprochables & des ordres du Gouvernement, prend généreusement la plume en faveur de tous les citoyens, dont

les droits étoient violemment attaqués par les vexations exercées contre Rousseau. On verra, dis-je, en opposition un Ministre du Dieu de charité & de paix, répandant les injures les plus grossières, & qui prétend réfuter un ouvrage tout appuyé sur des titres publics, sans en présenter lui-même d'autre que sa propre déclaration. Vous allez lui répondre, sans doute : le public décidera bientôt qui de vous deux est le faiseur de libelle, l'homme faux, le menteur : dès long-temps vos réputations sont faites. En lisant cette prétendue réfutation, j'ai été tenté de faire quelques remarques dont vous userez à votre gré : les voici.

Demandez, je vous prie, à M. le Pasteur de Motiers, pourquoi l'édition qu'il vient de faire faire de la lettre de Goa est sous le titre de Neufchâtel (g) ? Veut-il dire par-là que Neufchâtel & Goa sont synonymes, cela lui plairoit fort, sans doute : ou bien a-t-il voulu par cette petite ruse, & à la faveur de ce faux titre, faire croire au public que son écrit aussi a été imprimé à Neufchâtel, & avec permission ? Mais tout le monde sait qu'il l'a vainement sollicitée, & qu'il a fallu s'adresser ailleurs.

Demandez-lui encore si lorsqu'il parle dans sa dernière lettre de la lecture qu'il a faite en classe de sa brochure, il a dessein d'insinuer que cette

(g) L'auteur de ces remarques ignore apparemment ce que j'ignorois aussi, mais que je viens de vérifier dans le moment ; c'est que les exemplaires débités à Neufchâtel ne portent pas le titre de Neufchâtel, titre réservé, sans doute, à ceux destinés pour l'étranger. Je dois en juger ainsi par mon exemplaire qui, m'ayant été fourni de l'Etranger, porte le titre de Neufchâtel.

compagnie l'approuva? Mais personne n'ignore que la casse refusa d'y prendre la moindre part, & le laissa se faire imprimer pour son compte particulier.

Bien des gens croient que M. le Pasteur de Motiers n'est pas l'auteur de cet écrit dans lequel ils ne voient qu'une satire cruelle contre lui: d'autres bien instruits du petit tripot de Motiers, assurent que l'ouvrage est de lui, mais limé, corrigé, augmenté par certain Bateleur, petit personnage assez mal famé. Je suis fort tenté de le croire, & je gagerois que le petit homme est l'illustre auquel les dix lettres s'adressent. Il ne fera pas difficile de faire la séparation des métaux: soyez sûr que toutes les vanteries, les éloges de soi-même, les expressions fougueuses, les gros mots sont l'ouvrage du Pasteur, & que les fades plaisanteries sont du petit homme. Voilà le partage de l'ouvrage entier.

Cependant si nous en croyons M. le Pasteur (h), il est obligé, pour l'honneur de la religion, pour celui de la classe, & pour le sien propre, de prendre la plume: heureusement voilà son honneur en bonne compagnie: *Je me ferai, dit-il plus bas, une règle d'écrire avec la plus grande modération, si conforme au glorieux caractère que je porte, & à mon caractère personnel*: il vous a tenu parole avec toute la modestie de son double caractère; plus bas il ajoute: *J'imiterai le divin Maître que je sers, qui ne rendoit point outrage pour outrage*; ah! mon ami, quelle copie!

C'est là cependant l'apôtre de la modération & de la vérité: vous savez que depuis ses tracas-

(h) Réfutation, page 164.

series contre Rousseau, il n'a cessé de porter ses passions en chaire : le scandale en est général parmi les gens sensés : il cherche & réussit, dans la foule ignorante, à exciter les esprits contre Rousseau & contre les quatre estimables anciens qui ont eu la sagesse de lui résister ; il les désigne assez clairement dans ses prônes : averti par ses contreres, repris fortement par ses proches, sa fougue va croissant chaque jour : en voici un trait assez plaisant : M. le Pasteur prêchoit avec chaleur le dimanche 21 Juillet, dirigeant comme de coutume sa déclamation contre les objets de son ressentiment ; & voulant placer un trait heureux : *on reconnoît, dit-il, le méchant à son front ;* mais auparavant portant avec véhémence la main sur sa tête, il avoit eu soin de bien enfoncer son chapeau.

Sur l'intéressant chapitre de la vérité qu'il aime tant, qu'il connoît si bien, vous pourrez lui faire plus d'une question : mais avant toutes choses, demandez-lui où & en quoi il est professeur ? C'est en véracité, apparemment ; voici quelques theses qu'il a soutenues à cette occasion. Il assura un jour avec affirmation à M. Petitpierre l'ainé, Pasteur à Neuchâtel, que Rousseau lui avoit remis un certain nombre de passages de l'Evangile, qui servoient à justifier l'Emile. M. Petitpierre souhaita passionnément de les voir : ils lui furent promis par le premier courier, & n'arriverent point : à la générale suivante, M. le Pasteur de Motiers s'excusa de son mieux sur ces retards : les couriers négligens avoient porté le paquet à Besançon ; & long-temps égaré il venoit de lui être rendu ; mais en quittant Motiers il l'avoit oublié dans son bureau : là-dessus nouvelles sollicitations & nouvelles promesses : au

bout de quelques mois , ces passages tant demandés & tant promis ne paroissant point , M. Petitpierre les demanda directement à Rousseau , par une lettre qui existe : celui-ci répondit qu'il ne savoit ce que c'étoit que ces passages : cette réponse existe aussi.

Priez-le de vous expliquer si c'est par erreur dans son baptistaire , ou par la précocité de son esprit , qu'il a été reçu proposant à treize ans , ainsi qu'il l'a dit & répété , il y a quelques semaines , à M. Schol , pasteur à Bienne , homme très respectable & par conséquent homme vrai. Celui-ci surpris du prodige , en témoigna son étonnement à plusieurs reprises ; mais M. le Pasteur de Motiers lui certifia si bien le fait , que M. Schol l'a cru , le croit & le croira toujours.

Invitez-le à vous faire , par le menu , l'histoire dont il régala un matin chez lui , trois militaires , il y a un an : il s'agissoit de jésuites envoyés en Suisse pour d'importantes affaires , avec ordre de s'adresser à lui , soit à M*** , Pasteur à Lausanne , comme aux deux coriphées de la réformation. Il vous dira comment l'un de ces jésuites , ou peut-être quelqu'autre , a demeuré à Motiers chez le Pasteur un certain temps : comment & pourquoi il s'en alla : comment Jean , cocher de M. le Pasteur , étant à Paris peu de temps après , vit ce jésuite sur une place en conversation avec un Prince , ou tout au moins un Cordon bleu : comment le jésuite appercevant Jean l'appella : comment l'heureux Jean fut accueilli dans Paris par un Révérend pere Jésuite aux côtés d'un Cordon bleu : les choses intéressantes qu'ils se dirent. M. le Professeur vous contera tout cela.

Une piece curieuse & qu'il ne vous refusera pas ,

pas, c'est sa réponse au Roi de Prusse qui l'avoit consulté sur la guerre, ainsi qu'il en fit la confiance à feu Monsieur de Travers; celui-ci qui étoit un homme vrai, l'a attesté à des personnes de considération très vivantes aujourd'hui. Il pourroit encore vous montrer les lettres qu'il a reçues fréquemment des Princes & Princesses de la Maison royale de Prusse, entr'autres de la Princesse Amélie & du fameux Prince Henri, sur lesquelles il a fait des détails intéressans en plus d'une occasion, & à gens qui s'en souviennent très bien. Rappelez-lui encore ses modestes confidences à notre ami d'Escherny, quand celui-ci passa l'hiver à Motiers il y a deux ans: comment il lui conta que le Prince Royal de Danemarck & le Duc de Modene passant autrefois par Neufchâtel, n'y voulurent voir que lui, & s'y arrêterent deux fois vingt-quatre heures pour jouir de son agréable entretien; comment il lui fit entendre assez clairement que lui Professeur entroit pour la bonne moitié dans la curiosité de cette foule d'étrangers qui viennent de toutes parts témoigner leur estime à Rousseau: comment il lui assura que Rousseau, en le nommant son exécuteur testamentaire, lui avoit confié l'histoire de sa vie en le priant d'y ajouter un supplément, & de ne la publier qu'après sa mort; & comment par égard pour Rousseau, il attendoit à ce temps-là de faire paroître une réfutation de l'Emile & du Contrat Social en 10 volumes in-8, &c. Demandez-lui qu'il ajoute à tout cela la liste des Grands de la terre avec lesquels il est en correspondance; & vous verrez qu'un tel homme méritoit bien d'être proposant à treize ans.

Que dites-vous de sa lettre à son très honoré

frere de Genève (i), qui commence si plaisamment par ces mots: *Je ne suis pas à ignorer les sentimens d'amitié & de bienveillance que vous avez pour moi.* Ce contre-sens a bien l'air d'une correction du petit homme, ou peut-être de l'huissier qui publia la proscription des Lettres de la Montagne. Si Rousseau vouloit jaser sur cette lettre, il auroit d'excellentes choses à vous dire. N'en doutez pas, la lettre est du Pasteur; vous y voyez qu'il n'est pas assez présomptueux que de priser ses ouvrages, notamment son sermon du jeûne, qui cependant lui a paru avoir été goûté, & dont il offre modestement une copie à son cher frere, qui paroît ne pas s'en soucier beaucoup: essayez de lui en demander une, & je garantis votre paix faite. Enchanté de sa belle lettre, il crie au bout de la carrière: *eh bien! suis-je un intolérant & un persécuteur?* & là-dessus il étale toute sa charité, c'est-à-dire, celle que Saint Paul prêchoit aux Corinthiens. Il est très surprenant, en effet, que M. le Pasteur de Motiers n'ait pas persécuté Rousseau précisément dans le temps qu'il en parloit par-tout lui-même comme du meilleur chrétien de sa paroisse: vingt personnes & de mise attesteront ce propos du Pasteur, s'il le souhaite.

Sans contredit, c'est le petit homme qui a fourré (k) la fade réverbération de votre jolie note sur le très bon propos d'une Dame; mais il n'y a que M. le Pasteur qui puisse attester une promesse de ne plus écrire, que certainement Rousseau ne lui fit jamais: c'est apparemment

(i) Page 168.

(k) Page 151.

sur cette promesse qu'il l'admit à la communion ; cependant oubliant bientôt l'un & l'autre , cet engagement formel , Rousseau ne tarda pas à écrire sa lettre à l'Archevêque de Paris ; & M. le Pasteur de Motiers fit à tout le monde l'éloge de ce nouvel écrit.

Avez-vous fait attention à la note (p. 179) ? *J'avoue* , dit le véridique Pasteur , *que je fus peu reconnoissant de l'exception que M. Rousseau a bien voulu faire de moi , &c.* voilà sa réponse au propos de votre Dame ; vous voyez que cette réponse vaut mieux que celle du petit homme. A cette occasion demandez à M. le Pasteur si les Lettres de la Montagne le scandaliserent d'abord , comme de raison ? s'il le témoigna d'abord à Rousseau ? s'il le reprit , le censura , comme de juste , lui qui étoit son pasteur ? comment il vécut avec lui dès la publication de ce livre , & longtemps après ? Demandez aussi tout cela à Rousseau , & vous apprendrez des détails qui vous amuseront.

Je ne puis m'empêcher de placer ici une circonstance dont le simple récit seroit à mon gré la meilleure réponse à faire à tout l'écrit de M. le Pasteur de Motiers. Vous n'ignorez pas que celui-ci souhaita & proposa sans succès d'avoir part à l'édition générale de tous les ouvrages de Rousseau , projetée dans ce pays , & dans laquelle les Lettres de la Montagne étoient comprises. N'est-il pas plaisant que le Pasteur qui a conduit avec tant de zèle la barque qui devoit noyer Rousseau , comme auteur de livres contraires à notre sainte Religion , & qui vient de faire imprimer de si belles choses pour la *défense de la vérité* , soit précisément le même qui peu de mois auparavant souhaita , vu que l'affaire

étoit bonne , d'être un des éditeurs d'une nouvelle , nombreuse & belle édition de ces mêmes *Livres contraires à notre sainte Religion* ! Imaginez pour un moment ce Pasteur agréé par les Associés , la réimpression se faisant avec succès , & *l'homme de Dieu* voyant mille bons louis de profit net pour sa part , bataillant avec le même zèle en faveur de Rousseau contre les Lamas de ce pays , de Genève & des environs.

Dites bien à M. le Pasteur que cette *Dame très sensée* qui lui parla naturellement (*l*) avoit fort raison , & que c'étoit certainement Rousseau qui avoit perdu la tête en le jugeant digne de l'envoi flatteur dont il l'honoroit : depuis longtemps il ne devoit plus s'y tromper.

Il est bon de vous prévenir que lorsque M. le Pasteur de Motiers parle dans ses lettres des notables de sa paroisse , des bonnes ames de son église , en un mot de ses partisans , il s'agit d'un petit nombre de caillettes mâles & femelles , compris le petit homme , lesquels ont de fréquentes conférences sous la présidence de M. le Pasteur : vous jugez bien que Rousseau & les quatre anciens sont traités avec toute la charité apostolique dans ces conférences-là.

Une Compagnie de défenseurs de la vérité, (parmi lesquels se trouve nécessairement M. le Pasteur de Motiers : car que feroit la vérité sans lui ?) qui doivent se montrer pour la cause du *seigneur Jésus* (*m*) , peut faire de très humbles remontrances au Gouvernement sur des livres contraires à la vérité & à la religion : mais cette

(*l*) Page 181. à la note.

(*m*) Page 182.

compagnie ne peut rien faire de plus, c'est là toute sa juridiction; dites bien cela à votre correspondant: mais demandez-lui en même temps comment après les remontrances de la Classe au sujet de l'Emile, & la proscription de ce livre à Neufchâtel, comment lui défenseur de la vérité & de la cause du Seigneur Jésus, il admit à la communion du Seigneur Jésus, l'Auteur de ce livre déclaré impie, abominable, destructeur de la religion du Seigneur Jésus; comment il se déclara au contraire le défenseur du livre & de l'Auteur, en Classe, dans son Consistoire, & en public; comment tout à coup la chance a tourné, & quels ont été les ressorts incompréhensibles de ce changement. Cependant M. le Pasteur de Motiers vous dit de très bonne foi (n): *tandis que M. Rousseau n'a point troublé l'église, la Compagnie s'est tue; je n'ai rien dit aussi de mon côté.* Cet étrange propos est certainement du petit homme, puisque nous venons de voir des remontrances faites par la Classe en 1762, au sujet de l'Emile, & ce livre pros crit par le Magistrat de Neufchâtel. Ce seroit ici la place de dire à M. le Pasteur de Motiers que le trouble de son église, s'il y en a, vient de lui, de lui seul: il devoit, pour les lettres de la Montagne, agir comme il le fit pour l'Emile, puisque le premier de ces livres n'est que l'explication adoucie & justificative du second; ou bien il devoit penser lors de l'Emile comme il l'a fait à l'égard des Lettres de la Montagne: que lui donc & ses confreres qui pensent comme lui soient bien convaincus que les troubles qui n'ont

(n) Page 183.

cessé de désoler l'église chrétienne, sont l'effet nécessaire d'un prétendu zèle qui change selon les circonstances, & plus encore des passions fatales attachées à leur état ; que l'église verra ces troubles se perpétuer aussi long-temps qu'il y aura sur la terre des théologiens qui ne seront pas les maîtres de tout.

Remarquez-vous comment à chaque pas M. le Pasteur de Motiers tâche de greffer ses intérêts sur ceux de la Classe ? Il aimeroit à faire croire qu'il y a une alliance offensive & défensive entr'elle & lui : assurez-le très positivement qu'il combat gratuitement pour la Classe ; qu'elle n'a point avoué son écrit ; qu'elle ne l'avouera jamais lui pour son défenseur, & qu'elle est trop sage pour prendre la moindre part à sa mauvaise querelle.

On vous renvoie à l'examen des registres du Conseil d'Etat, pour en tirer un certificat de la *modération de la vénérable Classe, par laquelle elle s'est distinguée en tout temps* (o). Je suis tenté de vous inviter à travailler au diplôme de cette modération, & de feuilleter pour cela les registres du Gouvernement aux années 1724, 1726, & 1748, 1749, 1755, 1758, 1760.

C'est vraisemblablement le petit homme qui vous renvoie si joliment la bale, à propos de la plaisante méprise de l'Huissier (p) : il faut avouer que l'honneur du Magistrat de Neufchâtel que vous n'attaquâtes jamais, est défendu par main de maître : car pour M. le Pasteur, il n'est pas probable qu'il cherche à faire sa cour à un Ma-

(o) Page 182.

(p) Page 183.

gistrat qui n'a pas seulement voulu lire son manuscrit.

Au moment que vous devez le moins vous y attendre, le débonnaire Pasteur a l'ame si bonne qu'il vous *pardonne sincèrement* [q] ; vous ne pouvez pas en douter après avoir lu ses lettres ; mais il a oublié d'ajouter que c'est pour l'amour du Seigneur Jésus *son divin maître qu'il imite en ne rendant point outrage pour outrage*, comme il l'assuroit dans sa première lettre.

Avez-vous compris le jargon du petit homme (r) sur les mysteres, ou les secrets du sanctuaire, &c. ? Il n'y en a point, dit-il, *quand il est question de l'Evangile & de l'édification de l'église*, & cependant depuis la résolution de la Classe, M. le Pasteur de Motiers, ami & défenseur de Rousseau, cesse tout-à-coup de le voir ; il ne lui fait pas même savoir tout simplement par un oui, ou un non, quel étoit le sort de son offre à la Classe, & dont il devoit tout au moins lui rendre le papier, puisqu'il s'étoit chargé de le présenter ; en sorte que sans la cuisiniere de M. le Pasteur, Rousseau auroit ignoré jusqu'au moment de la citation, ce que l'homme saint lui destinoit. Mais à propos de mystere, & pour être bien persuadé qu'il n'y en a point dans le sanctuaire, demandez, je vous prie, à M. le Pasteur de Motiers, en lui promettant le secret, une copie fidelle d'un manuscrit fameux qui garde soigneusement l'incognito depuis sa naissance, & qui contient la discipline, ou les constitutions du sanctuaire : il est bon de vous dire que dans plus

(q) Page 183.

(r) Page 184

d'une occasion la Classe a tenté de faire usage de cette discipline ténébreuse contre les citoyens, & que ces tentatives ont toujours été repoussées par le Gouvernement, qui plus d'une fois a sommé les Ministres de montrer, de publier même ce titre, muni, sans doute, de l'approbation essentiellement nécessaire du Souverain; ils répondirent qu'ils le produiroient, & cependant il n'a jamais paru; ils le produiront moins que jamais, aujourd'hui que le sort des constitutions des Jésuites doit les rendre plus circonspects à montrer les leurs. Notez, s'il vous plaît, que les constitutions des Jésuites ne lient que les membres de leur société, & que celles de nos ministres s'étendent sur les citoyens d'un Etat, où le Souverain lui-même ne peut imposer de loix que de concert avec eux. Croiriez-vous que ces Messieurs ont osé prétendre qu'un citoyen excommunié par eux étoit dès-là censé mort civilement; qu'un citoyen qui refusoit d'être ancien d'église, devoit être proclamé au prône comme indigne d'occuper aucun emploi civil, &c.? le tout *ex cathedra*. Vous trouverez à la Chancellerie les détails de ces faits & leur date.

Le prétendu droit d'inspection sur la foi, si cher à M. le Pasteur de Motiers, si justement contesté, & dont le nom seul révolte, lui porte si violemment à la tête, que par quiproquo il s'en prend à vous, tandis que c'est le Gouvernement qui, par un arrêt *ad hoc*, a déclaré ce droit nul, de toute nullité. Priez-le, au nom de tous les citoyens, de vous indiquer les constitutions ecclésiastiques qui donnent au Clergé le droit d'inspection sur la foi, c'est-à-dire, sur les sentimens de chaque citoyen. Les constitutions ecclésiastiques de cet Etat sont entre les mains de tout le monde;

monde ; c'est un grand nom donné à un petit objet ; elles ont été dans tous les temps l'ouvrage des seuls gens du Prince , sans que les gens d'église y ayent jamais eu la moindre part ; il y a même aujourd'hui une commission nommée par le Gouvernement , & composée uniquement de Conseillers d'Etat pour travailler à la réforme de ces constitutions : & comme dans celle-ci on ne trouve rien qui ait trait au droit d'inspection sur la foi des citoyens que M. le Pasteur de Motiers voudroit attribuer à la Classe (s), demandez-lui si par constitutions ecclésiastiques il n'entend point, peut-être , quelques statuts ténébreux compilés sourdement par la compagnie des Pasteurs , ou par le colloque du Val-de-Travers ; & assurez-le que de tels statuts ne feront pas plus loi dans ce pays que les constitutions des Jésuites ne la font dans le Royaume de France. La plupart de nos ministres sont trop sages pour s'imaginer qu'on les laissera tranquillement disposer entr'eux des franchises des citoyens. Chaque fois qu'ils l'oseront tenter, on saura s'en tenir aux statuts du Maître ; & c'est avec lui que M. le Pasteur de Motiers courra le risque d'avoir à faire quand il voudra s'arroger une autorité qui constitue précisément l'affreuse inquisition : c'est apparemment le petit homme qui a voulu la définir (t) ; car on ne fait ce qu'il veut dire ; l'inquisition ne se borne point aux faits cachés ; au contraire, plus ils sont publics, & plus elle s'en mêle.

Sur l'histoire que l'auteur fait [p. 183 à 189],

(s) Page 183.

(t) Page 201.

il est juste, comme il le souhaite lui-même, d'en appeler au témoignage de Rousseau; vous ne feriez pas mal de demander aussi celui de M. Guyenet, Lieutenant du Val-de-Travers.

C'est apparemment le petit homme qui a fourré ridiculement en note [p. 188] : *on ne donne pas ainsi la loi à ses supérieurs*, en parlant de la Classe; il imagine que les ministres ont ici l'autorité qu'il avoit, lui, sur les histrions de la H***; il se trompe, & l'on ne nous mene pas comme des baladins. La Classe connoît trop bien l'heureuse constitution de l'Etat pour prétendre être la supérieure du moindre des citoyens; elle n'a pas la plus légère autorité, hormis sur ses propres membres, qui portent quelquefois la peine de son pouvoir. La compagnie des Pasteurs est si justement subordonnée dans ce pays, & comme cela convient à de modestes ministres dont l'unique métier doit être de prêcher, par leur exemple surtout, le renoncement au monde, le désintéressement, l'obéissance & l'humilité, qu'elle n'étoit pas même un Corps de l'Etat : si elle en est un aujourd'hui, c'est par une intrusion très moderne : tout le monde sait qu'au premier traité d'association des Corps de l'Etat, à la fin du siècle passé, la Classe pria très humblement qu'on l'admît à la signature de l'acte d'union; que ses députés signèrent modestement à la queue de tous les autres; voilà son unique titre : mais à la première occasion les ministres s'emparèrent, selon l'usage, des premières places, & signèrent à la tête de tous les Corps. Les consistoires sont les seuls supérieurs spirituels; leur autorité a les bornes prescrites dans l'arrêt du Gouvernement que vous avez rapporté; & cette autorité est toute subordonnée à celle de Seigneurie.

Avez-vous apperçu de la fermentation à Neuf-châtel au sujet des Lettres de la Montagne ? M. le Pasteur de Motiers y en trouva beaucoup ; il le dit, on ne peut pas en douter : cependant nous attesterons vous & moi , avec tous nos amis , qu'il n'y en eut pas même l'apparence parmi la bonne compagnie ; nous avons vu ce livre recherché , dévoré , & faisant le sujet des entretiens ordinaires : on remarqua même à cette occasion que si quelques personnes s'échauffèrent contre ce livre , ce furent précisément celles qui ne l'avoient pas lu : la même chose arriva lors de l'Emile.

Le langage que M. le Pasteur de Motiers prête à son correspondant anonyme , [p. 190] n'est-il pas traduit mot à mot du moine Bernard , prêchant la croisade ? Comptez que l'anonyme est le petit homme : car quand il est en prison chez des moines , il leur fait aussi des sermons à douze sous piece , le tout pour se désennuyer.

Remarquez, je vous prie, que M. le Pasteur [u] ne nie pas que la Classe fulmina contre Rousseau une sentence d'excommunication ; il se contente seulement de dire : *je ne sais où l'Auteur a puisé ce qu'il ose avancer* ; cette maniere de paroître nier une chose que l'on fait être véritable , sans cependant oser la nier expressément , se trouve dans les élémens de Loyola & dans des décisions d'Auteurs graves ; mais j'ignorois qu'elle convînt à un Pasteur , à un *défenseur de la vérité*. Il ajoute un moment après que *la Classe connoît les bornes de sa juridiction spirituelle*. La juris-

(u) Page 191.

dition spirituelle de la Classe ! Dieu nous soit en aide ! Il n'y a que le petit homme qui ait pu fabriquer une pareille juridiction ; car M. le Pasteur de Motiers fait très bien que la Classe n'a pas la plus petite juridiction , ni spirituelle , ni temporelle sur les citoyens. Qu'elle dispose de ses membres ; qu'elle les dirige à son gré , peu nous importe ; ce mal n'est que pour elle & pour eux ; & dites à M. le Pasteur que si des consistoires ont demandé des directions à la Classe , ce n'est que par égarement , puisqu'ils ne doivent en recevoir que du Gouvernement duquel ils dépendent uniquement , comme l'arrêt du 2 Avril le leur apprend si bien.

Il est faux , absolument faux que la Classe prit en objet la lettre anonyme , s'écrie vigoureusement M. le Pasteur : pour le coup la négative est formelle & bien nourrie ; il ne lui manque qu'un peu d'authenticité. Demandez à l'Auteur ce qu'il entend par prendre en objet ? Vous n'avez pas dit que la Classe prit en objet , mais simplement que la Classe fort sagement pour elle , supprima cette sentence irrégulière sur la lettre anonyme qui lui fut adressée vraisemblablement par un de ses membres (x) ; ce qui veut dire que cette lettre produisit l'heureux effet d'empêcher un faux pas , & rien n'est plus vrai. On ne délibéra pas sur son contenu , sans doute : mais fut-elle présentée à l'assemblée ? Etoit-elle connue des ministres opinans ? Fut-elle lue , soit tout haut , soit tout bas ? Voilà de quoi il s'agit : vous voyez sur quoi roule la grosse négative de M. le Pasteur. Vous pourriez ajouter que c'est une fatalité que la

Classe ait été détournée de sa première résolution par cette lettre, sans laquelle le désordre auroit été si grand, & les loix fondamentales tellement blessées, que le Souverain aux cris des corps & de tous les citoyens auroit apporté à ce mal extrême un prompt remède, & qu'on auroit sans doute saisi cette occasion de rétablir les choses dans leur premier état; chacun auroit été remis à sa place, & certainement la Classe n'auroit pas gagné à cet arrangement.

Si M. le Pasteur de Motiers n'avoit pas espéré d'acquérir deux voix en consistoire, auroit-il choisi l'instant de cette tracasserie pour l'élection de deux nouveaux anciens, sur l'obéissance aveugle & toute neuve desquels il avoit droit de compter: il aura pour agréable qu'on lui fasse remarquer combien sa charité si étendue en toutes occasions, fut courte en celle-ci à l'égard de ses deux élus, auxquels il imposoit ainsi pour leur coup d'essai, la tâche de juger du christianisme de Rousseau, & de le condamner sur la parole de leur conducteur spirituel. Il auroit pu nous conter lui-même certains détails qui auroient jeté un grand jour sur les menées dont il parle, & desquelles il seroit plus prudent à lui de ne pas parler du tout. Personne mieux que lui, par exemple, ne pouvoit nous apprendre qu'il invita pressamment tous les anciens à se rendre de très bonne heure chez lui, le dimanche 24 Mai, avant le sermon du matin, à cause des choses importantes qu'il avoit à leur communiquer; que là il les endoctrina sans mesure pour les indisposer contre Rousseau; que l'heure du sermon fut retardée par la longueur d'un enseignement d'autant moins sec qu'il fut amplement arrosé; que pour prémunir les anciens con-

tre la vigueur avec laquelle il favoit que M. le Châtelain défendrait Rousseau contre l'oppression, il leur dit que ce Magistrat étoit cruellement embarrassé par une lettre qu'il avoit reçue de Mylord en faveur de Rousseau, voulant leur insinuer par-là que M. le Châtelain n'agiroit que par déférence pour Mylord, & contre ses propres sentimens; à quoi il ajouta, pour achever de les encourager à jouer des poings, que pour lui rien ne pouvoit le détourner de son dessein, dût-il perdre sa place & se voir séparer de son cher troupeau, &c. Les débris indiscrets des bouteilles & des verres étoient encore sur la table, lorsqu'au sortir du sermon M. le Châtelain, avec tout le consistoire, s'assembla dans la maison du Pasteur: celui-ci fit des merveilles contre Rousseau dans cette assemblée; il perora avec une chaleur qu'il venoit d'entretenir. Il est bon de vous faire remarquer ici que lorsque M. le Pasteur se pavane d'avoir demandé aux anciens, *sous les yeux de l'officier du Prince, si jamais il les avoit gênés dans leurs opinions (y)*; qu'en effet son fidèle ancien Clerc lui répondit mille douceurs: mais il est plus vrai encore que M. le Justicier Bezencenet, l'un des anciens, lui répliqua *qu'après en avoir bien usé jusqu'à présent avec eux, il seroit fâcheux qu'en cette occasion il changeât de maxime*. On comprend que ce dernier compliment devoit naturellement échapper à la mémoire de M. le Pasteur.

Encore un écart du petit homme au bas de la même page: selon lui vous accusez *faussement* M. le Pasteur *d'avoir dit en consistoire que Rous-*

seau est l'Antechrist : ce petit homme-là ne fait pas lire apparemment ; car pourquoi mentiroit-il lui-même avec si peu d'adresse pour se donner le plaisir de vous accuser de mensonge ? En parlant des anciens , vous dites simplement : *on leur répéta que J. J. Rousseau étoit l'Antechrist* (z) ; mais vous ne dites pas un mot du consistoire ; vous ne parlez point de M. le Pasteur ; vous ne dites pas même qui fut celui qui tint ce discours : il est cependant très vrai qu'on leur a dit cela , tout comme on leur annonça les démarches prochaines des corps de l'Etat & la perte assurée de nos alliances Helvétiques , si on ne condamnoit pas Rousseau. Vous pourriez dans le besoin lui soutenir en face que c'est lui-même qui a tenu ce joli propos le dimanche 24 Mai 1765 , entre huit & neuf heures du matin en présence du diacre & des six anciens ; & pour enrichir vos preuves par une circonstance de poids , vous pourriez ajouter qu'il tenoit dans cet instant une razade de vin d'absynthe , & que saisi d'une sainte horreur en prononçant le mot d'Antechrist , il en répandit une partie sur son sacré pourpoint. Mais enfin comme tous ces propos sont extravagans & mensongers , il n'y a qu'à les mettre sur le compte du petit homme.

Seroit-ce M. le Pasteur lui-même , qui dit (a) *l'Auteur réussit très bien à faire rire & à se déshonorer* ? Quand vous rapportez le bruit semé au Val-de-Travers , que Rousseau dans son dernier ouvrage disoit que les femmes n'ont point d'ame ; répétez-lui que dans les villages de Tra-

(z) Page 148.

(a) Page 198.

vers , Couvet , Motiers , Boveresse , Fleurier , on ne parloit que de cela ; cent personnes dans le quartier l'attesteront. Vous avez donc dit la vérité , & c'est-là ce que M. le Pasteur appelle se déshonorer ; aussi personne ne soigne son honneur mieux que lui.

Au premier coup-d'œil la septieme lettre paroît toute du petit homme ; c'est une déclama-
tion qui sent furieusement le tréteau : cependant plusieurs traits décèlent M. le Pasteur : dites-lui que si Rousseau a pensé à quitter Motiers dans le temps de ses liaisons avec lui , il n'y pense plus aujourd'hui que ces liaisons sont rompues (b). Il jette les hauts cris sur votre *témérité* à l'accuser d'avoir annoncé l'excommunication future de Rousseau ; remarquez qu'il ne nie pas , & qu'au lieu de ses expressions favorites *calomnie* , *fait faux* , il se borne à vous taxer de *témérité* ; je crains que quand il s'agira de relever ses discours plus qu'indiscrets , il ne trouve désormais bien des *téméraires* : il revient encore aux constitutions ecclésiastiques dont il s'approprie la manutention : ne cessez pas de lui répéter que les ministres ne sont que les humbles serviteurs de ces constitutions : que c'est au Prince & à son Conseil d'Etat à veiller à leur conservation , & à châtier les Pasteurs qui oseront y manquer en voulant s'arroger en véritables inquisiteurs , le droit d'inspection sur la foi , & par-là même sur la liberté des citoyens. S'il étoit permis de taxer de *témérité* un révérend Pasteur , à son exemple , on appelleroit celui de Motiers *témé-*

(b) Voyez là-dessus la lettre en post-scriptum ci-après.

raire au premier chef, d'oser soutenir hardiment & en séditieux ce prétendu droit; au mépris des ordres sacrés d'un souverain auguste & respectable à tant de titres; au mépris de la part intéressante que prend à cette affaire Mylord Maréchal notre illustre Gouverneur; au mépris enfin d'une déclaration toute fraîche du Gouvernement qui réduit en poudre cette affreuse prétention, au nom seul de laquelle l'ame de tout citoyen se souleve avec frémissement; mais on ne perd pas ainsi le respect à un ambassadeur du *Seigneur Jésus*, & il faut se contenter de le renvoyer aux instructions de *son divin Maître*, qui lui ordonne assez expressément d'être soumis aux Puissances supérieures.

Vous avez vu (c) un trait qu'on lit & qu'on relit encore avec la même surprise; en parlant des constitutions de l'Etat, l'Auteur dit : *Dieu ne garde d'y porter jamais atteinte, elles me sont trop précieuses : mais n'y a-t-il pas aussi des constitutions ecclésiastiques que mon état m'oblige à soutenir ?* Ce *mais n'y a-t-il pas aussi* est en effet le langage d'un vrai patriote, c'est-à-dire, que lorsque vous réclamez les constitutions de l'Etat en faveur des citoyens, M. le Pasteur de Mortiers réclame les constitutions ecclésiastiques pour lui & ses pairs; voilà une opposition assez formelle, & cependant il ajoute avec sa logique ordinaire, *que les constitutions civiles & les constitutions ecclésiastiques tendent de concert au bien de la société & au maintien de la religion.* Demandez-lui encore ici ce qu'il entend par *constitutions ecclésiastiques que son état l'oblige à soutenir*, dis-

(c) Page 200.

tinctes des constitutions de l'Etat, & qu'il place à l'opposite en façon d'équilibre par son *mais n'y a-t-il pas*. Il ne peut pas être question des constitutions ecclésiastiques connues de chacun, & que M. le Pasteur de Motiers n'est pas plus appelé à soutenir que le dernier des citoyens, vu que ce soin est donné aux seuls Châtelains & Maires, ou à leurs Lieutenans, par les termes mêmes de ces constitutions; comptez qu'il s'agit donc ici de constitutions secrètes que nous ignorons, & je soupçonne que ce n'est autre chose que la discipline olographe & le serment à la Classe; ce sont des pieces qu'il faut avoir dans votre sac, & qui rendront l'énigme claire. Ce soupçon est fortifié par la réponse catégorique que fit dernièrement M. le diacre lorsqu'on lui signifia l'arrêt du Conseil d'Etat, par lequel il lui est ordonné de catéchiser tous les quinze jours dans la chapelle de Boveresse: sa réponse fut *qu'il respectoit infiniment les ordres du Gouvernement, mais qu'il étoit obligé d'obéir à la Classe*; ce di cre-là mérite d'être bientôt Pasteur. Voilà donc l'autorité souveraine qui a pour rivale celle de la Classe, & l'institut d'Ignace qui prend racine parmi nous. Vous voyez que le général des Jésuites étoit bien instruit du *caractere personnel* de M. le Pasteur de Motiers, lorsqu'il lui adressa, il y a quelque temps, les missionnaires dont je vous ai parlé; & qu'il est très probable, comme on l'assure, que M. le Pasteur déjà membre honoraire étranger de la société, & qui a obtenu la même faveur pour M. le diacre, ne tardera pas à être fait Provincial de nos contrées. Si désormais il leur arrive encore de faire face au Souverain, on les excusera sans doute, puisqu'ils doivent obéir à

l'institut de la compagnie des Pasteurs, & à celui de la compagnie de Jésus, plutôt qu'à Dieu & au Prince.

A la fin de sa capucinade (d) il dit : *il ne faut plus de Pasteurs, plus de consistoire, plus de culte* ; répondez lui qu'il faut vraiment de tout cela, mais qu'il faut surtout des Pasteurs véridiques, justes, doux, modérés, humains, sobres, continens, & prêchans la vertu par leurs mœurs. Il ajoute : *Il n'est pourtant question dans les consistoires, ni de feu, ni de bûchers, ni d'Auto-da-fé* ; demandez-lui s'il a oublié les scandaleux *Auto-da-fé* que nos peres ont eu la patience de souffrir quatre fois l'an dans le consistoire seigneurial du Val-de-Travers, & que le Gouvernement excité enfin par les abus crians, abolit sagement & pour jamais par un arrêt vigoureux du 18 Novembre 1758, auquel concoururent deux Conseillers d'Etat du nom de Montmollin, mais qui n'ont point dégénéré, eux, de leurs aïeux, dont les noms respectables occupent les premières places dans nos fastes. C'étoit à la renaissance de tels *Auto-da-fé* que M. le Pasteur de Motiers travailloit avec tant de zèle dans son consistoire, & dont Rousseau devoit être la première victime. Il paroît que M. le Pasteur n'entend pas l'Espagnol ; dites-lui qu'*Auto-da-fé* & *inspection sur la foi* ont plus de rapport qu'il ne le pense.

Sur le récit qu'il fait à sa façon . pages 204 & 205, opposez hardiment le vôtre tiré mot à mot de la relation de M. le Châtelain au Gouvernement ; & si les faits sont déguisés, c'est

(d) Page 201.

avec l'homme du Prince que l'homme de Dieu peut démêler cette fusée; mais conseillez-lui de se pourvoir alors de titres plus probans que sa propre déclaration. Pour toute réponse à la page 203, vous devriez l'inviter à la relire lui-même avec attention; si cela ne suffit pas, demandez-lui si l'Emile n'étoit pas *un écrit public répandu dans tout l'univers, s'il n'étoit pas une action, &c.*? Et si après avoir admis avec transport Rousseau à la communion après cette *action*, il pouvoit, sans se mettre en spectacle, s'acharner ainsi à l'excommunier après l'*action* des Lettres de la Montagne.

Rien ne m'a plus surpris dans cette brochure que d'y voir M. le Pasteur de Motiers assez courageux pour entreprendre de justifier son étrange prétention d'une double voix en consistoire pour opérer la perte d'un homme, & de quel homme! Soyez sûr que le petit homme a travaillé seul tout cet article. Quel galimathias, pour prouver qu'une voix prépondérante n'est pas double; qu'une première voix & une seconde voix ne font pas deux voix! En vérité ce petit homme mériteroit le fouet par le régent de la paroisse, pour avoir fait imprimer de pareilles sornettes à l'ombre du *glorieux caractère* de M. le Pasteur du lieu, en s'appuyant de la déclaration du maréchal-ferrant de Motiers, le plus vieux des anciens, tandis que quatre autres anciens, avec M. le Châtelain, soutenus d'un arrêt du Gouvernement, déclarent le contraire. Il est bon de remarquer ici que le Pasteur, comme président au Consistoire, peut opiner tout à son aise, mais que sa voix ne doit être comptée que dans le seul cas d'égalité dans les suffrages des autres assistans; son avis compté pour rien jusqu'alors,

devient une voix qui fait pencher la balance & qu'on appelle prépondérante ; tout autre usage est contraire à l'ordre & à nos loix : or, dans ce cas-ci , voyons comment M. le Pasteur de Motiers a procédé. Les suffrages du diacre, du vieux ancien Clerc, & du jeune ancien Jeanrenaud, au nombre de trois, excommunient Rousseau ; M. le Châtelain, avec les trois anciens Bezencenet, Barrelet, & Jeanrenaud l'aîné, au nombre de quatre, l'absolvent ; il est clair que celui-ci eut quatre suffrages contre trois ; il est clair encore que le Pasteur n'étoit pas appelé à donner son suffrage, moins encore à prétendre qu'il fût compté, puisqu'il n'y avoit pas égalité dans le partage des voix ; mais il est plus clair encore que quand le Pasteur joignant son suffrage à trois autres, a prétendu l'emporter sur quatre, il vouloit s'attribuer deux voix, vu que trois plus deux font cinq, & qu'il n'y avoit que cinq qui pût l'emporter sur quatre.

Si vous deviez répondre ici à M. le Pasteur, vous lui demanderiez si les loix de la plus commune délicatesse lui permettoient d'user du droit de voix *prépondérante* (supposé qu'il existât), pour écraser un homme vertueux qu'il avoit recherché, prôné, admis après un ouvrage moins indifférent que celui pour lequel on l'attaque ? si cette délicatesse approuvoit son véhément & très long discours en consistoire contre Rousseau, & la manière décidée dont il voulut s'emparer de la *prépondérance* pour parvenir à le condamner. Voyez la bigarrure de son récit avec celui de M. le Châtelain.

Qui de vous ou de lui mérite le plus de créance sur son reproche aux quatre anciens de n'avoir pas écouté la voix de leur conducteur

spirituel, & sur la très bonne réponse des premiers (e) ? Vous offrez pour garant M. le Châtelain du Val-de-Travers & quatre anciens : M. le Pasteur ne présente, selon sa coutume, que sa propre déclaration ; il prétendra peut-être qu'elle est *prépondérante* : répondez-lui que lors même qu'elle seroit soutenue de celle de son diacre, à peine la compteroit-on pour une.

Levez le masque, homme de ténèbres, audacieux imposteur, c'est M. le Pasteur de Motiers, c'est un conducteur spirituel qui l'ordonne : *un ange* ne tiendrait pas contre vos noirceurs (f) ; preuve de cela, c'est qu'il ne peut y tenir lui-même ; *il sent que sa tête s'échauffe* ; il ne s'est donc pas aperçu qu'elle étoit déjà brûlante au début de sa première lettre ? Quoi qu'il en soit, il faut obéir, mon cher Du Peyrou, à une telle sommation ; & vous direz en tout respect à ce bon Pasteur, que les trois mots dont il se plaint tant, *auri sacra fames* lui vont être expliqués de reste par ces trois-ci, Prébende, Mylord, Rousseau : s'il souhaite un plus grand détail, promettez-lui de le faire insérer dans la gazette pour faire paroli à l'annonce modeste & bien dite du 31 Juillet, où tout, jusqu'au mot *d'indisconvenance*, décele le petit homme, ou les éditeurs du Journal helvétique.

Les quatre anciens méritent compliment de partager avec vous les terribles effets du courroux pastoral ; ils ne pouvoient s'honorer mieux & plus sûrement ; s'ils ont perdu les bonnes grâces de leur conducteur spirituel en n'écoutant pas sa

(e) Page 210.

(f) Page 209.

voix, ils ont acquis en échange le suffrage des honnêtes gens : ces deux biens ne sont pas faits pour aller ensemble : leur sage conduite a mérité les éloges & l'approbation publique du Gouvernement, qui leur en a donné des marques flatteruses dans ses ordres à M. Châtelain du Val-de-Travers. On comprend qu'il y a en effet là de quoi rire (g), & que M. le Pasteur en a ri lui-même d'autant plus volontiers, que dans toute cette affaire les rieurs ont toujours été de son côté ; *mais il vaut mieux*, dit-il, *tirer le rideau sur cette scene* : il auroit fait mieux encore de le tirer sur toute la piece. *S'il n'étoit retenu par des raisons de prudence, il auroit bien des choses à dire sur les menées de Motiers & Boveresse (h).* Cet acte de prudence est assurément fort naturel de sa part. Imitiez-le pour lui complaire, & bornez-vous à lui dire que des amis de Rousseau s'étant heureusement rencontrés à Motiers lors de sa citation au consistoire, s'entretinrent avec quelques anciens étrangement prévenus, mais dont les Ames droites qui ne cherchoient que la lumière, saisirent bientôt la vérité qu'on leur avoit si cruellement déguisée. Si M. le Pasteur souhaite un peu de détail sur ces menées, déclarez - lui qu'on est en état de le contenter.

Que M. le Pasteur de Motiers se loue dévotement & sans cesse; qu'il loue le maréchal-ferrant de la Paroisse & son collègue, ses deux fidèles & tant dévoués Anciens; mais qu'à de tels éloges il unisse celui de M. le Diacre qui est *un di-*

(g) Page 214.

(h) Page 214 à la note.

gne & fidèle ministre de l'Evangile (i), puisqu'il défobéit au Souverain pour obéir à la Classe, & qui remplit avec assiduité, avec zèle & avec exactitude toutes les fonctions auxquelles il est tenu (k), vu qu'il ne fait pas les catéchismes qu'il doit à la chapelle de Boveresse & pour lesquels il est payé; du reste un honnête homme, un homme de bien; le trait n'est pas supportable & c'est mal payer son excessive complaisance: si quelque chose peut consoler ce pauvre Diacre, c'est d'avoir vu son éloge précédé par celui du Magistrat & du Clergé de Genève. Mais je ne sais si ces Messieurs en seront fort flattés.

On croiroit d'après la note (pag. 214) que le Gouvernement a donné ci-devant gain de cause à la Classe sur les prétentions de la communauté de Boveresse pour les catéchismes; faites-vous montrer les Arrêts du Conseil du 28 Juin 1762, du 13 Juin 1763, & du 10 Juin 1765, & vous prendrez une juste idée des assertions de M. le Pasteur de Motiers.

Je ne sais si la Classe lui saura gré de la mettre si souvent en jeu pour étayer sa brochure; il vous oblige à traiter diverses questions qu'il lui eût été plus profitable de laisser dormir. Dans cette même note voudroit-il faire croire que les prébendes sont indifférentes aux Pasteurs de ce pays? Il ne persuadera personne: on fait assez que la privation de ces prébendes est la verge unique & toujours sûre dont le Gouvernement se sert pour mettre à la raison les Pasteurs qui s'en écartent. Il y a toute apparence qu'il ne

(i) Page 214.

(k) Ibidem.



tardera pas à être convaincu de l'efficacité du remède pour peu qu'il continue. *Les mauvaises denrées* dont il se plaint, sont sans doute les émines de moissons des paroissiens étrangers, & dans ce cas l'apostrophe regarde une portion de son cher troupeau; mais dont il exceptera Rousseau, vule sac de beau froment qu'il en a reçu sans façon; car s'il s'agissoit des grains attachés à sa prébende sur la recette du Val-de-Travers, on auroit de très bonnes choses à lui dire. On lui rappelleroit l'Arrêt du Conseil d'Etat en date du 23 Février 1750, en faveur de M. le Receveur Guyenet, à l'occasion d'une pareille plainte, Arrêt sur lequel M. le Pasteur, qui certainement entend le latin, n'eût pas mal fait de prendre pour lui le sage conseil que vous donnez dans cette langue à la Classe (1).

M. le Pasteur de Motiers ne doit pas avoir oublié cette affaire, non plus que son plus vieux & plus cher Ancien qui lui servit de légat, & qui dans sa mission eut ordre de sa part de menacer des cinq nobles Corps de l'Etat M. le Receveur Guyenet : il ne doit pas avoir oublié, surtout, combien Mylord Maréchal fut édifié de tout cela.

Il faut convenir qu'un sermon, de la façon de M. le Pasteur sur la tempérance, même sur celle de la langue, seroit une piece intéressante. Avant de se plaindre que le secret du consistoire fut mal gardé, il devroit se rappeler que plus d'une personne en étoit instruite dans sa propre maison; il ne couche pas en joue, sans doute, M. le Châtelain qui en informa d'abord le Gour-

(1) *Noli movere camarinam.*

vernement auquel il en devoit compte; ni les quatre anciens qui se hâterent de demander une direction au Conseil d'Etat, de qui seul ils devoient la recevoir. Il est tout aussi singulier que M. le Pasteur ne se soit pas aperçu qu'à l'article cinquieme de leur ferment, les anciens ne promettent le secret que pour les choses qui *devront être secretes*. Il est clair que la matiere traitée dans ce consistoire auroit dû rester secreete pour l'honneur du Pasteur; mais pour celui de l'Etat & de l'humanité, pour la sûreté des citoyens, elle devoit bien vite devenir publique, afin que le Maître y pourvût comme il l'a fait.

Il a tort de se fâcher du propos que vous lui prêtez, dit-il, gratuitement à l'égard du présent Regne (*m*): prudent & sage comme il l'est incontestablement, il devroit un peu plus se défier de sa mémoire: tout ce qu'on peut faire pour lui, c'est de rejeter cet étrange propos sur l'heure & le moment où on prétend qu'il lui échappa, à la fin d'un souper. En tout cas il ne récusera pas, sans doute, le témoignage d'un de ses confreres, en présence duquel il tint ce propos.

Monfieur le Pasteur auroit mieux fait de laisser à d'autres le juste soin de louer sa famille: ses éloges sont sujets à porter malheur; mais le mérite distingué de la famille de Montmollin est au-dessus de cette fatale influence. Oui sans doute, on se souvient avec plaisir, avec reconnoissance même de plusieurs Chanceliers de ce nom, de divers Magistrats & d'un grand nombre de Conseillers d'Etat, qui tous ont bien mérité de la

patrie; de plusieurs militaires enfin, qui se sont distingués à la tête de leur régiment, & dont l'un périt glorieusement à la journée d'Hochstet avec la plus grande partie du corps qu'il commandoit. Oui sans doute, on se souvient avec admiration du Chancelier George de Montmollin; on se rappelle avec attendrissement le Chancelier Emer de Montmollin pere de M. le Pasteur de Motiers, qui fut l'un des Plénipotentiaires de prusse à Utrecht, & qui joignit à une ame vertueuse de belles connoissances & de rares talens. Quelqu'un a dit que des ayeux illustres étoient une lumiere, qui toujours suspendue sur la tête de leurs descendans, éclairoit leurs vertus ou leurs vices. Je suis surpris que M. le Pasteur de Motiers ne soit pas tenté quelquefois de souffler cette bougie.

Il paroît cependant très content de sa conscience & je l'en félicite : *le grand juge*, dit-il, *(n)*, *sera intermédiaire un jour entre lui & moi.* Entre nous je crois qu'au fond M. le Pasteur craint peu cette confrontation. Selon toute apparence, Rousseau & lui si peu faits pour frayer ensemble dans ce monde, se rencontreront difficilement dans l'autre.

(n) Page 222.





TROISIEME LETTRE

*Relative à M. J. J. Rousseau. Du 19 Septembre ;
servant de Post-scriptum à celle du 31 Août
1765.*

JE n'avois pas tort, Mylord, de vous marquer en achevant ma dernière lettre, qu'il étoit difficile de prévoir comment finiroit cette affaire. Qui pouvoit croire en effet que les pieux défenseurs de la sainte orthodoxie deviendroient ouvertement des coupe-jarrets; que l'Auteur d'un livre pour n'avoir pas été excommunié, risqueroit d'être assassiné; & que ce seroit un temps de jeûne & de communion qu'on choisiroit pour une si bonne œuvre?

La fermentation parmi le peuple s'étoit bornée à des murmures, à des visions, à des huées, ou à des attentats faits avec plus de méchanceté que de violence. Mais le Dimanche premier Septembre on en vint aux voies de fait; après s'être préparé par la communion du matin à sanctifier la journée, on la termina en lançant des pierres dans les fenêtres de M. Rousseau. Le lendemain & les jours suivans ce furent de nouveaux outrages; si M. Rousseau passoit dans la rue il étoit hué, injurié, poursuivi par la populace; s'il se promenoit dans la campagne on s'apprêtoit à lui tirer dessus, & toutes les nuits on insultoit sa maison. La tranquillité avec laquelle il continua de se promener tous les jours sans cortège, sans armes, parut pourtant en imposer à ces braves, & nul n'osa de jour attenter

à sa personne. Mais enfin la nuit du six au sept Septembre, il fut attaqué chez lui durant son sommeil sans ménagement. La maison où il loge portoit au dehors les marques des plus grandes violences. Une de ses portes fut ouverte & l'autre enfoncée, son mur fut criblé de pierres; on en lança particulièrement une fort grosse à travers la fenêtre de sa cuisine, qui porta le verre jusques dans sa chambre, & vint de volée frapper à deux pas de son lit; s'il se fût levé un moment plutôt pour venir au bruit, il étoit assommé. M. le Châtelain qui fut éveillé par le tumulte, étant accouru, vit avec effroi l'état des choses, & en fit le lendemain son rapport au Conseil d'Etat.

Le même jour la communauté assemblée par ordre du Magistrat, ayant appris ce qui s'étoit passé, témoigna froidement qu'elle en étoit fâchée, mais sans donner au surplus aucun ordre pour la sûreté de M. Rousseau, ni lui faire aucun mot d'honnêteté sur le danger qu'il avoit couru la nuit dernière. Or vous saurez, Mylord, que cette même nuit, lendemain de foire, il y avoit eu des gardes extraordinaires tant du village de Motiers que de celui de Fleurier; que les gardes de Fleurier ayant voulu faire conjointement leur ronde, ceux de Motiers s'y étoient opposés, qu'ils avoient voulu la faire seuls, & cela précisément à l'heure où la maison qu'occupoit M. Rousseau fut attaquée.

Tandis que la communauté de Motiers étoit si tranquille sur les attentats qui se commettoient dans son sein, celle de Couvet, graces au mérite particulier de ses membres & aux vertus de son respectable Pasteur, se conduisoit bien différemment. Vous savez, Mylord, que cette

communauté, qui dans toute occasion s'est si avantageusement distinguée, a fait à M. Rousseau l'honneur de l'élire unanimement pour un de ses membres; démarche dont le Gouvernement lui a su gré, & dont Mylord Maréchal l'a fait remercier par des Magistrats. Assemblée de grand matin au premier bruit du danger qu'avoit couru M. Rousseau, elle lui fit sur le champ une députation de trois de ses Officiers, pour le prier de venir occuper au milieu d'eux un logement tout meublé qu'on lui tenoit prêt, & où ils fauroient bien le défendre contre quiconque oseroit attenter à sa sûreté; lui offrant en même temps les voitures pour transporter ses effets, & tous les soins nécessaires pour qu'il pût déloger au moment même. Je n'ai pas besoin de vous dire quel effet fit sur M. Rousseau cette offre si généreuse & si noblement faite, lui dont l'ame est si sensible à tous les procédés honnêtes, & qu'assurément on n'a pas gâté sur ce point.

Pénétré de cette offre, il ne l'a pourtant point encore acceptée. On craint que le voisinage de deux paroisses ne l'empêche de suivre à cet égard son penchant. En attendant vous serez charmé d'apprendre qu'il a pris enfin le parti de s'éloigner de Motiers. On peut rester parmi des fanatiques en déplorant leur aveuglement, & parmi des foux en déplorant leur folie; mais il n'est pas permis à un homme raisonnable, qui fait quelque cas du repos de ses amis, de rester volontairement parmi des furieux toujours prêts à le massacrer.

Au moment de fermer ma lettre, j'apprends, Mylord, des particularités qui vous feront juger de l'excès du désordre qui regne à Motiers. Par ordre exprès de M. le Châtelain, qui a cru

cette précaution indispensable, deux gardes bien armés, & choisis dans la communauté de Couvet, ont constamment passé la nuit dans la maison qu'occupoit M. Rousseau, jusques au déménagement complet de ses effets. On ajoute que ce Magistrat, chargé par le Gouvernement de faire les enquêtes les plus exactes pour découvrir les coupables, & se trouvant, à cause de cela, menacé dans une pasquinade, des mêmes violences exercées contre M. Rousseau, s'est vu obligé pour sa sûreté, d'avoir aussi des gardes chez lui pendant la nuit, & qu'enfin il a pris le sage parti de quitter Motiers, pour aller établir son domicile à Couvet. Sans doute que Messieurs du Conseil d'Etat trouveront bientôt des moyens de faire rétablir la sûreté publique, & de faire respecter le Souverain & l'autorité qu'il leur a confiée; sans quoi rentrant dans l'état de nature, chacun de nous se verra forcé à pourvoir à sa défense, & à devenir son propre vengeur.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait dévouement & pour la vie,

M Y L O R D,

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur,

D U P E Y R O U.

Neufchâtel le 19 Septembre 1765.

Fin du Troisième Volume du supplément.

T A B L E
DES DIFFÉRENTES PIÉCES
Contenues dans ce Volume.

DES DIFFÉRENTES PIÉCES

Contenues dans ce Volume.

P ROJET pour l'Education de M. de Ste. Marie.	Pag. 5
O RAISON Funebre de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans.	29
L ES Prisonniers de Guerre, Comédie.	51
L ETTRES à M. Dutens.	87
L ETTRES à M. D.... B.... sur la réfutation du Livre de l'Esprit d'Helvétius par J. J. Rousseau, suivies de deux Lettres d'Helvétius sur le même sujet.	99
L ETTRE de J. J. Rousseau à son Libraire de Paris.	121
S ENTIMENT des Citoyens.	122
P IECES relatives à la persécution suscitée à Motiers-Travers contre M. J. J. Rousseau.	133
R ÉFUTATION du Libelle précédent par M. le Professeur DE MONTMOLLIN, Pasteur des Eglises de Motiers-Travers & Boveresse.	163
S ECONDE Lettre relative à M. J. J. Rousseau, adressée à Mylord Comte de Wemyss.	225
R EMARQUES, &c.	252
T ROISIEME Lettre relative à M. J. J. Rousseau.	284

Fin de la Table.

Rousseau, Jean-Jacques,

Oeuvres complètes

Bd.: [27]

1782

Coburg, Landesbibliothek -- C II 5/14(3/4)
urn:nbn:de:bvb:12-bsb11919281-2